



**HAL**  
open science

# Mort des soldats, deuil des familles. La guerre d'Algérie dans le département du Calvados (1954-....)

Manon Walin

► **To cite this version:**

Manon Walin. Mort des soldats, deuil des familles. La guerre d'Algérie dans le département du Calvados (1954-....). Histoire. 2015. dumas-01256764

**HAL Id: dumas-01256764**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01256764>**

Submitted on 15 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 - Panthéon – Sorbonne  
UFR 09  
Master Histoire des Sociétés Occidentales Contemporaines  
Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle

# **MORT DES SOLDATS, DEUIL DES FAMILLES**

*La guerre d'Algérie dans le département du Calvados (1954 - )*

*Mémoire de Master 2 Recherche*

Présenté par Manon Walin

Sous la direction de Raphaëlle Branche

2015

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIR, COMBATTRE, MOURIR EN ALGÉRIE.....</b>	<b>13</b>
<b>Le départ .....</b>	<b>14</b>
<i>Un non-événement.....</i>	<i>15</i>
<i>Un moment déchirant.....</i>	<i>17</i>
« Il n'aurait pas du y aller » .....	19
« Il ne voulait pas y aller ».....	22
<b>Radio, lettres et permissions : le service en Algérie vu par les familles.....</b>	<b>23</b>
<i>L'éloignement.....</i>	<i>24</i>
<i>Correspondance et médias.....</i>	<i>26</i>
<i>Les permissions.....</i>	<i>30</i>
<i>La conscience des risques.....</i>	<i>32</i>
<b>La mort rapportée : son annonce et son récit .....</b>	<b>39</b>
<i>Le télégramme.....</i>	<i>39</i>
<i>La lettre de condoléances.....</i>	<i>45</i>
<i>Réappropriation de la mort et construction d'un récit.....</i>	<i>48</i>
<b>Une cérémonie en Algérie.....</b>	<b>54</b>
<i>Une première inhumation .....</i>	<i>54</i>
<i>Le respect du mort et le respect du corps .....</i>	<i>59</i>
<b>Le retour des affaires.....</b>	<b>63</b>
<i>Liquider la succession du défunt.....</i>	<i>63</i>
<i>Un moment de tensions : abus, vols, discorde.....</i>	<i>66</i>
<b>LE RETOUR D'UN MORT.....</b>	<b>73</b>
<b>Le retour du corps .....</b>	<b>74</b>
<i>Le rapatriement des corps : un héritage institutionnel.....</i>	<i>74</i>
<i>La guerre rendue visible.....</i>	<i>82</i>
<i>Un moment délicat : interruption des transferts et réorganisation des services.....</i>	<i>89</i>
<b>Le cercueil plombé.....</b>	<b>95</b>
<i>La veillée .....</i>	<i>95</i>



**Sources imprimées ou audiovisuelles.....218**

# INTRODUCTION

## Traces de guerre : l'après et l'intime

Le deuil comme objet historique n'est plus aujourd'hui, un angle mort dans l'historiographie du fait guerrier. Il s'inscrit en droite ligne des courants qui ont renouvelé les études historiques sur la guerre à partir des années 1990. Diverses écoles ont commencé en effet à ce moment là à s'intéresser à ce qui n'avait jusqu'alors pas attiré l'attention des historiens, qu'il s'agisse de moments, d'acteurs, d'objets : des moments, ceux de transition entre guerre et paix, entrées et sorties de guerre ; des acteurs, de ceux qui font la guerre, les soldats, à ceux qui y assistent, l'arrière, les familles ; des objets enfin, en particulier les affects, qu'ils soient collectifs ou individuels. À travers ces renouvellements, ce qui est dit, c'est qu'une guerre ne s'arrête pas aux combats qui la jalonnent. Moment d'extrême violence, ses effets perdurent longtemps, et touchent tout le monde, collectivement et individuellement. C'est cette violence qui était jusqu'alors trop souvent tue selon Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau, et méritait d'être regardée en face :

« La bataille et la guerre ne sont abordées que sous l'angle tactique ou stratégique ; quant au fait militaire, il n'est entrevu qu'à travers l'approche sociale ou politique. Au total, l'entreprise de déréalisation est patente. L'historiographie française de la guerre se désintéresse généralement de la violence développée sur les champs de bataille, des hommes qui s'y affrontent, des souffrances qu'ils y endurent, des représentations de ceux qui tentent d'y survivre et, pour tout dire, des immenses enjeux qui s'y cristallisent. »<sup>1</sup>

Mais dire cette violence ne suffit pas, il faut aussi s'intéresser à ses conséquences. Celles-ci semblent illimitées, à la fois dans le temps et dans l'espace social : comment la violence d'une guerre perdure dans le temps ? Quels en sont les effets sur une société, à la fois comme groupe organisé et comme multiplicité d'individus ?

Ce sont ces questions qui ont conduit certains historiens à s'intéresser à la mort en temps de guerre et à ses pendants, la mémoire des guerres et le deuil de ceux qui restent. Diverses approches ont été adoptées : on s'est intéressé à la mise en place d'une mémoire institutionnelle, d'un souvenir et d'un deuil organisé par l'État<sup>2</sup>, mais aussi à ce qui est dit des souffrances de guerre, en particulier

---

1 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2009. p. 31

2 Voir par exemple Annette BECKER, *Les monuments aux morts: patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris,

du deuil, dans les productions culturelles<sup>3</sup>, puis au deuil à son niveau le plus intime, celui de l'individu<sup>4</sup>. On voit déjà là se tracer les différentes dimensions du deuil en temps de guerre, qui le constituent en objet si particulier. Si cette histoire peut être perçue comme une histoire de l'intime, de la souffrance individuelle, il faut déjà remarquer que c'est un intime en proie au social :

*« Grief is a state of mind ; bereavement a condition. Both are mediated by mourning, a set of acts and gestures through which survivors express grief and pass through stages of bereavement. Many of these moments are lived within families supported by social networks »<sup>5</sup>*

Ce n'est pas seulement vrai du deuil, car tout ce qui touche à l'intime est en tension entre une inscription sociale normative et une volonté d'affranchissement de ce qui est socialement attendu. Mais le deuil en temps de guerre à ceci de particulier qu'il est une condition sociale partagée : la mort étant souvent multiple, parfois massive, l'emprise sociale sur les endeuillés semble plus étendue encore. Surtout, le mort de guerre, en France en tout cas, n'est pas un mort ordinaire : il appartient tout autant à la nation qu'à son groupe social d'origine, ce qui donne lieu à de nombreuses négociations pratiques et symboliques entre les familles endeuillées, les individus qui les composent, et les autorités civiles et militaires.

Le deuil comme conséquence d'une guerre n'est donc plus, à l'heure actuelle, une lacune de l'historiographie des guerres. Cependant, s'il a été étudié pour le cas français, c'est avant tout la Première et la Seconde Guerre mondiale qui ont constitué ses cadres d'analyse. La question du deuil en guerre d'Algérie a parfois été approchée, mais jamais de manière centrale ou exhaustive : l'étude de Luc Capdevila et Danièle Voldman<sup>6</sup> porte sur l'ensemble des guerres « occidentales », c'est-à-dire essentiellement européennes et américaines, qui ont eu lieu au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles, et l'article de Danièle Chevallier s'intéresse aux obsèques des soldats morts pendant la guerre d'Algérie dans le département du Loir-et-Cher<sup>7</sup>. Pourtant, c'est une question qui mérite qu'on s'y arrête un moment. Le point de départ de ce questionnement est un événement récent, rapporté par Stéphane Audoin-Rouzeau dans son article « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? »<sup>8</sup> : les 18 et 19 août 2008, dix français,

---

Errance, 1988, ou Serge BARCELLINI et Annette WIEVIORKA, *“Passant, souviens-toi !” : les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995.

3 Voir Carine TRÉVISAN, *Les fables du deuil: la Grande guerre : mort et écriture.*, Paris, Presses universitaires de France, 2001 ou Jay WINTER, *Sites of memory, sites of mourning: the Great War in European cultural history*. Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

4 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *Cinq Deuils de Guerre, 1914-1918*, Paris, Noesis, 2001.

5 Jay WINTER, *Sites of memory, sites of mourning, op. cit.*, p. 29.

6 Luc CAPDEVILA et Danièle VOLDMAN, *Nos Morts: Les Societes occidentales face aux tues de la guerre, XIXe-XXe Siecles*, Paris, Payot, 2002.

7 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », in Raphaëlle BRANCHE, Sylvie THÉNAULT, *La France en guerre, 1954-1962: expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008,.

8 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », *Revue Historique Des Armées*, 2010, n°259,

entre autres, perdent la vie en Afghanistan dans une embuscade dans la vallée d'Uzbin. En septembre 2008, l'État français accède à la demande des familles de se rendre sur les lieux de la mort de leur proche, et le Ministre de la Défense Hervé Morin les accompagne dans ce voyage de deuil. Plus d'un an après, six familles de soldats tués à cette occasion portent plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Pour Stéphane Audoin-Rouzeau, c'est le signe qu'« un tournant capital se dessine peut-être sous nos yeux ». La première évolution qu'il note, mise en évidence par Danièle Hervieu-Léger, est la tendance à la privatisation de la mort des soldats ayant servi sous le drapeau français :

« En organisant ce déplacement, [...] la République entérine [...] la privatisation de la mort de ses soldats au combat. La question est donc de savoir quelle place occupe cette privatisation dans le processus beaucoup plus large, qui touche notre société, d'effacement du sens de la mort au combat. [...] J'ai été frappée par le fait que la manière dont le sujet était traité n'aurait pas été substantiellement différente si ces dix jeunes gens avaient perdu la vie dans un accident de leur autocar ! [...] Une mort au combat n'est pas une mort ordinaire, fût-elle dramatique. Elle ne peut se comprendre – elle ne prend son sens que si elle est inscrite dans un grand récit. (...) Or on observe aujourd'hui, et particulièrement s'agissant de ces opérations militaires lointaines, une impuissance à produire ce sens collectif. Quel récit collectif sommes-nous capables de mettre en avant qui puisse donner un sens au sacrifice de ces jeunes ? »<sup>9</sup>

On peut peut-être observer une autre évolution à travers cet événement : ces familles n'acceptent pas la mort de leur proche au combat dans ces conditions. Une faute est dénoncée : le risque de mort à la guerre n'est pas accepté ici comme un tout inévitable, mais comme une potentialité évitable en partie par des ordres responsables et protecteurs. La question qui se pose ici est de savoir ce qu'un individu ou un groupe est prêt à accepter dans le cadre du service de la nation : entre la dévotion complète et le rejet total, se trouvent divers gradients d'acceptation du service et du sacrifice. Ces gradients, et cette frontière entre l'acceptable et l'inacceptable, sont construits, et évoluent au sein d'une même société. Comme le montrent Didier Fassin et Patrice Bourdelais, « les frontières de l'espace moral » ne sont pas immuables :

« Ce que l'on dit injustifiable se donne généralement comme un mal radical, voire absolu : le mot intolérable lui-même suppose ce franchissement d'un extrême. Pourtant, le regard vers un passé encore proche nous apprend qu'il s'agit toujours d'une norme et d'une limite historiquement constituées, et donc frappées de relativité temporelles – nul ne sait aujourd'hui ce que seront les intolérables de demain – [...]. »<sup>10</sup>

On assisterait alors, aujourd'hui, en France, à une évolution du rapport à la guerre et au sacrifice pour la nation : le mort de guerre n'appartiendrait plus à la nation, et, en conséquence, sa mort ne

---

pp. 3–12.

9 *Libération*, entretien avec Jean-Dominique Merchet, 12 septembre 2008, cité par Stéphane Audoin-Rouzeau dans « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », *op. cit.*

10 Didier FASSIN et Patrice BOURDELAIS (dir.), *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie sur les frontières de l'espace moral*, La Découverte, Paris, 2006.



serait plus acceptable dans toutes les conditions. On peut trouver des facteurs d'évolution récents : la suspension du service militaire en 1997, ou les mutations des conflits dans laquelle la France est désormais engagée (lointains, sans conséquences immédiatement visibles dans la société ou sur le territoire français, peu meurtriers du côté des forces françaises) peuvent avoir éloigné les générations les moins vieilles d'un certain sens du sacrifice, de l'obligation militaire ou de l'habitude de service de la nation. Mais on peut également imaginer des facteurs plus profonds, agissant sur un temps plus long, déjà à l'œuvre bien avant ces changements récents. Pour cela, la guerre d'Algérie constitue un poste d'observation privilégié, et peut-être même elle-même un catalyseur de ces évolutions : guerre qui n'est pas reconnue comme telle, contestée, loin de faire l'unanimité en métropole, et qui pourtant s'appuie sur une mobilisation massive du contingent, la dernière que la France ait d'ailleurs connue jusqu'à présent ; guerre lointaine, dont on ne voit pas si facilement les conséquences sur le territoire métropolitain, et qui n'est pas si meurtrière du côté français – nous y reviendrons ; guerre étrange, enfin, dans le contexte du début des Trente Glorieuses, au moment où le spectre de la Seconde Guerre mondiale, des privations, des sacrifices, s'éloigne progressivement. Dans ce contexte particulier, comment la mort de jeunes au combat est-elle vécue par leurs familles : étonnante, acceptée, amère ? Comment le deuil de ces familles, à la fois nombreuses et isolées, est-il vécu dans ces conditions ?

Nous avons choisi de centrer notre étude sur le département du Calvados. L'échelle locale nous paraît en effet la plus adéquate pour cette question. D'une part, parce que l'ancrage territorial joue un rôle non négligeable dans le vécu du deuil : de l'annonce de la mort du proche, à son enterrement, et au travail du deuil, les logiques d'organisation et de solidarité sont locales, et l'espace est celui de la région, du village, de la maison même de la famille en deuil. Du point de vue de l'accès aux sources, le département était également l'échelle la plus pertinente, or comme le montre bien Antoine Prost :

« Il n'y a pas de question sans documents. L'historien ne pose jamais une « simple question » – même quand il s'agit d'une question simple. Sa question n'est pas une question nue ; c'est une question armée, qui porte avec elle une idée des sources documentaires et des procédures de recherche possibles. »<sup>11</sup>

Or, qu'il s'agisse de l'accès aux archives de la défense ou de la prise de contact avec des témoins encore vivants, il était nécessaire d'obtenir une liste nominative de personnes décédées pendant la guerre d'Algérie. Cela supposait donc de choisir un échantillon limité de personnes, et qu'il existe une telle liste. Nous avons fini par tomber sur un document mémoriel produit par l'ONAC du

---

11 Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, Paris, 1996, p.80.

Calvados en 2003<sup>12</sup>, qui convenait bien aux critères recherchés. Le Calvados présente des particularités intéressantes, notamment un équilibre rural-urbain qui permet d'observer des situations diverses, mais surtout un passé marqué par les destructions liées à la Seconde Guerre mondiale. Les combats du débarquement ont laissé des traces sur le territoire et dans la mémoire des habitants du département, et la Seconde Guerre mondiale fait encore ressentir ses conséquences au moment où la guerre d'Algérie se déclenche. Cette liste comporte 208 noms, dont un civil. Nous avons choisi de ne pas tenir compte de ce dernier cas, à cause du faible apport d'un cas unique à l'analyse, et pour une question de cohérence du sujet : c'est la mort des militaires, appelés ou engagés, qui nous intéresse ici, la mort en temps de guerre. Il ne s'agit par ailleurs que des soldats qui ont obtenu la mention « Mort pour la France », ce qui au départ nous a posé un problème d'exhaustivité, mais permet finalement d'accentuer dans l'échantillon l'effet des obligations et honneurs officiels encore plus particulièrement dus aux « Morts pour la France ». Des familles que nous avons contactées, nous n'avons obtenu le témoignage que de frères et sœurs, d'un cousin et d'un fils de soldat décédé en Algérie. Si le deuil des parents peut malgré tout être approché par leur place dans les récits qui nous ont été faits, le manque de cette étude est la question des veuves. Nous croyons cependant que ce cas devrait faire l'objet d'une étude spécifique et à part entière, comme il l'a été pour d'autres guerres<sup>13</sup>, et qu'il n'a pas nécessairement sa place dans ce travail. Nos entretiens nous ont amenée à nous concentrer sur le deuil de l'individu rencontré au sein de sa famille, et plus précisément au sein de ce qu'on peut appeler le « foyer d'origine » : les parents, les autres frères et sœurs, ce foyer que le soldat décédé n'avait pas quitté ou depuis peu, et qui doit après sa mort vivre et se réorganiser avec son absence. Dans le cas où le soldat était marié, cas que nous n'avons pas rencontré, le foyer est alors dédoublé – celui d'origine et celui en construction – et les logiques de deuil et de réorganisation sont différentes : nous estimons alors qu'il faut traiter ces situations de manière disjointe. Enfin, il s'agit d'un choix délibéré de ne placer qu'une borne chronologique à ce sujet, celle du début de la guerre d'Algérie : en effet, le deuil fait partie des conséquences d'une guerre qui la prolonge bien au-delà de l'arrêt des combats, et qui fait sentir ses effets encore aujourd'hui. Si l'on peut peut-être retracer une évolution du phénomène, il est difficile d'en donner une fin : si elle existe, elle est de toute façon différente pour chaque deuil, et cela ne relève pas des droits de l'historien de dire la fin d'un deuil, qui n'appartient qu'à la personne qui le vit. Cette dernière remarque nous permet de mettre l'accent sur une question délicate : les témoignages constituent le support essentiel de cette étude, mais il s'agit d'un matériau particulier. Qu'est-ce que

---

12 *Mémorial des calvadosiens Morts pour la France entre 1952 et 1962 au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie*, Service départemental de l'ONAC du Calvados, Caen, 2003

13 Voir par exemple Stéphanie PETIT, *Les Veuves de la Grande Guerre, d'éternelles endeuillées ?*, Éditions du Cygne, Paris, 2007.

l'historien peut espérer en tirer, et quels sont ses droits sur ces récits ?

### L'enquêté et l'enquêteur

« Au moins ce travail m'aura-t-il appris que tout deuil est unique, unique au point qu'il n'est pas exagéré de dire qu'il y a autant de deuils de guerre – tous irréductiblement différents – que d'hommes, de femmes, d'enfants au sortir du conflit. Je n'oserais donc affirmer que chacun de ces récits parvient à exprimer un « singulier normal ». Peuvent-ils représenter plus qu'eux-mêmes et témoigner, chacun à sa manière, pour d'autres, pour tous ? L'intuition et une longue fréquentation des sources conduisent à l'espérer, et là réside sans doute la justification de ce petit livre. »<sup>14</sup>

Stéphane Audoin-Rouzeau met ici l'accent d'abord sur un problème qui court dans toutes les sciences sociales : un récit, un témoignage, un entretien peuvent-ils être représentatifs ? Il convient de se détacher de cette idée, et du problème du nombre : ce n'est pas le but visé par une enquête de terrain, ou par l'histoire orale. Il peut être important de multiplier les points de vue, comme de se concentrer sur un point de vue unique et de l'approfondir, tout est question de choix. Mais accumuler les témoignages ne peut jamais, de toute façon, rendre une étude représentative. *A fortiori*, un unique témoignage ne peut prétendre à une quelconque représentativité, mais ce n'est de toute façon pas le but recherché. Mais ce que vise Stéphane Audoin-Rouzeau ici n'est pas tout à fait ce faux problème de la représentativité de l'enquête par témoignage. C'est le problème posé par le sujet lui-même : le deuil. Comme toute expérience intime, celle du deuil est irréductible à une expérience collective. « Chaque deuil est unique », et il y a quelque chose de gênant à tenter de le réduire au sein d'une étude générale. Il y a même quelque chose de gênant à tenter d'en rendre compte : N'est-ce pas un péché d'orgueil que de chercher à raconter un deuil personnel qui n'est pas le sien, à le saisir, à l'approcher, voire à le comprendre ? À partir de là, que peut espérer faire l'historien de ce matériau ?

D'une part, Stéphane Audoin-Rouzeau, même s'il dit lui-même qu'il espère que les deuils qu'il nous donne à voir dans son ouvrage précédemment cité représentent finalement plus qu'eux-mêmes, nous montre aussi l'intérêt qu'il y a à ne faire l'histoire, le récit, que d'un seul deuil, que d'une seule personne. L'histoire est-elle forcément celle du collectif, du général ? Stéphane Audoin-Rouzeau nous montre que quelque chose d'historiquement fort peut sortir du singulier. D'autre part, s'il y a dans l'expérience intime quelque chose d'irréductible au social et au collectif, ou peut-être quelque chose que l'on répugne à réduire au nom d'une idée de l'individu unique et singulier, le

---

14 Stéphane Audoin-Rouzeau, *Cinq deuils de guerre*, p.10.

social et le partagé pèse finalement toujours sur l'intime, qu'il s'agisse de sexualité, d'amour ou de deuil, la norme n'est jamais bien loin. De ces entretiens, de leur comparaison, c'est en partie ce qu'on peut espérer en tirer : des régularités, des comportements et des émotions répétés qui tracent peut-être les frontières de normes ou de valeurs. Enfin et surtout, le chercheur doit parfois ne pas céder à la tentation d'analyser, pour simplement rendre compte : « Précisons que l'histoire proposée ici est aussi celle d'un renoncement : accepter de ne pas toujours atteindre ce qui fut ressenti pour simplement exposer ce qui fut exprimé. »<sup>15</sup>. Plus encore, il doit parfois apprendre à se retirer, et ne pas tenter de parler à la place du témoin. Il faut ici trouver l'équilibre entre l'analyse de discours et de contenu qui est le cœur du travail de recherche, et le risque de masquer le discours original, qui est pourtant le seul légitime. C'est vrai de tout discours de soi, de l'intime, mais il y a quelque chose dans le deuil de plus sacré encore : ce constat est certainement historiquement déterminé, et il n'est pas anodin qu'il soit fait aujourd'hui, mais l'historien est partie prenante du temps dans lequel il vit, et du récit historique qu'il produit. Assumant cela, on peut alors dire que chaque expérience de deuil est certainement unique, mais surtout que le récit qui en est fait n'appartient qu'à celui qui raconte. Chaque perte, chaque deuil est singulier, et aucune personne extérieure n'est réellement capable de comprendre, encore moins de rendre compte. Le chercheur peut ici compiler et comparer, rendre visible des éléments, mais il ne peut certainement pas raconter à la place de. Seuls les enquêtés ont les droits sur leur histoire, seuls leurs mots sont légitimes. C'est pour cela que ce travail tente de laisser une large part à la citation, parce que ce sont les mots les plus justes. Malgré cela, la frontière est tenue entre l'analyse complémentaire et celle qui recouvre ou étouffe, et le principe n'est probablement pas toujours bien appliqué. Il semble impossible pour le chercheur de se départir du « cynisme » dont il fait preuve, et qui est si bien décrit par Olivier Schwartz dans *Le monde privé des ouvriers*<sup>16</sup>. La relation enquêteur-enquêté n'est jamais égalitaire, elle est intéressée, et ce qui est donné par l'enquêté, même s'il le fait en toute conscience, même s'il a accepté et qu'il y trouve une forme de compensation, ne peut jamais être contrebalancé par ce qui est donné par l'enquêteur. Tout entretien est un « viol d'intimité », et c'est encore plus vrai lorsqu'il porte sur un deuil. Reste alors au chercheur à se fixer des limites, des principes, et à présenter aux témoins garanties et reconnaissance : « Je ne sais si ce livre sera en quelque façon leur bien. Ce que je sais, c'est qu'il est leur œuvre. »<sup>17</sup>.

Un mot finalement sur la construction du travail final. Celui-ci suit les récits des témoins,

---

15 Clémentine VIDAL-NAQUET, *Couples dans la Grande guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Les Belles Lettres, Paris, 2014, p.34.

16 Olivier SCHWARTZ, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femme du Nord*, Paris, PUF, 1990.

17 Olivier SCHWARTZ, *id.*, p.57.

qui ne sont pas sa matière unique, mais bel et bien sa matière structurante. Ces récits ont été construits en commun, par nos questions et leurs réponses, ils n'étaient donc pas entièrement libres, mais pas imposés non plus. Ils se présentent tous comme des récits par épisodes, épisodes qui reviennent dans tous les entretiens et permettent de construire une chronologie fictive, au sens où elle n'est ni datée, ni réelle, mais schématique, et issue de la comparaison de l'ensemble des témoignages qui nous ont été faits. Les individus qui racontent sont donc au centre de cette histoire, et c'est de leur point de vue que le service en Algérie, la mort de leur proche, et leur travail de deuil, est raconté. Racontés plus de cinquante ans après les faits, les événements ne nous sont pas donnés à voir directement, mais après plusieurs dizaines d'années de construction d'un récit de soi, alimenté par les évolutions personnelles, collectives, et même institutionnelles : plus confus parfois, le récit en est surtout plus riche, en ne donnant pas seulement à voir l'événement nu.

## **PARTIR, COMBATTRE, MOURIR EN ALGÉRIE**

## Le départ

Entre le 1er novembre 1954 et le 19 mars 1962, près de deux millions de militaires ont été envoyés en Algérie pour combattre sous les drapeaux français. Parmi eux, on compte 1 179 523 appelés<sup>1</sup>. Contrairement à une idée reçue, l'appel au contingent ne commence pas en 1956 avec le gouvernement Guy Mollet. Dix bataillons sont envoyés dès décembre 1954, et les premiers maintiens sous les drapeaux ont lieu en 1955 sous le gouvernement Edgar Faure. Selon la loi du 30 novembre 1950, la durée du service est fixée à 18 mois, mais les besoins en hommes en Algérie poussent à des rallongements successifs et à des maintiens sous les drapeaux, la durée du service allant parfois jusqu'à 30 mois. Ce sont donc autour de deux millions de familles qui ont vu partir un fils, un frère, un mari, un père parfois, pour les « opérations de maintien de l'ordre » en Afrique du Nord, pour une durée variant d'un an et demi à deux ans et demi. Toutes ces familles n'ont pas été touchées par un deuil. En fait, la mort en Algérie ne frappe pas si facilement les militaires français, relativement au nombre de militaires envoyés là-bas : si l'on reprend les chiffres donnés par Jean-Charles Jauffret<sup>2</sup>, 1,15 % des effectifs envoyés, appelés et engagés confondus, sont décédés en Algérie. Pour les soldats mêmes, pourtant directement au contact des morts, « en Algérie la mort n'opérait pas comme dans les guerres classiques, elle frappait plus rarement mais elle rodait partout. »<sup>3</sup>. Or ce que les familles des militaires restées en France voient, c'est plus vraisemblablement la mort qui frappe que la mort qui rode, qui, elle, n'est pas toujours racontée, ni par les soldats, ni pas les médias, au moment du conflit. Il faut garder cette idée à l'esprit quand on s'intéresse à la façon dont les familles ont vécu le départ de leur proche pour l'Algérie : elles n'ont souvent pas de raison d'imaginer le pire<sup>4</sup>.

Ce « départ » se compose en réalité de différentes étapes. Après avoir été déclaré « BSA » (Bon Service Armé), c'est par voie postale que le militaire appelé – et donc sa famille – est informé

---

1 Jean-Charles JAUFFRET, « Pour une typologie des hommes du contingent en guerre d'Algérie », in Jean-Charles JAUFFRET, Charles-Robert AGERON (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, 574 p., pp. 386-401.

2 Jean-Charles JAUFFRET, *id.* : 2 000 000 d'hommes envoyés en totalité. Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000, 365 p., chapitre « le retour » : 23 196 morts entre le 1er novembre 1954 et le 19 mars 1962.

3 Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris, Hachette littératures, 2002, 333 p., p. 100.

4 Pour Monsieur L, ancien appelé, dont le cousin est décédé en Algérie, il n'avait pas de raisons de s'inquiéter pour son cousin lors de son départ, parce que « Qui dit « partir en Algérie », ça veut pas dire qu'il allait se faire tuer. Manque de pot, c'est tombé sur lui. Tout le monde y allait, mais beaucoup revenaient heureusement ! ». Entretien avec Monsieur L, effectué le 21 juillet 2014 à son domicile.

de la date et du lieu de sa mobilisation<sup>5</sup> : l'armée lui envoie directement un « ordre de mission » qui a également valeur de preuve aux yeux de l'armée pour le remboursement des frais de déplacement de l'appelé à l'endroit qui lui a été assigné. Il faut rappeler que le départ en Algérie n'est pas immédiat : les appelés suivent d'abord quelques semaines de formation en France<sup>6</sup> – les « classes » –, dans un centre d'instruction spécialisé en fonction de l'arme, et c'est dans un second temps qu'ils partent pour l'Algérie avec leur unité<sup>7</sup>. Dans l'esprit des familles, c'est parfois plutôt en « service militaire » qu'en « en opération » que partent les appelés, pour adopter la terminologie institutionnelle, et assez rarement « en guerre ». C'est donc un départ morcelé, qui rend difficile la prise de conscience des familles, et du soldat lui-même, des dangers que peut entraîner cette mobilisation. Ce morcellement est également présent dans l'expérience des engagés ou des militaires de carrière : ils ne perçoivent pas nécessairement de rupture nette dans le déroulement de leur carrière au moment du départ en Algérie. C'est pourquoi, selon les familles, selon la conscience qu'elles avaient des risques que présentait une mobilisation en Algérie, le moment du départ oscille entre un non-événement et une véritable catastrophe.

### *Un non-événement*

Pour la plupart des appelés et des familles, le service militaire est une étape incontournable de la vie d'un homme : ils s'attendent à être appelés à leur tour, et se tiennent prêts à se rendre à l'endroit assigné. Au moment de la guerre d'Algérie, ils savent également que service militaire signifie mobilisation en Algérie au bout d'un certain temps, car des opérations s'y déroulent. Monsieur L, ancien appelé d'Algérie, et dont le cousin, mobilisé avant lui, est décédé là-bas, témoigne :

« **MW**

Ok. Du coup quand \*\*\* est parti lui en Algérie, vous avez eu une réaction, ça vous a marqué ?

**Monsieur L**

Non, non, parce que je savais que mon tour viendrait. Mais qui dit « partir en Algérie », ça veut pas dire qu'il allait se faire tuer. Manque de pot, c'est tombé sur lui. Tout le monde y allait, mais beaucoup revenaient heureusement ! »<sup>8</sup>

---

5 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile. Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

6 Voir sur ce point Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000, 365 p., chapitre « La République nous appelle ».

7 C'est vrai pour la plupart des appelés qui sont envoyés dans un centre d'instruction en métropole, mais certains sont affectés et formés directement en Algérie. Voir Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie... id.*

8 Entretien avec Monsieur L, effectué le 21 juillet 2014 à son domicile.



La perception est souvent la même chez les membres de la famille non concernés par une éventuelle mobilisation, en tout cas pas dans l'immédiat : c'est un événement « normal » qu'un fils ou frère soit appelé à un certain moment, et il ne se traduit pas nécessairement par de l'inquiétude. C'est le cas aussi pour Monsieur O :

« **MW**

D'accord. Et quand est-ce que vous avez appris que \*\*\* devait partir en Algérie ? Vous vous rappelez ?

**Monsieur O**

Oh ben, non je m'en rappelle pas. Mais bon euh... C'était par lettre hein, c'était le facteur qui amenait le... Ben oui, comme, les frangins c'était ça hein... Comment qu'ils appelaient ça... L'ordre de, c'était l'ordre de départ, je sais pas trop, enfin... Euh, mais bon, à cette époque-là c'était tout le monde qui partait à l'armée, ou alors fallait être réformé parce que... Mais... Bon, c'est pas que c'était, pas une fierté mais... Oui enfin non parce que y'avait la guerre mais en temps normal, aller au service militaire c'était une certaine fierté quand même enfin. Parce que malheureusement si on y allait pas, c'est qu'on était réformé, c'est qu'on n'était pas en bonne santé... »<sup>9</sup>

C'est un événement doublement normal pour les familles : au sens d'habituel, logique, parce que tous les hommes sont concernés, et au sens de norme sociale, car si effectuer son service militaire constitue une « fierté », c'est aussi que ne pas le faire est perçu comme problématique, et donc anormal socialement. Quand « partir en Algérie » signifie y accomplir son service militaire, le départ est alors un moment logique, et dans les récits des familles prend la forme d'un « non-événement », au sens où il n'est pas marquant et n'aurait pas constitué une étape du récit s'il n'avait pas été suggéré par les questions posées durant l'entretien : on n'observe sur le moment ni « contraction temporelle » ni « rupture d'intelligibilité »<sup>10</sup>. Il peut en être de même pour les familles où le militaire était en fait engagé, un militaire de carrière. Monsieur D présente à de nombreuses reprises sa famille comme une « famille d'officiers » : la carrière militaire a été choisie par les hommes de différentes générations depuis la Première Guerre mondiale, et l'engagement de son frère dans l'armée n'est pas une surprise. Marqué par les combats de libération menés par les troupes américaines, canadiennes et anglaises dans le Calvados à la fin de la Seconde Guerre mondiale (leur maison, située sur la côte, a été réquisitionnée par des troupes anglaises à ce moment-là), son frère a choisi de devenir officier. Son départ en Algérie ne constitue alors qu'une suite logique de sa carrière militaire :

« **Monsieur D**

donc c'est un peu naturellement qu'il est rentré dans l'armée quoi, d'une certaine manière, là-dessus. Et donc, ensuite, eh bien, il a été d'une promotion de Saint-Cyr [...]. Et puis donc, il est

9 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

10 Alban BENSA, Éric FASSIN, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 5-20.

parti pour l'Algérie, il a choisi la légion étrangère comme cadre, comme officier de la légion étrangère, et puis, comment dirais-je, il a donc participé à la guerre d'Algérie. »<sup>11</sup>

Pour beaucoup de familles, le départ n'est donc pas un moment marquant en soi. Il peut être source d'inquiétude, mais souvent l'appréhension n'est pas dite, ou pas pensée, car le risque de mort est loin d'être automatique, ou loin d'être perçu comme tel, durant les opérations en Afrique du Nord. Mais dans d'autres familles, pour lesquelles cette préoccupation est très présente, le moment du départ a pu constituer une étape compliquée.

### *Un moment déchirant*

Madame S raconte, parlant de son frère la veille du départ :

« On a été voir un film, *Le Pont de la rivière Kwaï*, et il pleurait. [pause] Discrètement mais il pleurait... Et puis le lendemain mon père il pleurait. Il partait... Je voyais pas mon frère, mon frère n'arrivait pas à descendre de sa chambre, qui était au premier étage. Et mon père pleurait. »<sup>12</sup>.

Pour certaines familles, souvent celles pour lesquelles l'éventualité de la mort est envisagée, le moment du départ est particulièrement difficile. Chacun sait que c'est peut-être la dernière fois qu'ils se voient. Toujours la veille du départ, le frère de Madame S lui disait :

« tu vois, ça me fait mal de te le dire et c'est à toi que je le dis, tu le dis pas à papa et maman, mais je reviendrai pas » [...] Il m'a dit « non, je saurai pas tuer, j'arriverai pas à tuer quelqu'un »<sup>13</sup>

Les départs difficiles sont en effet en général associés à la conscience qu'il existe un véritable danger de mort pour le frère qui s'en va. De la même façon, le départ du frère de Monsieur U en Algérie est un moment particulièrement triste. Revenu pour l'été en permission pour aider aux récoltes dans l'exploitation de la famille, son frère, malade du cœur et sentant que l'effort des moissons l'a fatigué, fait ses adieux :

#### « Monsieur U

Et quand il est parti de Caen... Je suis un petit peu ému, mais bon... Il a dit à ma mère « Je ne recommencerai jamais ». Ouais, c'était très dur. Peut-être trop fatigué. [...] C'était terrible les adieux sur le quai... »<sup>14</sup>

Chacun de ces militaires a une bonne raison de penser qu'il va mourir en Algérie, et en fait part à sa

---

11 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

12 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

13 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

14 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

famille, à mots couverts. Pour Monsieur R, ce qui rend ce moment très difficile à vivre pour toute la famille, c'est la surprise. Pour ce qui est des appelés, la plupart savent à quoi s'en tenir : ils s'approchent progressivement de l'âge où ils doivent effectuer leur service militaire, et savent que dès décembre 1954, leur classe est mobilisable pour l'Algérie. De la même façon, pour ceux qui ont suivi une formation d'officier, comme le frère de Monsieur D, le départ en Algérie s'effectue dans la continuité de la carrière militaire. Mais le frère de Monsieur R, lui, s'est engagé de son plein gré dans l'armée avant l'âge de sa conscription, et s'est porté volontaire pour participer aux opérations d'Algérie<sup>15</sup>. Pour lui, l'armée se présente comme une opportunité d'ascension sociale<sup>16</sup>. Mais pour sa famille, pour ses parents en particulier, cet engagement constitue une surprise et un coup dur :

« MW

Et du coup, quand... comment vos parents ont réagi quand ils ont su qu'il s'engageait ?

**Monsieur R**

Oh ben c'était la cata... [pause, respiration, sanglots] »

C'est autant l'engagement que les risques pris qui frappent la famille : pour une famille dans laquelle l'armée n'a jamais vraiment constitué une voie de carrière privilégiée, ces risques ne sont pas facilement acceptables et perçus comme normaux, comme c'était le cas dans la famille de Monsieur D.

Si dans certaines familles le départ du soldat a constitué un moment particulièrement douloureux, il s'agit quand même d'une situation plus rare que la première, pour les raisons précédemment évoquées : que ce soient des appelés ou des militaires d'active, leur départ en Algérie n'est pas vraiment une surprise, et pas nécessairement perçu comme dangereux. Pourtant, la surprise et un certain sentiment d'injustice sont des motifs fréquemment évoqués lorsque les enquêtés parlent du départ de leur frère.

---

15 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile : « Son premier engagement c'était suite à une réflexion intelligente d'un professeur au lycée Malherbe, parce que étant donné qu'il devait être en Première, il avait 17 ans, 17 ans ½, il était en Première, eh bien, un professeur très intelligent comme ils sont tous, lui a fait la réflexion qu'à cet âge-là il devrait pas être là. Donc mon frère qui est très susceptible, on est tous un petit peu comme ça dans la famille, et ben il... il a plus voulu retourner au lycée, et il s'est engagé. » ; « Quand il s'est engagé, il est allé en, il est allé en... Un petit peu en France, un peu en Allemagne, après il a été volontaire pour partir en Algérie [...] »

16 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile : « à l'époque, mon frère s'est rengagé parce qu'il trouvait pas un travail. Bon, il sav... entre guillemets il savait rien faire. Un métier... Donc il voulait pas, il ne voulait pas commencer par la base, aussi. Il était très fier, il était très fier, il voulait pas être ouvrier, il voulait pas commencer par la base. Il voulait tout de suite être responsable. Donc il a rien trouvé, et puis la solution qu'il a eu, pour lui c'est... c'est de s'engager. »

« *Il n'aurait pas du y aller* »

En effet, sans présenter ce départ comme une tragédie, ou une terrible injustice, beaucoup d'enquêtés expliquent que, pour de multiples raisons, leur frère n'aurait pas du être mobilisé en Algérie. Effet de structure lié à l'échantillon de témoins interrogés ? Façon de s'exclure d'une règle qui touche tous les hommes d'une classe d'âge en théorie, mais à laquelle on espère échapper en pratique ? Relecture *a posteriori* d'un épisode qui prend un autre sens parce qu'il s'est conclut par un deuil ? Il est difficile de monter en généralité à partir de ce faible échantillon, mais c'est malgré tout un trait saillant des entretiens dont il faut rendre compte.

La famille de Madame B est à moitié française et à moitié suisse. Son frère ayant comme les autres membres de sa famille la double nationalité, il avait le choix de s'acquitter de ses obligations militaires en Suisse ou en France<sup>17</sup>. Il avait choisi de faire son service militaire en Suisse plutôt qu'en France, et toute la famille avait prévu de déménager à Genève pour rejoindre un oncle et une tante et reprendre leur restaurant. Mais les logiques administratives en ont décidé autrement :

« **Madame B**

[...] Mais ça nous est tombé dessus alors que ça n'aurait jamais dû.

**MW**

Ah oui ?

**Madame B**

Ben oui parce que, ma maman est suisse, mon papa est français. [...] Et on a toujours la double nationalité. [...] Donc on était vraiment prêts à partir, et puis on a reçu sa convocation. [...] Il dit « ben non je préfère faire mon régiment en Suisse, ça sera un petit peu tous les ans mais bon ». Oui mais quand on a voulu faire ça, à la mairie ils avaient égaré un papier. Ils avaient égaré le papier disant qu'on pouvait. Donc il a été obligé de partir, sans ça il était porté déserteur. Alors il est parti, et puis quelques jours après le papier a été retrouvé, par miracle. Mais bon, on pouvait rien faire c'était fini... »<sup>18</sup>

Ici, la situation est vécue comme injuste car le frère de Madame B pouvait, en toute régularité, échapper à la mobilisation en Algérie. C'est un élément indépendant de leur volonté qui l'oblige à

---

17 Convention du 1er août 1958 relative au service militaire des double-nationaux. « *La convention franco-suisse de 1958 s'inscrit quant à elle dans le cadre général qui sera consacré par la convention du Conseil de l'Europe de 1963. Elle prévoit ainsi que les double-nationaux sont tenus d'accomplir leurs obligations militaires dans l'État où ils ont leur résidence permanente à l'âge de 19 ans.* » (Guy Penne, sénateur, *Rapport sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre la France et la Suisse relative au service militaire des double-nationaux*, Sénat, session ordinaire de 1996-1997, Annexe au procès-verbal de la séance du 2 octobre 1996).

Suivant cette logique, on comprend que la famille B ait voulu déménager en Suisse pour en faire le lieu de résidence permanente du frère de Madame B. Par ailleurs, les dates correspondent, la convention étant entrée en application le 23 mars 1959, et le frère de Madame B ayant été mobilisé à partir de juillet 1959 (d'après ses États Signalétiques et des Services, dossier individuel trouvé au CAPM de Pau)

18 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

partir. C'est en ce sens que ce départ leur est « tombé dessus » et constitue une surprise. Cependant elle ne dit pas que ce moment a été vécu difficilement sur le coup, il s'agit plutôt d'un élément qui vient rendre plus cruelle la mort de son frère, parce qu'elle se rappelle qu'en plus, il n'aurait pas dû partir. La double nationalité est ainsi une voie d'exemption du service militaire en France, pour les pays qui ont signé une convention avec la France : il peut être intéressant à ce moment-là de servir dans un autre pays quand le service signifie en France combattre en Algérie. Une autre voie d'exemption possible est le fait d'avoir un ou plusieurs parents déjà reconnus « Mort pour la France ». Il ne s'agit pas d'être exempté du service militaire mais de la mobilisation en Algérie<sup>19</sup>. Cela aurait pu être le cas pour le frère de Madame S<sup>20</sup>. D'abord, le service militaire de son frère aurait dû être décalé, un frère aîné se trouvant déjà en Algérie au moment du départ du second. Mais les démarches administratives pour décaler le départ n'ayant pas été faites à temps, l'ordre de mobilisation a malgré tout été émis, alors que personne ne s'y attendait. Autour de cet épisode se cristallisent beaucoup de rancœur et de regrets :

« **Madame S**

Surprise ? Ben ma mère elle est tombée des nues elle. Mon père, étonné, a dit « T'as pas été faire les papiers ? ». Mais ma mère elle faisait pas les papiers, elle savait pas... C'est moi qui faisais les papiers. Moi j'allais pas... à 15 ans, j'avais été... C'est la faute du secrétaire de mairie hein, tout le monde l'a dit, c'était à lui de faire le nécessaire. Surtout que j'y suis allée, il a eu la paresse de pas y aller, parce qu'il a dit « tu diras à ta mère qu'elle aille à Caen » machin. C'était pas vrai, c'était à lui de faire ça. Et ma grand-mère elle s'est fâchée avec mes parents à cause de ça hein. »<sup>21</sup>

Pour Madame S, la responsabilité incombe au secrétaire de mairie qui aurait dû prendre en charge les démarches et a laissé la famille se débrouiller, prenant ainsi le risque de ne pas respecter les délais. D'autre part, le petit frère de Madame S est mort en 1954 à cause d'un engin militaire piégé qui a explosé, trace du débarquement de 1944 dans le département du Calvados. Il a été déclaré « Mort pour la France » en 1964<sup>22</sup>, ce qui était trop tard pour permettre l'exemption des autres frères, mais qui permet à Madame S de considérer *a posteriori* qu'il existait pour eux une échappatoire à la mobilisation en Algérie. Ici, il n'y a pas à proprement parler d'erreur administrative, c'est plutôt une succession de malentendus et de retards qui a abouti à cette situation.

---

19 En réalité, la législation que nous avons réussi à trouver concerne pendant la guerre d'Algérie les hommes dont « deux proches parents » (frères, sœurs, ascendants du premier degré) (lois n° 52-415 du 18 avril 1952) sont « Morts pour la France ». Ils sont dans ce cas là dispensés de leurs obligations de service militaire actif. L'article L.31 du Code du Service National applique cette dispense pour tous les hommes dont un seul parent proche aurait obtenu la mention « Mort pour la France ». Cependant, ce code date de 1971, et nous n'avons pas pu trouver si cet article a été créé à ce moment là ou reprenait les termes d'une loi déjà en vigueur.

20 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile : « Et quand ils ont reçu l'appel pour qu'il parte, et ben il est parti j'en avais déjà un [de frère en Algérie]. Et les deux n'auraient pas dû partir. Parce que j'ai un petit frère de 7 ans qui est au monument aux morts, qui a été reconnu « Mort pour la France », à cause d'un engin de guerre qui était sur la route. Et mes deux frères devaient pas aller en Algérie. »

21 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

22 Archives départementales du Calvados, Cabinet du préfet, 2600 W/2, décision du 18 mars 1954 pour l'inscription de la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès de \*\*\*.

Cela ne change rien à la façon dont Madame S la perçoit : cette injustice de départ rend la mobilisation plus difficile à accepter, au moins après coup, et le deuil n'en est certainement que plus dur à supporter...

De manière similaire, quand Monsieur U explique que son frère n'aurait pas dû être mobilisé<sup>23</sup>, il ne veut pas forcément dire qu'il y a eu une erreur de la part de l'administration ou de la part de l'armée, mais que sa situation aurait pu permettre une exemption. En effet, son frère avait des problèmes au cœur, et il est mort d'une crise cardiaque. À ses yeux, il s'agit d'une situation qui aurait mérité l'exemption, mais lui-même ne sait pas si elle a été demandée et refusée ou tout simplement pas demandée. Mais ce n'est pas, finalement, ce problème de santé qui a rendu la mobilisation de son frère surprenante, c'est en fait un autre concours de circonstances :

« **MW**

Mais dès qu'il a été mobilisé à Rennes vous saviez qu'il risquait de partir en Algérie ?

**Monsieur U**

Au départ on savait pas, on pensait pas. Tout son contingent était mobilisable pour l'Algérie. Mais comme il a eu un retard, parce qu'il a eu un problème de dentition, donc il a dû être opéré c'est à Rennes un truc comme ça, donc là ça a retardé. »

Ce passage par Rennes, où son frère s'est détaché de son unité, a laissé croire à sa famille qu'il allait peut-être ne pas partir en Algérie. Ici encore, que ses espoirs aient été fondés ou non, Monsieur U a d'abord perçu la mobilisation de son frère comme quelque chose d'évitable. Le départ, vécu comme une surprise, est alors assez mal accepté.

Ce n'est donc pas rare que, de manière rationnelle ou non, les familles pensent que le départ de leur frère pour l'Algérie n'aurait pas dû se produire. Il est difficile pour l'instant de le lier à la façon de vivre leur deuil par la suite sans tomber dans une téléologie, parce qu'à ce moment-là elles ne savent pas que leur frère ou leur fils va mourir là-bas. Mais quand ces récits sont faits, plus de cinquante ans après, on peut imaginer qu'il y a peut-être une relecture de l'événement *a posteriori* : c'est peut-être en prenant en compte leur propre deuil que les enquêtés finissent par considérer que ce départ n'aurait pas dû arriver et fait partie des éléments difficiles à accepter dans ce type de deuil. Cependant on peut encore se dire que ce sont des cas particuliers, ce qu'ils sont nécessairement, mais rares et peu représentatifs. Or une mention de ce problème est faite dans une lettre du cabinet du Ministre des Armées adressée au préfet du Bas-Rhin, datée du 5 août 1959<sup>24</sup> :

23 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

24 Service Historique de la Défense (SHD), GR 3 R 171, correspondance entre le général Saint-Hillier, chef du cabinet militaire du Ministre des Armées, et le préfet du Bas-Rhin, objet « difficultés rencontrées par les parents de militaires tués en Algérie », 5 août 1959

« Vous faites également allusion, dans votre correspondance du 23 Juillet, aux conditions de désignation de certains militaires pour l'Algérie alors qu'ils devraient normalement en être exempts. Selon vous, de telles désignations seraient fréquentes.

Afin de me permettre de faire procéder aux enquêtes nécessaires, je vous serais obligé de bien vouloir me donner toutes les précisions utiles à ce sujet. »

Si le préfet du Bas-Rhin fait remonter une telle information au ministère des Armées, c'est que, par l'intermédiaire d'élus locaux comme des maires, ou directement, des familles lui ont fait part de ce problème et qu'il l'a jugé assez important pour tenter de le corriger. Les familles qui ont vu leur fils ou leur frère être mobilisé, alors qu'il n'aurait pas dû l'être, ne sont donc pas si rares, et on peut aisément imaginer que chacune d'entre elles a vécu ce départ comme celles de Monsieur U, Madame S et Madame B.

*« Il ne voulait pas y aller »*

Ce qui peut rendre le départ plus difficile encore, c'est la réticence ou l'appréhension parfois affichée par le militaire au moment de s'en aller. On se souvient de Madame S qui raconte que son frère ne pouvait pas descendre de sa chambre, et que son père pleurait<sup>25</sup>. Madame G raconte également :

« C'est après qu'il est parti pour l'Algérie. Il avait pas envie d'y aller... Mais bon... Il avait pas du tout envie d'y aller... »<sup>26</sup>

Pour les familles, savoir que le militaire ne voulait pas partir rend plus triste son départ. C'est l'image qu'en ont les familles qui compte à ce moment-là, le fait de savoir, mais surtout le fait de penser, qu'il avait des réticences. Or même sans que le militaire formule lui-même ces réticences, ou montre son appréhension, des éléments peuvent contribuer à cette perception et rendre le départ plus difficile à accepter pour les familles. C'est comme cela qu'on peut comprendre le récit de Madame B, qui dit :

« Comme il savait même pas tirer les nougats, à la foire, il savait pas tirer il était vraiment pas... il était pas Armée hein. Et ben il a été puni. Donc au lieu de... Normalement ils étaient un mois en France, puis ils avaient une perm pis après ils partaient en Algérie. Eh ben lui il a pas eu de perm, il est parti directement en Algérie. Il a été puni parce qu'il savait pas tirer le pauvre garçon. »<sup>27</sup>

Sans examiner le récit de près et essayer de savoir s'il correspond à la réalité, la logique de Madame

25 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

26 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

27 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

B est frappante : son frère est parti plus vite que les autres soldats, c'est donc à nouveau un élément d'injustice dans son départ, parce qu'il ne correspondait pas aux attentes de l'armée. Le départ est vécu comme une punition, parce que son frère, même s'il ne dit pas qu'il ne veut pas partir, est de toute façon totalement étranger au monde de la guerre, et le mobiliser c'est déjà l'obliger, et d'une certaine manière, le punir. Le soldat n'a donc même pas besoin de formuler des réticences – et d'en avoir – pour que les familles vivent parfois mal son départ au motif qu'il a été forcé de partir. Or, cette impression de contrainte est par ailleurs un sentiment courant parmi les appelés et anciens appelés eux-mêmes, à voir le témoignage de Monsieur I :

« Ah non j'étais contre tout ça hein, mais c'était... Mais malheureusement, on nous envoie de force hein, y a pas... Ils nous envoyaient de force là-bas hein. »<sup>28</sup>

D'après Claire Mauss-Copeaux, cette idée est répandue parmi les appelés, qu'elle définit comme « des petits soldats réticents »<sup>29</sup>. Si cette réserve est présente chez les soldats, leurs familles peuvent la voir, la ressentir également, et pour certaines d'entre elles, le départ peut être d'autant plus mal accepté qu'il est subi, vécu sur le mode de l'obligation. D'autant que le témoignage se fait aujourd'hui, alors que le service militaire a été suspendu en France en 1997<sup>30</sup>, et que les militaires engagés sur les théâtres d'opération à l'étranger ne sont que des volontaires : une comparaison s'impose régulièrement et conduit les enquêtés à relire leur histoire à l'aune de ce changement. Madame S explique ainsi :

« C'est pas juste, il a pas demandé à y aller. [...] Je trouve que c'est mieux aujourd'hui. Parce que... oui, je trouve que c'est mieux... Ou alors, s'il y avait une grande guerre, et puis qu'ils manquent d'hommes, et qu'on appelle des jeunes pour aider à sauver son pays, je suis très patriote, j'adore mon pays, et je trouve qu'on a de la chance d'être Français, et ben oui, même si c'était mon fils. Mais aujourd'hui qu'on n'a pas besoin de tant de militaires, je trouve que c'est mieux, ça nous coûte moins cher au pays, mais surtout, c'est les jeunes qui choisissent d'y aller. Ils veulent en faire leur métier, ils sont payés en conséquence, c'est leur boulot, comme un autre boulot. Bon s'ils se font tuer moi je suis la première à dire que c'est triste. Et puis je pense un petit peu à eux... Mais c'est pas pareil qu'un appelé qui se fait tuer et puis qui a pas voulu y aller. »<sup>31</sup>

## **Radio, lettres et permissions : le service en Algérie vu par les familles**

28 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

29 Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie...*, op. cit., p. 202 : « Tous les interviewés, sauf deux, mettent l'accent sur la contrainte qui les obligeait à quitter leur famille. [...] Mais la mauvaise volonté des appelés n'est jamais présentée comme un refus et, quand deux interviewés utilisent le terme très fort de « malgré-nous », ils en atténuent le sens par des précautions oratoires. »

30 Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, JORF n°260 du 8 novembre 1997 p. 16251

31 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.



## *L'éloignement*

Vivre la guerre d'Algérie depuis la France est une chose étrange. Les lieux du conflit, ses caractéristiques, et son contexte le rendent extrêmement singulier. C'est une guerre en terre lointaine, dont on ne voit pas les conséquences immédiatement et sur le sol métropolitain. C'est une guerre d'attentats dont les risques sont difficiles à concevoir. Enfin, les moyens de communication, même s'ils ne sont pas ceux d'aujourd'hui, existent : les familles sont loin d'être coupées de leurs proches qui se battent là-bas.

Les témoignages nous montrent que se combinent une idée d'éloignement physique et une sensation d'étrangeté : l'Algérie, pour les familles comme pour les soldats, est une terre lointaine, et différente de la France ; il est difficile pour les familles de concevoir le quotidien de leurs proches là-bas. Jean-Claude Escaffit, ancien journaliste de l'hebdomadaire *La Vie* et du quotidien *La Croix*, est le fils d'un officier des Sections Administratives Spécialisées (SAS) « Mort pour la France » en Algérie. En 2014, il fait paraître son témoignage<sup>32</sup> qui est à la fois celui d'une quête, et celui d'un deuil. Il y raconte comment, à la recherche d'informations sur son père, il a exploré différents centres d'archives du Ministère de la Défense (Vincennes, La Rochelle), et est parti en Algérie, avec son frère Serge, pour retourner sur les lieux où est mort son père, et rencontrer des témoins. Cela lui permet également de rendre compte des bribes de souvenirs de son enfance : de l'absence de son père, à sa mort, puis au deuil qu'il a fallu en faire. Du moment où son père était en Algérie, il se souvient des lettres, mais aussi des photos que son père envoyait, et il raconte :

« Toutes ces images, rassurantes pour des proches comme nous si éloignés, ont maintes fois défilé sur l'écran familial. Comme dans un film muet, on se risquait à en tisser l'histoire, à la légèrer librement. C'est à travers ces diapositives que bien plus tard je suis allé chercher la vérité sur « ta » guerre. Que j'ai tenté de comprendre, à travers tes yeux, cette terre que tu croyais française. Toi comme tant d'autres. Et que tu allais découvrir – comme tant d'autres aussi – à quel point elle t'était étrangère. »<sup>33</sup>

On voit bien ici le problème que constitue pour les familles l'éloignement, à la fois géographique et imaginaire : l'Algérie représente pour eux un autre monde, qu'ils ont du mal à concevoir. D'autant que les schémas de guerre sur lesquels ils peuvent éventuellement s'appuyer pour imaginer ce que vit leur proche là-bas sont mis à mal : la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale, vécues ou racontées dans les familles, étaient des guerres de front, d'occupation, alors que la guerre

---

32 Jean-Claude ESCAFFIT, *Sur les traces du père. Questions à l'officier tué en Algérie*, Salvator, Paris, 2014.

33 Jean-Claude ESCAFFIT, *id.*, p. 46.

d'Algérie est vue comme une guerre d'attentats<sup>34</sup>, et le front, s'il y en a un, n'est pas sur le sol métropolitain. L'étrangeté réside dans la forme de la guerre, mais aussi dans la terre où elle se déroule. Jean-Claude Escaffit veut « comprendre [...] cette terre » : composée de paysages différents, de couleurs différentes, au moins dans l'imagination des proches, elle est perçue comme la terre de l'altérité radicale. Cette idée existe qu'il y a un « nous » et un « eux », et cela rejaille sur leur perception des espaces. Monsieur I, en tant qu'ancien appelé, témoigne :

« D'abord moi la première chose que j'ai fait quand j'ai débarqué que je suis arrivé là-bas, « Ah putain, c'est, c'est pas la France, ça, c'est pas chez nous » automatiquement, tellement on est dépaysés, tellement... C'est beau, attention hein. La chaleur, tout, pis tout, blanc partout, c'est pas chez nous ça, c'est pas possible. Et aussitôt, ça m'a fait ça... Aussitôt. Et y a beaucoup de gens comme moi à qui ça a dû faire pareil hein. On savait que c'était pas chez nous, c'était des colonies, on se rendait pas compte qu'ils étaient chez eux ces gens-là. Ils étaient chez eux, et nous on n'était pas chez nous, c'est ça la vérité. »<sup>35</sup>

Ici, la perception de l'espace est une preuve que l'Algérie n'est pas la France, contrairement au discours officiel de l'époque, qui, sans être contredit par les familles interrogées aussi frontalement que Monsieur I le fait, est en tout cas toujours ramené à son statut de discours officiel<sup>36</sup>. Ici, cette sensation d'étrangeté, en plus d'empêcher les familles de concevoir le quotidien de leur proche, renferme un malaise plus général : pourquoi se battre sur, et pour, une terre qui n'est pas la nôtre ? D'autant que cette impression semble se propager à mesure que la guerre avance, et que la population métropolitaine se détache de plus en plus de l'armée et du gouvernement en ce qui concerne les buts de cette guerre : « En juillet 1956, 45 % des Français se déclarent favorables à l'indépendance, ils sont 71 % en mai 1959 »<sup>37</sup> Cette idée, selon laquelle la France n'est pas chez elle en Algérie et devrait conclure la paix et lui accorder son indépendance, peut venir renforcer cette sensation de malaise et d'étrangeté vécue par les familles dans leur rapport à la guerre menée par leurs proches là-bas. Ce trouble est bien exprimé par Jean-Claude Escaffit au début du chapitre 5 :

« Que savais-je de toi, en somme ? Là-bas, dans cette Algérie si proche et si lointaine ? Presque rien, quand j'y repense. »<sup>38</sup>

---

34 Ainsi, Madame S témoigne : « Parce qu'en fait c'était pas une guerre. C'était des attentats c'était pas une guerre. C'est devenu une guerre par la suite, mais sans plus hein. [...] Oui la guerre d'Algérie c'était pas une guerre. La guerre d'Algérie ce sont des attentats qui ont eu lieu à cause des pieds-noirs hein. ». Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

35 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

36 Par exemple, à la question « Pourquoi, selon vous, on combattait en Algérie ? », Madame G répond « Alors comment ils disaient, ils disaient alors, oh ben j'ai pas tout recherché, parce que je l'ai eu sûrement, ils disaient... Ils étaient... Ils étaient en... Pour mettre de l'ordre. » : les termes officiels sont rappelés, « mettre de l'ordre », correspondant à la mission de maintien de l'ordre pour laquelle les soldats étaient envoyés en Algérie, et Madame G rappelle que ces termes sont ceux du discours officiel des pouvoirs civils et militaires avec l'expression « ils disaient ».

37 Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie...*, op. cit., p. 282.

38 Jean-Claude ESCAFFIT, *Sur les traces du père*, op. cit., p.43

Cet entre-deux est très intéressant : l'Algérie était « proche », familière, parce que c'était un département français depuis longtemps, parce il y avait des échanges, parce qu'il y avait des informations, des images, des récits, plus fréquents encore pendant la guerre. Mais elle était lointaine, étrange, différente, et ne pas connaître le contexte dans lequel évolue son père, son frère, son fils, son mari, c'est en partie ne pas connaître cette personne qui devrait pourtant nous être si proche. À ce moment, les photos, les lettres, et les médias, peuvent servir de point d'appui aux familles pour se construire une idée de ce que vit leur proche en Algérie.

### *Correspondance et médias*

En général, une correspondance régulière s'établit entre le militaire et ses parents, parfois avec ses frères et sœurs, en fonction de leur écart d'âge et de leur proximité. Monsieur A témoigne :

« **MW**

D'accord. Et vous envoyiez des lettres ?

**Monsieur A**

Euh ben il écrivait à mes parents oui. Et forcément, un militaire qui écrit à ses parents, même s'il y a quelque chose il dit rien...

**MW**

Et vous vous les lisiez les lettres ?

**Monsieur A**

Oh certainement, mais j'avoue que je me souviens plus. »<sup>39</sup>

De la même manière, le frère de Monsieur D écrivait régulièrement à sa mère :

« **MW**

Mmh. Et à l'époque quand il était là-bas, vous vous écriviez, avec... ?

**Monsieur D**

Alors, euh, il écrivait souvent à maman, donc je lisais les lettres, on correspondait. Moi je lui ai pas tellement écrit, en tant que tel [...] »<sup>40</sup>

Cette correspondance prend parfois un caractère collectif : Monsieur D lit les lettres adressées à sa mère, et les informations contenues dedans sont partagées avec le reste de la famille et même de

---

39 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

40 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

l'entourage en général. Monsieur O explique que l'expérience de la guerre et de l'éloignement était partagée par les amis du village, notamment entre les familles concernées, qui avaient un proche en Algérie :

« Donc ben vous savez, les parents, ça communiquait : « As-tu des nouvelles de... untel, ton fils a-t-il écrit ? » ? C'était ça hein. »<sup>41</sup>

Ce n'est pas nécessairement une correspondance intime, ou en tout cas une partie de celle-ci prend un statut plus large, ce sont les « nouvelles » :

« **Monsieur O**

A cette époque là, du moment qu'on avait des nouvelles, on était contents... »<sup>42</sup>

Clémentine Vidal-Naquet explique bien comment, pendant la Première Guerre mondiale, la lecture commune des lettres permettait à la fois de répandre les nouvelles, de partager un moment de joie et « d'élargir le cercle des confidents ». Par ailleurs, cette lecture commune est parfois sélective, et les passages intimes ou personnels peuvent être passés sous silence et gardés pour soi<sup>43</sup>. En effet, les témoins rapportent qu'une partie de la correspondance est cependant plus personnelle, adressée à quelqu'un spécifiquement. Monsieur U utilise cet adjectif :

« Bon les lettres c'est des lettres personnelles mais bon, c'est des lettres de ma maman qui lui écrivait... »<sup>44</sup>

Madame B entretient, elle, une correspondance très suivie avec son frère :

« Et puis ben, on s'écrivait, régulièrement, 3 fois la semaine tous les deux, donc on gardait le contact, pis les parents, aussi souvent qu'ils voulaient, c'est pas le problème. »<sup>45</sup>

L'âge n'est pas nécessairement une barrière, à voir les témoignages de Monsieur U et de Jean-Claude Escaffit :

« **MW**

Et avec \*\*\* vous vous écriviez ?

**Monsieur U**

---

41 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

42 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

43 Clémentine VIDAL-NAQUET, *Couples dans la Grande guerre*, op. cit., p.341

44 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

45 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

Oui, aussi. Moi j'avais 9 ans, donc l'écriture était pas, vous allez voir, elle est pas terrible hein... Je me renseignais sur le système agricole, qu'il adorait... »<sup>46</sup>

« Il y a quelques semaines à peine, Serge me remet un petit paquet de lettres jaunies. Celles que je t'avais adressées à huit ans. [...] Racontant par le menu la banalité de nos journées, ces lettres sont touchantes de fraîcheur et de spontanéité... Et truffées de fautes d'orthographe. »<sup>47</sup>

La correspondance n'est pas uniquement composée de lettres. On l'a déjà évoqué, certains envoient des photos d'Algérie à leur famille. Monsieur U en parle<sup>48</sup> : photos de paysages, photos de groupes – camarades de service comme Algériens –, les photos envoyées aux familles montrent le pays dans lequel, et les personnes avec lesquelles, vivent les militaires pour quelques mois, et permettent aux familles de se forger un imaginaire, souvent sous des traits exotiques<sup>49</sup>. Ce sont aussi des colis qui sont envoyés aux soldats par leur famille. Madame B en parle :

« Il nous avait fait savoir que tout le régiment était malade. Et on avait un médecin qui était génial, qu'avait dit à m... On en avait parlé, et il avait dit « je vais vous faire un colis pour \*\*\* et vous lui envoyez ». Et donc il lui avait envoyé quelques médicaments, parce qu'ils avaient beaucoup la dysenterie, pour le soigner. »<sup>50</sup>

Ici, des médicaments, mais on peut aussi imaginer d'autres objets de réconfort : des produits régionaux, des cigarettes, des objets plus personnels peut-être ?

Les familles se tiennent donc le plus possible au fait de ce que vivent leurs proches en Algérie, par une correspondance directe. Les médias, radio et presse écrite sont également une façon de s'informer et de se rapprocher d'eux. La radio, sans être nécessairement utilisée de manière frénétique, est assez présente dans l'expérience quotidienne de ces familles. Pour certains, c'est une façon de vivre leur inquiétude, constante, du danger que leur proche court en Algérie. C'est ce que raconte Madame S :

« Ben oui, j'avais déjà un frère [*là-bas*], et mon père écoutait la radio sans arrêt. Vous savez, les petites radios d'autrefois, on n'avait pas de télé. Ah non, mon père il écoutait, on entendait les attentats et tout, on avait déjà peur pour celui qui y était hein. »<sup>51</sup>

Pour la plupart, c'est plus une habitude, mise en place auparavant car la famille écoute les informations de manière régulière, ou prise au moment de la guerre d'Algérie :

---

46 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

47 Jean-Claude ESCAFFIT, *op. cit.*, p.39

48 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

49 Sur ce point, voir Claire MAUSS-COPEAUX, *À travers le viseur. Algérie 1955-1962*, Aedelsa, Lyon, 2003, chapitre « l'exotisme à l'ombre de la guerre », pp.53-79.

50 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

51 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

« **Monsieur A**

à ce moment là y avait pas de télévision, y avait rien, y avait que la radio hein, donc on entendait ça à la radio, forcément on entendait ça.

**MW**

C'est vos parents qui écoutaient ?

**Monsieur A**

Oui ben oui, y avait un poste à la maison.

**MW**

D'accord. Mais ils écoutaient exprès pour avoir les informations ?

**Monsieur A**

Non. Oh ben c'était si vous voulez, à cette époque là c'était, c'était déjà les jeux des mille francs, je sais plus quoi, et puis les informations, en dehors des informations, c'est vrai qu'on n'écoutait pas la radio, ou très peu. »<sup>52</sup>

« **Monsieur I**

Alors si bien que moi, les informations, j'écoutais, et puis tous les jours, tous les jours, c'était sans arrêt, sans arrêt, 7-8 morts tous les jours qu'il y avait. C'était comme ça, c'était devenu une habitude pour nous, on n'y pensait même pas, on pensait jamais que ça nous arriverait un jour, à nous. »<sup>53</sup>

Parfois, on a le sentiment que ce n'étaient pas les enquêtés qui cherchaient les informations mais bien plutôt les informations qui venaient à eux :

« **MW**

Bien sûr. Et vous auriez préféré qu'on évite d'en parler autant de la guerre d'Algérie ou... vous aimiez bien en entendre parler ?

**Monsieur R**

Pfff... sans plus hein, c'était... Sans plus, non c'était, c'était, c'était malheureusement entré dans les mœurs c'était... »<sup>54</sup>

C'est d'autant plus probable pour les témoins enfants ou adolescents au moment des faits : ce n'était pas forcément eux qui choisissaient d'allumer le poste de radio, et ils entendaient ces informations sans vraiment avoir cherché à les obtenir. Il en va de même pour la presse écrite : les gros titres que l'on peut apercevoir devant un kiosque, ou ceux du journal habituellement lu par la famille, sautent aux yeux, et rendent la guerre assez présente malgré l'éloignement. Pour un lecteur d'aujourd'hui, il faut replacer ces événements dans leur contexte :

« **Monsieur D**

Sachant qu'il faisait la guerre là-bas, bon, y avait des choses qui se passaient en Algérie, c'est évident qu'on suivait... Mais on n'était pas suspendu comme on l'est actuellement sur les

---

52 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

53 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

54 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

événements. On avait du... des délais, on apprenait les choses avec un certain retard. Y avait pas de l'instantanéité, de l'internet, des SMS, des ceci des cela. C'était pas du tout ça, on était... On savait les choses, d'une part, soit par la presse, écrite, la télévision était pas tellement développée en tant que tel, hein, dans l'instantanéité. Et puis, comment dirais-je, on apprenait souvent des choses avec pas mal de retard. On n'était pas dans le même, dans le même *timing*, c'est certain. »<sup>55</sup>

Même si l'information était disponible et pouvait faire irruption sans qu'on le demande, la guerre d'Algérie n'était pas omniprésente, pas comme on l'imagine actuellement en tout cas. Surtout, si cette information est disponible, autant à la radio que dans la presse écrite, tout le monde ne s'y intéresse pas de la même façon. Charles-Robert Ageron remarque qu'en août 1955, selon un sondage IFOP, « 5 % seulement des gens interrogés s'étaient intéressés à la lecture des nouvelles sur l'Algérie dans leurs journaux »<sup>56</sup>. L'écoute régulière décrite par les enquêtés est donc certainement liée à la présence d'un proche en Algérie. De même, même si l'intérêt pour les questions algériennes augmente à mesure que la guerre s'intensifie<sup>57</sup>, on peut imaginer que la pratique de l'information n'est pas la même selon que la personne qui lit ou écoute s'intéresse à l'Algérie comme sujet politique et géopolitique, ou qu'elle recherche des informations plus personnelles, sur les soldats se trouvant là-bas, craignant peut-être d'avoir des informations sur le proche y combattant. Et en effet, ces informations constituent souvent une source d'angoisse pour les familles qui ont un proche en Algérie :

« **Monsieur U**

Non faut vraiment être concerné. Mais après [*à partir du moment où son frère est parti en Algérie*], oui c'est vrai qu'on... on écoutait tous les jours la radio. [...] Mais bien sûr on tremblait toujours... »<sup>58</sup>

Cet éloignement dont on parlait précédemment est donc en partie comblé par ces multiples sources d'informations, directes ou indirectes. Alors même qu'il est lointain, absent, le proche en guerre prend une certaine place, pesante et angoissante, dans le quotidien des familles en France.

### *Les permissions*

Il faut également noter que cette période en Algérie n'est pas toujours continue. Sa durée est

---

55 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

56 Charles-Robert AGERON, « L'opinion française à travers les sondages », dans *La guerre d'Algérie et les Français (colloque de l'Institut d'Histoire du Temps présent)*, Jean-Pierre RIOUX (dir.), Paris, 1990, pp. 25-44.

57 En avril 1956, 65% des personnes interrogées pensent « que les questions d' Afrique du Nord devraient avoir la priorité de l'attention gouvernementale », toujours d'après un sondage IFOP cité par Charles-Robert Ageron, *op. cit.*

58 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

avant tout variable en fonction des personnes, de quelques jours à plusieurs mois, selon le moment de la mort. Pour certains, elle est également entrecoupée, lorsqu'ils ont eu des permissions et ont pu rentrer en France. Ces permissions étaient rares, en particulier à cause de l'éloignement et de la courte durée qui ne permettaient pas de faire l'aller-retour avec la France<sup>59</sup>. Des congés spécifiques peuvent être accordés pour des cas particuliers : ainsi le frère de Monsieur U est rentré en France durant l'été pour aider ses parents à faire les moissons<sup>60</sup>. Mais lorsqu'elles ont lieu, pour les proches, ces permissions peuvent être l'occasion de construire des souvenirs communs. L'absence du soldat peut inciter à profiter de sa présence quand on en a l'occasion, mais ces souvenirs sont également souvent les derniers qu'ils ont du disparu, et ils prennent peut-être ainsi une place plus importante dans le récit. Monsieur R. et Monsieur D racontent :

« **MW**

Oui ? Vous avez des souvenirs de lui, des photos ?

**Monsieur R**

Oui, de sa dernière permission, on était assez proches. Sa dernière permission... Avant qu'il se réengage, j'avais été en vacances, il était... il cherchait du travail dans le civil, il en trouvait pas, donc, je sais qu'on sortait ensemble. Je sais qu'on sortait ensemble. Y a que là que... Si vous voulez y a trois semaines, un mois, qu'on était proches, vraiment proches. Avant on n'était pas... on était... Bon vous savez comme des frères et sœurs quoi... »<sup>61</sup>

« **Monsieur D**

Alors, euh, il écrivait souvent à maman, donc je lisais les lettres, on correspondait. Moi je lui ai pas tellement écrit, en tant que tel, mais chaque fois qu'il venait en permission, je dirais, je perdais pas un moment d'être avec lui, hein... Pour être avec lui, pour savoir ce qu'il faisait, comment ça se passait, etc. »<sup>62</sup>

Comme le fait remarquer Monsieur D, les permissions sont l'occasion de « savoir comment ça se passait », d'être plus franc et plus loquace que dans les lettres. Son frère, sans raconter le détail des opérations qu'il effectuait, leur donnait un aperçu apparemment satisfaisant de son rôle en Algérie :

« **Monsieur D**

Enfin chaque fois qu'il revenait on... Bon il disait pas trop les missions qu'il faisait, mais sur le plan des principes. Oui et puis bon, il avait son franc-parler, sa critique, il critiquait les patrons, mais c'est normal. Ils étaient mal utilisés, enfin bref on avait le droit à tout [rires]. Pourquoi pas. Là dessus, oui, non, c'était très ouvert. C'était tout à fait ouvert oui. »<sup>63</sup>

Les permissions réduisent la distance entre les membres de la famille : une lettre peut permettre de

59 « moments brefs voire inexistantes et simplement fantasmés (car les affectations en Algérie étaient parfois trop éloignées pour pouvoir profiter d'une permission en métropole. Quand elles n'étaient pas purement et simplement reportées à la fin du service militaire, les permissions étaient alors passées en Algérie même) » Raphaëlle Branche, « La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°3, novembre-décembre 2007.

60 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

61 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

62 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

63 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris



dire, mais aussi de ne pas dire, de faire écran. Les soldats peuvent choisir de ne pas raconter. En permission, il est plus difficile de cacher des émotions, des réticences, ou des angoisses, et c'est même l'occasion de montrer ces angoisses. C'est le cas pour le frère de Monsieur A :

« **Monsieur A**

Et puis à la fin de sa permission il est reparti en Algérie. Et je sais que, mais ça je l'ai su longtemps après, quand il est passé chez ma tante à Paris, il lui racontait qu'il se pissait sur sa plaie pour s'infecter. [...] Pour ne pas y retourner. Excusez-moi... »<sup>64</sup>

Il faut noter ici que seule la tante était au courant de cela au moment de la guerre ; Monsieur A, lui, ne l'a appris qu'après coup. C'est important, car pour les membres de la famille très proches, la pudeur, l'angoisse, la tristesse, de multiples affects peuvent les conduire à ne pas imaginer que leur proche court un véritable danger en Algérie : quelle conscience avaient-ils des risques éventuels ?

*La conscience des risques*

Toutes les familles ne sont pas à placer sur le même plan. Si certaines ont été véritablement saisies, surprises au sens premier du terme, par la mort de leur proche, d'autres semblaient avoir conscience qu'il y avait des risques réels en Algérie, et même l'avoir accepté. C'est le cas pour les familles des militaires de carrière. Monsieur D explique, après avoir rapporté que son propre père était officier pendant la Seconde Guerre mondiale :

« **Monsieur D**

Donc le sujet c'est pas mon père, mais si vous voulez, on est dans une famille qui donc était habituée un peu, je dirais, aux exigences de la vie militaire et du service. Donc le fait de perdre quelqu'un, c'est pas quelque chose qu'on attend, bien évidemment, mais qui est dans le possible, malheureusement, bon. »<sup>65</sup>

« nous on savait qu'il était officier et qu'il avait pris sa volonté d'être dans l'armée, que l'armée était engagée dans cette guerre d'Algérie, et qu'on savait bien qu'il y avait des risques, hein, ça tout le monde le savait très très bien. »<sup>66</sup>

La famille avait donc tout à fait conscience des risques que leur proche courait, et savait aussi que lui les avait acceptés à son entrée dans la carrière militaire :

« Ils peuvent s'en sortir, une grande majorité d'entre eux s'en sortent, mais je dirais, ils acceptent le risque. »<sup>67</sup>

---

64 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

65 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

66 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

67 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

Il y a là une grande différence entre les appelés et les engagés : les engagés ont choisi cette voie, et ont accepté les risques qu'elle présentait en connaissance de cause. Le témoignage de Monsieur N va également dans ce sens<sup>68</sup>. Les familles peuvent prendre la mesure de ce risque dès le moment de l'engagement dans l'armée, ou au moins au moment du départ pour des opérations réelles. Cependant, si le fait que le soldat sache qu'il prend des risques peut constituer une étape décisive pour la famille, ce n'est pas toujours suffisant. La différence entre appelés et engagés semble jouer un rôle moins important dans la perceptions des risques que l'expérience qu'a la famille de ces risques militaires : c'est la culture familiale qui prime sur le statut du soldat. Ainsi, le frère de Monsieur O était appelé, pourtant, parce qu'ils ont vu d'autres proches mourir sous les drapeaux, sa famille semblait avoir pris la mesure de ce risque :

« **Épouse de Monsieur O**

Chacun sait bien que quand on commence à partir avec un fusil...

**Monsieur O**

Surtout que y avait déjà une famille, là, qui habitait \*\*\* là, leur petit-fils, bon qui habitait pas \*\*\*, qu'était dans, à Flers, la famille, sa mère, ses parents habitaient à Flers, qui avait été décédé, enfin qui avait été tué alors... c'est... y avait un risque hein... »<sup>69</sup>

De la même façon, Monsieur D présente très régulièrement sa famille comme une « famille d'officiers ». Accepter la mort d'un proche à la guerre lui semble alors plus lié à une « culture militaire », une « culture du service »<sup>70</sup>, qu'au statut même du soldat. À l'inverse de Monsieur O, le frère de Monsieur R s'est engagé, et avait conscience des risques qu'il prenait, mais sa famille n'en avait pas vraiment pris la pleine mesure, certainement parce qu'ils n'avaient pas connu de mauvaise expérience auparavant :

« **Monsieur R**

Lui il a été là-bas volontairement. Il en a assumé les risques, il les connaissait les risques. Nous on était un petit peu en dehors du coup, on se rendait pas compte, lui il les connaissait les risques. »<sup>71</sup>

À l'image de Monsieur R, pour la plupart des familles, ce risque est assez mal envisagé. Beaucoup vivent dans une certaine angoisse, s'inquiètent, comme on l'a vu précédemment, mais malgré cela, n'imaginent pas le pire :

« **Monsieur R**

On ne s'attend jamais à ça quand même. [...] On mesurait les risques sans mesurer les risques

---

68 Entretien avec Monsieur N, effectué le 6 octobre 2014 à son domicile.

69 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

70 « Alors les familles des appelés c'est encore plus dur. Ça c'est plus dur, pis y a peut-être pas la même culture, hein, peut-être. Nous on avait une culture militaire c'est certain, une culture de service de l'État, de service de la France, etc. » Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

71 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

quoi. C'était n'importe comment, on pense pas que ça pourrait arriver. »<sup>72</sup>

« **Monsieur I**

Ça arrive toujours qu'aux autres, c'est comme un accident de voiture... »<sup>73</sup>

Leur expérience des autres guerres ou de la guerre d'Algérie les influence cette fois dans l'autre sens : parce qu'elles connaissent des gens, voire beaucoup de gens, qui en ont réchappé, la mort de leur proche s'abat sur les familles de manière foudroyante. Malgré une certaine tension, elles savent qu'il est inutile de s'inquiéter, car beaucoup partent et beaucoup reviennent :

« **MW**

D'accord. Vous étiez inquiet pour votre frère ?

**Monsieur A**

Non, non. Non pourquoi j'aurais été inquiet ? Il était là-bas y en avait beaucoup hein. Tous ses copains étaient plus ou moins là-bas quoi. C'est sûr que quand on entendait qu'il y avait un accrochage ou une embuscade, on était quand même in... forcément inquiets... c'est une obligation hein. »<sup>74</sup>

« **MW**

Et elle vous pensez qu'elle [*leur mère*] en avait conscience qu'il y avait du danger, pour chacun ?

**Monsieur I**

Non. Oh je sais pas trop. Je sais pas trop parce que vu qu'on y avait été, deux déjà pis qu'on était passés à travers, l'autre, mon frère, moi je suis resté deux ans, lui il est resté un an. [...] Alors je pense pas, qu'elle pensait que tout se passerait bien quoi... Comme beaucoup, comme beaucoup de gens malheureusement... »<sup>75</sup>

Dans ce contexte, la mort de leur proche saisit les familles : elles sont abasourdies, et le choc en est d'autant plus grand. Dans *Les Nuits d'été*<sup>76</sup>, film de Mario Fanfani sorti sur les écrans en janvier 2015, les parents d'un jeune soldat tué en Algérie se rendent dans le bureau de Michel, notaire de province, élu local, et personnage principal du film, et expriment leur colère : leur fils a été tué en Algérie, pourtant rien ne leur permettait de le prévoir. Rien de ce qu'il leur disait dans ses lettres, rien de ce que la classe politique leur présentait, ne leur permettait d'imaginer que leur fils pouvait mourir en se battant en Algérie. Ce qui est en cause, c'est le vocabulaire officiel utilisé à l'époque : « maintien de l'ordre » plutôt que « guerre », « combats », « violence ». Mais c'est également ce que leur fils leur disait lui-même dans ses lettres, discours qui vient corroborer une idée plus générale : en Algérie, pour les familles des soldats, on ne se bat pas. On attend, beaucoup. On répare, on organise, on part en mission, mais les affrontements ne sont pas si fréquents. Si cette

---

72 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

73 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

74 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

75 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

76 *Les Nuits d'été*, de Mario Fanfani, France, 2015, avec Guillaume de Tonquédec, Jeanne Balibar, Nicolas Bouchaud. L'action se déroule dans la région de Metz en 1959, et raconte l'histoire de Michel, notaire respectable et marié, qui se travestit les week-ends en se cachant de sa femme, sur fond de mobilisation pour l'Algérie.

image est vraie pour certaines unités, pour lesquelles une routine s'installe indéniablement<sup>77</sup>, elle laisse aussi les risques dans l'ombre : en Algérie, parfois, on meurt. Mais les soldats ne partagent pas nécessairement leur expérience de la violence et de la mort avec leur famille, même lorsqu'ils l'ont vécue et gardée en souvenir<sup>78</sup>. Il est alors intéressant de regarder de plus près ce que les familles pouvaient effectivement savoir de la réalité du terrain algérien : qu'en était-il dit ? Que racontaient les soldats à leurs proches lorsqu'ils leur en parlaient ou leur écrivaient ?

Dans les lettres, les témoins s'attachent en général à parler de ce qui était dit, ou plutôt, de ce qui n'était pas dit. Monsieur A explique que « forcément, un militaire qui écrit à ses parents, même s'il y a quelque chose il dit rien ». De même, Madame G raconte :

« Oh oui on s'écrivait... Oh c'était pas la... Non il se plaignait pas, il... Pfff... Et il disait pas grand chose, finalement... »<sup>79</sup>

Selon eux, tout n'est pas dit, il y a un manque dans cette correspondance. Ils semblent le mettre sur le compte d'une certaine pudeur : le militaire ne veut pas raconter la violence, le laid, la peur, pour ne pas inquiéter sa famille. Mais ce discours n'est pas seulement produit sous l'effet de l'autocensure, car cette guerre elle-même n'est pas faite d'affrontements constants ; il y a donc largement de quoi raconter un quotidien monotone, comme le montre Monsieur R :

« C'est les nouvelles de quelqu'un qui était à l'armée... Il était à l'armée, il était pas à la guerre si vous voulez. Même en Algérie. »<sup>80</sup>

De la même façon, les photos envoyées montrent plutôt le quotidien, les paysages, les camarades de l'armée, quelquefois la population locale<sup>81</sup>. On n'y voit pas les corps, le sang, la souffrance, les ruines, ou alors de manière non explicite : il faut deviner cette violence, ce que les familles ne sont pas toujours capables de faire. Jean-Claude Escaffit parle des photos que son père, officier SAS, envoyait :

« Au milieu de « tes » hommes. Cette petite centaine de soldats, parfois à peine sortis de l'enfance. Mais tu immortalisais aussi d'autres hommes et d'autres femmes venus au

---

77 Sur ce point, voir « Le poste », in Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats...*, op. cit., pp. 192-220.

78 Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie...*, op. cit., p. 100 : « Alors qu'à vingt ans, la mort est une échéance normalement lointaine, la moitié d'entre eux [les interviewés] y ont été confrontés, au moins une fois (vingt-deux sur trente-neuf). » et chapitre « la violence au cœur des mémoires » pp. 136-200.

79 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

80 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

81 « Donc les photos, ben les photos, y a pas grand chose, c'est les photos d'Algérie, du paysage là-bas, des photos de groupe... » Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

ravitaillement ou se faire soigner. Ceux à qui tu croyais apporter la civilisation et le progrès »<sup>82</sup>

L'auteur sous-entend même une certaine mise en scène dans ces photos que son père leur faisait parvenir :

« La cour de la « caserne » avec cette vie qui se veut insouciant : les parties de foot pour tuer le temps, le méchoui avec les harkis, les bourricots qui paissent tranquillement, le potager dont tu étais fier, les coupes de bois, les aménagements du camp ou encore le petit marcassin – la mascotte du poste – qui s'échappe de bras juvéniles... »<sup>83</sup>

Les images de guerre, elles, sont celles où l'on voit des armes : c'est une guerre avec des armes, mais sans violence :

« Plus martiales celles-là : les patrouilles avec ces hommes casqués, mitraillettes en bandoulière, les escortes de convois dans le brouhaha des engins motorisés, les prises d'armes dans le poste [...] »<sup>84</sup>

Les rapports avec la population locale y sont présentés dans la droite ligne de la définition de la mission des SAS :

« Et puis il y eut ces clichés qui ont suscité l'étonnement, provoqué le questionnement. Pourquoi cette foule de fellahs campait-elle sur le bord du fort ? Et ces troncs d'arbres abattus, pour bâtir une école aux gosses du bled ? [...] L'humanitaire dans la guerre : deux visages de l'armée inaugurés en 1955 et tirés de la cuisante expérience indochinoise. »<sup>85</sup>

Claire Mauss-Copeaux a décortiqué les clichés qu'ont bien voulu lui fournir les appelés qu'elle a rencontrés lors de ses recherches<sup>86</sup>. Ce qui est montré de la guerre, ce sont les « stéréotypes de la pacification » – les cours dispensés, l'aide mutuelle, les rencontres –, et ceux du maintien de l'ordre, avec les opérations de police par exemple. Pour voir de la violence dans ces photos, il ne fallait pas seulement que les familles voient au-delà de l'image, il fallait également qu'elles lisent entre les lignes, et adoptent une position critique, ce qui est loin d'être évident au cœur même de l'événement. La violence est parfois suggérée, rarement montrée : ainsi les soldats se prennent en formation de « traque », en train de chercher des rebelles à débusquer, mais on y voit surtout une mise en scène et aucune scène d'affrontement. Les armes sont montrées, comme on l'a vu avec Jean-Claude Escaffit, mais finalement beaucoup plus associées à une mise en scène virile qu'à un usage de la violence. La violence, symbolique ou physique, et la mort, sont elles pratiquement toujours évitées par les appareils<sup>87</sup>.

82 Jean-Claude ESCAFFIT, *Sur les traces du père, op. cit.*, p.45.

83 Jean-Claude ESCAFFIT, *id.* p.46

84 Jean-Claude ESCAFFIT, *id.*

85 Jean-Claude ESCAFFIT, *id.* p. 47

86 Claire MAUSS-COPEAUX, *À travers le viseur. Algérie 1955-1962, op. cit.*

87 « Presque tous les interviewés ont vu, à un moment où à un autre, des cadavres d'Algériens tués, mais peu ont été confrontés aux corps de soldats française tombés au cours d'une embuscade et seulement quelques-uns ont vécu la

Des choix sont faits dans ce qui est dit, mais aussi parmi les interlocuteurs : on ne dit pas tout, mais surtout, pas à tout le monde. Selon la place que l'on a par rapport au soldat, on peut avoir plus ou moins d'informations sur les risques qu'il court. S'il cherche souvent à épargner en ne disant pas, il peut aussi le faire en choisissant à qui il révèle ce type d'informations. Ainsi, Jean-Claude Escaffit découvre bien plus tard que son père est mort dans un attentat programmé, qu'il savait avant de mourir que sa tête était mise à prix<sup>88</sup>. Lui, en tant qu'enfant, ne le savait pas. Il ne sait pas si sa mère était au courant, mais si c'était le cas, elle a gardé ses inquiétudes pour elle. Il l'avait peut-être confié à un ami, mais celui-ci ne l'a révélé à la famille qu'après la mort de l'officier Escaffit. De la même façon, Monsieur A raconte que son frère avait confié à sa tante sa peur de retourner là-bas, mais à sa tante seulement, lui ne l'a appris qu'après la mort de son frère. Il est rare que les personnes les plus proches soient les confidentes de la violence et des peurs que vivent les soldats en Algérie, car ceux-ci essaient de les préserver. Au contraire, le cas de Madame B est remarquable de ce point de vue :

« Pis en plus il m'écrivait des lettres où il me disait des choses qu'il disait pas aux parents, hein par exemple, y avait un petit garçon qui habitait à côté de chez moi, que je m'occupais de temps en temps, il s'appelait Stéphane, il me disait « tu vois, imagine Stéphane avec des bombes autour de lui, accrochées à lui, comme ça quand on le démine eh ben le gamin il meurt ». Il voyait des choses comme ça, c'était horrible. »<sup>89</sup>

C'est parce qu'ils sont très proches qu'il peut lui parler de cette violence insoutenable, et c'est peut-être un cas rare. Mais il faut noter qu'il y a peut-être ici également un processus de sélection : cela permet au frère de Madame B de partager la violence vécue tout en épargnant leurs parents : en choisissant de la lui raconter, à elle, il choisit aussi de ne pas en parler à leurs parents.

À la radio ou dans la presse écrite, on l'a vu, la violence est dite, et sue : Monsieur I parle de « 7-8 morts par jour »<sup>90</sup>. Mais chaque lecteur ne voit pas dans son journal habituel « 7-8 morts par jour ». Dans le Calvados, les nécrologies sont dispersées dans les journaux en fonction du lieu d'origine du soldat décédé et de la couverture spatiale de chaque parution. Ainsi, aucune édition d'*Ouest-France* ne concentre toutes les nouvelles de la mort des soldats en Algérie, mais on en trouve dans *Les Nouvelles de Falaise*, *Le Bonhomme libre* ou encore *La Voix du bocage*<sup>91</sup>. Un lecteur d'un canton spécifique ne voit donc en général que les morts de la zone couverte par son

---

mort d'un camarade. Aucun d'eux n'a sorti l'appareil. » Claire MAUSS-COPEAUX, *op. cit.*, p. 102.

88 Jean-Claude ESCAFFIT, *op. cit.*, p.61

89 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

90 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

91 Couvrant respectivement chacun environ 5 à 10 cantons autour de Falaise, Caen, et dans le Sud-Ouest du Calvados (Aunay-sur-Odon, Condé-sur-Noireau etc.).

journal habituel, ce qui n'en fait que quelques uns par an. Le bouche-à-oreilles fonctionne alors presque aussi bien que la presse pour la diffusion des nouvelles funèbres<sup>92</sup>, mais seulement pour un espace réduit : une famille d'Houlgate n'a que peu de chances d'entendre parler des morts du Canton de Vire. Sur ce point, la radio, dont les secteurs de diffusions sont moins nombreux et plus vastes, centralisait peut-être plus les informations que les journaux locaux. Pour ce qui est de la violence en général, elle est malgré tout souvent occultée par la presse écrite. Les titres consultés pour les besoins de cette recherche (notamment ceux cités précédemment) permettent d'appuyer les conclusions d'Alain Trogneux, qui a étudié ce que *Le Courrier Picard*, seul quotidien et plus gros tirage de la Somme, montrait de la guerre d'Algérie.<sup>93</sup> Jusqu'en 1956, la guerre d'Algérie n'est souvent qu'une information de second plan, à teneur politique, ou montrant le « maintien de l'ordre » aseptisé exercé par la France en Algérie. Progressivement la guerre est rendue visible, on peut même voir des arrestations de « rebelles » membres du FLN. Mais avec Palestro, ce processus est stoppé, et c'est la pacification qui est présentée, sous ses lumières les plus consensuelles : l'armée œuvre pour la paix et la solidarité franco-algérienne. Sans être aussi précise, l'étude des parutions du Calvados nous montre que, de manière semblable, la violence est presque toujours exclue des images, et la mission des soldats français en Algérie est réellement présentée comme œuvre de pacification.

Enfin, pour les familles, il semble exister un effet de banalisation et de mise à distance de cette violence. C'est parce que Monsieur I entend qu'il y a « 7-8 morts par jour » qu'il ne pense pas que son frère peut mourir en Algérie : « C'était comme ça, c'était devenu une habitude pour nous, on n'y pensait même pas, on pensait jamais que ça nous arriverait un jour, à nous. »<sup>94</sup>. Les morts deviennent une habitude, on ne les entend plus, et surtout, les familles ont du mal à concevoir qu'elles peuvent être touchées aussi.

Parce que cette violence n'est pas dite, ou pas à tout le monde, ou que les familles préfèrent éviter d'y penser au quotidien, le deuil n'en est parfois que plus douloureux. Toutes les familles ne sont pas à égalité face à l'annonce de la mort de leur proche.

---

92 Voir sur ce point la carte en annexe 2

93 Alain TROGNEUX, « Que montrer de la guerre ? Les choix iconographiques du Courrier Picard », in Raphaëlle BRANCHE, Sylvie THÉNAULT, *La France en guerre, 1954-1962: expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008.

94 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

## **La mort rapportée : son annonce et son récit**

Il ne s'agit pas ici d'étudier la mort des militaires en Algérie pour elle-même, mais bien plutôt le rapport des familles à la mort de leur proche en Afrique du Nord. Or cette mort n'est pas vécue, donnée, ou vue, c'est une mort rapportée : annoncée et racontée. Le premier contact que les familles ont avec cette mort en Algérie, c'est par l'annonce initiale, lacunaire, qui se limite aux informations essentielles. Par la suite, elle leur est racontée, parfois par plusieurs acteurs, et en plusieurs fois. Enfin, les familles se réapproprient cette mort quand elles en construisent elles-mêmes le récit, et qu'elles le rapportent, immédiatement ou des décennies plus tard.

### *Le télégramme*

L'annonce initiale de la mort d'un militaire à sa famille a pour point de départ un télégramme, concis et dépouillé. L'information qu'il porte transite par une longue chaîne d'acteurs qui jouent chacun leur rôle dans l'annonce de la mort du militaire à sa famille, puis à son entourage plus ou moins éloigné. Il détermine comment la famille va apprendre la mort de son proche, c'est-à-dire par qui, et ce qui lui est dit, et c'est pourquoi il est très réglementé : l'armée voudrait ne rien laisser au hasard.

La notification des décès des militaires en Afrique du Nord s'organise progressivement et tout au long de la guerre, à mesure que surgissent des difficultés concrètes dans l'annonce de la mort de leur proche aux familles. Quand les combats commencent, cette notification est régie par une instruction de 1946 concernant la notification des décès des militaires « en temps de paix »<sup>95</sup>. Complétée par un texte d'octobre 1955<sup>96</sup>, cette instruction prescrit que l'annonce du décès à la famille se fait en deux temps : un télégramme est envoyé par le chef de corps, ou par le chef de la formation sanitaire dans lequel le militaire est décédé, au maire de la commune où résident les parents du militaire. C'est donc au maire de venir annoncer, en personne ou par le biais d'un représentant, la nouvelle : est privilégié le contact direct, la parole, plutôt qu'une annonce désincarnée par le biais d'une lettre ou d'un télégramme direct à la famille. Dans un second temps, le chef de corps doit envoyer une lettre de condoléances à la famille, directement, qui doit compléter

---

95 SHD, 1 H 1399/1, «Instruction relative à la notification en temps de paix des décès des militaires de l'Armée de Terre », 25 septembre 1946.

96 SHD, GR 21 R 17, « Modificatif n°5 à l'instruction n°948 P.C.-7/E.C. du 25 septembre 1946 relative à la notification en temps de paix des décès des militaires de l'Armée de Terre », 17 octobre 1955.



la stricte annonce de la mort par des informations supplémentaires. Un changement de vocabulaire est effectué cependant : « le Ministre et les familles doivent être avisés [du décès] sans délai » et non plus « sans retard ». En effet, à mesure que les décès s'intensifient, les dysfonctionnements se multiplient, et l'armée doit mieux s'organiser pour éviter qu'il y ait trop d'attente entre le moment de la mort et le moment de l'annonce à la famille. Cette réorganisation passe par une modification de la chaîne d'acteurs par laquelle transite la notification du décès. À partir de mars 1956, c'est le préfet, et non plus le maire, qu'il faut aviser du décès en premier lieu<sup>97</sup>. C'est donc lui qui reçoit le télégramme, et qui est chargé de transmettre l'information aux familles selon le moyen qui lui semble adéquat. C'est pour parer à des dysfonctionnements, peut-être des délais trop longs, ou des maladroites qui peuvent heurter les familles, que cette décision est prise :

« Cette procédure [selon laquelle le télégramme devait être envoyé au Maire] n'ayant pas donné dans tous les cas les résultats escomptés et afin de mettre les plus hautes Autorités régionales en mesure d'apporter aux familles des militaires décédés en AFRIQUE DU NORD toute l'aide matérielle et morale dont elles peuvent avoir besoin, j'ai décidé que les avis télégraphiques de décès de ces militaires seront adressés désormais, non plus au Maire de la commune, mais au Préfet du département où réside la famille, à charge pour ce haut fonctionnaire de prévenir celle-ci avec tous les ménagements désirables »<sup>98</sup>

Le préfet a en effet certainement un recul qui lui permet de mieux gérer la situation. Il est nécessaire que ce soient les élus locaux qui se chargent de l'annonce, pour différentes raisons : tout d'abord la masse de travail serait trop importante si tout était géré à l'échelon national, ensuite parce que les élus locaux connaissent mieux leur département et leurs concitoyens., et enfin parce que cela permet de privilégier une relation de proximité. Mais lorsqu'un maire doit annoncer la mort d'un de ses résidents aux autres membres de sa famille, il n'est pas rare que ce soit la première fois – et la seule – qu'une telle mission lui incombe : les maladroites peuvent être plus fréquentes, et les écarts par rapport à la procédure prescrite également. Le préfet, ayant dû faire face à cette situation plusieurs fois, centralise ainsi mieux l'information, et peut donner aux maires les instructions nécessaires au bon fonctionnement de la procédure d'annonce.

L'attention qui est portée par l'armée au respect de la procédure prescrite permet de mettre en lumière les dysfonctionnements qui ont lieu parfois, et qui poussent les autorités militaires à la réorganiser. Certaines erreurs de procédure n'ont pas vraiment d'impact sur l'annonce qui est faite ensuite à la famille, pas directement en tout cas : par exemple, lorsque c'est le maire de la commune qui est prévenu en premier à la place du préfet<sup>99</sup>, on revient au risque de maladresse présenté

97 SHD, GR 21 R 17, correspondance entre le Secrétaire d'État aux forces armées « Terre » et les généraux commandant les troupes en Afrique du Nord, 23 mars 1956.

98 SHD, GR 21 R 17, *id.*

99 SHD, GR 3 R 171, lettre du Ministre des Armées « Terre » aux généraux commandant les troupes en Afrique du

précédemment, mais il n'est pas systématique. Il y a cependant des cas où ce non-respect a provoqué des erreurs rares mais malheureuses : ainsi, des parents de l'Aisne ont reçu directement le télégramme envoyé au maire, annonçant la mort de leur fils, parce qu'ils étaient en charge de la cabine téléphonique de leur commune<sup>100</sup>. De la même façon, une famille de Nomain (Nord) a reçu la lettre de condoléances envoyée par le chef de corps avant le télégramme qui annonçait la mort de leur fils<sup>101</sup> : on peut imaginer que le choc de la mort a été doublé d'une indignation douloureuse de se sentir ainsi négligé par l'institution pour laquelle un proche vient de perdre la vie. Ces dysfonctionnements sont rapportés, par le biais des préfets, au pouvoir central, qui en retour rappelle à l'ordre les potentiels responsables, afin que la procédure prescrite soit respectée et qu'on aille ainsi au devant des problèmes. Au-delà de ces cas ponctuels, le principal risque lié au non-respect de la procédure, et par suite à l'allongement des délais, est la situation où la famille apprend la mort de son proche non par l'institution militaire, ou par les représentants locaux de l'État, mais par un tiers, et notamment par la presse. D'assez nombreux cas sont rapportés au Ministère des Armées, où la famille a appris le décès de son proche par la radio ou par un article dans le journal local. Parfois dus à un hasard malencontreux – la famille était en déplacement<sup>102</sup>, un témoin civil de la découverte d'un corps a prévenu la presse<sup>103</sup>, etc. – ces cas sont malgré tout souvent liés à un délai trop long d'annonce qui laisse le temps à la presse de se saisir de l'information avant même que la famille en ait été informée. Face à ces dysfonctionnements, l'armée prend ses précautions, qui passent surtout par une plus grande discrétion : à l'égard de la presse, à laquelle il ne faut pas donner d'informations avant au moins 48h après le départ du télégramme, et à l'égard des civils, qu'il faut éloigner des scènes macabres autant que faire se peut. Il ne s'agit pas toujours d'ailleurs de la conséquence d'un dysfonctionnement : un courrier interne au Secrétariat d'État à l'armée de terre met en cause la procédure de temps de paix appliquée dans la mesure où la déclaration du décès se fait dans ce cas-là à l'officier d'État civil local, « ce qui a pour résultat de favoriser les indiscretions et de permettre à la presse de publier les noms des décédés avant que les familles ne soient avisées officiellement »<sup>104</sup>. Qu'ils soient nombreux ou pas, ces cas sont relayés par une partie de la presse et présentés comme scandaleux. Le 31 août 1956, l'hebdomadaire *Aux écoutes du monde* fait paraître un article intitulé « l'effroyable bureaucratie militaire »<sup>105</sup> selon lequel les parents d'un soldat de 21 ans tué lors d'un entraînement à Nîmes auraient été prévenus de sa mort directement par le

---

Nord, 17 juin 1960.

100 SHD, GR 3 R 115, lettre du préfet de l'Aisne au Ministre de l'Intérieur, 7 août 1961.

101 SHD, GR 3 R 171, lettre du Ministre de l'Intérieur au Médecin-Colonel Liscet, cabinet du Ministre des Armées, le 4 novembre 1959.

102 SHD, 1 H 1399/2, note de service interne à l'État-Major de la 10ème région militaire, 7 février 1955.

103 SHD, 1 H 1240/2, message du commandant en chef des forces en Algérie au Ministre des Armées, 7 octobre 1960.

104 SHD, 1 H 1399/2, lettre de H. Lorrillot au Secrétaire d'État aux forces armées "Terre", Paris, 25 mai 1956.

105 SHD, GR 3 R 115, dossier « Aux écoutes du monde ».

télégramme, froid et distant, normalement destiné au préfet de leur département. Ce cas laisse une trace dans les archives parce que l'information rapportée par le journal est fautive, démentie par le père de la victime directement auprès de l'autorité militaire. Il est donc intéressant de noter que ces attentions à la procédure ne sont pas importantes seulement pour l'armée, mais également pour la société civile, qui se montre soit scandalisée lorsqu'il y a manquement, soit reconnaissante lorsque l'annonce s'est faite de manière respectueuse et soignée. Contre les risques d'instrumentalisation de ces événements, par la presse ou par des hommes politiques locaux, pour servir un discours de dénonciation de l'armée, il est décidé en juillet 1956 que les détails des circonstances de la mort d'un militaire doivent être donnés au préfet en même temps qu'il est informé du décès, afin de lui permettre de « redresser les fausses informations » et de défendre le comportement de l'armée s'il y a lieu<sup>106</sup>. Cette décision, uniquement cantonnée à ce moment-là aux militaires de l'armée de Terre, est étendue à la Marine et à l'Air en janvier 1958<sup>107</sup>. Ces différentes mesures doivent porter leurs fruits, puisqu'en juin 1960, la Direction des Personnels Civils mentionne qu'elle :

« croit pouvoir, en toute objectivité, indiquer que les autorités militaires appliquent déjà strictement les directives [*concernant la notification des décès des militaires d'Afrique du Nord*] objet du rappel qui vient de leur être adressé. En effet, depuis que cette réglementation est « rodée », le nombre des cas de manquement à la procédure prescrite est, à la connaissance de la Direction des Personnels Civils, largement inférieure à une dizaine et représente, par conséquent, un pourcentage des plus faibles rentrant dans une marge d'erreurs qu'il est pratiquement impossible de réduire à néant mais qui reste fort étroite. »<sup>108</sup>

Il y a donc une procédure théorique, et ses applications parfois problématiques. Mais en pratique, dans les familles que nous avons rencontrées en tout cas, l'annonce de la mort suit malgré tout une certaine régularité. Une fois le télégramme envoyé au préfet, celui-ci utilise tout de même pratiquement toujours l'échelon municipal pour informer les familles. Par télégramme ou par téléphone, il le prie d'aller voir en personne la famille, ou d'envoyer quelqu'un la prévenir « avec ménagements ». Dans les récits, c'est donc le maire, mais plus souvent un adjoint, un gendarme ou le garde-champêtre, qui vient voir la famille à son domicile ou sur son lieu de travail. C'est un moment délicat, et c'est parfois en groupe que les autorités communales se rendent au domicile pour prévenir la famille :

« C'était une délégation du Conseil municipal de Villefranche-sur-Mer, chargée de la triste

106 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre de la Défense nationale et des forces armées, 11 juillet 1956.

107 SHD GR 3 R 115, lettre du Ministre de la Défense nationale et des forces armées aux secrétaires d'État aux forces armées « Marine » et « Air ».

108 SHD, GR 3 R 171, Lettre de la Direction des Personnels Civils au cabinet du Ministre des Armées, 17 juin 1960.

annonce. On leur avait transmis un câble reçu à la préfecture des Alpes-Maritimes le 4 octobre à 0h05 [...]. »<sup>109</sup>

Ce sont eux qui doivent choisir à qui et comment ils vont annoncer la lugubre nouvelle, sachant que ce sont souvent des connaissances de la famille<sup>110</sup>, et qu'il leur est d'autant plus difficile de transmettre l'information. C'est en général les parents ou l'aîné de la famille que l'on cherche en premier :

« **Monsieur O**

Mais moi j'avais bien vu que ça tournait pas rond là, parce que j'avais vu le maire, il m'a dit « où qu'est ton frère ? », j'avais bien vu à la tête qu'il y avait quelque chose qui tournait pas rond, et puis... Alors ils sont venus le midi dire « ah ben bon, j'ai appris que ton fils est blessé ». Et puis bon, ben à 2-3 h... Pis bon il savait bien.. »<sup>111</sup>

Lorsque les parents travaillaient et étaient dans des lieux séparés, ce cas s'est présenté une fois, c'est sur le père que le choix s'est porté, et c'est lui qui a prévenu ensuite son épouse<sup>112</sup>. Parfois, pour éviter à la famille des désagréments plus grands encore, on a pu faire traîner l'information arrivée au beau milieu de la nuit :

« **Madame B**

Le garde municipal et le maire sont allés trouver papa sur son lieu de travail pour lui dire, ils avaient eu le télégramme dans la nuit, donc ils avaient dit « c'est plus à deux heures près », c'était un peu, c'était gentil de leur part dirons-nous. »<sup>113</sup>

Une difficulté réside encore dans le discours des autorités municipales : entre ce qu'elles savent, et ce qu'elles choisissent de dire. Le télégramme leur donne en général la date, l'heure et le lieu de la mort, et des termes sans équivoque sont utilisés : « tué » ou « blessé », quand c'est le cas. Mais dans ces situations, les mots « mort », « décédé », « tué », sont difficiles à prononcer, et l'annonce peut entretenir une certaine incertitude :

« Je vis alors ma grand-mère tomber dans les bras de cet inconnu et, pour la première fois, pleurer devant moi. Attirant dehors par ses pleurs ma mère et mon oncle Pierre, elle s'écria :  
– Jean a disparu.

Je regardai mon cousin interdit. Ne comprenant pas bien le sens de ce mot. Disparu ? Ça veut dire quoi ? Il s'est enfui ? On l'a enlevé ? Il est prisonnier ? Il est caché ? [...] »<sup>114</sup>

« **Monsieur U**

Donc quand on a eu la nouvelle, on l'a reçue par le, le comment s'appelle... par la mairie, le garde-champêtre, à l'époque le garde-champêtre qui est venu nous prévenir en vélo. Il nous a annoncé la nouvelle en disant, bien sûr il a pas dit qu'il était mort, il a dit qu'y avait de graves

109 Jean-Claude ESCAFFIT, *Sur les traces du père*, op. cit., p. 33.

110 Jean-Claude ESCAFFIT, *id.*, p.32 : « Manifestement, elle connaissait ce monsieur pas franchement à l'aise dans ses pompes cirées ».

111 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

112 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

113 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

114 Jean-Claude ESCAFFIT, *Sur les traces du père...*, op. cit., p.32.

problèmes. »<sup>115</sup>

Mais souvent, la scène qui se déroule n'a pas besoin des mots justes, ni de mots dans l'absolu, pour être comprise par les familles. La plupart du temps, elles comprennent avant même que quoi que ce soit ne soit dit, en voyant arriver les gendarmes, en voyant les airs graves ou l'effondrement d'un proche.

« **Monsieur I**

Ah ben ma mère à chaque fois m'a expliqué, à chaque... D'ailleurs j'ai encore l'image dans ma tête, elle m'a expliqué comme ça, elle était partie faire ses courses, en vélo, et puis elle arrive dans la rue, rue Sainte Cécile on habitait à Dives-sur-mer, elle existe plus maintenant ils ont tout rasé là-bas, et donc elle arrive, elle voit deux gendarmes devant la porte. Elle a lâché son vélo, tout par terre, hop, elle s'est écroulée par terre. D'instinct c'était, elle savait qu'il y avait quelque chose de grave. Et c'est comme ça, à chaque fois qu'elle m'en a parlé, c'est comme ça qu'elle... Quand elle a vu les gendarmes devant la porte, elle savait qu'il y avait quelque chose qui était arrivé, à son fils, comme c'était le dernier. »<sup>116</sup>

« **Madame B**

Eh bien moi personne ne m'a prévenue, c'est quand j'ai vu papa et maman revenir avec le garde municipal, j'ai compris. [...] Et quand je les ai vus revenir tous les trois j'ai tout de suite compris qu'il était arrivé quelque chose à mon frère. »<sup>117</sup>

C'est cette tension floue que l'on a déjà évoquée qui rejailit : tout en étant stupéfiées par la nouvelle, les familles peuvent comprendre avant de savoir parce qu'elles se doutent, malgré tout, que le pire peut arriver. Les premiers prévenus se chargent ensuite de transmettre l'information au reste de l'entourage : famille, amis, collègues de travail. Les parents rentrent à la maison prévenir leurs enfants, ou les appellent, appellent les oncles, tantes, grands-parents. En général, un article dans la presse, parfois à l'initiative de la famille, fait part de ce décès aux connaissances plus éloignées.

Pour certaines familles, le télégramme n'annonce pas la mort d'un proche. Il les prévient de sa disparition, ou d'une blessure grave. Ce n'est alors pas la même suite des événements qui s'annonce pour eux. Lorsque le soldat n'est que blessé, mais que les risques de décès sont élevés, prévenir la famille lui laisse le temps, si elle le souhaite, de se rendre en Algérie pour veiller son proche, puis assister aux obsèques sur place :

« **Monsieur D**

Et c'est dans le cadre de la guerre d'Algérie qu'il a été tué, comment dirais-je, en 58, après avoir sauté sur une mine avec, à la tête de sa section. Il n'est pas mort tout de suite, ma mère et mon frère aîné ont eu le temps d'aller le voir, à Bône, dans la ville dans l'ouest, euh, à l'est de l'Algérie, et il est mort peu de temps après parce que soufflé par la mine en fait il a eu une

---

115 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

116 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

117 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

hémorragie interne quoi. »<sup>118</sup>

Lorsque le soldat a disparu, une longue période d'attente se profile pour la famille. Elle peut s'achever lorsqu'il est retrouvé, vivant ou mort, ou lorsque les autorités militaires décident, parce qu'elles ont des informations suffisantes, de déclarer son décès<sup>119</sup>. C'est alors une annonce extrêmement morcelée, qui augure d'un deuil pénible et difficile à faire.

### *La lettre de condoléances*

Après l'annonce concise de la mort par la municipalité, les familles reçoivent dans un court délai une lettre de condoléances rédigée par le chef de corps du défunt. Cet envoi doit être rapide, car il témoigne de la sollicitude de l'armée : elle prend forme humaine car s'exprime par la voix de quelqu'un qui a connu le proche, parfois même a assisté à sa mort, mais qui représente malgré tout l'institution sous les ordres de laquelle le défunt a donné sa vie. Cependant, l'envoi ne doit pas être non plus trop rapide, au risque que la lettre de condoléances soit découverte par la famille avant le télégramme. Des notes de services conseillent ainsi d'attendre au moins 48h après le décès avant d'envoyer la lettre pour réduire ce risque.

Souvent, la lettre commence par exprimer la difficulté du chef de corps à venir s'adresser à la famille dans ces circonstances. Il parle ensuite du défunt, expliquant son rôle dans son unité, et décrivant ses qualités. Les circonstances de la mort sont alors données : le lieu, l'occasion, l'heure, la scène de la mort. Il évoque enfin les obsèques sur place, le retour du corps prochain, présente ses condoléances et exprime sa compassion, en son nom propre, et au nom de l'armée et de tous les camarades du soldat décédé. En plus de présenter aux familles les condoléances officielles de l'armée, cette lettre vise explicitement à donner des détails sur la façon dont leur proche est décédé :

« Le Chef de Corps doit fournir à la famille par une lettre qui lui est directement envoyée, des renseignements complémentaires sur les causes et les circonstances du décès [...]. »<sup>120</sup>

*A contrario*, des rappels réguliers sont faits aux chefs de corps autour de ce que cette lettre ne doit pas dire. Ainsi, si elle doit mentionner que le corps sera retourné, à la demande de la famille, elle ne peut préciser ni quand ni où, car cette opération n'est pas du ressort du chef de corps. Il faut éviter

---

118 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

119 Par exemple, en interceptant des informations circulant dans le camp adverse. cf. SHD, GR 3 R 171, lettre du général Challe au Ministre des Armées « Terre », 8 juin 1959 : trois soldats peuvent être déclarés morts, il faut engager la procédure judiciaire et prévenir les familles.

120 SHD, 1 H 1399/2, note de service interne à l'État-Major de la 10ème région militaire, 7 février 1955.

de donner à la famille plusieurs informations différentes, au risque pour l'armée de susciter des faux espoirs ou de paraître désorganisée et négligente. De la même façon, après mars 1956<sup>121</sup>, il est régulièrement rappelé que cette lettre ne doit pas utiliser l'expression « Mort pour la France », ou dire que la mention « Mort pour la France » sera attribuée au défunt, car la décision n'a pas encore été prise et est du ressort des services de l'État<sup>122</sup>. Ce n'est donc pas au moment de la mort que les familles savent si leur proche se verra ou non attribuer cette mention, ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés :

« Les récents événements d'A.F.N. viennent démontrer l'urgence qu'il y aurait à décider rapidement que les militaires tués au cours des opérations aient droit d'office à cette mention. Les familles de ces victimes ne peuvent en effet admettre les subtilités administratives qui font une distinction entre « Mort pour la France » et « Mort en service commandé ». »<sup>123</sup>

Cette remarque soulève deux problèmes. D'une part, en effet, la plupart des familles, lorsqu'elles savent que l'expression « Mort pour la France » est une mention, découvrent en revanche à ce moment-là qu'elle n'est pas si facilement attribuée, et que leur fils qui est mort à l'occasion de son service en Algérie ne sera pas nécessairement « Mort pour la France ». C'est une distinction étrange et difficile à accepter pour la plupart des familles. D'autre part, le second problème réside dans les délais avec lesquels la décision d'attribution est prise : les familles l'attendent, et attendent le papier de confirmation, parce qu'elles en ont besoin, notamment lorsqu'elles demandent une pension. Pour réduire l'attente et éviter de donner une impression d'indifférence, il est suggéré d'envoyer aux familles une lettre leur expliquant « la procédure en cours et les prévenant du délai approximatif qu'elle sera susceptible de demander »<sup>124</sup>. Cependant, cette idée est rejetée dans la mesure où tous les morts n'ont pas droit à cette mention, et où signaler aux parents qu'il y a une procédure en cours pourrait obliger l'armée à apporter une décision définitive rapide pour chaque dossier. Or, plus de décisions rapides risquerait d'amener en fait plus de refus, alors que le dossier pourrait simplement être mis en attente dans l'espoir d'une évolution favorable de la jurisprudence<sup>125</sup> (par exemple dans

---

121 La décision d'étendre l'attribution de la mention « Mort pour la France » aux combattants d'Afrique du Nord est actée dans la loi n°55-1074 du 6 août 1955, appliquée à partir de mars 1956.

122 Voir par exemple cette note de service, rédigée à la suite d'une telle erreur : « Pour éviter de semblables erreurs, les destinataires de la présente note sont invités à se conformer aux dispositions du modificatif cité en référence qui précisent les formalités que les Chefs de Corps ou de Service doivent accomplir en cas de décès de militaires en Afrique du Nord et à s'abstenir de mentionner dans la lettre de condoléances toute allusion à l'attribution d'une récompense ou de la mention « Mort pour la France ». » 1 H 1399/2, Note de service destinée au Bureau du Personnel de l'État-Major de la 10ème Région Militaire, 25 mai 1957.

123 SHD, GR 3 R 115, lettre du général de Division Bouley au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, 1er décembre 1955.

124 SHD, GR 3 R 171, Fiche sur les délais relatifs à l'attribution de la mention « Mort pour la France », 16 mai 1960.

125 *Id.*, « Certes, cette procédure ne présenterait pas d'inconvénient si tous les militaires décédés obtenaient la mention « Mort pour la France ». Mais, comme il a été exposé dans la première partie de la présente note, il n'en est pas ainsi. Les familles [...] réclament rarement l'octroi de la mention lorsque le décédé n'y a pas droit. On peut donc éviter de prendre une décision de refus et il est ainsi permis de faire aisément bénéficier les intéressés, quand cela est possible, d'une évolution favorable de la jurisprudence. »

le sens d'une attribution plus fréquente aux morts par accident, ou en fonction des situations personnelles des soldats : mariés, pères, etc.).

La lettre de condoléance envoyée par le chef de corps contient l'essentiel des informations dont les familles disposent à propos des circonstances de la mort de leur proche. Il s'agit même parfois des seules informations qu'elles ont eues. Cette lettre semble imprégner le récit des témoins, qui s'accrochent à ce qui y a été dit, à défaut d'avoir pu être présents au moment de la mort. En particulier, la plupart des enquêtés donnent les détails physiques de la mort de leur frère :

« **Madame B**

Alors il a été tué d'une balle dans la tête, d'une rafale dans les jambes et dans la poitrine. »<sup>126</sup>

« **Madame S**

Donc, j'ai pas les papiers ni rien du tout, mais je me souviens très bien du courrier. C'était mis qu'il avait été tué sur le coup et d'une balle dans la tête. »<sup>127</sup>

« **Monsieur A**

Il devait aller chercher des, du ravitaillement, et puis le convoi a été attaqué quoi. Pis la deuxième fois il a reçu une balle dans la tête quoi. »<sup>128</sup>

C'est un élément qui est présent en effet dans les lettres de condoléances<sup>129</sup>, et auquel les familles semblent attacher de l'importance, en tout cas assez pour qu'elles l'intègrent au récit qu'elles font de la mort de leur proche. Mais souvent malgré tout, elles considèrent surtout que cette lettre est bien peu de choses.

« **Madame G**

Sur le coup ils... ça se passe comme ça, y a un coup de téléphone en mairie, de la préfecture, on vient prévenir les personnes concernées, mais après on sait pas grand chose. »<sup>130</sup>

« **Monsieur A**

Et puis vous savez, l'armée, elle s'appelle pas pour rien la grande muette hein.

**MW**

Mmh. Parce qu'ils vous ont rien dit ?

**Monsieur A**

Non. Non, ils ont dit qu'il était mort en opération là-bas, c'est tout. Vous savez, l'armée ne dit rien hein. »<sup>131</sup>

« **Madame B**

---

126 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

127 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

128 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

129 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile : « Alors il a été tué d'une balle dans la tête, d'une rafale dans les jambes et dans la poitrine. Parce qu'on nous le dit hein ! »

130 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

131 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.



On nous a dit qu'il était mort, mais est-ce qu'il a souffert ? On sait pas. On ne sait pas, on ne sait rien ! On ne sait rien, ils ne nous disent rien ! »<sup>132</sup>

Finalement, cette lettre ne répond pas assez à leurs attentes, ne leur donne pas assez de réponses sur la façon dont leur frère est mort<sup>133</sup>. Souvent perçu comme une simple insuffisance, ce silence est parfois interprété comme un mensonge, de la part d'une institution qui est vue comme ayant nécessairement des choses à cacher.

« **Monsieur R**

On l'a su, oui, on a su, oui, les circonstances officielles... Moi personnellement, j'ai les... On a les documents officiels, mais, je, j'ai pas un doute mais si vous voulez, l'armée ils disent, ils disent ce qu'ils veulent. Ils cachent toujours la vérité... »<sup>134</sup>

Peut-être en réponse à ce sentiment général, une note de service non datée recommande aux chefs de corps d'enrichir leurs lettres de condoléances, dans le double but de prévenir une impression de négligence et la manipulation éventuelle des familles par le FLN<sup>135</sup> :

« Il est demandé aux Chefs de Corps et aux Médecins Chefs des Hôpitaux de s'efforcer, dans ces correspondances, de fournir tous les détails que peuvent souhaiter connaître les familles tant sur le comportement habituel de celui qu'elles viennent de perdre que sur les conditions dans lesquelles il est décédé.

Les lettres seront rédigées dans des termes aussi simples que possible, en évitant les expressions impersonnelles et les formules administratives. »

### *Réappropriation de la mort et construction d'un récit*

Les familles, elles, trouvent leur propre solution à cette insuffisance d'informations : elles vont elles-mêmes à la recherche d'explications plus approfondies<sup>136</sup>. Madame G, par exemple, ne se

132 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

133 On retrouve le même phénomène lors de la Première Guerre mondiale, selon Jay Winter : « *The truth they wanted was more detailed and in most cases less anodyne or strictly formal than the standard messages expression of official regret and noble thoughts.* ». Jay WINTER, *Sites of memory, sites of mourning: the Great War in European cultural history*. Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 310 p., p. 35.

134 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

135 « Il est avéré d'autre part que les rebelles recherchent sur les corps des tués tous les renseignements familiaux qu'ils peuvent y trouver pour écrire aux parents et saper leur moral », SHD, 1H2457/1, Note de service « Lettres aux parents de militaires tués, disparus ou prisonniers ». Dans ces circonstances, étoffer la lettre de condoléances devient une dimension de l'action psychologique menée auprès des populations par l'armée française, ici en métropole, pour s'attacher leur soutien.

136 Pendant la Première Guerre mondiale, des groupes se formaient au sein de la société civile pour aider les familles en deuil à obtenir plus d'informations concernant leur proche décédé, les circonstances de sa mort, l'emplacement de son corps etc. Voir Jay WINTER, *Sites of memory...*, *op. cit.*, « Communities in mourning » pp. 29-53. Pendant la guerre d'Algérie, même si de tels groupes ne se forment pas, les familles mobilisent parfois leurs réseaux (hommes politiques, anciens combattants) pour les aider dans cette recherche.

contente pas de la lettre de condoléances envoyée par le Chef de Corps, et engage une correspondance avec lui pour avoir plus de précisions sur les circonstances de la mort de son frère :

« **MW**

Et ça au départ ils vous l'avaient pas dit en détail ?

**Madame G**

Ben non c'est après. Après coup, parce que le téléphone à la mairie, ben le maire il a... En plus c'était même pas le maire, c'était l'adjoint, il est venu prévenir mes parents, mais on n'avait pas le détail, il a fallu qu'on se décarcasse un peu pour voir, ce que c'était. Alors là moi j'ai écrit au bataillon, donc le capitaine a eu la gentillesse d'écrire à mes parents une lettre très gentille, et après j'ai réécrit au lieutenant parce que j'avais comp... il m'avait téléphoné en me disant que c'était lui qui aurait dû être là... Alors il m'a renvoyé une lettre après... Pis alors le capitaine a envoyé ça à mes parents, parce qu'ils ont fait une cérémonie en Algérie. »<sup>137</sup>

C'est souvent une recherche d'informations sur le coup, dans la panique du moment, parce que les familles ne comprennent pas ce qui est en train de se passer. Elle ne se prolonge pas nécessairement longtemps après l'annonce de la mort, et n'aboutit pas forcément non plus, en tout cas pas immédiatement :

« **Monsieur U**

Ma mère a paniqué, et ils sont allés à la poste, à la poste de Cagny, puisqu'on n'a pas de poste à \*\*\*, ça regroupe, c'est à 2km. Et puis là ils ont essayé d'avoir l'Algérie toute la soirée. Sans résultat, ou très peu je sais plus. On n'avait pas de détails. Donc après c'est des échanges de courrier, avec la caserne. Échanges de courrier que j'ai là... Mais bon... »<sup>138</sup>

« **Monsieur A**

On a essayé d'avoir des informations, mais vous savez, même nous si vous voulez, je vous parle à cette époque là, on n'avait même pas de téléphone. C'est pas comme maintenant que, vulgairement parlant, les gens peuvent même plus pisser sans leur téléphone, mais à cette époque-là, même dans les familles y avait... Toutes les familles n'avaient pas le téléphone. Nous on n'avait pas le téléphone.

**MW**

D'accord. Du coup comment vous avez fait pour essayer d'avoir des informations ?

**Monsieur A**

On en a parlé au, comment, mon instituteur, son fils était toubib, donc on a demandé des informations par ce biais-là quoi.

**MW**

Parce qu'il était là-bas en Algérie ?

**Monsieur A**

Non, non, mais en tant que toubib... Enfin, je, je, je sais pas comment ça s'est passé. Mais de toute façon, il pouvait rien savoir, et puis vous savez, l'armée, elle s'appelle pas pour rien la grande muette hein. »<sup>139</sup>

---

137 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

138 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

139 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

Mais en général, c'est progressivement et sans vraiment le chercher que des informations supplémentaires viennent à eux. D'anciens camarades, notamment ceux qui ont assisté à la mort, rendent visite aux familles ou correspondent avec elles, pour leur raconter ce moment et les reconforter :

« **Monsieur U**

On est restés avec beaucoup d'interrogations, on a eu la chance de voir son copain de chambre, qui a un petit peu éclairé, donné la vie de tous les jours... Mais c'était pas, c'était pas spécialement reconfortant. Mais bon, c'était un soutien un peu, un soutien. »<sup>140</sup>

« **Madame S**

Et, y avait un monsieur, un petit jeune qui faisait des maisons en face de chez mes parents, qui lui est parti en Algérie, qui était infirmier là-bas. Et en revenant, il est venu voir mes parents, il avait envoyé une carte de condoléances d'Algérie. [...] Et lui il m'a dit : « Éliane je veux pas faire plus de peine à tes parents, mais ton frère a pas été tué sur le coup. Il est mort dans l'hélicoptère où j'étais infirmier. Ils l'ont ramené, il était dans le coma, mais il était toujours vivant, et il est mort dans l'hélicoptère. »<sup>141</sup>

C'est souvent l'impression de devoir quelque chose à la famille qui fait agir, qui fait parler. Soit comme ici parce que ce soldat était présent au moment de la mort et qu'il possède des informations qu'il pense devoir donner à la famille. Soit comme dans l'histoire de Madame G, où le capitaine du soldat décédé se sent coupable parce qu'il aurait dû, ou il aurait pu, mourir à sa place. Parfois ce sont simplement des membres de l'entourage, qui, par leur situation sociale, peuvent venir compléter les informations de la famille et sentent qu'elles doivent le faire :

« **Madame G**

Et ça ça n'a pas été envoyé par l'armée. C'est des gens qui ont été enseignants dans cette région d'Algérie, qui nous ont envoyé l'endroit où... Parce qu'il est mort dans un accident en réalité. Parce que le camion est tombé dans un ravin. »<sup>142</sup>

À ce moment-là, il faut s'arrêter un instant sur le matériau que l'on a à disposition. En croisant les sources, témoignages et archives militaires, on peut tenter de reconstruire ce moment de l'annonce de la mort qu'ont vécu les familles, et de faire le tri entre ce qui a été dit et fait à ce moment-là, et ce qui date d'après. Si cette opération est en partie possible, il serait dommage de ne pas reconnaître que des difficultés se présentent, et de ne pas les exploiter. Ces témoignages nous sont donnés plus de cinquante ans après les faits, et lorsqu'un témoin raconte la mort de son frère, et la façon dont il l'a apprise, il est très compliqué – voire un peu artificiel – de démêler ce qu'il a su effectivement à ce moment-là, et ce qu'il a appris depuis. Ce que nous avons, finalement, ce sont

140 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

141 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

142 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

des récits, construits après plus de cinquante ans d'informations accumulées, de différentes façons, et de réflexion autour de ce moment : combien de fois, en cinquante ans, ces témoins ont-ils appris de nouveaux éléments, ont-ils pensé à ce moment, l'ont-ils raconté ? En fait, l'annonce de la mort n'est plus seulement un moment, mais un récit, construit en différentes strates, qu'il faut étudier pour lui-même en repérant les récurrences, la structure, les traits saillants.

Lorsqu'ils racontent la mort de leur proche, les témoins interrogés commencent en général par donner les circonstances de cette mort, en rapportant ce qui leur a été dit dans la lettre de condoléances ou ce qu'ils ont su après par d'autres voies. Mais souvent, ils ne s'arrêtent pas là, et avancent diverses explications à cette mort. Les causes présentées peuvent être très circonstanciées, ou beaucoup plus lointaines chronologiquement et logiquement.

« **Madame B**

Oui. Ce qu'il s'est passé c'est que les gens de son régiment, les garçons de son régiment ont été malades. Donc il nous avait fait savoir que tout le régiment était malade. Et on avait un médecin qui était génial, qu'avait dit à m... On en avait parlé, et il avait dit « je vais vous faire un colis pour \*\*\* et vous lui envoyez ». Et donc il lui avait envoyé quelques médicaments, parce qu'ils avaient beaucoup la dysenterie, pour le soigner. Donc ben, il est arrivé ce qui est arrivé, c'est-à-dire qu'il y avait une patrouille à partir et comme les autres étaient malades et que lui il l'était pas ben ils l'ont envoyé. »<sup>143</sup>

Ici, Madame B explique que la mort de son frère est liée à un fâcheux concours de circonstances. Madame G, elle, passe d'une explication tout à fait circonstanciée à une cause beaucoup plus structurelle :

« Parce que lui il était, justement le lieutenant, avec qui j'ai eu un peu d'explications m'a dit : « c'est moi qui aurait dû être à côté du chauffeur » Puis il était en permission, alors comme mon frère était sergent, il a remplacé le lieutenant. C'est lui qui a tout pris quoi parce que, c'est toujours... la place du mort auprès du... Bon »

« En réalité je l'ai expliqué au monsieur qui est venu me voir, je lui dis « mais non parce que figurez-vous que, s'il avait pas été sergent, il aurait été peut-être à l'arrière du camion, donc il serait peut-être pas mort ». [...] S'il avait pas eu ce grade, c'est sûr que... »<sup>144</sup>

Les causes choisies sont importantes, car elles ont un impact sur la façon dont les familles vivent ou ont vécu leur deuil : elles donnent un sens, au moins logique, à cette mort, et leur permettent d'être en paix avec elle, ou non. Le frère de Monsieur R était fiancé avant de s'engager en Algérie, et lorsqu'il s'est engagé une seconde fois, la jeune femme a rompu les fiançailles. Cela s'est produit près de trois semaines avant la mort du frère, et leurs parents étaient convaincus que cette rupture en

---

143 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

144 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

était la cause :

« **Monsieur R**

Ah ben mes parents ont mis ça sur le dos de la jeune fille. Et comme ils habitaient... Son père c'était le facteur, ils habitaient à \*\*\*, à 3 ou 4 maisons l'un de l'autre, et mon père avait dû être menaçant, ou avait dû faire une réflexion, et le facteur avait porté plainte auprès de la gendarmerie parce que mes parents l'acc... accusaient leur fille d'être responsable. Alors qu'on n'en sait rien du tout. »<sup>145</sup>

Lui en est moins convaincu, préfère ne pas s'avancer, et n'a de toute façon pas vraiment de ressentiment envers cette femme :

« **Monsieur R**

Moi je pense que, sans se faire tuer volontairement, il était certainement moins prudent. [...]

**MW**

Et sur le coup vous en avez voulu à quelqu'un ?

**Monsieur R**

Euh moi ? Non. Non pas du tout. Pas du tout parce que bon c'était... c'était sa vie, elle allait pas... elle a vu qu'il était reparti... Non, on peut pas lui en vouloir, c'est pas possible... qu'est-ce que vous voulez, elle l'a fréquenté un an ou deux, peut-être plus peut-être moins... Il finit ses trois ans d'engagement, il revient à la vie civile, et il repart. Et il repart donc... il était pas question qu'il se marie hein... Il s'était rengagé pour au moins deux ans, elle a dû se dire pendant deux ans il va être absent, bon ben...Faut se mettre à la place... Non, on n'en garde aucune... Enfin moi personnellement... »

Dans certains récits, une idée semble se dégager de manière récurrente : la mort de leur proche aurait pu être évitée, en d'autres circonstances, il aurait pu ne pas mourir.

« **Monsieur U**

Mais les papiers [*de l'exemption*] n'ont pas été... vous savez, peut-être que mes parents n'ont pas fait à l'époque... ils ont fait une démarche mais ça n'a pas, ça n'a pas été assez suivi, y a pas eu de piston derrière donc automatiquement voilà... Oui il serait certainement pas mort si y avait eu ça, c'est sûr. »<sup>146</sup>

« **Madame G**

Ils [*ses parents*] savaient que s'il avait pas eu ce grade, il serait peut-être pas mort. »<sup>147</sup>

« **Madame B**

Si ce satané papier n'avait pas disparu, mon frère ne serait pas allé en Algérie. Donc il serait encore vivant. Peut-être plus mais, à cette époque là... »<sup>148</sup>

À la différence du récit de Monsieur D<sup>149</sup> qui présente la mort de son frère comme quelque chose d'accepté, qui peut tout à fait arriver en temps de guerre et qu'il ne faut pas ressasser mais au

---

145 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

146 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

147 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

148 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

149 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

contraire voir comme un événement acté, sur lequel on ne peut pas revenir, d'autres récits mettent en avant les causes conjoncturelles de la mort de leur proche, et suggèrent que, à ce moment-là en tout cas, le pire aurait pu ne pas avoir lieu. Il ne s'agit pas tant de penser que ça n'aurait pas dû arriver, mais surtout de dire, de montrer, que ça n'était pas une fatalité comme on peut souvent le penser en pensant aux morts de guerre. Il y a une réelle différence entre un récit qui ne met pas en avant les causes circonstancielle, qui existent toujours, de la mort, et un autre qui explique qu'en fin de compte, les choses auraient pu se passer autrement. Pour le premier, la mort est acceptée, actée, parce qu'il en a l'habitude, et qu'il sait qu'il ne peut pas regarder ces causes, ou en tout cas les dire, s'il veut avancer et faire son deuil. Les seconds récits semblent plutôt montrer le choc de la famille, qui découvre que les choses ne sont « pas si simples »<sup>150</sup>, et qu'on peut mourir à la guerre presque par hasard. Ce choc peut redoubler la douleur de la perte, car elle ne permet pas de lui donner un sens. D'ailleurs, l'idée que cette mort était une fatalité semble en rassurer certains. Madame S a rencontré, lors de l'inauguration du Mémorial pour les soldats calvadosiens tués depuis 1945, à Caen<sup>151</sup>, un ancien camarade de son frère qui a vécu l'embuscade dans laquelle ce dernier est décédé :

« Il a dit « mais vous savez, j'y étais moi, c'était impossible, il était obligé de se faire tuer, on a été encerclés ». C'est lui qui m'a dit, au monument. Vous voyez, c'est bizarre hein, vous vous rendez compte le nombre d'années après que j'ai su ? Il m'a dit « impossible. Ils les attendaient. Ils sont descendus... » [...] Ah la la, qu'est-ce que ça m'a fait du bien de savoir ça ! »<sup>152</sup>

Plus encore que de savoir que la mort aurait pu être évitée, ou qu'elle était inéluctable, c'est le fait de connaître un peu les détails de la mort du proche qui semble soulager les familles. Savoir leur permet d'arrêter d'établir des hypothèses, d'avoir des doutes, et les autorise à commencer à s'appuyer sur des certitudes, comme le montre la suite de l'entretien avec Madame S :

« Ah ça m'a fait plaisir, je l'ai dit à ma famille. Ah j'ai dit « je sais comment \*\*\* a été tué » »<sup>153</sup>

Ce savoir vient peut-être combler en partie la frustration, la douleur de n'avoir pu accompagner le proche dans ses derniers moments. Sa famille ne l'a pas vu mourir : elle ne sait pas s'il a souffert, s'il était seul, elle n'a pas pu, non plus, le reconforter, l'accompagner, moments pourtant essentiels dans les premières étapes d'un deuil.

---

150 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

151 Mémorial inauguré le 29 février 2012, et dont le projet a été porté par « l'association du mémorial », rassemblant 38 associations d'anciens combattants du département du Calvados. Tous les enquêtés ont été invités, sans forcément s'y rendre, à son inauguration, en tant que parent d'un « Mort pour la France » en Afrique du Nord. Se trouvent inscrits 424 noms de « Morts pour la France » d'Indochine et de Corée, d'Afrique du Nord, et des « opérations extérieures ». On y mentionne également les « supplétifs » et les « harkis », tombés en Indochine, Corée et Afrique du Nord, sans toutefois indiquer leurs noms.

152 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

153 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

## Une cérémonie en Algérie

### *Une première inhumation*

Comment sont traités les corps des morts en guerre ? Que fait-on du corps, quels soins lui apporte-t-on, est-il restitué à la famille ou reste-t-il sur le champ de bataille, est-il enterré ? Ce sont des questions auxquelles chaque guerre, chaque pays, chaque culture, peut répondre différemment.

Pendant la guerre d'Algérie, les morts de l'armée française sont enterrés une première fois sur le sol algérien, de manière définitive si le corps n'est pas réclamé, ou parfois lorsque la famille habite en Algérie, de manière provisoire pour les familles habitant en France et réclamant le corps, ce qui est le cas de toutes celles que nous avons rencontrées. C'est une pratique mise en évidence par les entretiens, parce que les familles en ont été informées voire ont été conviées à la cérémonie. Lorsque c'est possible, les familles sont en effet autorisées à rejoindre l'unité de leur proche et à assister à ses obsèques sur place. C'est notamment le cas lorsque le soldat est gravement blessé : la famille est autorisée à se rendre à son chevet en cas d'hospitalisation, et à assister à ses obsèques si la mort advient. Plus qu'une autorisation, c'est même un droit auquel peuvent prétendre ces familles : en effet, elles peuvent demander un remboursement des billets (aller et retour) qui leur ont permis de se rendre en Afrique du Nord, selon certaines conditions<sup>154</sup>. Les familles les plus modestes, elles, peuvent obtenir une autorisation spéciale pour éviter d'avoir à faire l'avance elles-mêmes. Ce droit peut être revendiqué par deux membres de la famille, à choisir parmi les parents, tuteurs légaux, grands-parents, épouse, enfants, frères et sœurs. Remarquons que si elles en ont les moyens, rien n'empêche les familles d'utiliser un moyen de transport plus onéreux mais plus rapide pour s'assurer d'arriver à temps, ou de venir à plus que deux.

Pour les familles, le fait que leur proche soit blessé gravement, et sa mort presque certaine, leur laisse néanmoins le temps de se rendre au chevet de leur proche, pour assister à ses derniers instants et à ses obsèques. C'est pour le deuil qui s'avance une étape essentielle, que très peu de familles ont

---

154 SHD, GR 3 R 115, Circulaire n°4550 D.N./S.E.A. Relative au transport des familles se rendant en Algérie, en Tunisie ou au Maroc au chevet des militaires ou marins gravement blessés ou malades par suite des opérations de maintien de l'ordre se déroulant sur ces territoires, ou à leurs obsèques si le décès en résulte, 24 mars 1958. Les conditions de remboursement stipulent en effet qu'il ne se fera que du montant du billet le moins cher, pour le type de transport le moins coûteux (lorsqu'il y a le choix entre bateau et avion par exemple), et pour le chemin le plus direct.

pu connaître, et dont l'absence vient renforcer la douleur de la perte. La mère et le frère aîné de Monsieur D, eux, ont pu assister aux derniers instants de leur fils et frère :

« **Monsieur D**

Il n'est pas mort tout de suite, ma mère et mon frère aîné ont eu le temps d'aller le voir, à Bône, dans la ville dans l'ouest, euh, à l'est de l'Algérie, et il est mort peu de temps après parce que soufflé par la mine en fait il a eu une hémorragie interne quoi. »

« Oui, il était que blessé, on l'a appris... Parce que là les informations étaient quand même assez efficaces, c'est le régiment, le colonel, qui a demandé à ses services de prévenir la mère<sup>155</sup> tout de suite. Bon, donc elle l'a reçu, je ne sais pas, je ne pense pas que ce soit par téléphone, elle a dû recevoir un message, ou un télégramme. À l'époque on utilisait beaucoup le télégramme. Et là-dessus, sachant qu'il était blessé, ma mère a pris la décision avec mon frère aîné, de partir. De prendre un avion à Paris et de partir à Bône. Elle a pu donc, le voir, et rester avec lui une journée, et donc le lendemain... à peu de choses près. »<sup>156</sup>

Ce témoignage nous permet de comprendre qu'il existe des règles établies pour ce voyage, et des contraintes non-dites. Dans l'absolu, rien n'interdit les familles de venir, leur voyage est même facilité. Mais cela suppose que celui ou celle qui choisit de venir prenne des décisions importantes rapidement : suspendre son éventuel travail, planifier le voyage, se rendre en Algérie. Lorsqu'on n'est pas son propre patron, cela suppose de demander une autorisation, qui même si elle peut être accordée facilement au vu de la situation, peut décourager une personne et rendre le voyage impossible à ses yeux. De la même façon, organiser un voyage, en train, avion, ou bateau, n'est pas à la portée de toutes les familles, qui souvent ne l'ont jamais fait (pour l'avion ou le bateau), et ne sont aussi jamais allées aussi loin en terre étrangère. Ces conditions, de même que la relative rareté de la situation (le soldat est blessé, assez gravement pour ne pas le rapatrier pour lui permettre de se remettre, et pour qu'on suppose qu'il va mourir), donnent à penser qu'assez peu de familles ont pu effectivement se rendre au chevet et aux obsèques de leur proche en Algérie. De la même façon, cette possibilité qui existe en droit suppose une certaine efficacité de la part de l'armée dans la transmission de l'information : il faut prévenir très rapidement la famille pour lui laisser le temps de venir. C'est l'un des enjeux de la volonté constante d'accélérer la notification des décès des militaires en Afrique du Nord perçue dans les archives. Ainsi, dans une lettre de septembre 1955<sup>157</sup>, le général Lavaud propose que dans certains cas, la notification des décès puisse être déléguée par le Chef de Corps aux « Commandants de Bataillons formés de Français de Souche d'origine Algérienne ou de

---

155 Remarquons ici une incertitude dans la retranscription : ç'aurait aussi bien pu être « la maire », car la mère de Monsieur D était également maire de leur village. Cela donnerait un sens à la façon dont elle aurait été prévenue, par télégramme, ou peut-être téléphone, en tant que maire du village : les familles ne sont pas supposées recevoir directement l'information par le chef d'unité ou le préfet, en général la municipalité les prévient en personne comme on l'a vu.

156 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

157 SHD, 1 H 1399/2, lettre du général Lavaud au général commandant la 10ème Région Militaire, Constantine, le 12 septembre 1955



Français Musulmans » pour gagner en efficacité et éviter les « risques d'erreur » :

« Dans un autre ordre d'idée, cette dérogation à la règle commune permettrait aux familles habitant l'A.F.N. d'assister aux obsèques du militaire décédé ».

Pour les familles qui n'ont pas eu la possibilité d'assister aux obsèques, en général des photographies de la cérémonie leur sont envoyées par le chef de corps, avec ou après la lettre de condoléances<sup>158</sup>. Ces clichés nous permettent de retracer le déroulement de la cérémonie, et permettent surtout aux familles de savoir en quoi consistaient ces premières obsèques. Chacun d'eux porte une information que l'armée donne à la famille sur ce déroulement. D'abord, ces images montrent les différentes étapes de la cérémonie<sup>159</sup> :



**Cérémonie d'inhumation du frère de Madame G en Algérie, arrivée du convoi.**

Ici, on peut voir l'arrivée du cercueil du frère de Madame G, en véhicule militaire, encadré par les

158 Voir par exemple le témoignage de Monsieur O : « C'est son chef, il y a une lettre de son commandant, enfin d'un des responsables, moi je connais pas l'armée... qui envoie aux familles des photos de la première cérémonie qui s'est passée en Algérie. ». Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

159 Tous les clichés qui suivent nous ont été fournis par Madame G, ils lui ont été envoyés par le capitaine du bataillon dans lequel combattait son frère, à l'occasion de ses obsèques en Algérie.

hommes de son bataillon en uniforme.



**Cérémonie d'inhumation du frère de Madame G en Algérie, dépôt de gerbe.**



**Cérémonie d'inhumation du frère de Madame G en Algérie, discours.**

Ces deux dernières photos nous montrent les honneurs militaires qui sont rendus : piquet militaire

composé des anciens camarades du défunt, fleurs et drapeau français recouvrant l'ensemble du cercueil. Un discours est prononcé en l'honneur du défunt – par un militaire gradé au vu du képi, même si on ne peut distinguer ni sa couleur ni ses insignes, lorsque les autres militaires présents sur les photos ne portent que des calots – présentant la reconnaissance de l'armée et de la nation.



**Cérémonie d'inhumation du frère de Madame G en Algérie, discours.**

Enfin, sur ce cliché, c'est un prêtre que l'on voit prononcer un discours : les obsèques organisées par l'institution militaire respectent les croyances et pratiques religieuses des défunts et de leur famille. Ces obsèques sont donc à la fois militaires et religieuses. Elles sont destinées à deux « communautés en deuil »<sup>160</sup> : celle des camarades de combat, qui eux ne pourront pas être présents à la cérémonie en France, soit parce qu'ils sont encore en service, soit parce qu'ils habitent trop loin de toute façon ; celle des proches restés en France, familles, amis, collègues, etc., car les photos leur sont envoyées, ils sont informés, même s'ils n'ont pas pu être présents sur place<sup>161</sup>. Il y a deux

160 Selon l'expression de Jay Winter, « *Communities in mourning* », in WINTER Jay Murray, *Sites of memory, sites of mourning...*, op. cit.. Elle nous semble plus adaptée ici que l'expression « cercles de deuil » (utilisée par Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker dans leur ouvrage *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2009), dans une acception plus sociologique, et dont le but est plus de développer un concept qui permettrait de saisir l'ampleur, si ce n'est quantifier, des personnes touchées par le deuil dans une guerre donnée. L'expression de Jay Winter nous paraît plus descriptive et permet d'éviter les enjeux de quantification : il y a, en effet, plusieurs communautés qui peuvent pleurer un mort, qui l'ont connu de façon différente et le regrettent également différemment. Elles peuvent se croiser et se recouper : celle des anciens camarades peut croiser celle de la famille lorsque l'un d'entre eux vient témoigner de ce qu'il sait de la mort du proche, par exemple.

161 Une opération symétrique est d'ailleurs parfois réalisée après l'inhumation en France. Des photos et coupures de presse de la cérémonie peuvent être envoyées aux unités desquelles sont issus les soldats enterrés, afin d'informer également les anciens camarades de combat. Voir par exemple SHD, 1H2453/1, lettre du Général de Brigade Aérienne JACQUIER à M. le Général de C.A. Commandant la 10<sup>ème</sup> R.M. et les forces terrestres en Algérie, Paris, 21 mars 1959 : « L'envoi à l'Unité à laquelle appartenait l'intéressé, de coupures de journaux et de photographies prises à cette occasion, est toujours très favorablement accueilli. La troupe est très sensible aux égards que l'on a

cérémonies, mais aussi deux inhumations. Des carrés militaires sont en effets aménagés aux abords des villes côtières de l'Oranie (Marnia, Tlemcen, Nemours...), et les soldats tués en Algérie y sont enterrés avant d'être exhumés pour leur transfert en France, parfois des mois plus tard, et d'être réinhumés en France. Ici, les archives sont lacunaires, et il est en réalité assez difficile de reconstituer l'histoire des pratiques de traitement et conservation des corps des soldats métropolitains de la guerre d'Algérie avant leur inhumation définitive en France, en tout cas à partir des archives qui ont été vues. On ne trouve des traces certaines de l'inhumation provisoire qu'à partir de 1956<sup>162</sup> : est-ce parce que la conservation des corps se faisait autrement avant 1956 ? C'est en effet une année charnière dans l'histoire du transfert des corps de l'Afrique du Nord vers la France, parce que le transfert est interrompu pour quelques mois entre 1956 et 1957, et que, de manière liée, le nombre de corps devient plus important<sup>163</sup>. C'est peut-être justement à cause de l'interruption du transfert que l'inhumation provisoire en Algérie est systématisée pour les « Morts pour la France » métropolitains. Une note de service datée du 1er juin 1956 demande de « prendre d'urgence les mesures nécessaires » après la suspension des transferts :

« a) – pour assurer aux corps des militaires « Morts pour la France » une sépulture provisoire digne d'eux dans les « carrés militaires » à créer localement partout où ce sera possible.

b) – pour que les inhumations et transferts devant être faits ultérieurement soient réalisés dans les meilleures conditions morales et matérielles (identification). »<sup>164</sup>

De surcroît, des pratiques parallèles de conservation des corps avant le transfert semblent exister : Madame S parle d'une « chambre à Alger » dans laquelle le corps de son frère aurait attendu son transfert en France, pratique attestée selon elle par deux anciens d'Algérie<sup>165</sup>.

### *Le respect du mort et le respect du corps*

---

pour elle. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur d'appeler respectueusement votre attention sur ce fait, pour que cette pratique soit généralisée. »

162 SHD, 1H4232, le dossier contient des listes des militaires inhumés dans ces cimetières, et des listes de ceux exhumés attendant leur transfert en France.

163 Une recherche par année et pays sur la base « Morts pour la France » du site « Mémoire des hommes » nous montre que c'est à partir de 1956 que le nombre de tués (uniquement les « Morts pour la France » ici) est proche des 4000, barrière dépassée en 1957, et ne redescend sous la barre des 2000 qu'en 1962. On dénombrait 90 et 794 « Morts pour la France » en Algérie pour les années 1954 et 1955.

[http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre\\_algerie\\_combats\\_maroc\\_tunisi](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre_algerie_combats_maroc_tunisi) e/ consulté le 26 mars 2015.

164 SHD, 1 H 1399/2, Note de service concernant les sépultures des militaires décédés en Algérie, Alger, 1er juin 1956.

165 « Ils avaient mis dans le courrier qu'il était en chambre... Et Jean \*\*\* il nous l'a dit, celui qui... et c'était des chambres... Mon mari aussi il me l'a dit parce qu'il a fait 5 ans d'Algérie mon mari aussi. Et il m'a dit que c'était des chambres spéciales, que c'était bien, bien respecté et tout... ». Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

Cette cérémonie atteste de l'attachement de l'armée au respect de celui qui est mort à son service. Ce respect passe par les honneurs militaires, comme on l'a vu, mais aussi par l'attention aux pratiques funéraires de la famille, ou plutôt de la communauté dont le militaire est issu. Ainsi, en 1940, une notice concernant l'inhumation des militaires musulmans de la métropole est jointe au « Manuel élémentaire à l'usage des Officiers et Sous-Officiers appelés à commander des Indigènes Nord-Africains dans la Métropole »<sup>166</sup>. Elle détaille les différentes étapes à suivre pour enterrer le mort musulman selon les usages de l'islam, des derniers instants à l'ensevelissement tourné vers la Mecque, en passant par le lavage du corps par un autre musulman. Si l'on n'a pas retrouvé de trace du respect de ces pratiques en Algérie, lors de la guerre d'Algérie, on sait en revanche que chaque fiche d'identification des militaires décédés, enterrés dans les carrés militaires côtiers, comporte, outre son nom, sa date de naissance et de décès, sa confession<sup>167</sup>. Cela suggère peut-être que pendant la guerre d'Algérie également, l'armée a mis à profit les pratiques déjà adoptées en 1940 pour enterrer ses morts conformément à la volonté de sa communauté d'appartenance. Pour ce qui est des chrétiens, la présence d'un prêtre sur l'une des photos précédemment commentées nous montre la volonté de l'armée de procéder également à un enterrement religieux chrétien, et pas seulement civil ou militaire. Il s'agit donc de respecter les coutumes de la communauté à laquelle appartient le défunt.

Surtout, pour l'armée, il s'agit de faire savoir que ces coutumes sont respectées. C'est un sens qu'on peut donner à l'invitation des familles aux funérailles en Algérie, ou à l'envoi des photos après coup pour les familles restées en France. Si cette cérémonie n'était destinée qu'à la troupe à laquelle appartenait le soldat, l'armée pourrait la garder confidentielle : sans la cacher, elle n'aurait pas besoin de le dire, de le faire savoir aux familles. La publicité constitue au moins la moitié du sens de cette pratique. C'est un discours par lequel l'armée dit aux familles qu'elle respecte ses morts, et qu'elle prend en charge pour elles, qui ne peuvent pas, qui sont absentes, les soins apportés au mort et les premiers honneurs<sup>168</sup>. On trouve déjà beaucoup de traces dans les archives militaires de l'attention portée par l'armée à ne pas heurter les familles : au moment de l'annonce de la mort, au moment du retour du corps, elle sait que ce sont des moments négociés durant lesquels se joue l'attachement de la « nation » à l'armée, et qu'il faut les organiser avec précaution. Ce moment des

---

166 SHD, 1 H 2453, « Manuel élémentaire à l'usage des Officiers et Sous-Officiers appelés à commander des Indigènes Nord-Africains dans la Métropole », 7 mai 1940.

167 SHD, 1 H 4232, fiches d'identification des militaires inhumés dans les carrés militaires de Marnia, Tlemcen, Nemours.

168 Au moment de l'interruption du transfert des corps, l'armée définit le discours à tenir aux familles pour l'expliquer, et précise : « Par contre, toute garantie sera donnée sur le respect traditionnel de l'armée à l'égard des corps et le soin apporté à leur sépulture. ». SHD, GR1 R 247, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Secrétaire d'État aux forces armées "Terre", Paris, le 18 juin 1956.

funérailles en Algérie peut être interprété de la même façon. Le fait qu'il ait d'abord été mis en évidence par les entretiens avec les familles, alors même qu'il y en a peu de traces dans les archives, est porteur de sens : c'est une cérémonie montrée, destinée aux familles autant qu'aux camarades de combat sur place.

Cette pratique – effectuer une première cérémonie en Algérie et le faire savoir aux familles – semble d'ailleurs répondre, sinon à une requête, du moins à une inquiétude réelle des familles qui se demandent ce qu'il se passe entre le moment où leur proche meurt et celui où son corps leur est rendu : comment est-il traité, où se trouve-t-il, comment le conserve-t-on ou le transporte-t-on ? L'armée pare-t-elle au plus pressé, se conforme-t-elle à des logiques pratiques de temps de guerre ou se comporte-t-elle avec un peu d'égard face au mort ? Ces inquiétudes se manifestent sur deux fronts : celui du respect des pratiques sociales, et celui du respect du corps du mort à proprement parler. Ainsi Madame S raconte :

«Ils avaient mis dans le courrier qu'il était en chambre... Et Jean \*\*\* il nous l'a dit, celui qui... et c'était des chambres... Mon mari aussi il me l'a dit parce qu'il a fait 5 ans d'Algérie mon mari aussi. Et il m'a dit que c'était des chambres spéciales, que c'était bien, bien respecté et tout... »<sup>169</sup>

Elle insiste sur cette idée « c'était bien respecté » : c'est-à-dire qu'entre le moment où son frère est mort, et celui où son corps est revenu, elle sait où il était, et qu'il n'a pas été conservé dans un entrepôt, empilé avec d'autres, par exemple. « Respecté » peut sous-entendre deux choses. D'une part, ceux qui ont traité le corps de son frère ont respecté son intégrité, et ont tenté de le conserver au moins tel qu'au moment de sa mort. Cela peut constituer une inquiétude réelle dans la mesure où la famille peut vouloir prendre soin du corps de son proche décédé avant son enterrement, le laver, l'habiller, le maquiller, masquer ses blessures<sup>170</sup>. Dans ce cas de figure, elle n'a pas cette possibilité car le corps revient longtemps après la mort et le processus de décomposition est déjà enclenché. Les « rites qui d'ordinaire accompagnent les premiers moments de la perte »<sup>171</sup> ne peuvent avoir lieu, et il peut alors être rassurant pour la famille de penser que cela a été fait avant son transfert en France. D'autre part, le lieu semble être significatif également : « chambre », ce n'est pas entrepôt, ou réserve. Cela évoque un lieu intime, confortable, chaleureux, c'est aussi un lieu habituel, à

169 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

170 « Par exemple on aurait pu voir s'il avait eu des bandages, des trucs comme ça, on sait pas. Enfin moi j'ai su après par quelqu'un d'autre, qu'en principe ils soignaient les gens, ils les nettoyaient, ils leur mettaient des pansements. Bon. Ça c'est quelqu'un d'un autre régiment qui me l'a dit hein. Un ami à mon frère. ». Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

171 Termes de Stéphane Audoin-Rouzeau dans son article « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre » (*Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55e année, n° 1, 2000. pp. 47-71) : « Le plus souvent les soldats sont morts seuls et presque toujours sans le soutien de leurs proches. Toutes les procédures de préparation au deuil furent ainsi supprimées. Comme furent supprimés tous les rites qui d'ordinaire accompagnaient les premiers moments de la perte. »

l'époque, pour faire patienter un corps en attendant l'enterrement, lorsque le proche meurt au sein de sa famille<sup>172</sup>. Le fait que Madame S répète trois fois ce terme peut montrer que ce lieu a de l'importance pour elle, comme pour les autres familles, qui ne peuvent pas prodiguer les derniers soins à leur proche parce qu'il est mort loin, et qui peuvent espérer, dans ces circonstances, que l'armée a fait ce travail à leur place. Le témoignage de Monsieur U semble également insister sur le traitement du corps des morts de la guerre d'Algérie à proprement parler :

« **MW**

et du coup là-bas y a eu une cérémonie ?

**Monsieur U**

Euh oui, oui, on enterre les gens comme ici chez nous hein. Ils peuvent pas, parce qu'avec le problème de la chaleur ils sont obligés d'enterrer, tout ça... »<sup>173</sup>

Il met l'accent sur les aspects pratiques de la conservation du corps : si l'armée enterre les morts une première fois en Algérie, c'est avant tout parce que la chaleur algérienne accélère la décomposition des corps, et qu'une question sanitaire les oblige à mettre les corps en terre avant de les rapatrier en France. C'est certainement très vrai, tout au moins que la mise en terre soit une réponse à la question pratique : que fait-on des corps avant leur rapatriement ? C'est d'autant plus vrai quand les délais de transfert des corps sont plus longs, à cause d'interruptions des rapatriements ou de difficultés organisationnelles. Et c'est une hypothèse corroborée par les emplacements choisis pour les carrés militaires où sont conservés les corps en attente de transfert : en bord de mer, de façon à faciliter leur transport par voie maritime quand celui-ci est finalement décidé. Mais cela laisse de côté toute la cérémonie, qui n'aurait pas lieu s'il ne s'agissait que de trouver une façon sanitaires acceptable de conserver les corps. Ce qui est sûr, c'est que cette remarque montre que la question de traitement du corps a de l'importance pour Monsieur U, comme elle en avait pour Madame S, et probablement pour les autres familles. La formule « on enterre les gens comme chez nous ici » met l'accent sur un autre aspect du problème. D'une part, le respect des pratiques funéraires n'est pas seulement une question religieuse, c'est aussi une question sociale et culturelle : « comme chez nous », c'est-à-dire qu'on enterre aussi bien pour respecter des préceptes religieux que pour se conformer à la tradition de la communauté dans laquelle on vit. D'autre part, elle fait surgir une autre idée : ce n'est pas parce que le proche meurt loin, dans un autre pays, qu'il n'est pas enterré comme s'il était mort en France. On peut ajouter : ce n'est pas parce que le proche meurt en temps de guerre qu'il n'est pas enterré comme s'il était mort en temps de paix. D'une certaine façon,

---

172 Ainsi, c'est dans une chambre de leur maison que le petit frère de Madame S, décédé en 1954, a été installé dans l'attente de son enterrement. Elle et le reste de la famille ont pu lui faire leurs adieux, avant qu'il quitte définitivement le foyer familial.

173 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

envoyer ces photos aux familles, c'est pour l'armée une manière de les rassurer, et de leur dire que malgré le contexte exceptionnel, les combats, et l'éloignement, leurs morts sont respectés. Les logiques pratiques du temps de combat, sinon de guerre puisque ce terme n'était pas officiellement utilisé, ne doivent pas primer sur les logiques culturelles, sociales : ce temps exceptionnel ne doit pas dispenser l'armée de se conformer aux rituels funéraires qui auraient été ceux choisis par la famille et par la communauté auquel le mort appartient s'il était mort auprès d'eux.

## **Le retour des affaires**

Alors que les familles ont appris la mort de leur proche, et que son inhumation a déjà eu lieu en Algérie, le corps ne leur revient en général que plusieurs semaines, voire plusieurs mois, plus tard. La liquidation de ses successions, et donc le retour des affaires que le militaire avait avec lui en Algérie, est moins longue à régler : c'est donc en général par ses affaires que les familles ont leur premier contact avec leur proche décédé. Il faut se rendre compte que le rythme du deuil est en partie imposé dans cette situation, et est, par la force des choses, assez lent. Indépendamment du rythme propre aux familles, collectivement et pour chacun de ses membres, les délais nécessaires pour renvoyer les affaires, le corps, etc., s'imposent aux familles qui souvent sont contraintes de s'adapter à ce rythme. Ainsi, alors qu'elles attendent que le corps de leur proche leur revienne, elles reçoivent ses affaires sans forcément s'y être préparées. Cela vient s'ajouter aux lettres reçues après l'annonce de la mort du proche, écrites juste avant sa mort, et qui ne leur sont parvenues qu'après. À chaque fois, c'est un choc, qui leur rappelle que leur frère, leur fils, leur mari, est mort. Madame B raconte :

« Ce qui est grave c'est... Enfin, pas grave mais... Ce qui fait mal c'est que 15 jours après on recevait encore des lettres. [...] Fallait intercepter la postière pour pouvoir, que maman n'ait pas les lettres. C'était dur... »<sup>174</sup>

Le retour des affaires du proche disparu peut être ressenti de manière très variable : choc, rappel cruel, il peut aussi faire du bien aux familles, les apaiser. C'est quoi qu'il en soit un moment délicat, que l'armée ne peut pas prendre à la légère, sous peine de provoquer des tensions avec ces familles endeuillées.

### *Liquider la succession du défunt*

174 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.



Ce que voient les familles, c'est le retour au foyer familial de biens ayant appartenu au proche décédé, ceux qu'il avait avec lui en Algérie. Ce sont aussi ses derniers salaires, ou « mandats », ceux qui lui étaient destinés mais qu'il n'a pas pu percevoir. Elles ne voient pas les opérations qui ont eu lieu avant que ces possessions puissent leur être retournées, et lorsqu'elles parlent du « retour des affaires », l'armée, elle, parle de la « liquidation de la succession », dont elle a juridiquement la charge. Liquider, c'est-à-dire inventorier, trier, décompter, avant de faire parvenir enfin les affaires à la famille.

Depuis le 22 novembre 1957, dans l'Armée de Terre, cette opération est à la charge du Ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre pour les militaires décédés en Afrique du Nord<sup>175</sup>. C'est donc la Direction interdépartementale des Anciens combattants et Victimes de guerre qui réceptionne, centralise et disperse les biens pour les militaires dont la famille réside en France (et à l'étranger hors A.F.N. – Cette responsabilité relève des directions d'Alger, Casablanca et Tunis pour les familles résidant en Algérie, Maroc ou Tunisie). Plus concrètement, divers acteurs interviennent avant que la famille puisse recevoir ces affaires.

Pour ce qui est de l'argent (succession « deniers »), il est à la charge de l'officier d'État civil, ou d'un substitut comme le trésorier si la section ne comporte pas d'officier d'État civil. Il doit faire la différence entre les mandats dus mais jamais perçus par le défunt, et ses dettes éventuelles contractées auprès de l'État. Si le solde est positif, il adresse la somme à la Caisse des dépôts et Consignation, qui se charge d'en informer la famille. Si en revanche le défunt est endetté, le Chef de Corps doit en informer la famille, qui peut accepter la dette ou la refuser en refusant l'ensemble de la succession. En ce qui concerne les biens matériels du défunt (la « succession matière »), l'officier d'État civil – ou son substitut – doit d'abord en dresser l'inventaire, de façon plus ou moins précise en fonction de la nature des biens. Pour les papiers, livrets administratifs et d'épargne, par exemple, il doit simplement en dresser l'inventaire. Pour les bijoux et objets précieux, en revanche, il ne s'agit pas seulement d'inventorier, il faut aussi décrire :

« La description, bien que sommaire, doit néanmoins être faite avec assez de précision pour éviter les réclamations des héritiers et permettre de déceler les substitutions éventuelles en cours de route. »<sup>176</sup>

---

175 SHD, GR 1 R 247, Circulaire relative à la liquidation et à la transmission des successions des militaires et P.F.A.T. décédés ou disparus en A.F.N., 22 novembre 1947

176 SHD, GR 1 R 247, Circulaire relative à la liquidation et à la transmission des successions des militaires et P.F.A.T. décédés ou disparus en A.F.N., 22 novembre 1947, p.5

L'armée tente ainsi de prévenir tout différend avec la famille, et de se décharger de la responsabilité d'un vol éventuel en cours de route (et se donne ainsi plus de moyens pour rechercher le coupable s'il y a lieu), par l'un des multiples acteurs qui est en contact avec les colis. Des copies de ces inventaires sont mises sous pli et jointes aux envois. Les colis sont réceptionnés, en France, par la Direction interdépartementale des Anciens combattants. Puisqu'ils se font parfois en plusieurs temps, c'est seulement quand tous les colis d'un militaire sont arrivés qu'elle les fait suivre au Service des Successions Militaires à Paris. Elle adresse alors un avis aux familles pour les informer de l'endroit où se trouvent désormais ces biens et de la personne à qui elles doivent écrire pour les récupérer. Sur la demande des familles, les biens du défunt leur sont alors expédiés directement aux frais de l'armée :

« Les frais et dépenses exposés par les corps et résultant de la liquidation et de la transmission des successions ne doivent, en aucun cas, être supportés par les héritiers. »<sup>177</sup>

Si cette idée est une évidence autant pour la société civile que pour l'armée, son application est loin d'être aisée du fait de la multiplication des acteurs dans la chaîne de transmission, et des règles qui régissent le transport de marchandises. Les frais peuvent provenir des services de douane comme de la S.N.C.F. qui transporte ces colis, et l'armée ne les maîtrise pas tous : un scandale éclate en janvier 1958 lorsque la presse rapporte qu'une famille a dû payer une taxe de 80 francs à la réception du colis contenant les affaires de son fils décédé en Algérie. À cette occasion, la question se pose à nouveau<sup>178</sup> d'envoyer les colis d'abord à la mairie ou à la gendarmerie de la commune de résidence de la famille, afin que les familles n'aient pas à payer des frais non-maîtrisés par l'armée. Cette procédure est déjà en vigueur dans l'armée de l'Air, et semble donner pleine satisfaction<sup>179</sup>, mais on ne trouve pas de trace dans les archives d'une telle décision pour l'armée de Terre. Mais la question de l'amélioration des services, à la fois pour éviter les erreurs et pour raccourcir les délais, est, comme en ce qui concerne la notification des décès des militaires d'Afrique du Nord aux familles, au cœur des correspondances. Ainsi, en réponse à une demande du préfet du Bas-Rhin, le Ministre des Armées certifie qu'il a rappelé aux différents échelons militaires de tout faire pour assurer l'expédition des possessions du défunt à sa famille dans les meilleurs délais possibles<sup>180</sup>.

---

177 SHD, GR 1 R 247, Circulaire relative à la liquidation et à la transmission des successions des militaires et P.F.A.T. décédés ou disparus en A.F.N., 22 novembre 1947, p.7

178 SHD, GR 1 R 247, lettre du secrétaire d'État aux forces armées « air » au Ministre de la Défense nationale et des Forces Armées, 4 octobre 1957 : il s'agit d'un retour de correspondance, la précédente lettre, datant du 5 septembre 1957, posait déjà la question de l'efficacité de la procédure en question.

179 SHD, GR 1 R 247, lettre du secrétaire d'État aux forces armées « air » au Ministre de la Défense nationale et des Forces Armées, 4 octobre 1957 : « Les dispositions en vigueur semblent donner entière satisfaction et mon administration n'a jusqu'à ce jour été saisie d'aucune réclamation relative à la remise d'une succession contre paiement d'une taxe de quelque nature que ce fut ».

180 SHD, GR 3 R 171, correspondance entre le général Saint-Hillier, chef du cabinet militaire du Ministre des Armées, et le préfet du Bas-Rhin, objet « difficultés rencontrées par les parents de militaires tués en Algérie », 5 août 1959

### *Un moment de tensions : abus, vols, discorde*

Malgré cela, le moment du retour des affaires est parfois l'occasion de multiples tensions entre les familles et l'armée. Le scandale précédemment cité, par lequel est dénoncé le paiement d'une taxe de 80 francs par la famille à réception des colis, en janvier 1958, n'est pas un cas isolé. Ces affaires sont en général largement ébruitées par la presse, mais font également l'objet de questions à l'Assemblée Nationale. Dans l'armée même, elles provoquent une intense correspondance afin de déterminer l'origine du problème et de le résoudre au mieux. En janvier 1958, c'est la presse qui a ébruité l'affaire :

« Comme vous le savez la presse du 30 janvier 1958 du matin s'est à nouveau fait l'écho de l'indignation soulevée par la perception d'une taxe de 80 Fr à l'occasion de la remise à la famille d'un colis postal contenant les effets d'un militaire mort au service de la FRANCE en AFRIQUE-DU-NORD. »<sup>181</sup>

En juillet 1957 déjà, deux questions posées à l'Assemblée Nationale poussent le gouvernement à se saisir du problème<sup>182</sup>. En avril et en mai 1957, MM. les députés Reoyo et Dupont rapportent deux histoires semblables : à la mort de leurs fils appelés en Algérie, deux familles ont dû s'acquitter d'une taxe de douane pour récupérer leurs affaires. S'adressant au secrétaire d'État au budget, ils demandent ce que le gouvernement compte prendre comme mesure pour que cela ne se reproduise plus. Après enquête, la réponse du gouvernement est claire :

« Conformément aux instructions de la direction générale des douanes et droits indirects, les services locaux aux frontières sont tenus d'admettre en franchise les objets personnels et les souvenirs des militaires, tombés au champ d'honneur, qui sont adressés à leurs familles. Il est signalé toutefois qu'une taxe forfaitaire de 80 francs est perçue par la S.N.C.F., pour son propre compte, sur tous les colis postaux venant d'Algérie. »<sup>183</sup>

Ces scandales, exposés, poussent l'armée à se justifier, à se dédouaner et à s'excuser auprès des familles touchées par ces erreurs. Un communiqué de presse non daté explique que la réglementation en vigueur veille normalement à ce qu'aucune taxe de douane ne soit prélevée sur les colis transportant les affaires des militaires morts en Algérie, et que les cas ébruités dans la

---

181 SHD, GR 1 R 247, lettre du Secrétaire d'État aux Postes, Télégraphes et Téléphones au Ministre de la Défense Nationale et des Forces armées, 7 février 1958, la suite de la lettre étant : « Cette question avait déjà fait l'objet d'un échange de vues entre nos deux départements et par lettre du 7 août 1957, ci-jointe en copie, j'avais suggéré diverses solutions susceptibles d'éviter le retour de ces incidents extrêmement douloureux pour les familles. Je vous serais donc très obligé de me faire connaître quelles directives ont été données par vos services aux unités intéressées afin de me permettre de procéder à une enquête et d'éviter le renouvellement des fautes qui auraient pu être commises. »

182 SHD, GR 1 R 247, extraits du Journal Officiel du 13 juillet 1957, débats de l'Assemblée Nationale page 3606.

183 SHD, GR 1 R 247, extraits du Journal Officiel du 13 juillet 1957, débats de l'Assemblée Nationale page 3606.

presse ou à l'Assemblée Nationale ne peuvent donc être que des cas isolés et des « erreurs individuelles regrettables »<sup>184</sup>. Les autorités militaires invitent alors les familles victimes de ces erreurs à se présenter à l'Intendant militaire le plus proche de leur lieu de résidence pour se faire rembourser. Cela n'empêche pas l'armée de lancer des enquêtes pour localiser l'origine de la faute, et tenter d'éviter à l'avenir ce genre de situation. Il apparaît qu'en fait de cas isolés liés à des « erreurs individuelles », il s'agit plutôt d'un dysfonctionnement dans la procédure : le directeur de la S.N.C.F. explique que les agents délivrant les colis n'ont aucun moyen de savoir ce qui se trouve dans les paquets, et qu'ils sont en train de rendre à une famille les affaires ayant appartenu à leur enfant décédé. Ils ne peuvent alors savoir qu'ils doivent déroger à l'application des frais liés à la réception de colis postaux<sup>185</sup>. Au vu de ce problème, le Secrétaire d'État aux P.T.T. expose alors ses solutions : l'armée peut prendre en charge les frais d'expédition au départ du colis, ou les faire acheminer par l'intermédiaire des maires ou de la gendarmerie locale, qui peut se faire rembourser auprès des services de l'armée appropriés après coup<sup>186</sup>. Ainsi qu'on l'a mentionné précédemment, les archives ne donnent pas de trace de la solution qui a finalement été adoptée. Ce qui est frappant dans ce premier objet de tension, c'est que tous les acteurs semblent être d'accord pour dire qu'il s'agit d'une situation inadmissible, mais qu'aucun ne dit pourquoi. Ou plutôt, il s'agit d'une situation tellement inadmissible qu'elle se passe d'arguments : les députés qui posent leur question à l'Assemblée Nationale ne se demandent pas s'il s'agit d'un choix ou d'une erreur, c'est forcément une erreur, que l'armée ou le gouvernement doit corriger. Il n'y a donc pas d'arguments à exposer pour convaincre l'autre partie de ce dont on est convaincu soi-même, car ne pas faire payer à la famille le colis rapportant les affaires de son enfant décédé est une évidence. C'est une évidence pour l'armée également, puisqu'elle explique qu'il s'agit d'un dysfonctionnement et tente d'y remédier.

Les suspicions de vols, elles, sont loin d'être de l'ordre de l'évidence et peuvent susciter une confrontation d'arguments assez pénible. Dans les familles, le retour des affaires est l'occasion d'émettre des premiers doutes concernant l'institution militaire, doutes qui semblent surgir souvent lors des contacts entre l'armée et la société civile. De leur côté, un certain nombre de familles semble prendre pour acquis le fait que les affaires de leur proche leur reviennent incomplètes : en tout cas c'est une situation envisageable, et à laquelle elles trouvent une explication. Pour Madame B, cette explication est la censure :

---

184 SHD, GR 1 R 247, communiqué à la presse signé GINESTET

185 SHD, GR 1 R 247, lettre du directeur général de la S.N.C.F. au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, 17 juin 1957.

186 SHD, GR 1 R 247, lettre du Secrétaire d'État aux Postes, Télégraphes et Téléphones au Ministre de la Défense Nationale et des Forces armées, 7 août 1958.

« Et puis un jour ils sont revenus avec les affaires de mon frère, tout sauf l'appareil photo et les photos qu'il avait faites. Pour pas qu'on sache quoi. »<sup>187</sup>

Elle ne le présente pas comme un scandale, mais plus comme un fait avéré, assez tristement banal pour qu'il ne nécessite pas de réclamer des comptes à l'armée. Pour elle il est évident que l'appareil photo de son frère ne pouvait pas revenir, ni les photos, car l'armée a nécessairement des choses à cacher. Pour Monsieur U, si les affaires de son frère ne sont pas toutes revenues, c'est parce qu'elles ont été pillées :

« Euh, la valise a été forcée, parce que ben oui, vous savez, quand y a un décès, ben les autres ils cambriolent, c'est malheureux hein. Donc j'ai presque plus rien qui reste. »<sup>188</sup>

De la même façon, il présente cela sur le ton de l'évidence, l'idée que les camarades de combat d'un militaire puissent dérober ses affaires parce qu'il est mort ne le scandalise pas. Ou plutôt, ne le scandalise plus, car on a plus l'impression que c'est une idée qui le rend triste mais qu'il a fini par accepter, devant ce qui est pour lui la sinistre réalité. Il ne se révolte pas, mais il le mentionne, cela fait partie des choses notables. Or, pour l'institution militaire, voler un homme mort à son service est une idée révoltante, inacceptable, et elle se défend bec et ongles contre ces accusations, comme le montre l'« affaire Chartreux ».

Le 3 mai 1960, une enquête est ouverte par le président de la Commission de Sauvegarde des droits et libertés individuelles, pour connaître les circonstances de la mort du soldat CHARTREUX<sup>189</sup>. Mort au combat, il a été retrouvé nu, dépouillé, et un certain nombre de ses affaires, dont un rasoir électrique resté au campement, auraient disparu. Cette enquête, déjà la deuxième<sup>190</sup> engagée pour cette affaire, fait suite à une correspondance houleuse entre le père et la sœur de la victime d'une part, et les autorités militaires d'autre part (divers gradés ayant pu croiser le soldat en question, en particulier le capitaine de son unité et ses supérieurs). D'abord relativement calme, demandant simplement des détails autour de la mort de leur proche, les lettres de la famille se font ensuite plus virulentes : différents témoignages lui ayant été rapportés, conduisent le père du disparu à accuser le capitaine de son unité de faute grave, car il aurait envoyé une équipe mal préparée au combat, sans soldat expérimenté, en éclaireur, où ils se seraient fait prendre dans une embuscade impossible à éviter<sup>191</sup>. Cette situation expliquerait que les adversaires aient eu le temps

---

187 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

188 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

189 SHD, 1 H 1240/2, lettre du président de la commission de sauvegarde au général commandant la gendarmerie de la 10ème Région Militaire, 3 mai 1960.

190 SHD, 1 H 1240/2, lettre du général commandant les forces armées en Algérie au président de la commission de sauvegarde, 15 juin 1960.

191 SHD, 1 H 1240/2, lettre de R. Chartreux au colonel du 22ème R.I., 26 février 1960.

de dépouiller complètement son fils de ses vêtements et des affaires qu'il avait avec lui en tant qu'infirmier. Surtout, il accuse le capitaine d'avoir falsifié la version des circonstances de la mort qu'il a donnée dans sa lettre de condoléances, pour masquer une faute de commandement de sa part. Il déduit ces mensonges d'une incohérence entre l'inventaire et les affaires renvoyées par la compagnie après la mort de son fils et les informations qu'il a sur ces affaires : pour lui, son fils possédait notamment une montre, un portefeuille et un rasoir électrique, qui ne sont pas mentionnés sur l'inventaire et n'ont pas été renvoyés. Cette incohérence est pour lui le signe de deux choses : d'une part ces affaires ont été dérobées, d'autre part si l'armée est capable de mentir à propos d'un inventaire, alors le capitaine est capable de mentir à propos des circonstances de la mort de son fils. Si une seconde enquête est ouverte par la Commission de Sauvegarde, qui a été créée à l'origine en particulier pour enquêter sur les méthodes utilisées par l'armée française en Algérie (suite aux premières accusations de torture)<sup>192</sup>, et qui n'est pas le service normalement en charge des contentieux liés aux possessions des soldats<sup>193</sup>, c'est parce qu'elle a été saisie par un membre du gouvernement<sup>194</sup>. Le problème des affaires manquantes vient se surajouter au vrai problème qui porte sur les circonstances de la mort du soldat Chartreux : il est à la fois l'élément qui a fait douter son père, et un élément d'indignation supplémentaire. Pour déterminer comment ces affaires ont disparu, deux argumentaires – et deux préjugés – s'affrontent ici. Deux possibilités se présentent : soit les *fellagha* responsables de l'embuscade ont dépouillé son fils de ses affaires, soit le corps et la chambre du fils ont été dépouillés au campement. Monsieur Chartreux, son père, penche pour la deuxième solution, car c'est la seule qui explique pour lui que le rasoir électrique se trouvant au campement ait disparu également<sup>195</sup>. Au contraire, le capitaine considère que seule la première configuration est envisageable, parce que les *fellagha* détroussent régulièrement les militaires tués pour récupérer du matériel, et qu'il ne peut pas concevoir que les hommes qu'il commande et avec lesquels il se bat puissent s'abaisser à une tâche aussi sordide :

« Cette idée du vol, je me refuse à l'admettre. [...] Je connais trop l'esprit qui nous anime à tous les échelons, européens et musulmans, pour y souscrire. Sur cette terre d'Algérie où nous souffrons tous ensemble, la mort d'un des nôtres est si douloureusement ressentie par chacun d'entre nous que jamais il ne viendrait à l'esprit même des plus « fripouilles » (il en existe) de jouer les détrousseurs de cadavre d'un camarade tué au combat. Nous ne mangeons pas de ce pain là. »<sup>196</sup>

---

192 Commission de Sauvegarde des droits et libertés individuels, créée en avril 1957, au moment de la Bataille d'Alger, afin d'enquêter sur les pratiques répressives françaises en Algérie.

193 SHD, GR 1 R 247, Circulaire relative à la liquidation et à la transmission des successions des militaires et P.F.A.T. décédés ou disparus en A.F.N., 22 novembre 1947, p.8

194 SHD, 1 H 1240/2, lettre du président de la commission de sauvegarde au général commandant les forces armées en Algérie, 27 juin 1960.

195 SHD, 1 H 1240/2, rapport du chef de bataillon Vaugien, août 1959, p.7

196 SHD, 1 H 1240/2, rapport du chef de bataillon Vaugien, août 1959, p.8

Même si des arguments rationnels viennent soutenir l'opinion de l'une et l'autre partie, ils se situent tous deux ici beaucoup dans le domaine de la croyance. Au sens extrême et sociologique du terme, la croyance désigne ce en quoi on croit, indépendamment de la réalité, et surtout en dépit de la réalité : les preuves qui sont censées nous faire douter de notre conviction viennent au contraire la renforcer, et la réalité s'adapte à notre conviction, pas l'inverse. Ici, Monsieur Chartreux semble véritablement mû par sa conviction, soutenue par sa douleur, que l'armée a toujours des choses à cacher, qu'elle a toujours un intérêt à falsifier la réalité. Cette idée ne rend la mort de son fils que plus douloureuse, puisqu'il a en plus l'impression qu'on lui refuse la seule chose qui lui reste : la vérité. Le capitaine, lui, renforce ses arguments rationnels (à savoir, on a retrouvé une lettre du père du soldat Chartreux sur le corps d'un *fellagha* tué quelques temps après, ce qui viendrait corroborer la première proposition) par sa certitude selon laquelle il est impossible que ses hommes dérobent les affaires d'un mort : ils ne peuvent pas être aussi « fripouilles », alors que les *fellagha*, eux, le peuvent, même si c'est une réalité « [navrante] »<sup>197</sup>. Si cette idée est inenvisageable pour ce militaire, elle est pourtant acceptée comme une triste réalité pour certaines familles, comme on l'a vu précédemment. On voit ici comme chacun se tient dans des registres argumentaires et de croyances différents, voire totalement opposés.

Et en effet, il semble qu'il leur soit difficile de se comprendre, notamment parce qu'ils n'attachent pas la même importance aux « affaires » du disparu, et n'arrivent pas à envisager quel statut l'autre leur accorde. Pour le capitaine, il est plus important d'avoir réussi à récupérer le corps du soldat Chartreux, intact, et d'avoir pu le rendre à la famille. Ses hommes se sont battus avec acharnement pour regagner le terrain perdu et récupérer leurs morts, c'est à cela que Monsieur Chartreux devrait accorder de l'importance :

« Que Monsieur CHARTREUX élève plutôt sa pensée, qu'il veuille bien considérer que le combat du 27 janvier a duré plus de trois heures, que son fils a été tué dès le début et que son corps n'a pu être récupéré que parce que ses camarades ont donné plusieurs fois l'assaut en faisant preuve des plus belles qualités de courage et d'abnégation. »

« Que Monsieur CHARTREUX veuille bien se rendre compte de ce que c'était pour nous un devoir de lui restituer intact le corps de son fils. Nous l'avons accompli. Qu'il ne pense donc plus trop à la montre ou à la pipe qui ont disparu. Qu'il pense plutôt à ceux qui sont allés rechercher le corps de son fils au péril de leur vie, à ceux qui peut-être sont morts en accomplissant cet acte sacré.»<sup>198</sup>

Ce que dit le capitaine, c'est que par comparaison, il est plus important de récupérer le corps, intact,

---

197 SHD, 1 H 1240/2, rapport du chef de bataillon Vaugien, août 1959, p.7

198 SHD, 1 H 1240/2, rapport du chef de bataillon Vaugien, août 1959, p.8

du décédé, que ses affaires. Plus encore, ces dernières relèvent de considérations matérielles futiles, d'un confort qui n'a plus d'importance dans des situations comme celles précédemment décrites. Là, le capitaine semble opposer deux mondes : celui de l'arrière, des civils, superficiel, et celui du front, des militaires, vrai et profond :

« Je l'enverrai passer quelques jours à BORDJ BAACH où loin du confortable superflu mais plus près des hommes et des réalités, il pourra méditer sur la mort de son fils. Il verra quelle vie âpre, virile, mais aussi dangereuse mènent nos soldats en zone opérationnelle. »<sup>199</sup>

Il mobilise là les ressorts d'un certain modèle militaro-viril. D'un côté, les civils restés en France ont droit à un confort quotidien qui affaiblit leurs réflexes, leur courage, et les pousse à s'intéresser à des sujets futiles, comme récupérer les affaires du disparu. De l'autre, les soldats en Algérie doivent faire face aux restrictions, à l'inconfort, à l'hostilité du climat et du pays, et à la menace omniprésente de la mort. On peut peut-être y voir une opération de réhabilitation de l'identité masculine des soldats d'Algérie, mise à mal par ce quotidien pauvre en affrontements<sup>200</sup>, quotidien qui est ici valorisé et virilisé pour sa rudesse intrinsèque, même s'il n'est pas toujours fait de combats. Parce que les soldats et l'armée sont du côté de l'essentiel, et non du superflu, comme l'est présenté Monsieur Chartreux, ils s'intéressent d'abord au corps, à sa récupération et à sa préservation. La question des affaires n'est dans ce contexte, pour le capitaine, que secondaire. Mais ce qu'il ne voit pas, c'est que les affaires, les objets ayant appartenu au disparu, sont une part de l'essentiel pour les familles, à côté du corps de leur proche disparu. Bien sûr elles ne l'affirment pas haut et fort, et même quand elles imaginent qu'il y a eu vol ne veulent pas engager une polémique, peut-être parce qu'elles n'en sont pas vraiment convaincues, mais peut-être aussi parce qu'elles veulent se convaincre que le matériel n'est pas si important. Pourtant, même sans l'affirmer, ou le penser, il semble que ces affaires puissent réellement faire partie de ce qui compte. C'est ce qu'exprime M. le député Reoyo lorsqu'il pose sa question à l'Assemblée Nationale :

« L'autorité militaire a fait un colis de ses affaires personnelles, qui deviennent pour la famille de véritables reliques »<sup>201</sup>

Des reliques, c'est-à-dire ce qui est de l'ordre du sacré, de l'inviolable : autant que le corps du disparu, elles peuvent prendre ce statut et faire partie de ce qu'il ne faut pas toucher. Cette importance, Monsieur U l'illustre bien dans son témoignage. Plus encore que sur les mots, son

---

199 SHD, 1 H 1240/2, rapport du chef de bataillon Vaugien, août 1959, p.8

200 Raphaëlle BRANCHE, « La masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 20 | 2004, 20 | 2004, 111-122.

201 SHD, GR 1 R 247, extraits du Journal Officiel du 13 juillet 1957, débats de l'Assemblée Nationale page 3606.



discours s'appuie sur les affaires de son frère décédé : lorsqu'il lui devient trop difficile de raconter, il retourne vers ces objets sortis spécialement pour l'entretien, et les décrit, les commente. Les affaires de son frère semblent l'aider à se rapprocher de lui, notamment en imaginant comment il vivait là-bas :

« Ils prenaient le minimum parce que fallait pas faire de poids et tout, le courrier était pareil, je pense que vous avez dû le savoir, le courrier c'était du courrier qu'on envoie par avion, très léger hein. Le verre : ça vous paraît peut-être bizarre mais il nécessitait... je crois qu'ils pouvaient pas emmener de verre parce que ça pouvait être cassant, ça c'est le truc de... [il me fait la démonstration du verre en plastique qui se replie sur lui-même]. »<sup>202</sup>

Plus encore, ces affaires sont un témoignage de qui était son frère, qui il était là-bas, comme soldat en Algérie, image qui peut être contradictoire avec celle que la famille avait de lui, et a gardé de lui ensuite :

« Bon ben ça hein, malheureusement il fumait pas mais bon voilà, un briquet, il fumait pas non plus, je sais pas où il a eu ça... »<sup>203</sup>

Cette phrase, prononcée d'un air agacé, prend place dans un ensemble d'affirmations qui suggèrent, comme on l'a vu précédemment, que les affaires de son frère ont été en partie volées, et sont revenues incomplètes. Il peut donc très bien imaginer à ce moment-là que le briquet n'est pas forcément à lui, qu'il s'agit d'une confusion ou d'une substitution. Il est surprenant qu'il ne s'imagine pas que son frère ait pu commencer à fumer en Algérie, alors que dans le contexte cette idée ne paraît pas si incongrue : le service militaire, en guerre ici, constitue une parenthèse un peu étrange, qui peut encourager à adopter des attitudes qu'on n'imagine pas forcément durables. C'est aussi le lieu d'une initiation virile, où l'imitation et l'encouragement par les pairs peuvent pousser les appelés à commencer à fumer<sup>204</sup>. Par ailleurs, un briquet est un outil utile au quotidien, et son usage n'est pas nécessairement limité aux seuls fumeurs. Mais cette image vient s'opposer à celle que Monsieur U avait de son frère avant qu'il parte, et surtout au souvenir de son lui qu'il a construit cinquante ans durant, et c'est peut-être pour cela qu'il n'arrive pas vraiment à le concevoir. Il est difficile de toucher à cette image, et les biens que possédait le disparu semblent être partie prenante de cette construction mentale. On peut alors mieux comprendre l'expression « reliques » : ces affaires, participant du souvenir que l'on a du proche disparu, sont du domaine du sacré, de l'inviolable.

---

202 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

203 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

204 Claire Mauss-Copeaux montre que sur les clichés d'appelés qu'elle a étudiés, la cigarette est exhibée comme signe de virilité et de camaraderie, et souvent associée aux armes. Claire MAUSS-COPEAUX, *À travers le viseur*, op. cit., p.22.

## **LE RETOUR D'UN MORT**

Les familles ont vu leur proche partir en Algérie, et ont reçu la nouvelle de sa mort. Elles sont pour l'instant dans l'attente de l'arrivée de son corps afin de pouvoir l'enterrer. Cette attente n'est pas un non-temps, car elle est ponctuée du retour de ses affaires, et d'une correspondance, parfois suivie, avec autorités civiles et militaires. Lorsque le corps revient finalement, c'est le début de deux jours particuliers dans ce moment de deuil : le retour du corps, la veillée, puis l'enterrement, enfin.

## **Le retour du corps**

### *Le rapatriement des corps : un héritage institutionnel*

La manière de traiter et de conserver les corps, en France et en Europe, a beaucoup évolué à partir de l'époque moderne : du cimetière chassé de la ville à son grand retour dans l'enceinte des cités, de la fosse commune pour les indigents à la plaque puis la tombe individuelle pour tous<sup>1</sup>, c'est lentement que se sont mises en place les pratiques funéraires que l'on connaît aujourd'hui. Pour ce qui est du corps des combattants, la Première Guerre mondiale a constitué un véritable tournant quant à la mise en place de nouvelles normes. Avant cela, la fosse commune est encore le mode d'ensevelissement privilégié pour les soldats de la troupe, même lorsque la tombe individuelle devient progressivement une norme dans le monde civil. Réponse pragmatique à des questions stratégiques, il s'agit aussi de cacher la mort violente au combat, pour éviter d'effrayer les survivants, et notamment les autres combattants : il faut donc enterrer vite, et discrètement<sup>2</sup>. Pour cela, la sépulture collective, directement sur le champ de bataille paraît être la solution la plus adaptée. Cependant, le transfert de certains corps hors de la zone des combats n'est pas une pratique nouvelle. En fait, c'est une pratique qui a longtemps été réservée aux « héros », comme le montre Jean-Charles Jauffret<sup>3</sup>. De l'antiquité au transfert des corps des « grands hommes » au Panthéon à partir de la Révolution française, soustraire un corps, ou une partie d'un corps (reliques que l'on trouve dans les Églises par exemple) à l'anonymat et à la multitude des champs de bataille, c'est le rendre sacré et édifiant. Le corps ainsi déplacé est entreposé dans un lieu consacré au culte d'un héros, devenu héros autant par sa vie que par sa mort. Dans le monde militaire, c'est donc une

1 Philippe ARIES, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Seuil, 1975.

2 André CORVISIER, *Les hommes, la guerre, la mort*, Economica, Paris, 1985

3 Jean-Charles JAUFFRET, « La question du transfert des corps 1915-1934 », in Sylvie CAUCANAS, Rémy CAZALS, Marc FERRO (dir.), *Traces de 14-18: actes du colloque international tenu à Carcassonne du 24 au 27 avril 1996*, Carcassonne, Les Audois, 1997, pp. 133-146.

pratique réservée aux officiers, à certains officiers, que l'on cherche à distinguer particulièrement. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les quelques tentatives pour donner aux soldats du rang des tombes individuelles, sans parler encore de retour du corps à sa famille, ont été bloquées par des questions légales et financières<sup>4</sup>.

Lorsque la guerre s'amorce, si tous les pays européens n'en sont pas au même point pour ce qui est du choix entre sépulture individuelle et fosse commune – en l'occurrence, l'Allemagne enterre ses soldats, et les soldats adverses quand elle le peut, individuellement – en revanche aucun ne s'est posé la question du retour des corps des militaires décédés dans leur famille. Mais face à l'hécatombe que représente cette guerre, la question du traitement des corps se pose de manière accrue. Le deuil est alors la condition la plus partagée au sein des sociétés européennes, et les choix en matière de pratiques funéraires deviennent un point crucial de l'entente entre les autorités civiles et militaires d'une part, et la « nation » d'autre part. La plupart des pays choisissent de construire des cimetières militaires directement dans les zones de combat, pour beaucoup au Nord et dans l'Est de la France et dans les zones frontalières. Travail conjoint entre alliés au départ, par exemple entre la France et la Grande-Bretagne, il se fait progressivement séparément, mais les morts anglais restent en France<sup>5</sup>. La France, elle, s'est montrée beaucoup plus indécise quant au lieu où devaient être installés ces cimetières militaires honorant les morts de la Première Guerre mondiale. Comme le note Jay Winter, trois types de lieux sont sélectionnés : des cimetières militaires séparés des cimetières civils, à l'avant comme à l'arrière de la zone de combat, des cimetières civils situés dans cette zone, ou les cimetières des communes d'origines lorsque la mort s'est produite dans un hôpital à l'arrière du champ de bataille. Mais progressivement, des voix se font entendre en faveur de retour des corps des morts vers le territoire familial. Parce qu'il y a bien ici une question d'espace, et plus encore, de territoire, au sens d'espace approprié, au cœur du problème du transfert des corps. Le lieu où l'on choisit d'enterrer ses morts de guerre est porteur de sens, et ne se limite pas à des préoccupations pratiques. D'un côté, les partisans des cimetières militaires aux abords des champs de bataille considèrent que c'est faire honneur au soldat décédé que de l'y enterrer. C'est le laisser parmi ceux avec lesquels il est mort, aux côtés desquels il a combattu, et permettre une glorification des combattants décédés qui constituent un exemple, pour ceux qui continuent le combat, comme

---

4 Jean-Charles JAUFFRET, *id.* : « Le décret du 23 prairial de l'an XII pris par le premier Consul concerne pour la première fois les cimetières militaires sur le territoire des communes françaises. Il s'agit là d'une tentative d'alignement de la mort militaire sur son homologue civile, mais cette mesure réglementaire ne débouche pas sur le creusement de tombes individuelles de soldats pour une simple raison : selon le droit coutumier français les communes ont l'obligation de pourvoir à la sépulture des personnes décédées sur leur territoire. Devant l'importance de la dépense, on comprend dès lors que l'on se contente d'une fosse commune ou d'un ossuaire à l'issue d'un combat sur le territoire d'une commune. »

5 Jay M. WINTER, *Sites of memory, sites of mourning...*, *op. cit.*, p. 23.

pour les générations futures. Pour ceux qui privilégient la solution du transfert des corps auprès de la famille, ce serait les abandonner que de laisser leurs morts sur la terre souillée par la guerre et la violence extrême, ce serait les livrer à un « tourment éternel ». « Ils ont fait leur devoir », la mort met fin au devoir, il faut leur rendre justice en prenant soin d'eux, et ce soin ne peut être donné que par la famille et l'entourage proche<sup>6</sup>. D'un côté, le mort reste un soldat, il appartient donc aux terres sur lesquelles il est mort en combattant, de l'autre, le mort n'est plus un soldat, son devoir a pris fin, et il doit revenir sur le territoire familial. Ce constat est d'autant plus vrai pour les morts des guerres de conscription, comme l'est la Première Guerre mondiale : aux yeux des familles, on transforme, le temps d'une guerre, un fils, un frère, un conjoint, en soldat. Mais c'est une identité provisoire, il ne reste pas militaire, ni après la guerre, ni à sa mort s'il meure en guerre : « Ils ont fait leur devoir » comme l'affirme un père de soldat « Mort pour la France » pendant le premier conflit mondial, cité par Jay Winter<sup>7</sup>. Le problème de l'appartenance est alors posé de manière d'autant plus aiguë, entre famille et armée, famille et État, privé et public. Comme nous le verrons par la suite, c'est une question qui se pose donc également fortement pendant la guerre d'Algérie.

À côté de ces débats, les familles agissent. Au début de la guerre, la législation étant confuse, l'État laisse faire les transferts que les familles entreprennent, surtout pour ceux entre les hôpitaux de l'arrière et les communes d'origine. Le déplacement entre la zone des combats et l'arrière est proscrit en janvier 1915<sup>8</sup>. Face aux réclamations régulières et aux débats de plus en plus bruyants, le gouvernement Clemenceau « reconnaît officiellement » les transferts de corps, pour ne pas les abandonner au vide juridique. Mais il n'est toujours pas question de ramener les morts de la zone des combats à leurs familles. Cela n'empêche pas les familles de continuer ce qu'elles avaient jusqu'alors entrepris : les exhumations clandestines se multiplient, et un nouveau commerce souterrain se développe pour satisfaire les demandes de la société civile. L'interdiction totale de tout transfert prononcée en juin 1919<sup>9</sup> ne freine pas l'hémorragie, et la France se trouve face à un problème conséquent. Le traité de Versailles décide alors que les gouvernements signataires doivent faciliter toutes les demandes de rapatriement des corps formulées, et par voie de conséquence, y compris celles des familles. À partir de la fin de l'année 1919, le gouvernement met en place une politique d'aide aux familles souhaitant se rendre sur la tombe de leur proche décédé, ou entreprenant des opérations de transferts du corps, en accordant des réductions sur les transports. Mais la loi qui met véritablement en place de nouvelles pratiques funéraires en temps de guerre, est

---

6 Débat et propos rapportés par Jay M. WINTER, *Sites of memory, sites of mourning...*, *id.*, p. 35.

7 Jay WINTER, *id.* p.36.

8 Jean-Charles JAUFFRET, « La question du transfert des corps 1915-1934 », *op. cit.*

9 Jean-Charles JAUFFRET, « La question du transfert des corps 1915-1934 », *id.*

la Loi de Finance du 31 juillet 1920. En effet, l'article 106 prévoit que :

« Les veuves, ascendants ou descendants des militaires ou marins Morts pour la France ont droit à la restitution et au transfert aux frais de l'État des corps desdits militaires ou marins. Un décret, rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Pensions, déterminera dans quelles conditions les transferts des corps seront effectués à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1920. »<sup>10</sup>

À partir de là, les opérations de transfert des corps vers les communes d'origine, dont la charge est supportée par l'État, se mettent en place. Après plusieurs années, un total de 240 000 corps est finalement transféré, soit près de 30 % du total des corps identifiés (700 000)<sup>11</sup>.

La Loi de Finance de 1920 constitue la première pierre de la législation concernant le transfert des corps, à la charge de l'État, des « Morts pour la France » réclamés par les familles. Mais quand les combats commencent en Algérie, et que les premières morts surviennent, la France n'est pas officiellement en guerre. La gestion des morts et des transferts des corps, en temps de paix, incombe alors au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, alors que le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est le plus à même de traiter ces questions, grâce à sa plus longue expérience en la matière. En octobre 1955, un général de division pose le problème en ces termes :

« [...] il a été porté à ma connaissance que les militaires tués en A.F.N. n'étant pas considérés comme des combattants, le Ministère des Anciens Combattants se désintéresse du problème. Je n'ai pas besoin d'insister sur les conséquences désastreuses de cet état de choses sur le plan psychologique et financier vis-à-vis des familles des victimes. »<sup>12</sup>

En réalité, le problème est plus compliqué que cela, et ce n'est pas tant une question de désintérêt de la part du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre que de confusion réglementaire liée au statut spécifique de la guerre d'Algérie, ou plutôt à son absence de statut de « guerre ». En temps de paix, la législation en date de 1930<sup>13</sup> stipule que c'est au Ministère de la Défense nationale qu'incombe la charge du rapatriement des corps des militaires décédés en opération ou hors opération. Mais face à l'accroissement des pertes et à l'augmentation du nombre de corps, le Ministre des Anciens Combattants pose quand même la question de savoir lequel de leurs deux départements doit s'occuper de ce transfert<sup>14</sup>. D'une part parce qu'il est sollicité régulièrement sur

---

10 SHD, GR 3 R 115, Article 106 de la Loi de Finance du 31 juillet 1920.

11 Jean-Charles JAUFFRET, *op. cit.*, cité par Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n°1, 2000, pp. 44-71.

12 SHD, GR 3 R 115, lettre du Général de Division Bouley au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet des militaires tués en A.F.N., Lille, 31 octobre 1955.

13 SHD, GR 21 R 17, Instruction du 15 juillet 1930, citée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dans une lettre au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 1<sup>er</sup> février 1956.

14 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Ministre de la Défense

cette question, d'autre part parce que la législation est tout sauf claire à ce sujet. En effet, une partie de la législation du temps de guerre a déjà été étendue aux opérations d'Afrique du Nord, sans qu'il leur soit pour autant reconnu un statut de « guerre » et que les soldats y participant soient considérés comme « combattants ». Suite à de nombreux débats, en effet, la mention « Mort pour la France » et ses bénéfices ont été étendus aux combattants d'Afrique du Nord par les lois du 3 avril et du 6 août 1955<sup>15</sup>. Plus exactement, par la loi du 6 août 1955, ce sont certains articles du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la guerre qui peuvent désormais être appliqués aux « militaires des forces armées françaises employés au maintien de l'ordre à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1952 hors de la métropole », et en particulier l'article L. 488 qui fixe les conditions d'attribution de la mention « Mort pour la France » aux militaires tués en service, ou à l'occasion du service. Cependant, le statut du transfert des corps, et notamment la désignation du Ministère en charge de ces opérations n'est pas clairement défini par cette extension :

« En effet, si la question de l'attribution de la mention « Mort pour la France » a fait l'objet de votre lettre [...] du 30 septembre 1955 et si les questions relatives aux successions militaires, d'après les renseignements recueillis, sont réglés par les soins de vos services, aucune disposition ne semble avoir été prise en matière de transfert des corps. Or mes services sont saisis d'un certain nombre de demandes de l'espèce. »<sup>16</sup>

Le doute ne porte pas seulement sur le champ d'application des lois précédemment citées, mais également sur leur « esprit ». En effet, si l'on a pu étendre une partie de la législation propre au temps de guerre à des opérations de « temps de paix », pourquoi ne pas persévérer dans ce processus et décider que le transfert des corps incombe, comme en temps de guerre, au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre<sup>17</sup> ? C'est d'autant plus tentant que seul ce ministère semble avoir les compétences suffisantes, aux yeux de tous, pour gérer comme il se doit les morts de plus en plus nombreux liés aux opérations d'Afrique du Nord. C'est au nom de cet « esprit » que le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées transfère en décembre 1956 une partie de ses attributions au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à savoir l'inhumation des militaires dont les corps ne sont pas réclamés par les familles<sup>18</sup>. Et c'est au nom de ce même esprit, entre autres, que le Ministre des Anciens Combattants lui répond, en février 1956, que dans

---

nationale et des Forces armées, Paris, 21 octobre 1955.

15 Loi n°55-356 du 3 avril 1955 et loi n°55-1074 du 6 août 1955

16 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 21 octobre 1955.

17 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 1<sup>er</sup> février 1956 : « Compte-tenu de l'esprit qui a présidé au vote des lois des 3 avril et 6 août 1955 que vous avez bien voulu rappeler, et qui, sans contestation possible est celui d'appliquer aux forces du maintien de l'ordre les règles relatives aux combattants [...] »

18 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 1<sup>er</sup> février 1956

ce cas la charge du transfert des corps devrait également lui incomber<sup>19</sup>. Cette suggestion, émise à plusieurs reprises, reste longtemps sans réponse. À ce moment-là ce sont alors les départements liés au Ministre de la Défense qui prennent en charge et supportent les frais de rapatriement des corps aux familles. Or tous les départements ne sont pas dotés des mêmes moyens, et certains doivent demander aux familles l'avance des frais de rapatriement, ce qui peut poser des problèmes de moyens, d'une part, et d'éthique, d'autre part, semblables à ceux posés par les frais payés par certaines familles lors du retour des affaires de leurs proches décédés. Cela ne peut que venir ternir les relations entre l'armée et la société civile, si le cas se reproduit trop souvent. C'est pourquoi le Secrétaire d'État à la Marine se range rapidement aux côtés du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'estime opportun d'appliquer à ces transports de corps les règles prévues pour la période suivante ayant commencé le 1er janvier 1952, à savoir de confier ce soin au Ministère des Anciens Combattants qui appliquera sa procédure particulière.

En effet, la réglementation commune aux départements de la Guerre et de la Marine est contenue dans l'instruction du 15 juillet 1930. Or celle-ci amène les familles, surtout lorsqu'il s'agit de transports effectués un certain temps après le décès, à faire l'avance de dépenses qui ne leur sont remboursées et rarement en totalité, qu'après un délai de quelques semaines. En revanche, si le transfert est effectué par les soins du Ministère des Anciens Combattants, il n'y a lieu de leur part à aucune avance de fonds. »<sup>20</sup>

Mais plusieurs fois, avant l'interruption du transfert des corps décidée en mai 1956, le Ministère de la Défense refuse de céder cette compétence au Ministre des Anciens Combattants. Seul le Secrétaire d'État à la Marine est intéressé par cette proposition<sup>21</sup>, or il ne pèse pas beaucoup dans cette décision en termes de nombre de morts dépendant de son département, et l'idée semble annoncer plus de complications que d'améliorations<sup>22</sup>. Ce n'est que lors de l'interruption exceptionnelle des transferts à partir de mai 1956 que le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre finit par prendre en charge la totalité de ces opérations.

19 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 1er février 1956 : « Si le législateur a précisé que la restitution aux familles des corps des victimes du maintien de l'ordre en Afrique du Nord devait être faite par application des articles L. 493 à L. 497 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, c'est qu'il a entendu substituer les dispositions découlant de ces articles aux dispositions réglementaires qui vous permettent d'effectuer ces restitutions en temps de paix. Or les modalités d'application de ces articles sont déterminées aux articles D. 402 à D. 420 du même code et leur exécution incombe aux services de mon département. »

20 SHD, GR 21 R 17, note du Secrétaire d'État aux forces armées « Marine » pour le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, 21 novembre 1955.

21 SHD, GR 21 R 17 bordereau d'envoi contenant une lettre du Ministre des Anciens Combattants, du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 21 mars 1956.

22 SHD, GR 21 R 17, note du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées aux trois Secrétaires d'État aux forces armées, Paris, 18 février 1956 : « Il n'est pas possible de retenir cette suggestion, étant donné, d'une part, la position adoptée par les deux autres Secrétariats d'État aux Forces Armées, et, d'autre part, le petit nombre de cas susceptibles de se présenter dans l'Armée de mer ; en outre, il y aurait quelques difficultés à distinguer de l'ensemble des décès, ceux qui ne sont pas imputables aux opérations. »



Concrètement, comment les corps des militaires décédés en Algérie sont-ils ramenés à leurs familles ? D'abord, il ne s'agit pas d'une procédure automatique : elle ne se met en place qu'à la demande des familles. Avec l'annonce de la mort, aux autorités civiles comme aux familles, vient un premier choix des familles : elles ont le droit de réclamer le retour du corps aux frais de l'État si elles le souhaitent. Cela fait partie des informations que les auteurs des lettres de condoléances peuvent, et doivent, révéler aux familles : ils ne doivent pas se prononcer sur les délais de rapatriement, mais doivent informer les proches de leurs droits à ce sujet. Le maire est également au courant de la procédure et peut, si cela n'a pas été fait par le chef de corps, en aviser les familles. Un formulaire<sup>23</sup>, contenant la demande des familles, et l'autorisation d'inhumer sur le territoire communal, délivrée par le maire, est rempli et envoyé au commandant de la subdivision militaire du lieu de résidence. Un premier dysfonctionnement s'opère déjà parfois à ce moment-là, lorsque l'adresse à laquelle envoyer ce formulaire est mal indiquée, l'acheminement du courrier et le déclenchement de la procédure de transfert prend du retard<sup>24</sup>. Plusieurs acteurs entrent alors en jeu, une fois que l'ordre de rapatriement a été donné. Le corps devant être exhumé et déplacé, le maire de la commune de décès doit donner son autorisation écrite et il doit être fourni un certificat de mise en bière et, dans le cas des morts par maladie, de « maladie non contagieuse »<sup>25</sup>. Si le délai entre l'exhumation et le départ par voie de mer est long, comme c'est souvent le cas, le corps est alors entreposé dans des dépositaires proches des lieux d'embarquement : Oran, Alger, Philippeville. C'est particulièrement le cas après le redémarrage des transferts en 1957, puisque les corps se sont accumulés à cause de l'interruption exceptionnelle entre mai 1956 et le début de l'année 1957. Ils sont alors acheminés vers Marseille par voie maritime. Là, l'armée a le choix entre les navires de la Marine, lorsqu'ils sont disponibles et non-mobilisés pour d'autres opérations, ou des navires de commerce en contrat avec l'armée. Apparemment plus adaptés pour une question de taille, ils ne sont pas toujours le choix privilégié par les autorités militaires<sup>26</sup>. En effet, les dockers en charge de la manipulation des cercueils, entre les bateaux de commerce et les ports, semblent parfois réticents à les transporter du fait de leur mauvais état<sup>27</sup>. Il faut donc que l'armée négocie avec la main

---

23 SHD GR 1 R 247, Secrétaire d'État aux forces armées "Terre", Formulaire de demande de restitution aux frais de l'État

24 SHD, 1 H 1399/2, lettre de Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les troupes en Algérie, en Tunisie et au Maroc, Paris, 23 avril 1956.

25 SHD GR 1 R 247, lettre concernant le transport des corps des militaires tués au cours des opérations en Afrique du Nord, du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les troupes en France et à l'étranger, Paris, 27 avril 1956, p.3

26 SHD GR 1 R 247, message du Ministre résidant en Algérie au Ministre de la Défense nationale, au sujet du transfert sur la métropole des corps des militaires décédés au cours des événements en Algérie

27 SHD GR 1 R 247, fiche du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet du transfert sur la métropole des corps des militaires décédés en Algérie, Paris, 6 juin 1957.

d'œuvre si elle veut utiliser les navires commerciaux. Une fois les cercueils débarqués à Marseille, ce sont, en tout cas après 1956, les services du Ministère des Anciens Combattants qui sont en charge de leur accueil et de leur dispersion dans les diverses communes métropolitaines où des familles sont en attente du corps de leur proche. Il est mentionné dans diverses archives que cet acheminement se fait par voie ferroviaire, mais les familles parlent en général du « camion » qui a ramené le corps dans leur village. Cela signifie donc qu'à la sortie du train, les familles ne viennent pas directement à la gare chercher le corps, il leur est ramené par un véhicule – probablement affrété par les autorités civiles ou militaires locales –, qui d'ailleurs effectue parfois une « tournée » lorsque plusieurs corps doivent être rendus dans un espace géographique restreint. Les familles sont avisées de l'arrivée du corps de leur proche, en même temps que le commandant de la subdivision du territoire sur lequel le défunt doit être inhumé<sup>28</sup>. Cependant, les informations délivrées aux familles sont très restreintes, et elles ne sont en général mises au courant de l'arrivée de leur proche qu'au dernier moment. Une instruction du Secrétaire d'État à la Terre datant d'avril 1956 rappelle en effet aux généraux commandant les régions militaires qu'« en aucun cas les familles ne doivent être avisées du départ du corps d'A.F.N. »<sup>29</sup>. Cette procédure est décrite ici de manière très générale, et à l'échelle de l'ensemble de la guerre. Dans les faits, elle varie parfois selon le ministère qui prend en charge le transfert, selon le moment, et selon les spécificités des soldats décédés et de la famille. Des dysfonctionnements peuvent venir la perturber régulièrement. En particulier, elle est loin de s'effectuer en continu, et son déroulement a en fait été plutôt chaotique entre 1954 et 1962. D'une part à cause de l'interruption déjà évoquée entre mai 1956 et le début de l'année 1957. D'autre part, parce que les transferts sont interrompus tous les étés<sup>30</sup>, entre début juin et fin septembre. C'est une procédure mise en place pendant les combats au Maroc et en Tunisie, reconduite pour la guerre d'Algérie<sup>31</sup>. Elle semble obéir à une logique sanitaire autant qu'à une logique contextuelle. D'une part, l'été, ou la « saison chaude », est souvent évoquée comme une période pendant laquelle il est délicat de conserver des corps hors de terre, certainement à cause des désagréments liés à l'accélération de leur décomposition :

---

28 SHD, GR 3 R 115 lettre concernant la notification aux autorités militaires de l'arrivée des corps de militaires décédés en A.F.N. Au cours des opérations, du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les troupes en France et à l'étranger, 14 novembre 1955.

29 SHD, GR 1 R 247, instructions du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les troupes en France et à l'étranger, au sujet du transport des corps des militaires tués au cours des opérations en Afrique du Nord, Paris, 27 avril 1956.

30 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p. 73.

31 SHD GR 1 R 247, lettre concernant le transport des corps des militaires tués au cours des opérations en Afrique du Nord, du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les troupes en France et à l'étranger, Paris, 27 avril 1956, p.4 : « Les restrictions apportées au transfert des corps pendant la période du 1er Juin au 30 Septembre, pour le Maroc et la Tunisie [...] doivent être respectées et portées à la connaissance des familles, par l'autorité qui a reçu la demande de restitution. »

« D'autre part, conservation cercueils dans époque chaude de l'année premier Juillet à 15 septembre me place dans obligation dégager dépositoires de toute urgence. »<sup>32</sup>

« Les dispositions sanitaires normalement en vigueur, dans le bassin méditerranéen pour éviter tout transfert de corps durant la saison chaude. »<sup>33</sup>

Mais d'autre part, c'est aussi la période où les bateaux de commerces sont mobilisés pour des allers-retours de passagers entre l'Algérie et la métropole, et il est compliqué de les réquisitionner pour le transfert des corps des militaires décédés en Afrique du Nord.

Avant l'interruption de 1957, tant qu'elle est à la charge du Ministère de la Défense et qu'elle découle d'une législation de temps de paix, la procédure de transfert des corps est assez peu élaborée. Les comptes rendus à la famille étant assez limités, puisque l'armée ne communique qu'au moment où le corps doit être restitué, les ordres supposés organiser le transfert et prévenir les problèmes sont assez peu directifs. La procédure est décrite en détail mais les acteurs doivent ensuite faire face aux dysfonctionnements de la manière la plus satisfaisante possible, selon leur jugement. Les instructions qui sont données concernent une fois encore les relations avec les familles : réduire au maximum les délais, et éviter de leur demander une avance des frais.

« Il est possible que des cas particuliers posent des problèmes délicats à tous les échelons appelés à connaître ces problèmes ; les décisions à prendre, les modalités d'exécution qui en découlent doivent être placées sous le régime de la rapidité, du possible et de l'humain. »<sup>34</sup>.

Si le ton est impératif dans l'ensemble de la lettre, on est malgré tout très loin ici des instructions rigoureuses émises à l'occasion de la notification du décès, par exemple. À ce moment-là, il semblait primordial de respecter la procédure prescrite quant à la communication avec les familles, pour éviter de les heurter et surtout de produire des scandales autour de l'idée selon laquelle l'armée serait une machine administrative dépourvue de sensibilité et d'humanité. Ici, la gestion des dysfonctionnements semble laissée à l'appréciation des acteurs qui y font face : au lieu d'une procédure minutée réfléchie en haut lieu, ils ont à leur disposition des directives d'ordre général portant sur l'esprit avec lequel ils doivent prendre leurs décisions.

### *La guerre rendue visible*

32 SHD GR 1 R 247, message du Ministre résidant en Algérie au Ministre de la Défense nationale, au sujet du transfert sur la métropole des corps des militaires décédés au cours des événements en Algérie

33 SHD, GR 3 R 115, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les régions au sujet du rapatriement des corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, 21 juin 1956.

34 SHD GR 1 R 247, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" aux généraux commandant les troupes en France et à l'étranger au sujet du transfert des corps des militaires tués au cours des opérations d'A.F.N., Paris, 27 avril 1956.

On observe un véritable décalage entre l'organisation de l'armée d'une part, qui semble au départ prêter plus d'attention aux aspects pratiques du transfert des corps qu'aux relations établies avec les familles à cette occasion, et l'importance de ce moment pour les familles et même pour la société civile, d'autre part. Ce décalage peut peut-être expliquer la brusque interruption des transferts des corps et la réorganisation de la procédure de mai à décembre 1956. Ce contraste peut aussi donner du sens à l'attitude du Ministre des Anciens Combattants, qui se fait extrêmement pressant auprès du Ministre de la Défense nationale, pour prendre en charge les opérations de transferts, et même de plus en plus pressant à mesure que ses demandes sont ignorées ou rejetées. Peut-être que, par expérience accumulée et transmise d'une guerre à l'autre, les services du Ministère des Anciens Combattants savent que le retour des corps est un moment crucial, qui doit être bien mené, quand la Défense s'intéresse plus à l'aspect pratique du transfert, qui doit être efficace et économique. Cela n'est qu'une hypothèse, dans la mesure où aucune source ne nous permet de l'affirmer.

Ce que l'on peut affirmer, en revanche, c'est que, face à cette procédure administrative parfois bien imprécise, et surtout jamais dévoilée aux familles, le moment du retour des corps pendant la guerre d'Algérie est en fait d'une importance capitale pour les endeuillés et leur entourage. Ce n'est pas un phénomène propre à la guerre d'Algérie : Jean-Charles Jauffret, dans sa communication à propos du transfert des corps des morts de la Première Guerre mondiale précédemment citée<sup>35</sup>, rapporte l'émotion collective qui anime une ville lors du retour du corps d'un de ses enfants :

« La municipalité convie la population à assister à ses obsèques. Le corps est accueilli le 17 octobre 1914 en gare de Béziers en présence de toutes les autorités religieuses, civiles (dont le sous-préfet) et militaires. »<sup>36</sup>

Pour lui, la rareté de ces retours – nous sommes à ce moment-là en 1914, la guerre n'a commencé que depuis un peu plus de deux mois, et la plupart des transferts n'ont lieu qu'après 1920 – explique cette mobilisation et cette solidarité massive, face à des obsèques en zone de combats qui finissent par lasser ceux qui y assistent, à force de se multiplier. Les retours pendant la guerre d'Algérie sont également assez rares : dans le cas des villages, les habitants peuvent n'avoir connu aucun ou un

---

35 Jean-Charles JAUFFRET, « La question du transfert des corps 1915-1934 », in Sylvie CAUCANAS, Rémy CAZALS, Marc FERRO (dir.), *Traces de 14-18: actes du colloque international tenu à Carcassonne du 24 au 27 avril 1996*, Carcassonne, Les Audois, 1997, pp. 133-146.

36 Il s'appuie pour cela sur la recherche de Béatrix PAU, à l'époque étudiante sous sa direction, qui a soutenu une thèse en 2004 sur les retours des corps des morts français et italiens de la Première Guerre mondiale : « Le transfert des corps des militaires de la Grande Guerre : étude comparée France-Italie 1914-1939 ».

seul retour de corps sur toute la durée de la guerre<sup>37</sup>. Si en ville ils peuvent être plus nombreux, les solidarités sont, elles, plus distendues, et jouer plus à l'échelle des quartiers, ce qui fait que le retour d'un corps pour lequel une personne ou un groupe se sent engagé émotionnellement représente également un événement exceptionnel.

Contrairement à une idée parfois rencontrée, les retours des corps des soldats décédés en Algérie sont loin d'être dissimulés et discrets. À l'inverse, ce sont des moments collectifs partagés par une foule toujours décrite comme massive. D'abord, ils sont annoncés dans la presse locale, au même titre que l'annonce de la mort, l'invitation à l'enterrement, ou les comptes-rendus d'obsèques. Pour exemple, dans un article daté du 7 juillet 1962, l'édition caennaise de *Ouest-France* annonce le retour de la dépouille du soldat Jean-Claude Buil, décédé le 9 mai 1962 en Algérie. Après avoir rappelé la date de sa mort, les circonstances – en faisant référence à la lettre de condoléances envoyée par le chef de corps à la famille –, et son parcours en tant que soldat, le journaliste apprend aux lecteurs que :

« Sa dépouille mortelle, sur la demande de sa famille, revient à Perrières mercredi prochain. Le corps sera déposé à la mairie de Perrières à 15h, puis reconduit à son domicile au Breuil-de-Perrières, où résident ses parents. Ses obsèques auront lieu vendredi, à 10 heures, en l'église de Perrières. En cette douloureuse circonstance, *Ouest-France* présente à la famille ses vives condoléances.»<sup>38</sup>

On le voit, cet article a d'abord une valeur informative : il donne le lieu et l'heure du retour du corps et de l'enterrement, afin que ceux qui le souhaitent puissent venir. Le journaliste s'exprime ensuite au nom du journal pour montrer sa solidarité envers la famille endeuillée. La différence avec un avis d'obsèques de temps de paix, c'est, outre la longueur de l'article, les circonstances rapportées de la mort du soldat : son statut de soldat et les causes de sa mort sont précisés, il n'y a pas de volonté de cacher ce contexte. Par les informations qui sont données, la presse rend possible un vécu collectif de l'événement. Les familles, elles, sont avisées directement par le Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, qui informe également le préfet, le maire, et le commandant de subdivision local, chargés de recevoir le corps et d'organiser les obsèques selon une procédure minutieusement fixée<sup>39</sup>. À l'arrivée du cercueil, le comité d'accueil officiel est donc conséquent : le maire, le préfet ou son représentant, des militaires locaux, parfois

---

37 Mais elles peuvent être au courant des morts des villages alentours, cf. la carte en annexe 2

38 Archives départementales du Calvados, 648 W 7580, *Ouest-France*, 7 juillet 1962.

39 Archives Départementales du Calvados, 648 W 7580, avis formel du Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Préfet du Calvados, Paris, 25 janvier 1962 : « J'ai l'honneur de vous adresser, sous le présent pli, le liste des dépouilles mortelles des victimes de guerre devant être remises aux Maires des communes de votre département. Je me permets de préciser que les familles et les Maires sont avisés par mes soins, de la date et de l'heure approximative de la remise des cercueils. »

des gendarmes, des pompiers<sup>40</sup>, ou les associations d'anciens combattants. Le curé du village ou de la paroisse est également souvent présent. Mais les officiels ne sont pas seuls. De nombreuses personnes sont là pour accueillir le cercueil, et en particulier la famille :

« **Monsieur O**

Quand le corps est arrivé c'était bien à 10h du matin, bon ben tout le monde a... l'a... Y'avait toute la famille, parce qu'on est pas mal nombreux quand même, les cousins, ben je vous dis, ma mère avait deux frères, donc, comme, qui étaient mariés, et qu'avaient des cou... enfin des enfants donc c'est nos cousins quoi, toute la famille était là, et, c'est un camion de l'armée qui a amené le corps, enfin le cercueil hein. Parce que comme on savait la date... »<sup>41</sup>

C'est d'ailleurs parfois primordial pour la famille d'assister à ce retour. Alors que son frère est parti depuis des semaines, qu'elle a appris sa mort, Madame S attend finalement le retour de son corps comme un soulagement, avec anxiété. Mais pour la préserver, parce qu'elle n'a alors que 15 ans, ses parents l'envoient faire des courses pour qu'elle ne voit pas le cercueil de son frère revenir :

« Alors bon ils m'ont envoyé aux courses et manque de chance le monsieur qui conduisait le bus c'était un oncle à un copain. Et puis je pleurais, et il me dit « qu'est-ce que t'as \*\*\* ? », j'lui dis « Mon frère revient aujourd'hui, mais faut que j'aille faire des courses, et j'avais pas... » Oh dis, purée ! Juste au moment voilà le fourgon qui, qui... Oh la la. Oh ça m'a fait mal. Ah ça m'a fait mal. Et puis en plus j'avais honte, j'aimais pas me montrer comme ça quand y'avait des gens que je connaissais pas autour de moi... oh la la j'étais mal dans le bus. Je l'avais vu moi je m'en allais de l'autre côté et lui il rentrait, il allait venir chez mes parents. J'ai eu du mal à faire les courses hein. »<sup>42</sup>

Pour elle, c'est une douleur supplémentaire. En fait, alors que ses parents pensent la protéger d'une expérience traumatisante, c'est de ne pas avoir pu assister à ce retour qui l'a marquée, qu'elle regrette encore douloureusement, plus de 50 ans après.

À ce moment-là, une confusion est possible. Tous les témoins mentionnent une foule immense, en plus de la famille, venue assister aux honneurs rendus à leur proche mort en Algérie. Cependant, il est très difficile de déterminer si la foule évoquée était présente au moment du retour du corps ou lors de la cérémonie d'inhumation. En effet, les événements décrits ici : le retour des corps, la veillée, puis l'enterrement, sont en fait rassemblés sur une très courte durée, deux jours au maximum. Ils forment un ensemble, un événement unique, qu'il est intéressant de diviser pour l'étude, mais qui, dans les mémoires comme dans les récits, ne constitue souvent qu'un seul et même moment. Lorsque, comme dans le cas de Monsieur U, le retour du corps et la mise en terre ne sont pas même séparés par une veillée, c'est comme s'il n'y avait pas eu de cérémonie, et

---

40 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile, commentant les photos prises lors du retour du corps de son frère : « Bon ça c'est les pompiers, venus de... [...] ».

41 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

42 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

« l'enterrement » est alors celui qui a eu lieu en Algérie :

« **Monsieur U**

Ah non, non, non, l'enterrement était en Algérie, nous on l'a pas vu.

**MW**

Oui mais ici, y a pas eu un enterrement ici ?

**Monsieur U**

Non, non. Non, non, y avait rien du tout.

**MW**

Ah bon ?

**Monsieur U**

Non non, y a pas... Oui c'est vrai que ça se fait, on fait une cérémonie, non y a rien eu, non, non, tout était fait au mois de mai, au mois de mai 1957, c'est-à-dire quelques mois après, il a fallu attendre le rapatriement, parce que ça se fait pas comme ça, c'est spécial. Donc non non, y a rien eu de fait... »

« Non, non, parce qu'il est arrivé le matin, et l'enterrement a été une demi-heure après. Une demi-heure ou  $\frac{3}{4}$  d'heure après... Y a pas eu d'autres cérémonie, non, non... c'était... Vous savez ce que c'est les cérémonies militaires, avec... c'est comme ça... »<sup>43</sup>

Dans ce contexte, il est difficile de déterminer si le moment du retour du corps était partagé uniquement par la famille, ou effectivement par l'ensemble du village. Quoiqu'il en soit, c'est un moment collectif, qui par son annonce dans la presse et la présence de représentants du pouvoir, militaire comme civil, dépasse le cercle familial. Loin d'être dissimulée, la mort en Algérie, quand elle a lieu, est visible. Or, comme on l'a vu, l'image donnée de ces combats en métropole, si elle évolue au cours même de la guerre, n'est pas toujours celle d'une guerre à risques, où un danger de mort rôde en permanence. Lorsque la mort touche une famille, c'est une surprise. Lorsque le corps revient, c'est tout l'entourage, toute une commune parfois, qui peut prendre conscience que la guerre d'Algérie tue. Par cette mort, et par le caractère collectif du moment du retour des corps, la guerre est rendue visible.

C'est pour cette raison que ce moment, loin d'être une formalité comme l'armée l'imagine, au moins au début de la guerre, est primordial : il rend la guerre visible en métropole, et il est aussi un contact supplémentaire entre l'armée et la société, qui doit en fait être négocié. De nombreuses critiques sont formulées par la société civile à l'égard de la façon dont les corps sont rapatriés en métropole. En réalité, puisque l'armée communique très peu à ce sujet, les critiques sont plus souvent des rumeurs, des images imprécises qui fondent un mécontentement, mais conduisent parfois, malgré tout, à des scandales. Certains témoins semblent garder, encore aujourd'hui, une

---

43 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

image très négative de ce retour des corps de leurs proches. Monsieur I, qui a perdu son frère à ce moment-là, rapporte :

« Parce que n'importe comment, là-bas quand il y avait des morts, ben en Algérie là-bas, ils attendaient que le bateau soit plein ils mettaient jusqu'à 3000, 3000 personnes dedans quoi, et puis hop ils rentraient. Nous il est arrivé au moins 3 mois après qu'il ait été tué. On n'a jamais su d'ailleurs, c'est par, ils nous renvoient un machin comme ça puis c'est tout hein. »<sup>44</sup>

Il est lui-même un ancien appelé qui a gardé de son service une profonde rancœur envers l'armée, selon ses propres dires. Il est difficile de savoir s'il tient ses renseignements et sa critique du mode de transport de son expérience militaire, ou s'il s'exprime comme aurait pu le faire n'importe quel proche de soldat mort en Algérie. Si le chiffre est exagéré<sup>45</sup>, on voit que le premier élément difficile à accepter, c'est le nombre : 3000 corps, c'est trop, cela signale un manque de respect à l'égard des morts d'Algérie. Monsieur U semble également s'arrêter sur cette idée, à deux moments :

« Et puis après, quelques mois après, selon les ordres ils attendent, ben malheureusement de faire un bateau, quand y en a assez c'est le cas de le dire... »

« Mais le même jour, le même jour par contre, lorsqu'ils sont venus avec le camion militaire, arrivés à la mairie, y en avait plusieurs. Y en avait un autre, qu'ils allaient déposer à Saint-Pierre-sur-Dives, c'est à 25-26 km d'ici. »<sup>46</sup>

On peut imaginer deux raisons pour lesquelles le nombre pose problème. D'abord, cela remet en question l'idée l'individualité, celle de la douleur et celle de la perte : les familles n'ont qu'un mort en tête, leur proche, et ces constats leur font réaliser qu'il y a d'autres morts et d'autres familles touchées<sup>47</sup> ; celle enfin du traitement du corps : alors que la norme d'enterrement est la sépulture individuelle, à ce moment-là, il peut être douloureux de penser que plusieurs corps puissent subir le même traitement. Et justement, cela ramène la mort à son aspect trivial : alors que les soins apportés au corps du mort relèvent parfois plus du sacré que du pratique, devoir s'occuper de plusieurs corps, qui plus est, de beaucoup, relève plus du « traitement » impersonnel que du « soin » personnalisé. La raison, avancée dans les deux témoignages, qui explique que les corps soient ramenés en grand nombre, ajoute à cette trivialité : il faut attendre que le bateau soit plein. Pour les témoins, les choix

---

44 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

45 Pour donner un ordre de grandeur, 3000 se rapproche du nombre de morts français annuel moyen d'après les chiffres dont on dispose actuellement, ce qui signifierait qu'il n'y aurait qu'un convoi de morts par an. Par ailleurs, le chiffre le plus élevé dont les archives font mention pour un seul bateau est 568, et il s'agit d'un véritable problème pour l'armée qui ne sait pas comment gérer un nombre de corps aussi élevé. SHD, GR 1 R 247, message du Ministre résidant en Algérie au Ministre de la Défense nationale au sujet du transfert sur la métropole des corps des militaires décédés au cours des événements en Algérie.

46 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

47 Jean-Claude Escaffit l'exprime aussi lorsqu'il parle du retour du corps de son père : « Il a fallu attendre un mois et demi pour l'enterrement. Avoir un convoi pour traverser sans doute une partie de l'Algérie, rapatrier le corps par bateau, puis l'acheminer sur les routes de France, cela prend du temps, assurément. Et puis, il n'y avait pas que lui... ». Jean-Claude Escaffit, *Sur les traces du père...*, op. cit., p. 35.



de l'armée en matière de transferts des corps sont liés à des considérations matérielles, éventuellement économiques, et non éthiques. Cette trivialité revient dans les entretiens sous d'autres formes :

« **Monsieur U**

Et puis voilà, ça se passe dans la cale, on attache les cercueils, parce que ça bouge beaucoup dans la Méditerranée. Et en fin de compte c'est terrible parce que quand ils arrivent les cercueils ils sont beaux, ils sont propres, c'est atroce parce que la mer se jette sur le cercueil, c'est... *C'est pénible*... Et quand on réfléchit, les corps sont décomposés, et les os se sont baladés d'un bout à l'autre du cercueil, vous savez par le mouvement... On a des restants... C'est comme ça. »<sup>48</sup>

C'est une pensée douloureuse pour ce frère : « terrible », « atroce », « pénible ». L'idée qu'il puisse être attenté à l'intégrité des corps des morts, qui plus est de celui du proche décédé, même comme ici, involontairement, semble difficile à admettre.

Ces impressions, ces critiques, ne sont pas isolées. Après 1957, et la remise en route du transfert des corps, l'armée surveille de très près les réactions des familles, de la presse, de la société civile en général, pour vérifier que sa procédure nouvelle porte ses fruits. Cela permet d'avoir des traces des critiques, liées au rapatriement des corps, émises pendant la guerre même. Une lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre datée de mai 1957<sup>49</sup> rapporte que :

« Le transit à MARSEILLE des cercueils des militaires morts en Algérie a commencé et les premières réactions enregistrées dans la presse mettent en évidence la susceptibilité de l'opinion publique à l'égard de ces transports et des conditions matérielles dans lesquelles elles se déroulent.

L'utilisation des paquebots et des cargos, le voyage en cale, le débarquement sur les quais de Marseille au milieu du fret transporté et dans l'ambiance d'un grand port de commerce ont déjà fait l'objet de critiques. »

Ici, c'est l'assimilation des cercueils à des marchandises qui pose problème. Cela rejoint l'idée évoquée plus haut : le grand nombre de cercueils fait que les corps subissent plus un « traitement » impersonnel qu'un « soin », et finalement modifie leur statut pour le rendre plus proche de marchandises que de restes humains. Un article de *La Marseillaise*, de février 1957<sup>50</sup>, rejoint en partie cette critique. Mais il en ajoute une autre : selon l'auteur, les cercueils sont ramenés clandestinement, sans reconnaissance officielle, sans les honneurs qui leurs sont dus. Pour lui, cela sert un discours politique belliciste qui est celui du gouvernement en place : il a tout intérêt à cacher

48 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

49 SHD GR 1 R 247, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au sujet du transport vers la métropole des cercueils des militaires morts en Algérie.

50 SHD GR 1 R 247, « Une centaine de cercueils débarqués à Marseille - sans fanfare dans une clandestinité honteuse », *La Marseillaise*, 25 février 1957.

ces morts pour s'assurer la confiance de l'opinion publique et son soutien dans la guerre en Algérie. Mais l'idée reste la même : ce qui scandalise, c'est qu'on ne traite pas ces corps comme on le devrait, parce qu'il s'agit de corps, et non de marchandises, et parce que ce sont ceux de morts en guerre, qui doivent être reconnus et honorés par la nation. Une lettre envoyée par la veuve d'un aviateur tué en 1956 évoque une idée semblable :

« Je me suis rendue avec une amie, veuve aussi d'un pilote, voir ce sanctuaire qui est une ancienne écurie-hangar et où on les entasse. [...] Je vous dirai que samedi dernier j'ai vu huit ou neuf cercueils entreposés dans une pièce fermée à clef sans un drapeau ni quoi que ce soit [...] ». <sup>51</sup>

L'opposition « sanctuaire » et « écurie-hangar » est frappante : au lieu de les traiter comme quelque chose de sacré, les corps sont « entassés » comme des marchandises. Ils sont dissimulés (« une pièce fermée à clef ») et conservés sans honneurs (« sans un drapeau ni quoi que ce soit »). En creux, ce sont les contours de l'inadmissible, et des normes en matière de soins, et d'honneurs, apportés aux corps des morts de guerre, de l'époque, qui se dessinent. Loin d'être une formalité, le moment du retour du corps est d'une importance cruciale pour les familles et la société en général : chaque détail compte, et chaque étape. S'ils ne sont pas dissimulés, car le retour dans la commune d'origine est annoncé et public, l'armée ne pensait pas rendre compte de toutes les étapes du transfert, et ne communique effectivement pas à ce sujet. Mais l'ensemble du transfert est passé au crible et fait l'objet de critiques. Et parce que ce moment rassemble beaucoup de monde, l'armée prend finalement conscience des enjeux qui lui sont liés : c'est la guerre rendue visible, les risques dévoilés, et un révélateur de la façon dont l'armée traite ses soldats, en particuliers ses appelés, et ses morts. Le rapatriement des corps n'est pas une simple formalité, c'est un moment négocié avec la société civile, comme on le voit lors de l'interruption du transfert des corps de mai 1956.

### *Un moment délicat : interruption des transferts et réorganisation des services*

On l'a déjà mentionné, les transferts des corps sont interrompus tous les étés, en raison des problèmes sanitaires liés à la « saison chaude ». Mais en mai 1956, ce sont de toutes autres difficultés qui conduisent le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées à suspendre les opérations de rapatriement des corps des militaires décédés en Algérie. Le 15 mai 1956, ce dernier envoie une lettre aux Secrétaires d'État aux trois armées, et déclare :

---

51 SHD GR 1 R 247 Lettre de Madame Blanc au Commandant de l'aviation de bombardement, Toulouse, 1er mai 1957.

« Des incidents se sont produits récemment à l'occasion du transfert de corps de militaires tués au cours des opérations d'Afrique du Nord.  
En vue d'éviter le renouvellement de pareils faits, il semble opportun de surseoir provisoirement au transfert des corps des militaires décédés en Afrique du Nord. »<sup>52</sup>

Cet instruction est transmise immédiatement aux généraux commandant les Régions Militaires, notamment la 10ème, aux généraux commandant les troupes au Maroc et en Tunisie, au Ministre résident en Algérie, et à tous les échelons successifs concernés<sup>53</sup>. Les « incidents » en question semblent être de deux types. Comme on l'a vu auparavant, les familles sont extrêmement attentives à la procédure de transfert des corps, et il semble que la multiplication des réactions négatives au retour des corps – dont on n'a pas vraiment de traces pour ce moment en particulier – ait pu conduire le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées à prendre cette décision de suspension. Ainsi, dans le télégramme qu'il adresse aux commandants des troupes en Tunisie et au Maroc, le 29 mai, il explique sa décision de suspendre les transferts par « certaines difficultés et incidences psychologiques ». Un exemple de ce type de réactions nous est peut-être donné peu de temps après la décision de suspension des rapatriements. Le 18 mai 1956, une unité de vingt-et-un soldats est prise en Algérie dans une embuscade, à Djerrah, ou Palestro, selon le point de vue adopté. Au total, un seul des soldats a survécu à l'attaque et à ses suites. « L'embuscade de Palestro », telle qu'elle est connue en France, secoue violemment la métropole<sup>54</sup>, à la fois pour la mort des soldats que pour les mutilations que les corps ont subi et autour desquelles un grand nombre de rumeurs se tissent. Le préfet du Loir-et-Cher écrit le 24 mai au Ministre de l'Intérieur pour lui demander de retarder et d'espacer si possible les retours des corps de trois soldats tués lors de cette embuscade et originaires de communes très proches, pour éviter les incidents :

« Cette douloureuse nouvelle a causé une très vive émotion dans la région, les communes d'origine de ces soldats étant toutes les trois situées dans l'arrondissement de VENDÔME, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Les familles ayant demandé le rapatriement des corps, j'ai l'honneur d'appeler tout spécialement votre attention sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que ce rapatriement ne soit pas opéré dans des délais trop rapides et soit surtout effectué séparément, afin d'éviter, le cas échéant, des manifestations regrettables. »<sup>55</sup>

Cette information est transmise au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées le 1er juin 1956, qui peut alors répondre au Ministre de l'Intérieur qu'il partage son point de vue, et qu'il a

---

52 SHD, GR 21 R 17 lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées aux Secrétaires d'État aux forces armées "Terre", « Marine » et « Air », au sujet du transfert des corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, le 15 mai 1956.

53 SHD, GR 21 R 17.

54 Raphaëlle BRANCHE, *l'embuscade de Palestro. Algérie 1956*, Armand Colin, Paris, 2010.

55 Danièle CHEVALLIER, « *Les obsèques des soldats morts en Algérie* », *op. cit.*, p. 73 et SHD, GR 21 R 17, Lettre du préfet du Loir-et-Cher au Ministre de l'Intérieur, Blois, 24 mai 1956

justement pris la décision d'interrompre les transferts des corps depuis le 15 mai<sup>56</sup>. Les réactions à cette embuscade ne sont pas à l'origine de cette décision, cependant elles semblent symptomatiques d'un état d'esprit, d'une atmosphère critique à l'égard de la guerre d'Algérie et des morts qu'elle produit, puisque la décision de suspension a été prise même avant d'avoir ces informations. La « vive émotion » dont il est question semble relever à la fois de la douleur des familles, qui devient insupportable et rend inacceptable la guerre en cours, et une utilisation d'ordre politique des retours des corps. Cette utilisation, en tout cas, est crainte, puisque le Ministre de l'Intérieur considère que l'arrondissement en question constitue un terreau favorable pour des manifestations contre la guerre d'Algérie :

« Les communes d'origine de ces soldats sont situées dans l'arrondissement de Vendôme, qui a récemment été le théâtre de manifestations à l'occasion du rappel de disponibles. »<sup>57</sup>

Et en effet, les « incidents » dont il est question au départ peuvent également recouvrir des manifestations politiques. Une fois encore, il n'y a pas réellement de traces des événements qui ont poussé le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées à prendre cette décision, mais l'article de *La Marseillaise* déjà évoqué suggère que le retour des corps pouvait en effet servir de base à un discours politique. D'autre part, le Secrétaire d'État à la Terre semble avoir joué un rôle dans cette décision, puisqu'il écrit en mars 1956 au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées :

« On pourrait d'ailleurs profiter des difficultés inhérentes à la saison chaude pour ne reprendre les rapatriements que dans plusieurs mois. Cette mesure aurait en outre l'avantage d'éviter un certain nombre d'incidents pénibles provoqués par des éléments troubles. »<sup>58</sup>

Sans être très explicite, l'expression « éléments troubles » semble en effet pouvoir se rapporter à des épisodes d'utilisation politique, peut-être antimilitariste, du retour des corps. De surcroît, comme la correspondance entre l'Intérieur et la Défense, à l'occasion de Palestro, l'a montré, l'État peut craindre à ce moment-là une diffusion de la contestation du rappel de soldats libérés sous les drapeaux à d'autres éléments du conflit. Face à cette suspension, le ministre de la Défense est rapidement sollicité pour s'en expliquer, d'une part<sup>59</sup>, et pour donner des instructions concernant les

---

56 SHD, GR 21 R 17 lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre de l'Intérieur, concernant le rapatriement des corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, 18 juin 1956.

57 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 1er juin 1956.

58 SHD, GR 21 R 17, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet du transport des corps des militaires tués au cours de opérations d'Afrique du Nord, Paris, 24 mars 1956.

59 SHD GR 1 R 247, Question écrite n°245, Bulletin municipal officiel du 18 juillet 1956.

explications à donner publiquement, d'autre part<sup>60</sup>. Il explique la marche à suivre, le 18 juin 1956, dans une lettre au Secrétaire d'État à la Terre<sup>61</sup>. D'abord, rien ne sert d'ébruiter l'affaire ou ses causes, il faut limiter l'information aux seules personnes directement concernées : les familles et les organismes publics qui seraient amenés à fournir des explications. Ensuite :

« Il convient d'attirer l'attention des intéressés sur :

- les difficultés matérielles résultant de la situation générale en A.F.N.
- Les dispositions sanitaires normalement en vigueur, dans le bassin méditerranéen pour éviter tout transfert de corps durant la saison chaude. »

Il est en fait hors de question de donner aux familles les véritables raisons de la suspension des transferts. Cela est compréhensible, dans la mesure où cette interruption vise à calmer la population métropolitaine vis-à-vis des conséquences de la guerre, à garder sa confiance : une interruption volontaire des transferts signifie un allongement volontaire des délais de retour des corps, dont la connaissance par les familles ne pourrait qu'alimenter le scandale et la défiance vis-à-vis de la guerre. Il s'agit là d'attirer l'attention sur des problèmes sur lesquels le gouvernement dit ne pas avoir de prise : l'intensification du conflit, et la chaleur, qui peuvent toutes deux être présentées comme indépendantes de la volonté de ceux qui décident de suspendre le transfert, et ne peuvent pas être retenues contre eux.

La suspension des transferts des corps des militaires morts en Afrique du Nord est l'occasion d'un remaniement complet de la procédure. D'abord, les compétences en matière de rapatriement des corps sont définitivement transférées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Ses appels sont finalement entendus<sup>62</sup>, et l'interruption laisse le temps aux deux ministères de se réorganiser dans de bonnes conditions. Il est décidé que la tâche lui reviendra à partir du 1er août 1956<sup>63</sup>, et qu'une réunion interministérielle se tiendra pour clarifier la suite des opérations. Dans une lettre datant d'avant la décision de suspension, Max Lejeune, à l'époque Secrétaire d'État à la Terre, se déclare favorable non seulement au transfert de compétences, mais aussi à la mise en place d'un délai d'un an entre le décès et la restitution des corps aux familles<sup>64</sup>. Le Ministre de la

---

60 SHD, GR 21 R 17, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet du transfert des corps des militaires tués en Afrique du Nord, Paris, 1956.

61 SHD GR 1 R 247, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre de l'Intérieur au sujet du rapatriement du corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris le 28 juin 1956.

62 SHD, GR 21 R 17, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au sujet de la restitution des corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, 9 juin 1956.

63 SHD GR 1 R 247, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au sujet des corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, 17 juillet 1956.

64 SHD, GR 21 R 17, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet du transport des corps des militaires tués au cours des opérations d'Afrique du Nord, Paris,

Défense reprend cette proposition et la transmet au Ministre des Anciens Combattants lors du transfert de compétences :

« Partageant pleinement le souci exprimé dans cette lettre, je vous renouvelle mes suggestions concernant le délai de un an pour le rapatriement des corps, actuellement suspendu. »<sup>65</sup>

Cette question doit donc être débattue lors de la réunion interministérielle, qui s'est finalement tenue le 5 septembre 1956, en présence de représentants de la Défense, des Anciens combattants, et de l'Intérieur.<sup>66</sup> Lors de cette rencontre, le Ministère des Anciens Combattants propose que les décès non imputables au service soient pris en charge financièrement par le département militaire de l'arme à laquelle appartenait le défunt. Le Secrétaire d'État à la Terre refuse au motif que ces décès sont difficiles à distinguer, peu nombreux, et que diviser les attributions budgétaires serait très compliqué<sup>67</sup>. Concernant la proposition sur le délai d'un an entre la mort et la restitution, il semble qu'elle n'ait pas été adoptée, au contraire : Danièle Chevallier explique qu'après 1957, les délais d'attente ne sont plus désormais que de deux à trois mois<sup>68</sup>. Enfin, la date de reprise des transferts des corps est fixée, par discussion entre la Défense et les Anciens combattants<sup>69</sup>, au 1er décembre 1956<sup>70</sup>, pour des premiers retours en janvier 1957. À partir de ce moment-là, en réalité, le Ministère de la Défense nationale continue à apporter son aide au Ministère des Anciens Combattants quand celui-ci en a besoin<sup>71</sup>. En effet, à mesure que le nombre de décès augmente, il devient de plus en plus compliqué pour le département des anciens combattants d'assurer tout seul le rapatriement des corps. D'autant que l'interruption de 1956 a provoqué une accumulation des cercueils dans les carrés militaires créés pour l'occasion, et dans les dépositaires prévus pour ceux qui sont en attente d'un bateau. En juillet 1957, le Ministre résident en Algérie demande d'urgence une solution pour le transfert maritime de 568 cercueils pour lesquels les bateaux n'arrivent pas<sup>72</sup>. À cette occasion, la Défense est mobilisée aussi bien que les Anciens Combattants.

---

24 mars 1956.

65 SHD, GR 21 R 17 lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, concernant le rapatriement du corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, 18 juin 1956.

66 SHD, GR 1 R 247, lettre du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet du transfert des corps des militaires décédés en A.F.N., Paris, 29 août 1956.

67 SHD, GR 1 R 247, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet de la restitution des corps des militaires décédés en A.F.N., Paris, 5 octobre 1956.

68 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*

69 SHD, GR 1 R 247, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au sujet du transfert des corps des militaires décédés en Afrique du Nord, Paris, 16 octobre 1956.

70 SHD, GR 1 R 247, lettre du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au Président de la République, 29 novembre 1956.

71 SHD, GR 1 R 247, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au sujet du transfert des corps des militaires décédés en Algérie, Paris, 5 septembre 1957.

72 SHD, GR 1 R 247 message du Ministre résidant en Algérie au Ministre de la Défense nationale, au sujet du transfert sur la métropole des corps des militaires décédés au cours des événements en Algérie

De cette réorganisation, de ces négociations, les familles ne voient rien. Puisqu'elles sont tenues à l'écart de la procédure, à la fois pour chaque transfert et pour les décisions plus globales (par exemple, les vraies raisons de la suspension du transfert des corps de 1956 ne leur sont pas données), elles n'ont aucune conscience d'une évolution quelconque concernant la politique de rapatriement. La façon dont elles ont été traitées, pour elles, correspond à la procédure normale de transfert, et quand cela n'est pas le cas, c'est parce qu'elles ont bénéficié d'un traitement de faveur lié à un réseau<sup>73</sup> ou à des compétences qu'elles ont mobilisées elles-mêmes. Pourtant, le temps d'attente, comme on l'a vu, est très souvent déterminé par des éléments conjoncturels, et certaines ont dû attendre plus d'un an quand d'autres ont pu obtenir le corps de leur proche moins d'un mois après son décès. Quoiqu'il en soit, les délais sont, pour les familles, toujours trop longs. Stéphane Audoin-Rouzeau évoque cette expérience de l'attente pour la Première Guerre mondiale :

« Rare témoignage sur une des expériences les plus banales et les moins dites de la vie arrière en 1914-1918 : l'attente. Une attente qui est ralentissement du temps. Quinzième jour :

*Lundi... Le petit jour... L'heure du courrier dont je ne me soucie même pas... J'en attends annonce pourtant, avant de bouger... Il a passé. Plus rien ne suspend la montée de l'épouvante... J'écris... J'écris... Il me faut du secours... Et j'écris à mon enfant... « Réponds ». J'embrasse le papier que je lui envoie... Je ne veux voir personne... Rien que l'attente... Il y a une immense chose informe qui approche... qui est tout près... dont plus rien ne va me défendre... »<sup>74</sup>*

Cette attente n'est pas un non-temps, mais c'est un temps de non-dit : plus rien n'est dit, il n'y a plus de nouvelles. Cette attente, ce silence, ont lieu au moment de la mort, mais après aussi, lorsque les familles attendent que le corps de leur proche leur soit rendu. C'est également le silence qui pèse sur ce temps : l'armée est muette, et les familles ne sont prévenues de l'arrivée du corps que lorsqu'il est sur le point d'être rendu, ni à son départ d'Algérie, ni à son débarquement à Marseille. Plusieurs témoins y font référence :

« **Monsieur I**

Nous il est arrivé au moins 3 mois après qu'il ait été tué. On n'a jamais su d'ailleurs, c'est par, ils nous renvoient un machin comme ça puis c'est tout hein. »<sup>75</sup>

« Je vous remercie de votre réponse à mon télégramme car j'attends toujours mon cher mari. Il semble que les Français aient honte de nous prévenir de leur arrivée. J'ai seule votre lettre qui

---

73 « Et ce maire a toujours dit « c'est de ma faute si le petit \*\*\* est mort, je suis puni », et il a donné son compte à la mairie, il voulait plus être maire. Et c'est un général qui a pris la place. Le général Bichat. Et là le général Bichat a dit : « puisque c'est de la faute de la commune s'il est parti, eh ben on va faire ce qu'il faut ». C'est-à-dire que normalement c'était 9-10 mois après que le... qu'il était mort qu'on avait les corps. On l'a eu nous au mois d'août. Et on l'a eu chez nous, chose qui ne se faisait pas ! ». Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

74 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, citant Jane Catulle-Mendès dans « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre », art. cit., p. 50.

75 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

m'a avisée de son retour. Je ne vis plus en attendant. »<sup>76</sup>

Face à cette attente difficile à supporter, certaines familles prennent les choses en main. Madame G explique que son père n'a pas attendu que le corps de son fils soit ramené dans le Calvados, qu'il est allé le chercher à Paris :

« Parce que les démarches ça se fait pas tout seul, ça se fait pas tout seul. Bon l'adjoint a fait des démarches, et puis mon père il avait un ami qui était conseiller général, oui, et y avait un autre conseiller général qui n'était pas du même secteur ni du même bord politique, mais il s'y sont mis tous les deux, et ils sont allés voir le ministre de la défense de l'époque, pour essayer d'avoir, pour que le corps nous soit rendu plus rapidement. Donc et c'est l'adjoint lui-même qui est allé avec sa camionnette chercher le corps à Paris avec papa ! »<sup>77</sup>

Au terme de ces démarches, ou de cette attente, le corps du proche décédé est finalement de retour sur le territoire familial. Avant l'enterrement, il est d'usage d'organiser un ou deux jours (et nuits) de veillée, durant lesquels des hommages peuvent être rendus, avant la mise en terre finale. À ce moment-là, ce qui est veillé, ce n'est pas un corps, mais un cercueil fermé.

## **Le cercueil plombé**

L'expression « cercueil plombé » est invariablement revenue dans presque tous les témoignages. Expression convenue, certainement issue du vocabulaire employé par l'armée même, elle semble cependant pleine de sens dans cette situation. Ce cercueil plombé est celui auquel les proches du défunt doivent faire face en attendant l'enterrement, celui qu'on peut regarder, mais qu'on ne peut ouvrir. Mais il est aussi l'image de ce qui pèse, à ce moment-là : la peine, les doutes et la méfiance, le silence.

### *La veillée*

Ce temps intermédiaire entre l'arrivée du corps et son inhumation n'est pas un non-temps : même s'il n'est pas toujours organisé comme une véritable « veillée », rien n'est malgré tout laissé au hasard. Lorsque le corps arrive, il est d'abord entreposé quelque part, dans l'attente de l'enterrement. Le lieu sélectionné n'est pas neutre. Si ce choix répondait à des seuls problèmes

---

76 SHD GR 1 R 247 Lettre de Madame Blanc au Commandant de l'aviation de bombardement, Toulouse, 1er mai 1957.

77 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.



pratiques, on peut imaginer que le cercueil serait entreposé dans un local quelconque, à l'abri des intempéries, proche du lieu d'inhumation, par exemple. Mais ce n'est pas le cas. En général, le lieu choisi est un lieu public et ouvert au public. Danièle Chevallier en témoigne pour le département du Loir-et-Cher :

« Sauf lorsque la famille en décide autrement, le corps, entouré d'une garde d'honneur, est placé dans une chapelle ardente, le plus souvent dressée à la mairie »<sup>78</sup>

La mairie, ou une salle en dépendant, est en effet le lieu privilégié dans la plupart des témoignages que nous avons à notre disposition :

« **Madame G**

Ils ont fait une chapelle ardente dans la salle des fêtes de la mairie »<sup>79</sup>

« **Monsieur U**

Ils l'ont mis à la mairie, à l'époque, et pis ben voilà, y a des militaires au garde-à-vous, ils déchargent le cercueil pis ils vont le mettre sur deux tréteaux dans la mairie... »<sup>80</sup>

« Je me revois dans cette petite salle de l'hôtel de ville de Castres, transformée en chapelle ardente. »<sup>81</sup>

Symboliquement, le corps est dans ce cas placé dans les bâtiments de la République. Ces morts sont « Morts pour la France », au nom d'un conflit engagé par la République française, c'est à elle de les prendre en charge, et de les présenter au public. Parfois, c'est un autre lieu public que la mairie qui est choisi, peut-être pour des raisons simplement pratiques :

« **Monsieur I**

C'était un machin de théâtre, c'était dans l'entrée, et pis en plein hiver, il faisait froid, il faisait... en plein hiver, il gelait... »<sup>82</sup>

« **Monsieur R**

J'ai un frère qui est décédé maintenant, et je... Il était venu pour l'enterrement, et la nuit, la nuit qu'on était resté avec lui, à la chapelle [...] »<sup>83</sup>

Un théâtre, une chapelle : ce ne sont plus les bâtiments de la République, même si dans le cas du théâtre il peut quand même être géré par la commune ou une collectivité locale. Mais les institutions républicaines ne s'incarnent pas dans ces lieux. En revanche, ils restent des lieux ouverts au public : si l'accès peut être relativement filtré, lorsque par exemple certains peuvent éprouver une réticence à entrer dans une église, ils sont en principe ouverts à tous ceux qui veulent y accéder. C'est-à-dire

---

78 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p. 75

79 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

80 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

81 Jean-Claude Escaffit, *Sur les traces...*, *op. cit.*, p. 34.

82 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

83 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

que la famille n'est pas seule attendue pour rendre visite ou veiller le mort avant son enterrement : les amis, les officiels, l'ensemble de la commune peut en principe venir rendre un dernier hommage au défunt. C'est moins évident lorsque, parfois, le corps est entreposé dans le foyer familial même :

« **Madame S**

Quand je suis rentrée il était dans la chambre. »<sup>84</sup>

« **Madame B**

Et on l'a eu chez nous, chose qui ne se faisait pas ! Normalement on les mettait à la mairie ou à l'église, ou au temple enfin peu importe, mais ils avaient pas le droit de mettre dans le... Par contre nous on a eu le cercueil à la maison. »<sup>85</sup>

L'accès, s'il est probablement permis aux personnes qui n'habitent pas sur place, ou à la famille de manière générale, est quand même relativement restreint dans la mesure où il s'agit d'un lieu privé, et où seuls les habitants du foyer ont le droit d'autoriser quelqu'un à venir voir le mort. Se pose la question ici de savoir à qui appartient le mort : selon l'endroit où il est placé, c'est soit la famille, soit l'armée, soit l'État, qui fournit un lieu où placer le corps, qui présente le mort au reste de la population, et qui décide qui a le droit de venir voir le cercueil. Cette idée de présentation est d'ailleurs importante : le mort de guerre est un mort public, que l'on montre, c'est dans cette optique qu'il est placé dans un lieu ouvert et public. Lorsqu'il est installé dans un lieu privé, et qu'il y a donc une possibilité pour qu'il ne soit pas présenté au-delà de la famille proche, il s'agit d'une exception. Aucune source n'indique d'ailleurs de manière certaine si la famille a le choix, ou comment il est décidé du lieu où est placé le cercueil. Danièle Chevallier semble dire que toutes les familles peuvent choisir entre leur maison et un lieu public, mais Madame B semble, elle, considérer qu'ils ont eu le droit à un traitement de faveur. Nous n'avons pas trouvé dans les archives d'instructions à ce sujet.

Le lieu choisi a donc son importance. Mais il faut remarquer qu'il n'est pas laissé tel quel. S'il peut être choisi pour ce qu'il représente, il n'est que la façade extérieure de ce « lieu » où est veillé le mort. Ce lieu, c'est pratiquement toujours une « chapelle ardente » :

« **Monsieur O**

Parce que comme on savait la date, euh, ben, on a eu, ben le cousin là Maurice qu'est menuisier, on l'a fait, mes parents ont demandé à faire une chapelle ardente, enfin dans une des... Y avait l'endroit où, c'est la cuisine quand on rentre, mais après y avait une salle, donc, devant la porte on avait, enfin ils avaient fait une chapelle ardente, enfin des... Ils avaient installé des draps, vous savez, ça faisait juste chapelle ardente. »<sup>86</sup>

---

84 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

85 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

86 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

« **Madame G**

Y avait les pompiers, y avait les pompiers qui ont monté la garde deux nuits de suite, et ils avaient fait une chapelle ardente qu'ils appellent ça... »<sup>87</sup>

Le terme provient des bougies qui sont en général allumées tout autour du cercueil. C'est un lieu dans le lieu qui est en fait créé. Des draps viennent tracer les limites de cet espace, dont la lumière est tamisée, contrastant ainsi avec un éclairage artificiel ou celui du jour. En général, le cercueil est surélevé :

« **Monsieur U**

Ils déchargent le cercueil pis ils vont le mettre sur deux tréteaux dans la mairie... »<sup>88</sup>

Le drapeau français, et la garde montée par des pompiers, ou les militaires d'un bataillon local, consacrent la solennité du lieu :

« Je me revois dans cette petite salle de l'hôtel de ville de Castres, transformée en chapelle ardente. [...] Le cercueil plombé était recouvert d'un drapeau tricolore. Autour, deux soldats ou gradés se relayaient au garde à vous jour et nuit. »<sup>89</sup>

Le terme « transformée » est important : de l'espace initial, rien ne reste que les murs qui entourent le nouvel espace. On place en fait le mort dans un espace créé pour l'occasion, coupé de l'espace originel par tous ces éléments : les draps qui recouvrent les murs, la lumière comme contraste, le drapeau et les soldats venant signifier à ceux qui entrent qu'ils entrent dans un espace exceptionnel. C'est également un lieu temporaire, spécialement créé pour l'occasion, qui disparaît avec l'événement lui-même. Tous ces éléments permettent de couper avec le paysage quotidien, habituel, et d'honorer le mort dans un lieu unique et exceptionnel.

Ce moment est à durée variable selon les situations. Pour certains, il n'y a pas vraiment eu de veillée, l'enterrement a eu lieu immédiatement :

« **Monsieur U**

Non, non, parce qu'il est arrivé le matin, et l'enterrement a été une demi-heure après. Une demi-heure ou  $\frac{3}{4}$  d'heure après... »<sup>90</sup>

Pour la plupart des familles, un ou deux jours s'écoulaient avant que leur proche soit enterré :

« **Madame G**

Ils ont fait une chapelle ardente dans la salle des fêtes de la mairie, jusqu'au lendemain, enfin deux jours quoi, enfin je me rappelle plus trop... »<sup>91</sup>

---

87 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

88 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

89 Jean-Claude Escaffit, *Sur les traces...*, op. cit., p. 35.

90 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

91 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

C'est donc également pendant une ou deux nuits que le défunt est veillé. Cela compte, car le temps semble s'écouler en continuité lors de ce moment : nuit et jour, le mort est gardé, le mort est veillé. Si les occupations ne doivent pas être les mêmes la nuit et le jour, si l'atmosphère doit être différente, ce qui compte c'est que ce temps, usuellement attribué au sommeil, est ici un temps de veille. On reste debout, éveillé :

« Moi je cherchais à tuer le temps, à me donner une contenance. Veiller un mort c'est un difficile exercice de constance. Surtout quand on est un enfant. La nuit était tombée. Pour me réchauffer, je posais les pieds sur un poêle qui ronflait... faisant fondre la semelle de mes chaussures neuves. »<sup>92</sup>

« **Monsieur R**

J'ai un frère qui est décédé maintenant, et je... Il était venu pour l'enterrement, et la nuit, la nuit qu'on était resté avec lui, à la chapelle [...] »<sup>93</sup>

En plus d'un espace exceptionnel, c'est donc également un temps exceptionnel : les activités ordinaires sont interrompues, et l'on veille, la nuit comme le jour. On se relaie, évidemment, et certaines activités doivent être maintenues, comme les repas par exemple. Mais le principe demeure. En pratique, la veillée est un nouveau temps d'attente, si spécifique à ceux qui ont perdu un proche en guerre. Elle est aussi un temps à occuper, ce qui n'est pas toujours évident, comme le montre le témoignage de Jean-Claude Escaffit précédemment cité. Souvent, on discute pour passer le temps, mais à voix basse :

« Autour de moi, famille et amis chuchotaient. »<sup>94</sup>

Tout le monde n'assiste pas à la veillée. Toutes les personnes qui, par leur position par rapport au défunt, pourraient être présentes, ne le sont pas :

« Quant à Serge, de deux ans mon cadet, il était resté à Villefranche avec la grand-mère maternelle. On avait voulu, paraît-il, l'épargner. À sept ans, trop jeune pour comprendre. Crainte qu'il soit impressionné... »<sup>95</sup>

Dans ce récit, c'est à la fois le frère de Jean-Claude Escaffit, trop jeune, et leur grand-mère, qui sont

---

92 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 36.

93 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

94 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 35.

95 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 36. La suite du texte fait écho à ce que raconte Madame S lors du retour du corps de son frère : « Cette attitude absurde, mais innocente, n'avait pas encore été dénoncée par les Françoise Dolto et consorts... Le temps du deuil qui ne peut se faire en son temps laisse des traces longtemps. Cela m'a fait mal au cœur, frangin, d'apprendre que cinquante ans après, tu ne t'étais pas remis d'avoir été, comme tu dis, « dépossédé » de la mort de notre père. ». Madame S aussi, avait été « épargnée » pour sa jeunesse et elle aussi, s'était sentie dépossédée de n'avoir pu voir revenir le corps de son frère : « Oh ça m'a fait mal. Ah ça m'a fait mal. [...] Je l'avais vu moi je m'en allais de l'autre côté et lui il rentrait, il allait venir chez mes parents. J'ai eu du mal à faire les courses hein. ».

exclus de la veillée : trop vieille, trop fatiguée, en trop mauvaise santé pour rester éveillée toute une nuit ? C'est peut-être même un choix de sa part, mais on comprend que ce moment n'est pas à la portée de tous.

Il nous faut alors nous arrêter sur un point crucial de l'analyse. Nous parlons depuis le début du retour des « corps », de l'arrivée du « corps » dans les familles. Mais il faut alors remarquer que, dans les faits, ce corps brille surtout par son absence. Lorsqu'il en est question, c'est l'imagination des témoins qui se met en branle, à partir de ce qu'on leur a dit, notamment des circonstances de la mort. Mais la plupart des familles n'ont, en réalité, jamais vu le corps de leur proche disparu. Ce corps, très présent dans les récits, l'est justement à cause de son absence, pesante. Ce qui revient, en fait, c'est un cercueil. Ce qui est veillé, ce qui est regardé pendant la veillée, c'est un cercueil fermé :

« Le cercueil plombé était recouvert d'un drapeau tricolore. »<sup>96</sup>

En effet, tous les témoignages nous parlent de ce cercueil fermé, qui cache le corps de celui qui a péri. Tous les témoins nous expliquent qu'ils n'ont pas pu voir le corps de leur frère avant la mise en terre :

« **Monsieur I**

Parce qu'ils ramènent tous dans des cercueils fermés et tout ça, on sait ja... on sait rien du tout, rien, rien, rien... »<sup>97</sup>

« **Madame B**

Par contre nous on a eu le cercueil à la maison. Bien sûr il a fallu jurer, il a fallu signer un papier par lequel on n'ouvrirait pas le cercueil. »<sup>98</sup>

Pourtant, la plupart auraient réellement voulu ouvrir le cercueil. Justement, si tous en parlent, expliquent qu'ils n'ont pas eu le droit de le faire, c'est parce qu'ils auraient voulu, qu'ils regrettent de ne pas l'avoir fait :

« **Madame S**

J'voulais le voir mais bon. On peut pas, pas le droit, le cercueil était plombé... »<sup>99</sup>

« **Monsieur R**

Ce qui n'a pas été fait à mon grand regret, mais ça c'est, moi à l'époque, j'avais rien à dire. Mais... mes parents... On pouvait faire ouvrir le cercueil. Mais mes parents n'ont pas voulu le faire. [...] Personnellement j'aurais aimé... »<sup>100</sup>

---

96 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 35.

97 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

98 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

99 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

100 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

Ce témoignage amène un autre élément : les familles ont-elles toutes le choix entre ouvrir ou ne pas ouvrir le cercueil ? Les parents de Monsieur R se le sont vu proposer, et ont refusé. Mais la famille de Madame B a du « signer un papier » où ils promettent de ne pas l'ouvrir. Et Danièle Chevallier rapporte un épisode mettant en scène « un père à qui l'on refuse de voir le corps de son fils »<sup>101</sup>. S'il est certain que lorsque le cercueil est ouvert, cela doit se faire en présence de l'armée, comme le rapporte Monsieur R, en revanche qu'est-ce qui détermine que l'armée propose ou accepte de faire ouvrir un cercueil en présence de sa famille ? Nous n'avons pas trouvé de réglementation à ce sujet pour l'instant. Les familles elles-mêmes ont du mal à expliquer pourquoi elles n'ont pas pu ouvrir le cercueil, car on ne leur a pas présenté de justifications. Cela semble être en fait une simple interdiction, sans arguments :

« Oh ben c'était dans un cercueil plombé hein. On n'avait pas le droit de le voir. On n'avait pas le droit de le voir.

**MW**

Et ils vous donnaient pas d'explications sur le fait que ?

**Madame B**

Non. Non. »<sup>102</sup>

Monsieur R semble aller un peu plus loin :

« Parce que si vous voulez, malgré qu'ils rendent le corps à la famille ça appartient quand même à l'armée. »<sup>103</sup>

C'est parce que le corps « appartient » à l'armée, qu'elle a des droits sur ce corps et les exerce sans plus d'explications. Ce droit ne lui a pas vraiment été contesté, ce qui signifie que les familles reconnaissent en partie cette prérogative. Mais l'absence d'explications, la formulation d'une simple interdiction sans justification, a en fait souvent conduit les familles à avoir des doutes, à penser que l'armée devait certainement leur cacher quelque chose.

### *De pénibles doutes*

Les familles ont en effet souvent eu du mal à croire à la mort de leur proche. Elles n'en sont pas témoins, et l'information qui leur est donnée est désincarnée, transmise dans une lettre, ce qui apparemment ne suffit pas toujours comme preuve du décès. La recherche d'informations

---

101 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p. 75

102 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

103 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

supplémentaires ne porte en effet pas uniquement sur les circonstances du décès, mais parfois même sur sa réalité :

« **Monsieur U**

On a vu son copain de chambre, par l'intermédiaire de la famille, parce qu'il avait aussi de la famille à Rouen, et à partir de là il est venu nous voir, et il nous a expliqué ce qu'il s'est passé, automatiquement, parce qu'on voulait en savoir plus, pfff... On n'en a pas su beaucoup plus mais enfin... Ma mère voulait savoir si vraiment il était bien mort. »<sup>104</sup>

Le moment du retour du corps aurait pu ancrer cette certitude, peut-être même était-il attendu : les familles attendaient de voir le corps pour être sûres de la mort de leur proche, et commencer à faire leur deuil. Mais elles ne peuvent pas le voir, le cercueil est fermé. À partir de ce moment-là, le doute s'installe. Pendant la veillée, face au cercueil clos, des idées émergent :

« **Monsieur R**

Personnellement j'aurais aimé [ouvrir le cercueil]... J'ai un frère qui est décédé maintenant, et je... il était venu pour l'enterrement, et la nuit, la nuit qu'on était resté avec lui, à la chapelle, il avait dit, il avait 10 de plus que moi Christian. Il avait dit « et si on ouvrait le cercueil et qu'on regarde que c'est bien lui ? ». Et donc y a... Je peux pas dire qu'il y a un doute, mais ça reste... c'est... »<sup>105</sup>

Monsieur R semble être partagé entre cette pensée qui lui semble irrationnelle, irraisonnable même, et l'envie de vérifier, d'avoir une certitude qui chasse ces doutes. On remarque d'ailleurs que si l'idée est suggérée, elle n'est pas formulée : lorsqu'il parle de « doute », c'est évident qu'il parle de ce doute sur la réalité de la mort de son frère, mais jamais il ne le formule explicitement. Madame S amène l'idée d'une manière semblable :

« **Madame S**

J'voulais le voir mais bon. On peut pas, pas le droit, le cercueil était plombé... Alors j'ai cru que, j'ai dit oh... Y'avait eu des cas autrefois comme ça... Mon frère, ben lui, \*\*\*, quand il déterrait des morts, y'avait des morts qu'étaient pas morts hein ! Ils ont trouvé des mains comme ça (geste de main agrippant et griffant le bois) dans des morceaux de bois. Y'a des gens qui étaient enterrés ils étaient pas morts hein ! En vrai hein. »<sup>106</sup>

Elle ne formule pas non plus ce doute, elle s'arrête avant : « Alors j'ai cru que, j'ai dit oh... ». Elle explicite ensuite son idée de manière détournée : elle a déjà entendu parler de personnes enterrées vivantes. C'est à la fois une façon de suggérer le doute sans le formuler, et de le justifier. À chaque fois les témoins semblent craindre de ne pas être pris au sérieux, eux-mêmes ne se prennent pas trop au sérieux en le disant. Mais ce qui compte c'est que même infondé, le doute est là, pesant. Ouvrir le cercueil leur aurait permis d'y mettre fin, de vérifier que leur frère était bien mort. Il aurait aussi permis d'identifier le corps. Une autre question les tiraille parfois : est-ce que c'est bien lui, est-ce

104 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

105 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

106 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

qu'ils ne se sont pas trompés de corps ?

« **Madame B**

Mais c'est difficile, parce que vous voyez pas le corps. Et moi pendant des années, je me disais [...] « Et si c'était pas \*\*\*, et si c'était quelqu'un d'autre, et si il revenait, et s'il avait per... ? ». Mais c'est horrible ! Parce que vous êtes toujours en train de vous poser des questions ! »<sup>107</sup>

« **Monsieur I**

Parce que quand on apprend, quand on l'apprend, on sait pas, c'est peut-être pas lui qu'on se dit, ils se sont peut-être trompés, c'est sans... [...] Et une fois qu'il est arrivé là, on sait pas si c'était lui... »<sup>108</sup>

Inversement, avoir vu le corps permet réellement à la famille d'être rassurée, de ne pas avoir de doutes, et de commencer son travail de deuil :

« **Monsieur D**

Tandis que ceux pour lesquels on sait effectivement dans quelles conditions il est mort etc, et qu'on a pu voir le corps, qu'on a pu l'enterrer, et qu'on sait qu'il est là, et qu'on peut lui faire des visites, enfin bref, etc. Comment dirais-je c'est, ben c'est faire le deuil quoi, et donc psychologiquement c'est plus apaisant. »<sup>109</sup>

La mère et le frère de Monsieur D ont pu assister à la mort de son frère, et à son enterrement en Algérie, et pour lui, c'est une chance, car toute la famille a pu ainsi en être certaine.

Mais ce genre de doute est parfois tellement fort qu'il a pu conduire à des épisodes extrêmement pénibles lors de l'arrivée du corps. En septembre 1959, le préfet du Haut-Rhin rapporte au Ministre des Armées la scène dont son sous-préfet a été témoin. Une famille, dont le fils est décédé dans un incendie, doutait de sa mort parce que selon les informations qu'ils avaient, les plaques d'identité avaient fondu et il était impossible d'identifier formellement les corps. À l'arrivée du corps, le cercueil est beaucoup trop petit par rapport à la taille de leur fils, ce qui confirme les doutes du père : il proclame donc que son fils ne peut pas être dans ce cercueil. Le préfet du Haut-Rhin écrit au Ministre pour lui faire part de son indignation :

« Il est extrêmement probable que pour le reste de leurs jours ces malheureux parents hésiteront toujours à croire que c'est vraiment leur fils qu'ils iront honorer sur sa tombe.

Il me semble qu'un minimum de psychologie aurait du inciter le personnel chargé de la mise en bière à choisir un cercueil de la taille correspondant à celle du militaire défunt. »<sup>110</sup>

Immédiatement, le Ministre des Armées lance une enquête pour savoir dans quelles conditions a été

---

107 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

108 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

109 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

110 SHD, 1 H 1240/2, lettre du Préfet du Haut-Rhin au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées et au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au sujet de la restitution des corps des militaires décédés en Algérie, Colmar, 16 septembre 1959.



faite l'identification, et apporter si possible des preuves qui puissent effacer les doutes de la famille. Il ressort de l'investigation que si aucun signe considéré comme indiscutable (plaque d'identité, bague, signes distinctifs) n'a pu permettre d'identifier le corps du soldat en question<sup>111</sup>, c'est un témoin qui l'a reconnu, par sa taille et par son visage<sup>112</sup>. La taille du cercueil s'explique par le fait que les corps ayant été brûlés, la plupart sont recroquevillés et ne font plus leur taille initiale. Le témoin est donc la seule preuve dont dispose l'armée pour prouver la mort du soldat Sommerhalter. Si pour l'armée cette preuve est suffisante, elle semble penser que les parents ont besoin de quelque chose de plus solide pour croire finalement à la mort de leur fils. Pour tenter de donner à cette famille des certitudes, l'armée choisit d'insister sur le statut du témoin : il était sous-lieutenant au moment des faits, et séminariste. Ce dernier point est précisé à chaque fois qu'il est question de ce témoignage, comme s'il lui donnait plus de crédit. Svetlana Alexievitch rapportait en 1991 des épisodes tout aussi pénibles lors de la guerre entre l'Union Soviétique et l'Afghanistan, durant laquelle les cercueils revenaient également scellés :

« Je restais là, près du cercueil à demander :

– Qui est là-dedans ? Est-ce bien toi, mon petit ? Est-ce bien toi ?

Je ne répétais que ça. Tout le monde croyait que j'étais devenue folle.

Plus tard, j'ai voulu savoir comment mon fils était mort. Je me suis adressée au bureau de recrutement :

– Racontez-moi comment mon fils est mort. Où est-ce arrivé ? Je ne crois pas qu'il ait été tué. J'ai l'impression d'avoir enterré une caisse de fer et que mon fils est toujours vivant. »

[...]

On raconte une histoire... Il paraît qu'on a apporté un cercueil à une mère, elle l'a enterré... Et un an après il lui revient vivant, il n'avait été que blessé... La mère a eu une crise cardiaque... Moi j'attends... Je ne l'ai pas vu mort... Je ne l'ai pas embrassé... Je l'attends... »<sup>113</sup>

Les doutes ne portent pas seulement sur la réalité de la mort, ou l'identité du défunt : quelquefois, c'est également l'intégrité du corps qui est en cause. Les proches en viennent parfois à penser que si l'armée cache le corps, c'est peut-être parce qu'il y a quelque chose à cacher.

#### « Madame B

Parce que bon, on savait pas comment il était dedans hein. Est-ce qu'il avait été soigné, est-ce que il était comme ça, on savait pas »

« Par exemple on aurait pu voir s'il avait eu des bandages, des trucs comme ça, on sait pas. Enfin moi j'ai su après par quelqu'un d'autre, qu'en principe ils soignaient les gens, ils les

111 SHD, 1 H 1240/2, lettre du général de division de Crevecoeur au général de corps d'armée de Constantine, 28 décembre 1959.

112 SHD, 1 H 1240/2, lettre du Sous-lieutenant Gérard Malinge au Lieutenant-Colonel Klein, 1959.

113 Témoignage d'une mère de soldat rapporté par Svetlana ALEXIEVITCH, dans *Les cercueils de zinc*, Christian Bourgeois Éditeur, Paris, 1991, p.131.

nettoyaient, ils leur mettaient des pansements. Bon. Ça c'est quelqu'un d'un autre régiment qui me l'a dit hein. Un ami à mon frère. »<sup>114</sup>

Le doute porte à la fois sur l'état du corps – et le fait que l'armée voudrait, pour ménager la famille, éviter de le montrer – et sur les soins qui lui ont été apportés avant la mise en bière. Pour Madame B, si on lui refuse de voir le corps de son frère, c'est peut-être parce qu'on l'a mal soigné, que ses blessures n'ont pas été cachées. Ce que cacherait l'armée à ce moment-là, c'est plutôt son manque de considération pour le mort. Mais il y a une autre idée sous-jacente, exprimée plus explicitement par Monsieur O :

« Bon, y'a toujours le doute hein, mais pour l'armée française, ils allaient pas dire, qu'il a été... Si, s'il y a eu des violences sur le corps hein, faut pas se, se cacher la... »<sup>115</sup>

Ce qui serait caché, ce n'est pas le manque de soin de l'armée sur le corps de ses morts, ce sont en fait les mutilations, les atteintes éventuelles à l'intégrité du corps, portées par l'ennemi. Pour ces deux témoins, ménager les familles peut passer par le fait de ne pas montrer ce genre de choses, et cela expliquerait que l'armée refuse d'ouvrir le cercueil. Il y a là une idée très souvent présente, de manière un peu voilée, dans les entretiens : l'ennemi, ici les *fellagha*, les indépendantistes algériens, avaient pour habitude de mutiler les soldats français, et la mort est en général donnée par égorgement. Cet usage du vocabulaire est frappante : pour les familles interrogées, mais dans la presse également, l'ennemi « égorge » :

« **Monsieur U**

Ils mettaient un camion en travers, ou des arbres en travers, et puis quand le camion s'arrêtait ils les attaquaient, ils les égorgeaient, comme ça. Alors les gens descendaient par les taillis et toc. C'était atroce c'était une guerre... Comme toutes les guerres, c'est pénible »<sup>116</sup>

« **Madame S**

Mais c'était leur sale habitude ça d'égorger... »<sup>117</sup>

« Ils évoquent alors les copains tombés, mutilés, égorgés, les prisonniers arabes torturés, massacrés, les harkis lâchement abandonnés »<sup>118</sup>

Ce dernier témoignage est particulièrement intéressant. De chaque côté, on tue, mais on ne tue pas de la même façon. Les mots utilisés semblent chacun rendre visible ce qui a marqué les mémoires : la torture, et les massacres, par exemple en représailles du côté français, l'abandon « lâche » des harkis, et les mutilations du côté algérien. Cette dernière idée semble avoir pris corps lors du massacre de Palestro, qui a fait couler énormément d'encre dans les colonnes de la presse française.

---

114 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

115 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

116 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

117 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

118 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.55.

Jean-Claude Escaffit l'évoque :

« L'embuscade de Palestro, en mai 1956, restée par exemple dans les mémoires avec ces vingt-et-un jeunes tués, mutilés, émasculés »<sup>119</sup>

Le terme « mutilé » est justement le même que dans le premier témoignage cité de Jean-Claude Escaffit. Lorsque la mort a eu lieu dans une embuscade, c'est-à-dire souvent, il semble que Palestro revienne en mémoire car il y est immédiatement associé la crainte de mutilations. Cette peur des atteintes à l'intégrité du corps est fondée sur une certaine réalité, puisque il y a eu en effet des mutilations lors de l'embuscade de Djerrah / Palestro, mais sur cette base finalement assez fine, des représentations nouvelles se sont construites et ont persisté : les « indigènes algériens » deviennent à cette occasion des criminels, des barbares sanguinaires, capables depuis toujours d'actes ignobles et inacceptables<sup>120</sup>. Ces représentations ont également pu être récupérées par l'armée et le service psychologique, et relayées par la presse française, en vue d'une opération de diabolisation de l'ennemi. Quoiqu'il en soit, il est remarquable de constater que plus de cinquante ans après, l'image reste toujours ancrée dans les mémoires, ineffaçable. Est-ce celle-ci qui, puissante, revient lorsque les familles imaginent le pire parce qu'on ne veut pas leur montrer le corps de leur proche tué ? Ce qui est sûr, c'est que la rumeur des mutilations est assez répandue pour que les proches puissent penser qu'elles sont la raison pour laquelle ils n'ont pas pu voir ce corps pourtant attendu.

Pour les familles, l'absence du corps est un manque, parfois profond. On l'a vu, certains témoins ont exprimé leur regret de ne pas avoir pu voir le corps de leur frère. Si ce regret est de l'ordre du regard dans les récits, on peut aussi imaginer, bien que cela n'ait pas été formulé, qu'il peut être également de l'ordre du toucher. Si c'est un cercueil qui revient, et pas un corps, on ne peut pas le toucher, ou l'embrasser, pour s'en séparer définitivement. On ne peut pas le soigner soi-même, le préparer pour la mise en terre. Ce ne sont pas des regrets exprimés, peut-être parce que ce n'était pas, de toute façon, des projets réalisables : les familles savent bien que lorsque le corps revient, plusieurs mois après, il n'est probablement pas dans un état qui permettrait de prendre soin de lui. Le regard est alors la seule chose qui leur reste, et c'est peut-être comme cela que l'on peut comprendre ce doute exprimé par Madame B au sujet des soins que l'armée avait apporté au corps : elle ne pouvait pas prendre soin de son frère elle-même, mais elle aurait au moins pu vérifier si cela avait été fait. Elle n'a pas pu, alors elle s'en tient au témoignage d'un ancien d'Algérie qui l'a rassurée en lui disant qu'en général, ils bandaient et pansaient les morts avant de les enterrer. Mais ce manque ne se traduit pas seulement en regrets. Parfois, il semble aller plus loin, créer un

---

119 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.67.

120 Sur ce point, voir Raphaëlle BRANCHE, *l'embuscade de Palestro. Algérie 1956, op. cit.*, p.92.

traumatisme de long terme, une difficulté supplémentaire dans le travail de deuil. Le doute, d'abord, est ancré à long terme :

« **Monsieur R**

Je peux pas dire qu'il y a un doute, mais ça reste... c'est... »<sup>121</sup>

L'une des témoins parle des rêves qu'elle a faits, ou fait encore :

« **Madame B**

C'est long à eff... Enfin... C'est long à effacer. Moi encore à l'heure actuelle, ça m'arrive de rêver que mon frère revient. Parce que je l'ai pas vu. J'ai vu le corps de mon fils, quand il s'est tué. Ben je sais qu'il est mort. Tandis que \*\*\* on voit pas. »<sup>122</sup>

Pour d'autres, ce sont des hallucinations provoquées à la fois par la perte et par le doute, par l'absence de certitudes :

« **Madame S**

Mais longtemps j'ai cru que c'était pas possible. Il m'arrivait de voir des parachutistes bérets rouges, qui avaient un peu l'allure de mon frère. Parce qu'il y en avait plein à l'époque, hein, quand je prenais le bus, j'arrivais à la gare routière de Caen, y avait plein de militaires. Y a des fois, j'avais l'impression que c'était lui. Une fois même je me suis surprise à courir : « \*\*\*, \*\*\*, \*\*\* » [Elle crie le nom de son frère]. Le gars il s'est retourné, ils étaient deux. Oh la déception, c'était pas lui. Je l'attendais. Je l'attendais, j'croisais qu'il était pas mort, j'disais « c'est pas vrai, c'est pas lui ». « Ils ont mis quelqu'un d'autre dans le cercueil, c'est pas lui ». Comme c'est plombé... »<sup>123</sup>

« **Monsieur I**

Moi j'étais un an, un an, quand j'étais à Paris, je prenais le métro de... ça faisait une heure de métro. Pendant un an ça m'a duré dans la tête, je le voyais partout. Je le voyais avec sa gabardine comme il était habillé là, partout partout. Je courais derrière, hop, mais c'est pas lui, c'est pas lui... Parce que quand on apprend, quand on l'apprend, on sait pas, c'est peut-être pas lui qu'on se dit, ils se sont peut-être trompés, c'est sans... le cerveau il arrête pas de travailler hein. Et donc on se demande si c'est vrai ou pas. Et puis une fois que, une fois que, bon, c'était jamais lui bien sûr, et une fois qu'il est arrivé là, on sait pas si c'était lui... »<sup>124</sup>

Face à cela, voir le corps semble au contraire apaisant, pour Monsieur D, dont le frère et la mère ont pu assister à la mise en bière de son frère :

« **Monsieur D**

Je pense qu'il faut effectivement qu'il y ait ce, comment dirais-je, ce constat, bon et puis, sur la mort, comme on y passera tous, bon ben voilà ça y est il est mort, et je dirais, d'une certaine manière, c'est accepter la loi naturelle... »<sup>125</sup>

---

121 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

122 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

123 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

124 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

125 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

Peut-on essayer de comprendre pourquoi les familles concevaient parfois ces doutes, et pensaient notamment que leur proche pouvait peut-être ne pas être mort ? Doit-on s'arrêter à l'évidence ainsi énoncée : la mort, qui plus est la mort de jeune, en guerre, est une réalité trop brutale pour être acceptée immédiatement par les proches du défunt ? Car il est certain que c'est en partie la brutalité de la situation qui rend ce doute possible. Ainsi, *Ouest-France* publie en mai 1958 un témoignage de la mère de Jacques Feuillebois, soldat enlevé le 1er novembre 1956 puis fusillé par le F.L.N. en mai 1958. : « La mère de Jacques Feuillebois, l'un des militaires exécutés par le F.L.N., ne croit pas que son fils est mort »<sup>126</sup>. Cela fait deux ans qu'elle attend la confirmation ou de la mort ou de la vie de son fils, qu'elle sait qu'il a disparu mais ne sait pas à quoi s'en tenir. Il est probablement très difficile de croire à la déclaration finale quand elle a été repoussée si longtemps : pourquoi celle-là serait-elle différente des précédentes ? Mais on le voit, ce que fait la cruauté de la situation, ce n'est pas la rendre inacceptable même face à des arguments solides et rationnels : nous ne sommes pas dans le domaine de la croyance. C'est la rendre inacceptable tant qu'il n'y a pas de preuve suffisante pour l'accepter. Par exemple dans le cas Feuillebois, le militaire a disparu, et il n'y a jusque là jamais eu de preuves formelles de sa mort, la famille n'a d'ailleurs pas encore reçu d'avis officiel lorsque la mère du soldat exprime ses doutes. Cette déclaration, pour être acceptée, doit donc être fondée et prouvée. S'il y a doute, c'est donc que les familles qui doutent considèrent qu'un cercueil fermé et une déclaration ne constituent pas une preuve suffisante pour admettre une mort aussi cruelle. Un cercueil fermé n'est pas une preuve suffisante, parfois parce qu'elles ont eu écho de récits dans lesquels il y avait bien eu erreur sur la personne, dans lesquels le mort n'était finalement pas mort. Ainsi Madame S, précédemment citée, à qui son frère décédé avait justement raconté des histoires dans lesquelles des gens avaient été enterrés vivants. Mais sans aller aussi loin, il est surtout vrai qu'en temps de guerre l'identification est un travail compliqué, et des erreurs se produisent parfois. Jay Winter le rappelle pour la Première Guerre mondiale :

« L'ampleur sans précédent du conflit rendait souvent difficile, sinon impossible, de suivre les allées et venues des soldats, vivants ou morts, présents ou portés disparus, en permission ou en transit. Aussi les erreurs étaient-elles légion. Même lorsqu'on savait qu'un homme avait été blessé, une sorte de silence entourait le diagnostic et ses chances de recouvrer la santé. La peur et la rumeur venaient occuper ce silence. »<sup>127</sup>

Même si le nombre de morts n'est pas le même, et que le travail de gestion des morts est moins

---

126 *Ouest-France*, édition du Calvados, 13 mai 1958.

127 Jay WINTER, *Entre deuil et mémoire. La Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, Armand Colin, Paris, 2008, p. 39, traduction française de *Sites of memory, sites of mourning*, *op. cit.*

compliqué pour la guerre d'Algérie, des difficultés semblables ont été affrontées. L'affaire Sommerhalter précédemment citée, où le père d'un soldat tué ne pouvait pas croire que son fils se trouvait dans le cercueil qu'on lui rapportait parce que celui-ci était trop petit, en est un exemple. L'identification n'est en effet pas toujours évidente :

« 17 F.S.E. ont été formellement identifiés au moyen de signes indiscutables (dentitions, montres, plaques d'identités, chevalières, insignes, etc...). Par contre l'identification des corps du reste des F.S.E., soit 2 corps, dont celui de SOMMERHALTER, n'a pu être faite que d'une façon imprécise par étude de leur morphologie et par comparaison avec des photos. Il faut donc admettre que l'identification de ces derniers, ne peut être que plus ou moins douteuse. »<sup>128</sup>

Par ailleurs, de véritables erreurs ont pu parfois se produire, par négligence ou par difficulté à gérer l'ensemble de ces morts. Une lettre de 1960 signale au général commandant la 10<sup>ème</sup> Région Militaire une erreur lors du transfert de onze cercueils :

« Or, à l'arrivée de ceux-ci, il a été constaté que deux cercueils portaient le nom de LANOIS Gilbert et à la demande du médecin-chef de l'hôpital Maillot, il a été procédé à l'ouverture des coffres de zinc pour identification des corps ; en fait, l'un des deux cercueils portant la plaque d'identification de LANOIS Gilbert contenait le corps de LEROUX Michel. Il n'est pas besoin de signaler combien peuvent être délicates, inopportunes et dangereuses ces opérations d'ouverture de cercueils qui, si elles venaient à la connaissance des familles seraient susceptibles de créer des incidents regrettables et de jeter le doute dans l'esprit des dites familles quant à l'identité de leurs chers disparus. »<sup>129</sup>

Si cette erreur a été corrigée à temps et n'a pas été ébruitée, il arrive parfois que d'autres le soient, à tort ou à raison, et arrivent par la presse aux oreilles des familles. Une coupure de presse relevée par l'armée signale en 1959 « une erreur révoltante »<sup>130</sup> : juste avant la mise en terre du cercueil, la mère du défunt s'est rendue compte que ce n'était pas le nom de son fils qui était inscrit sur le cercueil. La cérémonie fut interrompue, le cercueil ouvert, le mort reconnu par la famille. Seule la plaque d'identité apposée sur le cercueil était erronée. Et le journal de conclure : « Comment une telle erreur a-t-elle pu se produire ? Et cette plaque, ne manquait-elle pas ailleurs ? ». Ces erreurs, et les rumeurs qui amplifient ces erreurs surtout, peuvent conduire les familles à douter de l'information qui leur est donnée, tant qu'elles n'ont pas la preuve qui viendra contredire ce doute, c'est-à-dire voir que le cercueil contient bel et bien le corps de leur proche.

---

128 SHD, 1 H 1240/2, lettre du général de division de Crevecoeur au général de corps d'armée de Constantine, 28 décembre 1959.

129 SHD, 1 H 1240/2, lettre du directeur régional au général commandant la 10<sup>e</sup> RM, au sujet du transfert des corps des militaires décédés dans le Constantinois, Alger, 21 octobre 1960.

130 SHD, 1 H 2453, coupure de journal, pas d'origine, 17 juillet 1959.

## *La « grande muette »*

En réalité, si cette information est souvent mise en doute, et ne suffit pas aux familles pour construire leur deuil autour de certitudes, c'est peut-être aussi à cause d'un problème de confiance dans l'institution qui l'a émise : l'armée. Dans le seul cas où le témoin, Monsieur D, ne doute absolument pas de la mort de son frère, et où il parle de son deuil comme « apaisé », immédiatement, parce que la mort a été acceptée, c'est pourtant sur une parole que reposent ses certitudes, et pas sur preuve tangible. Le corps a été vu, certes, mais pas par lui :

« Là en fait, c'était pas le cas [celui où la famille n'a pas pu voir le corps], enfin c'était pas le cas. Nous, moi je l'ai pas vu, mais ma mère et mon frère aîné l'ont vu, d'abord ils ont assisté à sa mort, bon, il l'ont vu mourir, d'une part, et avant il a été mis en bière à Bône, dans l'hôpital de Bône, et c'est eux qui ont refermé le couvercle. Donc en fait c'est sa famille qui a... qui était là, donc c'était pas ce cas là. »<sup>131</sup>

Lui-même n'a donc pas vu en personne le cercueil se refermer sur le corps de son frère. C'est un autre frère et sa mère qui se sont rendus en Algérie, ont vu mourir leur proche et l'ont enterré. Mais ce récit, cette parole, suffit amplement au témoin pour croire à la mort de son frère. Le crédit accordé est tellement important que Monsieur D parle d'abord comme s'il avait vu le corps de son frère de ses propres yeux, et qu'il fait sienne l'expérience de sa mère et de son frère. Les autres familles, elles, doivent s'appuyer sur la parole de l'armée pour croire à la mort de leur proche, et elles ne semblent pas lui accorder un crédit suffisant. On peut facilement repérer, d'ailleurs, que le fait de croire ou de ne pas croire à une information qui nous est donnée dépend de la solidité des preuves qui nous sont apportées, mais aussi de la personne qui a donné l'information. Par exemple, dans le cas du soldat Sommerhalter déjà évoqué, l'armée semble hiérarchiser les éléments qu'elle accepte comme preuve de l'identification d'un corps : d'abord la plaque d'identité, puis les signes extérieurs de reconnaissance, et enfin la reconnaissance par un témoin qui a connu la personne de son vivant. Au sein de l'armée elle-même, on ne croit sur parole que si l'apport de preuves tangibles est impossible. Pour justifier l'identification aux yeux de la famille, quand ils se rendent compte que cette parole institutionnelle n'a pas suffi, les officiers transmettant l'information veulent donc avancer comme preuve, d'une part le témoignage formel et direct de la personne qui a identifié le soldat, d'autre part son identité : il est séminariste, et cela est supposé appuyer la véracité de son témoignage:

---

131 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

« Je pense que ces précisions, en particulier le témoignage du Chef le plus direct du chasseur SOMMERHALTER, le S/lieutenant MALINGE qui se trouve être un séminariste seront de nature à mettre fin au doute angoissé des parents et à apaiser leur douleur. »<sup>132</sup>

En faisant cela, l'armée reconnaît d'une certaine façon que les caractéristiques de la personne qui émet une information peut jouer dans le crédit qu'on lui accorde : soit parce que cette personne a déjà menti ou ne l'a jamais fait, soit parce qu'elle a intérêt à cacher la vérité ou non, ce qu'on sait de la personne détermine en grande partie le crédit qu'on accorde à son discours. Au delà de la preuve, dans un domaine où il n'y a pas de preuve rationnelle, comme là lorsque le corps ne peut être vu, la décision de croire ou de ne pas croire repose donc en partie sur les qualités et défauts que l'on attribue à la personne qui émet le discours. Cela peut fonctionner aussi bien avec les individus, qu'avec les groupes ou encore les institutions. Si les familles doutent de la réalité de la mort de leur proche parce qu'elles n'ont pas vu son corps, c'est peut-être parce qu'elles doivent croire sur parole (on ne leur dit pas comment l'identification a été faite, aucune autre preuve que la parole n'est apportée) une institution dans laquelle elles n'ont pas entièrement confiance. C'est peut-être que les caractéristiques qu'elles attribuent à cette institution ne leur permettent pas de croire à tout ce qu'elle leur dit.

Ici, le concept de réputation, en tant que caractéristiques attribuées, devient très intéressant à mobiliser. Dans son article « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions »<sup>133</sup>, Pierre-Marie Chauvin précise quelques éléments de la définition qu'il donne à ce concept<sup>134</sup> : en particulier, on peut parler de réputation dès lors qu'il s'agit d'une attitude partagée socialement et pas seulement d'une opinion individuelle. C'est bien cela qui nous frappe dans les doutes émis par les familles autour du cercueil plombé : c'est un motif qui revient, régulièrement, sous diverses formes comme on l'a vu, et chez divers individus, pas seulement chez un seul témoin. À partir de là, une hypothèse survient : cette attitude est peut-être collectivement partagée, et plus encore peut-être, socialement constituée. En supposant que cette hypothèse fonctionne, on peut alors essayer de déterminer les modalités de construction de cette réputation, pour mieux comprendre pourquoi les familles n'arrivent pas à croire au discours de l'armée.

L'une des caractéristiques de la réputation est d'être « un déjà-là construit par des tiers et sur

---

132 SHD, 1 H 1240/2, lettre du général de corps d'armée Jean Olie au général d'armée Aérienne à Alger au sujet du décès du soldat Sommerhalter, Constantine, 4 janvier 1960.

133 Pierre-Marie CHAUVIN, « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions », *Communications*, 2013/2 n° 93, p. 131-145.

134 « La réputation peut être définie comme une représentation sociale partagée, provisoire et localisée, associée à un nom et issue d'évaluations sociales plus ou moins puissantes et formalisées. »



lequel autrui s'appuie pour produire des jugements ou prendre des décisions. »<sup>135</sup> : lorsque l'institution agit, le reste de la société est déjà prêt à interpréter cette action d'une certaine façon, en fonction de la façon dont il se la représente. On peut en effet se demander si ce n'est pas ce qui est en jeu dans les doutes émis par les familles. Non seulement ils sont évoqués par plusieurs témoins différents, mais ils apparaissent en plus lors de différents événements, pas seulement lorsqu'on leur interdit de voir le corps de leur proche décédé. On l'a vu en effet lors de l'annonce de la mort ou du retour des effets personnels du défunt :

« **Monsieur R**

On l'a su, oui, on a su, oui, les circonstances officielles... Moi personnellement, j'ai les... On a les documents officiels, mais, je, j'ai pas un doute mais si vous voulez, l'armée ils disent, ils disent ce qu'ils veulent. Ils cachent toujours la vérité... »<sup>136</sup>

« **Madame B**

Et puis un jour ils sont revenus avec les affaires de mon frère, tout sauf l'appareil photo et et les photos qu'il avait faites. Pour pas qu'on sache quoi. »<sup>137</sup>

Ce qui revient toujours, c'est le silence de l'armée, qui pèse sur les témoins lors de l'annonce de la mort : l'armée ne dit rien, « on ne sait rien », ou en tout cas pas assez. Lors de tous les contacts des familles avec l'armée, cette idée de silence revient, et une expression surgit : « la grande muette ». Elle désigne en réalité l'armée tant que ses membres n'ont pas le droit de vote, c'est-à-dire jusqu'en 1945, mais ici, c'est la base d'une réputation. Selon cette réputation, l'armée est l'institution qui ne dit rien. Mais le cheminement d'idée va plus loin : si l'armée ne dit rien, c'est parce qu'elle cache des choses. Elle sélectionne les informations qu'elle donne et ne dit jamais tout, parce qu'elle a des choses à cacher : « Ils cachent toujours la vérité ».

Lorsque l'armée est perçue de cette façon, les informations qu'elle donne, les récits qu'elle délivre, ne sont pas du domaine de l' « information sûre » : « Ce qui caractérise la rumeur, c'est le rapport de l'énoncé avec les institutions sociales, l'idée qu'il s'agit d'une information sûre (*secured information*). »<sup>138</sup>. De la même façon, on ne cherche pas à savoir si les doutes émis sont justifiés voire avérés, mais à les analyser en rapport avec l'institution qui produit l'information : parce que c'est l'armée qui la donne, et que celle-ci est parfois vue comme ayant forcément des choses à

---

135 Pierre-Marie CHAUVIN, « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions », *op. cit.*, p. 133.

136 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

137 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

138 « L'expression « information sûre », quelque peu étrange, hérite du rôle des rumeurs en temps de guerre. Allport et Postman, alors qu'ils étudiaient ces phénomènes pendant la Seconde Guerre mondiale, s'étaient penchés sur la manière dont l'information officielle était contrôlée. La rumeur permettait à la population de court-circuiter les restrictions institutionnelles considérées comme nécessaires pour la défense militaire. Les allégations ayant leur source hors des canaux officiels d'information durant la guerre se caractérisaient par leur absence de « sûreté ». » Gary Alan FINE, « Rumeur, confiance et société civile. Mémoire collective et cultures de jugement », *Diogène*, 2006/1 n° 213, p. 3-22.

cache, cette information n'est pas « sûre », et peut être mise en doute. Face à cette situation, l'armée peut vouloir réagir et travailler sur sa réputation, afin de maintenir la confiance de la société civile, et plus particulièrement celle des familles qui lui sont liées. Ce contrôle de la réputation passe d'abord par une lutte avec des institutions rivales pour obtenir la confiance des familles. C'est ici la notion d'arène qui nous permet de mieux cerner certains phénomènes précédemment évoqués : Pascal Ragouet la définit comme un « espace au sein duquel se nouent des relations d'échange de coopération et de compétition pour l'obtention de trophées »<sup>139</sup>. Le trophée, ici, serait la confiance des familles. Pour l'atteindre, l'armée entre en particulier en compétition avec la presse, par exemple au moment de l'annonce de la mort :

« L'attention des autorités militaires en Afrique du Nord a été appelée à diverses reprises sur la nécessité d'envoyer sans délai, à l'autorité civile ainsi désignée, le télégramme d'avis de décès afin d'éviter – ce qui s'est quelquefois produit – que les familles apprennent le deuil qui les frappe par la presse. »<sup>140</sup>

L'enjeu, ici, est le monopole de l'information délivrée finalement aux familles, d'abord pour choisir comment l'annoncer, ensuite pour éviter son exploitation critique. Mais ce qu'il y a derrière, surtout, c'est le maintien ou la destruction du respect et de la confiance qu'ont les familles envers l'armée, si elles apprennent les informations qui les concernent par une autre voie que celle attendue. Ce qui compte pour maintenir cette confiance, c'est d'être celui qui détient l'information, l'annonce, et l'annonce de la manière la plus appropriée possible. Rien ne doit être laissé au hasard, et cela doit être montré aux familles, car si l'armée met en place une procédure stricte et la respecte, elle leur montre qu'elle porte une réelle attention à ses morts et à leurs familles.

Mais il ne s'agit pas seulement de « compétition », il s'agit aussi de coopération. L'armée peut compter sur d'autres institutions pour travailler à redresser sa réputation et restaurer la confiance des familles quand celle-ci bat de l'aile. On utilise ici le concept de « travail réputationnel » développé par Stephen Zafirau et défini ici par Pierre-Marie Chauvin :

« Ce concept désigne les marges de manœuvre d'un acteur social non seulement pour « contrôler » sa réputation, mais aussi pour la constituer, l'entretenir et éventuellement la développer au cours d'une carrière professionnelle. »<sup>141</sup>

Ce travail est déjà à l'œuvre lorsque l'armée lutte contre la concurrence de la presse pour éviter une

---

139 Pascal Ragouet cité par Pierre-Marie CHAUVIN, dans « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions », *op. cit.*, p. 139.

140 SHD, GR 3 R 115, Bordereau d'envoi d'une note relative à la notification aux familles de la mort des militaires tombés au Champ d'Honneur ou décédés en ALGÉRIE, du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" à la Section Psychologique de l'État-Major de l'Armée, Paris, 4 août 1956.

141 Pierre-Marie CHAUVIN, « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions », *op. cit.*, p. 136.

réputation négative. Mais elle peut aussi tenter, positivement, de se construire une réputation, et elle le fait en partie avec l'aide d'autres acteurs sociaux. Nous pouvons ici prendre l'exemple de la Fondation Maréchal de Lattre. Créée en 1954 à l'initiative de Madame de Lattre, elle a d'abord pour objectif « d'apporter une aide morale et matérielle aux victimes de guerre, aux Anciens Combattants et aux personnels militaires servant à l'étranger pour la défense des intérêts français, ou en mission humanitaire pour l'ONU »<sup>142</sup>. On retrouve effectivement des traces de son action pendant la guerre d'Algérie<sup>143</sup> : elle effectue plusieurs « campagnes » au cours desquelles les fonds récoltés servent à financer l'aide aux soldats d'Algérie et à tous ceux touchés par cette guerre : blessés, familles, anciens soldats cherchant à se réintégrer dans la société civile, orphelins... Cette aide peut consister en une base financière pour les plus démunis ou chercher à améliorer le quotidien des soldats en Algérie, avec des postes de radio, des livres, le théâtre aux armées, etc. Mais elle s'accompagne également d'une propagande pro-armée, pro -guerre d'Algérie et patriotique, et vis explicitement à assurer à l'armée le soutien de la nation dans ces opérations militaires :

« Tous veulent poursuivre et tous vont redoubler d'efforts pour que la population civile continue à soutenir, moralement et matériellement, l'Armée d'Algérie et du Sahara. »<sup>144</sup>

Ces objectifs se poursuivent aujourd'hui avec les enjeux du moment :

« La Fondation Maréchal de Lattre a également pour but de développer, en collaboration avec le Ministère de la Défense, les liens existant entre l'Armée et la Nation. A l'heure où le service militaire a été remplacé par la JAPD, la Fondation souhaite favoriser des rencontres entre les jeunes et les hommes et les femmes en charge de la Défense. »<sup>145</sup>

La Fondation Maréchal de Lattre et son action montrent que l'armée a effectivement un véritable travail réputationnel à faire, et qu'elle ne le prend pas nécessairement en charge seule. Au-delà du soutien pour les opérations algériennes, c'est la confiance de la population qui est en jeu dans ce travail, et que l'on voit sérieusement malmenée lors des différents contacts entre l'armée et les familles. Le fait que les familles ne croient pas ce que l'armée leur dit, qu'il s'agisse des circonstances de la mort de leur proche ou de la réalité de sa mort, n'est pas nécessairement le signe de croyances ou de raisonnements irrationnels confinés à la théorie du complot, mais bien celui de la construction d'une réputation selon laquelle l'armée a toujours quelque chose à cacher. Si cette étude ne peut pas mettre en évidence les origines de cette réputation, elle peut en revanche la mettre en lumière dans la mesure où l'armée la prend au sérieux en tentant de s'en défaire. Il faut cependant ajouter qu'il existe peut-être différentes réputations, pour différents publics : en l'occurrence,

---

142 <http://www.fondationmarechaldelattre.fr/histoire.htm>, consulté le 2 juin 2015.

143 SHD, 1 H 2090, dossier « Fondation de Lattre ».

144 SHD, 1 H 2090, lettre de la Fondation Maréchal de Lattre au Général Gambiez, Paris, 24 mai 1961.

145 <http://www.fondationmarechaldelattre.fr/histoire.htm>, consulté le 2 juin 2015.

Monsieur D n'émet jamais aucun doute sur les déclarations de l'armée, en partie parce que sa famille a pu voir le corps, mais pas non plus à propos des circonstances de la mort de son frère. Or, il a une position à la fois extérieure à l'armée, en tant que frère d'un « Mort pour la France », et interne, puisqu'il a lui-même été officier comme beaucoup d'hommes de sa famille avant lui. Cette position ne le conduit peut-être pas à la même confiance et à la même réputation que des familles complètement étrangères au monde militaire. Il s'agit là d'une hypothèse difficile à étayer, mais qui nous permet au moins de suggérer qu'une réputation, si elle existe, n'est pas nécessairement unique et partagée par tous : il peut y avoir différents publics pour différentes réputations.

## **L'enterrement**

### *Une procédure très encadrée*

La loi du 6 août 1955<sup>146</sup> étend aux militaires décédés en Afrique du Nord lors des opérations de maintien de l'ordre le bénéfice de certains articles du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. C'est cette loi qui permet, en particulier, l'attribution de la mention « Mort pour la France » aux soldats tombés lors de ces combats. Par extension des articles L.493 à L.509 du code précité, elle permet également pour l'ensemble de ces « Morts pour la France » le droit à une sépulture perpétuelle érigée et entretenue aux frais de l'État. En pratique, ce sont les municipalités et des associations comme le Souvenir Français qui s'occupent de l'entretien des tombes, et sont indemnisées par l'État selon un forfait fixé au préalable<sup>147</sup>. Les familles, qui ont enterré leurs proches, sont au courant de leurs droits. Mais au fil des années, la guerre s'éloignant, elles doivent parfois se démener pour faire reconnaître ce droit qui n'est plus évident pour des générations n'ayant pas connu de guerres :

#### **« Madame G**

Et y a eu une fois où, y avait un arbre entre les deux tombes, y avait un arbre qu'est tombé à cause d'une tempête, je sais même plus en quelle année, y a quelques années, le... La stèle derrière le tombeau a été abîmée, le christ qui était dessus a été cassé, enfin bref, quand je suis remontée j'ai dit « oh, c'est pas possible ». Alors je me suis, j'ai demandé, je suis allée à la mairie, j'ai demandé est-ce que, le cimetière étant communal, « est-ce que vous nous aidez à réparer cette tombe ? ». Je me souviens d'une employée de mairie qui m'a dit « ah mais non non non, ça n'existe pas », j'ai dit « pardon mademoiselle, mais, vous avez trouvé ça toute seule ? » J'ai dit « le maire il existe hein, alors donnez nous un rendez-vous avec ma sœur avec le maire, on verra bien si ça existe pas ». Le maire nous a dit « ah ben si, c'est un militaire d'Algérie, c'est

---

146 Loi n°55-1074 du 6 août 1955

147 Article A222 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

nous qui payons la réfection ». »<sup>148</sup>

Cependant, ce droit est aussi réglementé : la prise en charge par l'État des frais d'obsèques et d'entretien des tombes s'accompagne de contreparties. Par exemple, les familles ne sont pas libres d'aménager la tombe à leur guise, elle appartient à l'État qui décide de ce qui est écrit et représenté sur la tombe :

« Est autorisé sur les tombes des militaires confiées à la garde de l'État, le dépôt de fleurs naturelles par les personnes désireuses d'honorer la mémoire des morts.

Les fleurs doivent être enlevées par les agents chargés de l'entretien des sépultures lorsqu'elles sont fanées.

Les aménagements ou ornements spéciaux, par les familles, demeurent interdits. »<sup>149</sup>

Surtout, la prise en charge financière n'est possible que si le corps est enterré dans un cimetière militaire ou dans les carrés militaires des cimetières communaux. Cela signifie que les familles ont le droit d'enterrer leur proche dans un caveau familial, mais que dans ce cas ce sont elles qui prennent en charge les frais d'obsèques et d'entretien. Des exceptions à cette règle sont faites parfois. Ainsi, les parents de Monsieur R ont pu être enterrés avec leur fils sans prendre en charge ces frais, parce que la municipalité a fait un geste :

« Il est enterré à \*\*\*, avec mes parents. Enfin avec mes parents, si vous voulez... la commune a fait cadeau de l'emplacement, la concession c'est ça... La commune a fait cadeau à perpétuité de l'emplacement. Donc mes parents ont fait un caveau pour trois personnes, donc mes parents sont enterrés avec mon frère. <sup>150</sup>

D'autres choix funéraires peuvent aussi être laissés à la discrétion des familles pour des cas exceptionnels, par exemple lors de la mort de hauts gradés pour lesquels des hommages publics sont envisagés. En 1963, le fils de l'Amiral Amanrich fait part au Ministre des Armées du souhait de son père d'être immergé après sa mort. Le Ministre lui répond qu'aucune loi ne le lui permet, car il est décédé à terre, mais que dans ce cas, une entorse à la légalité peut-être faite :

« Il existe cependant des précédents, ceux de l'Amiral DUMESNIL et de Madame Virginie HERIOT pour lesquels furent prises à chaque fois des décisions en Conseil des Ministres, leur immersion, aux yeux du gouvernement, présentant un caractère d'hommage public. »<sup>151</sup>

---

148 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

149 Article A221 bis du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre, modifié en 1979, mais qui fait donc état d'une réglementation déjà en vigueur selon laquelle « les aménagements ou ornements spéciaux, par les familles » sont interdits.

150 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

151 SHD, GR 3 R 115, lettre du Ministre des Armées au Premier Conseiller de l'ambassade de France en Yougoslavie, Paris, 28 janvier 1963.

D'après les témoins et les sépultures que nous avons pu croiser, le choix de la prise en charge par l'État est loin d'être majoritaire, même s'il est parfois fait :

« **Monsieur L**

Il est enterré à \*\*\*. Parmi les soldats. Enfin y a un parterre où y a les, comment, les anciens de 14-18, y a des inconnus, et lui il est enterré avec les soldats. »<sup>152</sup>

« Quand tu as été mis en terre, au carré militaire de Castres, ta tombe a jouxté un temps celle d'un soldat de la *Wehrmacht*. »<sup>153</sup>

Souvent, cependant, les familles préfèrent enterrer leur proche dans un caveau familial, à l'image de celle de Monsieur R :

« Donc il a été enterré [...] dans le même caveau que mon père à côté de l'église, là-dessus, voilà. »<sup>154</sup>

« Et donc il est enterré avec mon père, et puis ma mère maintenant quoi... »<sup>155</sup>

Cela leur laisse en particulier la possibilité de décorer et d'aménager la tombe comme elles le souhaitent. Or cette possibilité compte, dans la mesure où ce qui est inscrit et représenté sur la tombe détermine l'image que l'on montre et que l'on conserve du mort. Selon les choix qui sont faits, un inconnu peut savoir qu'il s'agit d'un soldat décédé en Algérie qui est enterré à tel endroit, ou avoir simplement l'impression qu'il s'agit d'un mort très jeune.



**Sépulture Roland Lerouvillois, cimetière de Courseulles-sur-mer.**



**Carré militaire de Courseulles-sur-mer.**

152 Entretien avec Monsieur L, effectué le 21 juillet 2014 à son domicile.

153 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 27.

154 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc.

155 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

Ici, un soldat d'Algérie est enterré parmi des soldats des deux guerres mondiales. Le carré est nettement délimité, la guerre et la reconnaissance de la nation sont présentes par le drapeau, l'inscription « République française », les poteaux en forme d'obus, et les plaques commémoratives qui expliquent qu'il s'agit de « Morts pour la France ».



**Sépulture famille Bellenger. Cimetière de Vaucelles, Caen.**



**Sépulture famille Hüe. Cimetière Nord-Est, Caen.**



Ici, en revanche, aucune de ces tombes ne se trouvent dans un carré militaire. C'est le cas de beaucoup de tombes que nous avons pu croiser. Sur la première, un simple coup d'œil ne suffit pas à savoir qu'un soldat est enterré là, mais il est inscrit « Méhariste Jean-Pierre Bellenger, Mort pour la France au Sahara le 7 février 1960 à 21 ans ». Sur la seconde, il n'est rien mentionné du tout, ni sur la stèle, ni sur les plaques, seulement les noms et dates des personnes enterrées là. De lui, il est très difficile de se souvenir comme soldat. Cependant, il faut remarquer que la plupart des tombes comportent une mention à la carrière du soldat enterré : « Mort pour la France », ou son grade, ou encore une plaque commémorative faite par les camarades de son ancienne unité, ou des drapeaux permettant à l'œil même inattentif de savoir qu'un soldat est enterré ici. Toutes ces mentions sont alors mélangées avec un grand nombre de plaques familiales ou amicales. Quelle peut être alors la visibilité des morts de la guerre d'Algérie ? Ils n'ont pas de cimetières militaires réservés, ne sont pas souvent enterrés dans les carrés militaires des cimetières communaux, et parfois la mention « Mort pour la France » n'est pas inscrite sur leur tombe (peut-être aussi parfois parce que la mention n'a été attribuée qu'après). Les familles peuvent ainsi choisir comment elles veulent qu'on se souvienne de leur proche : comme soldat ou comme frère, fils, père ou mari... Lorsque c'est cette dernière option qui est choisie, les passants, tous les étrangers à la famille, n'ont aucun moyen de savoir qu'ils se tiennent devant la tombe d'un soldat décédé en Afrique du Nord.

Mais ce ne sont pas seulement les choix funéraires, comme l'emplacement et l'aménagement de la sépulture, qui sont encadrés : la cérémonie elle-même fait l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte. Au départ, le déroulement de la cérémonie et le choix des personnalités devant y assister semble se décider au niveau local ou s'organiser spontanément. L'armée est représentée, mais la tâche de la division locale chargée de mettre en place le cérémonial et de dépêcher une délégation est compliquée par l'absence de directives systématiques mises en place à un niveau national, et de bonne communication entre les services. En octobre 1955, le général de Division commandant la 2ème région militaire écrit au Ministre de la Défense pour lui demander de donner des instructions générales pour les aider dans leur tâche. En effet, lorsque les divisions locales ne sont pas informées à temps du retour d'un corps, elles ne peuvent pas envoyer de délégation militaire aux obsèques. Lorsqu'elles peuvent le faire, la délégation envoyée doit parfois faire face à des discours politiques critiques vis-à-vis de la guerre menée en Algérie, et ne sait pas comment elle doit réagir :

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous envisagez pour que les Autorités militaires territoriales soient avisées en temps utile du décès et



du rapatriement des corps des militaires tués en A.F.N.

En outre, je vous demanderais de bien vouloir m'adresser toutes directives utiles sur l'envoi des délégations militaires aux obsèques et la conduite à tenir pour ces délégations au cas où elles se trouveraient dans une situation analogue à celle citée ci-dessus. »<sup>156</sup>

Face à ces demandes pressantes, le Ministère des Armées s'organise et décide de diffuser des instructions générales pour mieux réguler le déroulement des obsèques des militaires tués en Algérie. En novembre 1955, les dispositions prévues pour les soldats tombés lors de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Indochine sont étendues aux victimes des combats d'Afrique du Nord<sup>157</sup>. En mars 1956, la présence des préfets aux inhumations est rendue systématique, par une lettre qui leur est envoyée du Secrétaire d'État aux forces armées (Terre) :

« Nous vous prions, en conséquence, à l'occasion des obsèques des militaires, des membres des forces de police et des civils tués en Algérie, de bien vouloir nous représenter et faire transmettre, aux familles, nos condoléances attristées et l'assurance de notre vigilant appui. »<sup>158</sup>

En septembre 1958<sup>159</sup>, le ministère réaffirme la nécessité d'une présence militaire aux obsèques, à la fois pour rendre hommage aux militaires tombés en Algérie sous les ordres de l'armée, et pour ne pas laisser la place à une politisation de l'événement :

« Certaines municipalités se livrent, à l'occasion de ces obsèques, à des manifestations de propagande politique, et tirent parfois argument de l'absence de toute représentation militaire pour prétendre que l'Armée se désintéresse de ceux qui ont été tués dans ses rangs au service de la Patrie.

Il est nécessaire que nos morts reçoivent les honneurs qui leur sont dus, compte-tenu des charges qui pèsent actuellement sur les armées et de la nécessité de ne pas mêler des détachements militaires à des manifestations à tendance politique. »

Il en profite également pour donner des instructions strictes sur le déroulement de la cérémonie, et sur la réaction à avoir en cas de discours politique allant à l'encontre de la position de l'armée. Celle-ci doit être représentée par un officier désigné par le Commandant de Subdivision, et par un piquet issu de la garnison ou de la gendarmerie la plus proche, pour les lieux isolés. L'officier désigné doit lire à l'occasion de la cérémonie la lettre de condoléances adressée par le chef de corps à la famille, avec pour objectif explicite de ne pas laisser l'événement dériver en manifestation politique :

« Cette lecture a pour but de ne pas laisser la parole aux seules autorités municipales qui

---

156 SHD, GR 3 R 115, lettre du général de Division BOULET au Ministre de la Défense nationale et des Forces armées au sujet des militaires tués en A.F.N., Lille, 31 octobre 1955.

157 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p.73

158 SHD, GR 3 R 115, lettre du Secrétaire d'État aux forces armées "Terre" et du Secrétaire d'État à l'Intérieur aux Inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire et aux Préfets, au sujet des obsèques des militaires, des membres des forces de police et des civils décédés en Algérie, Paris, 8 mars 1956.

159 SHD, GR 3 R 171, lettre du Ministre des Armées à diffusion générale, concernant les honneurs à rendre lors de l'inhumation définitive des corps des militaires tués en Algérie, Paris, 20 septembre 1958.

profitent, dans certains cas, de cette possibilité pour se livrer à des manifestations anti-nationales. »

Lorsqu'il y a des possibilités pour qu'un discours politique soit prononcé, l'armée se réserve le droit de se retirer juste après ce premier discours, la décision étant prise avant, conjointement par le Commandant de Subdivision et le préfet :

« Il devra être procédé à cette lecture, avant tout discours, ceci en vue de garder la possibilité de procéder au retrait de la représentation militaire avant toute allocution éventuellement inacceptable pour l'honneur de l'Armée. »

Dans ces instructions, les familles semblent être au centre de l'attention des autorités présentes : elles sont celles à qui l'on présente les condoléances, les hommages, celles à qui s'adressent les discours politiques, ou celles que l'on veut soustraire à l'influence desdits discours. Cependant, elles n'y sont pas actrices : elles y sont vues comme passives, ou parfois même comme le prétexte d'une lutte entre autorités civiles et militaires. Ce sont pourtant les premières concernées par l'enterrement de leur proche : comment l'on-t-elle vécu ?

### *Une cérémonie éprouvante : foule, discours et émotions*

Un nombre toujours impressionnant de personnes assiste aux cérémonies. C'est vrai dans le Loir-et-Cher, comme le note Danièle Chevallier :

« La presse relève partout la présence de foules immenses, recueillies, émues, silencieuses, qui peuvent atteindre des milliers de personnes venant d'au-delà de la commune du défunt, parfois du département voisin. Il est évident que cela dépasse le réseau de connaissances de la famille. »<sup>160</sup>

Mais c'est vrai aussi dans le Calvados, à en croire les témoignages qui nous ont été donnés. La foule est souvent donnée à voir dans un cadre spatial, qui doit permettre de se rendre compte de sa masse réelle et de l'effet qu'elle produisait sur les familles, ici en particulier sur les enfants ou jeunes de la famille qui assistaient à l'enterrement :

« **Madame B**

Et après c'était au cimetière, et au cimetière c'était... C'est pareil, ils représentaient les armes, y avait la sonnerie aux morts, et y avait un monde... Mon dieu mon dieu. Je sais pas si vous avez vu le cimetière ?

**MW**

Oui, si, je l'ai vu.

---

160 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p.75

**Madame B**

Vous l'avez vu ? Imaginez vous que y avait encore du monde au début de la rue de Bernières, donc le cimetière il est là, la poste elle est comme ça. Y avait encore du monde là que nous on était déjà en train de remercier. »<sup>161</sup>

« **Madame S**

Mais y'en avait partout des gens. L'église elle était beaucoup trop petite hein. Oh la la. C'était noir de monde partout. Les voitures elles étaient garées mais pas possible, mais tout autour hein, je crois même que tout \*\*\* devait être plein de voitures. »<sup>162</sup>

« **Madame G**

Oh là ! L'église était archipleine. Heureusement qu'il y en a pas, qu'il y en avait pas tous les jours hein ! Mais justement c'est bien pour ça, y avait une église archipleine, et des gens qui passaient devant nous, moi je finissais par plus les voir. »<sup>163</sup>

La presse en témoigne également : tous les comptes-rendus d'obsèques s'ouvrent en décrivant « une foule particulièrement dense »<sup>164</sup>, « une foule importante et émue »<sup>165</sup>, « une assistance nombreuse et recueillie »<sup>166</sup>. Les photographies prises lors des enterrements ne peuvent que confirmer ce phénomène :



**Enterrement du frère de Monsieur I. Photo fournie par l'enquêté.**

161 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

162 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

163 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

164 *Ouest-France*, Caen-Bayeux-Vire, article à propos des obsèques de Jacques Leveel, 26 avril 1957.

165 *Ouest-France*, article à propos des obsèques de Claude Hamelin, 19 juin 1959.

166 *Ouest-France*, article à propos des obsèques de Michel Saint, 28 avril 1959.



**Enterrement de Michel Saint à Grandmesnil. Photo *Ouest-France*.**

Comment comprendre ces rassemblements ? Pour Danièle Chevallier, « il est évident que cela dépasse le réseau de connaissances de la famille ». Le témoignage de Jean-Claude Escaffit semble corroborer cette idée, puisqu'il parle d' « une foule de gens [qu'il n'avait] jamais vus auparavant »<sup>167</sup>. C'est un événement qui touche, qui rassemble, qui concerne ceux qui habitent dans la même commune, ou dans une commune proche qu'ils sentent pouvoir définir comme « chez eux », ou peut-être encore ceux qui ont également perdu un proche dans cette guerre et veulent montrer leur sympathie à la famille. Et s'ils sont là, c'est d'abord parce que l'inhumation n'est pas tenue secrète. Au delà du faire-part classique qui est envoyé par la famille aux personnes qu'elle convie à la cérémonie, l'enterrement est annoncé dans la presse, parfois à l'initiative des familles, qui savent qu'un très grand nombre de personnes peuvent se sentir concernées :

« **Langrune-sur-Mer** – Mme Raoul, ses enfants et la famille font part du décès de  
**Claude Raoul**  
tué en service en Algérie le 21 février dernier, dans sa 22ème année, et vous prient d'assister  
aux service et inhumation qui auront lieu le vendredi 10 avril, en l'église de Langrune-sur-Mer, à  
10 heures. »<sup>168</sup>

167 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 37

168 Article annonçant les obsèques du soldat Claude Raoul, source inconnue.

Mais l'on peut avancer un autre type d'explications : tout dépend de ce que l'on définit comme « connaissances ». Si les gens présents vont souvent au-delà, effectivement, du cercle d'amis proches de la famille, ils sont souvent vus par les témoins comme des connaissances :

« **MW**

Et y avait beaucoup de gens, des amis à lui aussi ?

**Monsieur U**

Oui, oui, si ben, toute l'école tout ça. Tous les gens de la même génération, tout le patelin. C'est comme ça, voilà.... »<sup>169</sup>

« **MW**

Oui, y a beaucoup de gens qui sont venus ?

**Monsieur O**

Oh ben, tout le pays hein ! Enfin tout le pays, 80 % quoi... Oui, oh, on se connaissait tous... »<sup>170</sup>

Ce sont des personnes qui partageaient quelque chose avec le défunt ou la famille : l'âge, le lieu d'habitation, des connaissances communes. À cette échelle, que l'on soit dans un village ou dans une ville, au niveau des quartiers, un phénomène d'interconnaissance joue beaucoup : par personnes interposées, rumeurs, discours, nouvelles, tout le monde peut se connaître sans s'être vraiment rencontré, et beaucoup de gens peuvent se sentir concernés par l'événement. C'est d'ailleurs par la connaissance, ou plutôt par la reconnaissance, que les témoins justifient l'affluence lors de l'inhumation de leur proche : si beaucoup de monde est venu, c'est parce que le défunt ou sa famille occupaient une place particulière dans la communauté et étaient connus.

« **Monsieur D**

On a eu un enterrement où bien entendu toute la famille est venue, et il a eu beaucoup de monde, comme en plus il était connu, mes parents avaient, mon père était maire du village, ma mère aussi, donc si vous voulez, dans la région bon ben, on était très connu, et je sais que les habitants appréciaient beaucoup mes parents quoi. »<sup>171</sup>

« **Madame B**

Parce que papa était très connu, il était né à \*\*\*. Maman à ce moment-là elle faisait la poste, elle était en restauration, cuisinière dans un restaurant, elle faisait la poste, donc elle était très connue. »<sup>172</sup>

« **Monsieur O**

Non ben parce que, on n'était pas, on n'est pas, on n'est pas des nobles ni des bourgeois mais bon on était bien estimés *quand même, dans la... à \*\*\*...* Oui parce que, j'ai marié l'arrière-petite-nièce l'année dernière, et bon, on a fait des recherches, c'était la 5 ou 6ème génération qui se mariait à \*\*\*. On est remonté à 1813 ! Donc on est enracinés ici quoi... »<sup>173</sup>

---

169 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

170 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

171 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

172 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

173 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

On peut imaginer que deux phénomènes jouent ici : pour ce type d'événement, c'est un cercle de « connaissances » très larges et des types de liens très variés qui se sentent concernés ; mais il s'agit aussi peut-être d'un événement qui dépasse la seule solidarité locale, exceptionnel : l'enterrement d'un mort de guerre qui touche et rassemble l'ensemble d'une population au-delà de ce qui la sépare habituellement. Cette présence massive, et l'écho qu'a la mort du proche dans un espace plus grand que le territoire familial, est souvent d'un certain réconfort pour les familles :

« **Madame B**

Donc tout ça c'est revenu, c'était un défilé perpétuel, un défilé perpétuel. Mais des gens gentils, des gens qui savent pas quoi nous dire, ils viennent juste, ils nous embrassent. Ils viennent, ils posent la main sur le cercueil, ils vous embrassent et ils repartent, parce qu'ils savent pas quoi vous dire. »<sup>174</sup>

« **Madame S**

Il était aimé mon frère »

« **Monsieur D**

On a eu des, comment dirais-je, dans la presse locale en particulier, on a eu effectivement un certain nombre d'entrefilets qui étaient très sympathiques.»<sup>175</sup>

Au sein de l'assistance nombreuse, se trouvent de multiples représentants du pouvoir militaire ou civil. Parfois dépêchés par leurs supérieurs hiérarchiques, comme on l'a vu pour les préfets et la délégation militaire issue de la division locale, parfois assumant leur rôle civique, comme le maire, ils viennent aussi quelquefois de leur propre chef : « les élus sont nombreux derrière le maire : toujours le conseiller général, parfois le député ou le sénateur »<sup>176</sup>. Pour les familles, c'est une présence normale, parfois réconfortante, mais parfois pénible, comme le montre le témoignage de Madame B, parlant à la fois du cortège d'officiels et de la délégation militaire venue rendre hommage à son frère disparu :

« Alors après c'est le gros carnage. Mon dieu, quelle horreur. C'était le défilé des autorités, c'est... [...] Donc c'est le défilé des généraux, de celui-ci, de celui-là, du préfet. Madame de... que je dise pas de... Madame Delattre qui est venue, par contre elle, elle était très très gentille, Madame le Maréchal Delattre. Elle a été très très gentille avec mes parents. Elle a parlé à ma maman comme d'une maman à une maman, elle a pas parlé comme d'une maman avec son fils fallait être fière parce qu'il était mort pour la France. »

« C'est des, je veux pas dire des pantins, mais non, c'est pas gentil... C'est des automates, ils ont l'habitude de faire ça, alors ils font ça. »<sup>177</sup>

---

174 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

175 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

176 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p.76

177 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

Ce sont eux qui prononcent les discours : le maire, parfois le préfet ou son représentant, et surtout l'officier en charge de la délégation militaire. Si cette organisation se fait de manière plutôt spontanée au départ, elle est vite encadrée, comme on l'a vu. Le discours prononcé par l'officier doit venir prendre de la place pour tenter de prévenir une manipulation politique de l'événement. Ce discours est en fait une lecture de la lettre de condoléances envoyé par le chef de corps aux parents du militaire décédé. Son contenu est alors largement dicté en fonction de sa destination finale, et des instructions sont données sur ce qui doit être dit<sup>178</sup>. Il faut que cette lettre :

- « – retrace brièvement [la] carrière militaire [du défunt]
- relate ses qualités, sa bonne conduite, et les circonstances de sa mort
- soit empreinte du patriotisme le plus élevé, exprimé en termes simples. »

Obéissant à ces directives, cette lettre, et donc le discours prononcé par le représentant de l'armée lors de l'enterrement, dessine du défunt un portrait de bon soldat<sup>179</sup>. Il possédait les qualités qu'on attendait de lui : « courageux », « dynamique », « volontaire », il avait beaucoup d' « allant ». Il était un soldat accompli, qui s'était fait « remarquer », avait fait ses « preuves », s'était « distingué » à un moment de sa carrière et était devenu un « exemple » pour ses camarades. Le reste de la lettre ne lésine pas sur le vocabulaire laudatif, épique même : « magnifique », « héroïque », « héros », « excellent », « exceptionnel », « extraordinaire ». Le maire et les autres représentants du pouvoir civil, rejoignent le discours de l'armée sur le terrain de l'héroïsme :

« Tous les discours se rejoignent dans la célébration de l'héroïsme, du sacrifice que l'on ne souhaite pas vain, de la leçon de courage donnée aux jeunes générations et de la reconnaissance de la nation. »<sup>180</sup>

Cependant, chez les maires cet héroïsme est toujours lié à l'idée de sacrifice, et le mort est plus une victime, un martyr, qu'un glorieux héros tombé au combat : les termes « héros » et « honneur » sont souvent associés aux mots « victime », « sacrifice », « tribut », et « saint », ce dernier faisant même passer les discours du côté de l'hagiographie et non plus seulement du récit épique. Cette position du maire peut s'expliquer par le rôle qu'il s'attribue dans cette cérémonie, comme le montre Danièle Chevallier : « C'est le maire, en communion avec l'assistance, qui exprime le mieux l'émotion, la douleur. Il s'adresse en priorité à la famille et à ses administrés ». Il parle du bon citoyen que le défunt était, travailleur, au service de sa famille, rempli de qualités humaines. Il est finalement assez rare que ces discours constituent des critiques ouvertes de la politique du gouvernement. La

---

178 SHD, GR 3 R 171, lettre du Ministre des Armées à diffusion générale, concernant les honneurs à rendre lors de l'inhumation définitive des corps des militaires tués en Algérie, Paris, 20 septembre 1958.

179 Vocabulaire relevé lors d'une étude approfondie, grâce à un logiciel lexicométrique (Lexico 3), des lettres de condoléances, discours de maire, et citations militaires que l'on a pu réunir.

180 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », *op. cit.*, p.76

responsabilité de la mort est rejetée sur l'ennemi, ou sur un conflit aveugle dont les victimes sont les martyrs du « destin ». La critique la plus radicale que nous ayons repérée, dans les discours qui nous ont été donnés à voir, ou commentés par Danièle Chevallier, porte sur le souhait d'une paix durable et rapide. Les familles apprécient parfois les discours qui sont faits, mais souvent ils leur semblent bien insuffisants au regard de ce qu'elles ont perdu :

« **Monsieur I**

Le maire de \*\*\* à cette époque là c'était André \*\*\*. Ouais ils ont prononcé un discours et tout ça, des trucs euh... ben contre la guerre bien sûr, parce que tout ça c'était inutile, on le savait hein... Non c'était beau, c'était un beau machin qu'ils ont fait là mais bon. »<sup>181</sup>

Surtout, elles ont un recul important sur les mots prononcés, qui ne sont pas toujours d'un grand réconfort, dans la mesure où elles les savent dictés, attendus, usés :

« Le cortège arriva au cimetière. Discours officiels dont il ne me reste absolument rien. Sans doute des propos convenus sur le sacrifice héroïque pour la patrie. »<sup>182</sup>

Après les discours, viennent les autres étapes de l'enterrement, pas toujours évidentes à vivre. Celle de la mise en terre a marqué les proches présents lors de la cérémonie :

« **Madame S**

Et puis alors, depuis, je ne supporte plus, depuis l'enterrement de mon frère, quand le cercueil descend. Quand le cercueil descend dans le trou, j'ai envie de hurler. Parce que vous êtes conscient là que c'est fini, que vous allez plus pouvoir toucher à rien du tout, là c'est fini. »<sup>183</sup>

« Ce fut ensuite la mise en terre au carré des soldats. Moment le plus pénible. Voir disparaître cette caisse dans un trou que l'on recouvre de terre, c'est éprouvant. Quelque chose que l'on ressent dans sa chair. »<sup>184</sup>

À la fin de la cérémonie, les remerciements, avec l'obligation de se tenir là, debout, à remercier des personnes que l'on ne connaît pas toujours, ont été également un moment très long, pénible à vivre pour la plupart des témoins :

« En revanche, l'interminable cortège funèbre jusqu'au cimetière martèle encore ma mémoire. [...] Condoléances d'une foule de gens que je n'avais jamais vus auparavant. »<sup>185</sup>

« **Madame G**

Mais c'était long, c'était long. Parce que à l'époque, maintenant on signe un registre de condoléances, ça va plus vite. Mais là, on est restés debout une heure et demie pour remercier les gens ! Et au cimetière on recommençait ! Parce que la troupe elle est montée jusqu'au cimetière. Donc c'était bien, ils ont fait bien leur... Mais c'est pas facile à supporter. »

---

181 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

182 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 36.

183 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

184 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.36

185 Jean-Claude Escaffit, *id.* p. 37



« L'église était archipleine. Heureusement qu'il y en a pas, qu'il y en avait pas tous les jours hein ! Mais justement c'est bien pour ça, y avait une église archipleine, et des gens qui passaient devant nous, moi je finissais par plus les voir. Pour saluer tous ces gens, et ça maman y attachait une grande importance qu'on ne ferait pas maintenant, mais bon, c'était comme ça, pour la... Moi j'étais enceinte et ma sœur aussi, je vous garantis que la, une heure et demie debout elle nous a paru longue hein. »<sup>186</sup>

« **Madame B**

Il fallait aller remercier. Fallait aller remercier. 2H30 de temps. À la porte du cimetière, remercier. Bon, on avait renvoyé maman, quelqu'un avait reconduit maman chez elle. Mais quand vous avez 15 ans, vous avez envie de dire « foutez le camp. Mais foutez le camp ! ». Parce que tous ils passent ! Alors vous avez le général, vous avez l'amiral, vous avez... Tout ce qui se termine en -al ! Plus les pauvres garçons, qui sont là, qui sont rien, mais qui ont présenté les armes, la sonnerie aux morts... Faut tous les remercier, individuellement, que c'est pénible ! »<sup>187</sup>

Beaucoup de moments de la cérémonie sont en fait caractérisés ainsi, par leur longueur, leur lourdeur : ils sont difficiles à supporter. L'ensemble de la cérémonie n'est pas toujours d'un grand réconfort pour les familles, et en particulier à cause de la présence des « officiels », représentants du pouvoir militaire ou civil, qui est parfois source de tension, ou quoi qu'il en soit toujours ancrée dans des rapports complexes qui ajoutent à la lourdeur du moment.

*Armée, officiels et familles : des rapports complexes*

Parfois, en effet, la présence d'une foule immense, et en particulier d'un cortège de représentants du pouvoir rend la cérémonie difficile à supporter. La présence des autres, l'absence d'intimité, peut s'avérer pesante pour la famille, parce qu'elle a l'impression d'être presque de trop :

« **Madame B**

C'est à peine si la famille pou... Le temple est pas très grand, y a 80 places. Mais c'est à peine si la famille avait le droit de rentrer, y avait les généraux, y avait l'armée, les drapeaux, les soldats, les... Tsss. »<sup>188</sup>

L'armée, pour beaucoup, est une institution qui représente l'autorité, et dans ce contexte, cette autorité devient gênante car les familles peuvent avoir le sentiment de ne pas pouvoir faire ce qu'elles veulent et d'être constamment surveillées :

« **Madame B**

Et puis y a tout le temps ce soldat qui est là pour, pour... Il aurait préféré être ailleurs. Et pis les gradés qui passent tous chacun leur tour, déjà pour vérifier qu'on n'a pas ouvert, et puis pour

---

186 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

187 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

188 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

vérifier qu'il y a toujours bien un pauvre gars qui va monter la garde. »

Ce n'est pas seulement l'armée, mais la présence d'une foule d'étrangers et de gens de pouvoir, qui donne parfois l'impression de ne pas pouvoir se laisser aller :

« **Madame S**

Vous êtes jeune, vous êtes en noir, vous avez du chagrin et en plus tout le monde vous regarde. On voudrait être toute seule. Et un grand crêpe, vous savez on avait des crêpes sur la tête qui étaient... Moi j'en avais un qui descendait presque aux pieds. Y'a qu'une chose qui m'arrangeait, c'est que je pouvais pleurer sans qu'on me voit hein. »<sup>189</sup>

« **Madame B**

Tandis que là, voyez tous les gens qui sont là, qui vous regardent, vous vous dites « faut pas que je pleure, faut pas que je pleure ». Et ils vous regardent comme si vous étiez les soldats, c'est... y a pas un geste, un semblant de sourire, qui vous ferait, qui vous dirait bon ben... »

Au moment des discours en particulier, les familles peuvent parfois se sentir dépossédées de l'hommage fait à leur proche :

« **Madame B**

Ah non, c'est eux qui prononcent un discours, on peut pas parler. Nous on peut pas parler, on est là, comme des automates, on peut pas parler. C'est eux qui parlent. Alors ils recommencent « ah c'était un bon soldat, c'était... ». Mais nous on n'a pas le droit de dire que c'était un fils génial, un frère génial, on n'a pas le droit. Y a qu'eux qui ont la parole ! Pis après faut rester, parce que normalement nous, quand on perd quelqu'un, une fois que le cercueil est descendu, on lit un psaume, hein. Et on a un psaume de famille comme on dit, parce que c'est toujours le même, c'est celui qu'on aime. Mais là on n'a même pas pu le lire, non, non, non, non. »

Seule Madame B proteste parce que sa famille n'a pas pu organiser la cérémonie comme elle aurait voulu, ou prononcer un discours et réciter un psaume. La plupart des témoins ne s'étaient pas vraiment posé la question. Cependant, on peut repérer que beaucoup sont plus dans une attitude de résignation que d'accord parfait avec la manière dont la cérémonie se déroule et avec ce qui est dit du défunt. Jean-Claude Escaffit, déjà cité, mentionne les « propos convenus » qui parsèment les discours, et montre ainsi la distance que les familles peuvent entretenir avec ce qui se déroule sous leurs yeux. Pour certains, ce n'est d'ailleurs rien de plus qu'une mise en scène dont ils ne sont pas dupes :

« **Monsieur I**

Y'a des militaires et tout qui sont venus faire un, tout un cinéma quoi, comme ils font d'habitude quoi... »<sup>190</sup>

Madame B, elle, entre complètement en désaccord avec le portrait qui est fait du défunt, comme on l'a vu dans le passage précédemment cité :

---

189 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

190 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

« **Madame B**

Et ils vous font des discours, des discours, des discours. « Et il est mort pour la France, et il a sauvé la France, et... ». S'ils savaient comme on s'en fout qu'il ait sauvé la France ! »

« Mais nous on n'a pas le droit de dire que c'était un fils génial, un frère génial, on n'a pas le droit. »<sup>191</sup>

On peut le voir à l'occasion d'un épisode particulièrement frappant, durant lequel Madame B s'est opposée frontalement à un militaire qui pensait la reconforter en décrivant son frère comme un vrai soldat, mort en héros au service de la patrie :

« **Madame B**

Pis vous avez un général qui vient là tout pimpant, vous balayer devant les pieds pis il vous dit carrément « il était volontaire ». Ça je l'ai pas supporté, j'ai foutu le général dehors. C'était pas possible que mon frère soit volontaire il... »

« « Vous savez il était volontaire, il s'est porté volontaire parce que ses copains étaient malades, il s'est porté volontaire parce que ceci cela... » Alors que vous savez que c'est pas vrai, vous avez envie de leur dire « mais arrête de mentir », vous avez envie de crier « mais arrête de mentir, c'est pas possible il était pas... » »

Là, alors que le général croit apporter du réconfort à sa famille en vantant les qualités du défunt, Madame B est en fait profondément choquée, car cela vient heurter le souvenir qu'elle a de son frère. La mémoire du mort constitue ici un véritable enjeu : parce qu'il dit ne pas connaître son frère comme elle le connaît, elle veut le mettre à la porte. Cela la met d'autant plus hors d'elle qu'il est pour elle le seul autorisé à parler, à dicter cette mémoire du mort à la foule nombreuse qui est venue à l'enterrement. Ce qui est mis en évidence aussi, c'est que les familles et l'armée, en particulier, ont parfois du mal à se comprendre. Ce qui est une qualité et un compliment dans la bouche du général, « volontaire », devient une insulte aux oreilles de Madame B. Ils semblent se tenir dans deux mondes de définition totalement différents : quand ils parlent du mort et font son portrait, les familles n'utilisent pas les mêmes mots, n'ont pas la même image, et peuvent parfois se confronter, souvent ne pas se comprendre. On l'a déjà vu lors du retour des affaires du frère de Monsieur U, à l'occasion duquel il affichait son incompréhension empreinte de tristesse de trouver un briquet dans ses affaires, alors que le frère qu'il connaissait n'avait jamais fumé. On peut également comprendre de cette façon la distance que les témoins ont avec les discours de l'armée autour du sacrifice et de l'héroïsation du soldat décédé : les officiers peuvent très bien être tout à fait sincères, mais pour les familles ce ne sont parfois que des discours convenus, une mise en scène à laquelle elles ne croient pas vraiment et qui enlève à la cérémonie sa sincérité en voulant y ajouter de la solennité. Lorsqu'elles parlent du mort, les familles et l'armée se tiennent dans des registres discursifs différents : pour les premières il est le frère, drôle, gentil, blagueur ; pour l'armée, il est le soldat,

---

191 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

volontaire et courageux. Ainsi, pour cette dernière, dire que ce soldat n'était pas couard, et savait manier les armes, c'est un compliment, et même une qualité essentielle pour honorer sa mémoire. Les témoins, en revanche, ne sont pas gênés de dire que leur frère ne savait pas manier les armes, ne voulait pas partir à la guerre, ou avait peur :

« **Madame B**

Bon c'était son heure, mais, que l'autre vienne nous dire que c'était, oh la la, du volontariat, j'étais oh la... Il savait même pas tirer les nougats à la foire de Caen (rires). »<sup>192</sup>

« **Madame G**

Il avait pas envie d'y aller... Mais bon... Il avait pas du tout envie d'y aller...

« Mais c'est pas un combattant. »<sup>193</sup>

« **Madame S**

Il m'a dit « tu vois, ça me fait mal de te le dire et c'est à toi que je le dis, tu le dis pas à papa et maman, mais je reviendrais pas » [...] il m'a dit « non, je saurais pas tuer, j'arriverais pas à tuer quelqu'un ». »<sup>194</sup>

Les deux parties semblent ne pas parler le même langage. De la même façon, elles n'attendent pas toujours la même chose de la cérémonie en l'honneur du soldat tué au combat, et n'auraient certainement pas fait les mêmes choix d'organisation. Cette cérémonie étant planifiée et orchestrée par l'armée, les familles peuvent parfois se sentir dépossédées de leur hommage et de leur deuil, à l'image de Madame B : se sentir de trop, sentir qu'elles ne sont pas libres de faire ce qu'elles veulent, de dire ce qu'elles veulent... Cependant, les relations entre les familles et les différents représentants du pouvoir sont souvent plus compliquées que cela. D'un côté, la présence des officiels est parfois source de tensions et de malaise. De l'autre, leur absence est rarement souhaitée.

En effet, si cette présence est parfois pesante, elle en revanche presque toujours considérée comme « normale » :

« **MW**

Et ça, vous auriez préféré que les gens de l'armée ne soient pas là ?

**Madame B**

Ben euh, c'était normal. C'était normal. Ils rapatriaient un corps c'était normal. »

« Normal », ici, peut recouvrir deux sens : habituelle, la présence de l'armée aux enterrements des soldats est une pratique usuelle en France, les familles peuvent la désapprouver mais n'ont pas de

---

192 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

193 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

194 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

prise sur elle ; cela peut aussi signifier que c'est un usage attendu, et que ce serait alors l'absence de représentation officielle qui serait, elle, anormale, et plus difficile à accepter. Elle serait synonyme d'absence de reconnaissance pour les familles qui ont le sentiment d'avoir « donné » un des leurs pour la défense de la patrie, et qui attendent d'elle un certain respect, qui, s'il ne peut combler le vide auquel elles font face, est malgré tout le minimum attendu. Comme le dit bien Monsieur R, c'est « la moindre des choses » :

« **MW**

Mmh... et c'était important pour vous que l'armée soit représentée lors de l'enterrement ?

**Monsieur R**

Euh, oui. Oui. Après tout oui.

**MW**

D'accord. Ça vous a pas gêné qu'ils soient... ?

**Monsieur R**

Non pas du tout, parce que... Non c'est la moindre des choses. Non je suis... moi j'ai rien pour l'armée, j'ai rien contre non plus, mais je trouve ça... c'est, c'est bien normal. C'était, c'était la moindre des choses. »

Au contraire, l'absence d'honneurs militaires face aux cercueils de ceux qui ont donné leur vie en Algérie est parfois perçue comme une insulte à leur mémoire. L'article de *La Marseillaise* précédemment cité<sup>195</sup> déplore l'absence de pompe dans laquelle se fait le débarquement des cercueils à Marseille :

« Il n'y a eu ni fanfares, ni généraux dorés sur les tranches, ni presse convoquée pour accueillir les 37 cercueils débarqués le 17 février du « Kairouan », les 70 cercueils débarqués le 22 de l' « El-Djezaïr ».

Par ailleurs, pour certaines familles, cette présence n'est pas seulement attendue comme « la moindre des choses », elle est ardemment souhaitée et appréciée. Une note du Ministre des Armées datée du 20 septembre 1958 explique que la présence d'une délégation militaire aux obsèques est nécessaire, en particulier parce que les familles la demandent : « Dans certains cas, les honneurs militaires n'ont pas été rendus, en dépit des demandes pressantes des familles »<sup>196</sup>. Une nouvelle note répète ce constat en décembre 1959 : « Or, je suis encore saisi de doléances de la part de quelques familles ulcérées de la carence de certaines autorités s'agissant notamment d'honneurs funèbres ». Madame S fait partie de ces proches pour lesquels la présence de la délégation militaire

---

195 SHD GR 1 R 247, « Une centaine de cercueils débarqués à Marseille - sans fanfare dans une clandestinité honteuse », *La Marseillaise*, 25 février 1957.

196 SHD, GR 3 R 171, lettre du Ministre des Armées à diffusion générale, concernant les honneurs à rendre lors de l'inhumation définitive des corps des militaires tués en Algérie, Paris, 20 septembre 1958.

était essentielle pour honorer la mémoire de son frère. Ces éléments de la cérémonie avaient réellement un sens pour elle, et l'ont profondément émue. En 2012, lors de l'inauguration du monument de Caen en mémoire des soldats tués depuis 1945, ce sont ces éléments qui la touchent encore :

« Alors sur ma gauche y avait des drapeaux. Quand ils ont sonné, quand ils ont fait la musique et que tous les drapeaux se sont levés, aaaah, les larmes roulaient toutes seules, ça me piquait là, et puis je voyais mon frère et je me disais « enfin, il est pas mort pour rien ». »<sup>197</sup>

Enfin, la présence d'officiels et l'organisation de la cérémonie ne sont pas le fruit d'une pure et simple contrainte exercée par l'armée. Celle-ci laisse subsister un certain espace de négociation, et laisse parfois le choix aux familles, même s'il est évident que la relation est toujours déséquilibrée. D'abord, les familles peuvent refuser la présence d'une délégation militaire aux obsèques :

« Les démarches nécessaires seront effectuées auprès de la famille du militaire par l'Office départemental des Anciens Combattants en vue de s'assurer que celle-ci ne s'oppose pas formellement à ce que les honneurs militaires, tels qu'ils ont été définis ci-dessus, soient rendus lors de l'inhumation. »<sup>198</sup>

On voit que le choix reste malgré tout limité : il ne s'agit pas de choisir entre avoir ou ne pas avoir de délégation militaire aux obsèques, mais entre accepter, ou refuser formellement cette délégation. Dans le cas où les familles refusent cette présence, Danièle Chevallier relève d'ailleurs que l' « on fait tout pour les faire revenir sur leur décision, parfois avec succès, parfois en se mettant d'accord sur un compromis »<sup>199</sup>. Mais cette possibilité existe. Pour la cérémonie elle-même, la négociation quant à ce qui est dit ou fait en hommage au mort est possible. Madame B, qui déplorait le fait qu'elle et sa famille n'aient pas pu lire le « psaume du bon berger » après la mise en terre, comme ils l'auraient voulu, raconte cependant qu'ils ont eu une part de décision dans le déroulement de la cérémonie.

« **MW**

Mmh. Et du coup la cérémonie a eu lieu juste après qu'on vous ait ramené le cercueil ?

**Madame B**

Oui. Enfin juste après le lendemain, le surlendemain. Le temps quand même de prévoir la cérémonie à notre façon quoi c'était... Qu'on choisisse le pasteur, qu'on choisisse les cantiques, qu'on choisisse les textes, comme pour toute inhumation. »

---

197 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

198 SHD, GR 3 R 171, *id.*

199 Danièle CHEVALLIER, « Les obsèques des soldats morts en Algérie », p.75

Là encore, si la négociation est possible, cet espace de choix est biaisé dans la mesure où ce sont les familles qui doivent avoir l'initiative de proposer des éléments d'organisation, voire de contester le cérémonial mis en place par l'armée si les deux sont incompatibles : il ne s'agit pas vraiment d'une négociation équilibrée entre deux parties mises sur un pied d'égalité.

## **LE DEUIL**



Tout ne s'arrête pas à la mise en terre du proche décédé. Beaucoup de choses restent encore à faire, qu'il s'agisse d'affaires administratives, de la gestion sociale du deuil ou du processus individuel qui se met en branle, affectif et psychologique, lié à la perte subie. On voit ici que différentes dimensions du deuil s'entrecroisent, à plusieurs échelles, du deuil le plus intime à sa dimension la plus collective. C'est encore plus vrai dans ce cas précis où les défunts sont des soldats, des morts de guerre, et où une dimension publique et officielle se surajoute aux échelles déjà citées. En effet, le mort de guerre, comme on l'a vu, appartient presque autant à sa famille qu'à la nation, et le deuil personnel doit alors composer non seulement avec un deuil collectif, deuil social à faire en groupe, mais aussi avec un deuil public, en interaction avec les pouvoirs civils et militaires.

## **Le deuil public**

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'interaction des individus interrogés avec la dimension publique du deuil de leur proche. Cette dimension est d'autant plus forte que tous les défunts ici sont des « Morts pour la France », et qu'ils sont à ce titre reconnus et honorés par la nation pour l'avoir servie et avoir donné leur vie pour elle. Quelle relation les familles ont-elles avec cette reconnaissance officielle et avec les acteurs de cette reconnaissance ?

### *De la bataille institutionnelle à l'amertume des familles*

Dans une transmission interne à l'État-major de la 10ème Région Militaire, en septembre 1955<sup>1</sup>, le général Minni, chef du bureau « Chancellerie » décrit bien le contexte problématique dans lequel meurent les combattants d'Afrique du Nord :

« La Direction Régionale du Service de Santé propose un système analogue à celui qui existait en 1943 en ALGÉRIE. Or, il semble que la situation en 1943 n'est pas comparable à celle de 1955. En effet, en 1943 l'ALGÉRIE était en guerre mais il n'y avait pas d'opérations. Aujourd'hui l'ALGÉRIE n'est pas en guerre, mais depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1954, nous comptons 400 morts dont la moitié, il est vrai, sont décédés par accident. »

---

1 SHD, 1 H 1399/2, lettre du commandant Minni au Chef du 1er Bureau à propos de la création d'une section de l'État civil à l'échelon « Division territoriale », Alger, 19 septembre 1955.

Le problème qui se pose est finalement assez simple : pour les autorités françaises de l'époque, il n'y a pas de guerre en Algérie, seulement des « opérations de maintien de l'ordre », qui génèrent un nombre assez important de morts, surtout pour un temps de paix. Que faire de ces morts, comment les traiter, comment les honorer, quand la plupart des reconnaissances militaires post-mortem, comme l'attribution de la mention « Mort pour la France », sont prévues pour le « temps de guerre »<sup>2</sup> ?

La question de la reconnaissance de ces morts et de leur service rendu à la patrie, notamment par l'attribution de la mention « Mort pour la France » est très rapidement posée. Dans une lettre datant du 25 novembre 1954, le général de Corps d'Armée à la tête des troupes en Algérie<sup>3</sup>, demande que des dispositions soient prises pour que la mention soit inscrite sur les actes de décès des militaires décédés « à la suite des événements d'Algérie », même si ces événements ne constituent pas une guerre à proprement parler :

« Bien que les actions de maintien de l'ordre actuelles en Algérie (1) ne constituent pas juridiquement des opérations de guerre, il n'en reste pas moins que des militaires meurent en combattant.

La mention « Mort pour la France » entraîne d'importantes conséquences d'ordre moral et matériel (2). En conséquence j'ai l'honneur de demander que des dispositions particulières soient prises pour que les actes des militaires décédés à la suite des événements d'Algérie soient revêtus de la mention susvisée. »

Le 9 décembre 1954, une réponse du Secrétaire d'État à la guerre au général en chef en Algérie<sup>4</sup> évoque un projet de loi, établi par lui-même, qui permettrait d'accorder aux militaires d'Algérie la mention « Mort pour la France », entre autres avantages. C'est l'article 21 de la loi du 3 avril 1955 « relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre »<sup>5</sup> qui répond en premier lieu à cette requête en étendant à « tout membre des Forces Armées Françaises tombé en service commandé à l'occasion du maintien de l'ordre en Algérie » l'attribution de la mention « Mort pour la France ». Mais le cadre final est fixé par une loi du 6 août 1955<sup>6</sup> dont l'arrêté d'application est signé le 26 mars 1956. Un certain nombre d'articles du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre peuvent désormais être appliqués aux « militaires des forces armées françaises employés au maintien de l'ordre à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1952 hors de la métropole ». Parmi eux se trouvent les articles, et

---

2 Ordonnance n°45-2717 du 2 novembre 1945

3 SHD, 1 H 1399/2, lettre du général Chérière au secrétaire d'État aux forces armées guerre, Alger, 25 novembre 1954.

4 SHD, 1 H 1399/2, lettre du secrétaire d'État aux forces armées guerre au général de corps d'armée commandant la 10<sup>ème</sup> région militaire, Paris, 9 décembre 1954.

5 Loi n°55-356 du 3 avril 1955

6 Loi n°55-1074 du 6 août 1955

notamment l'article L488, fixant les conditions d'attribution de la mention « Mort pour la France ». Il s'agit donc d'une extension de la loi existante (l'ordonnance du 2 novembre 1945) à une nouvelle catégorie de population. Le cadre des combats d'Afrique du Nord n'est pas redéfini, et le gouvernement reste fixé sur les termes « opérations de maintien de l'ordre ». Ce sont ces termes, et ce flou dans la définition de la situation, qui provoquent des débats autour du texte. Soutenue par l'extrême gauche de l'assemblée, la députée Madeleine Marzin dénonce le projet de loi<sup>7</sup> parce qu'il contribue à maintenir l'équivoque de la situation, soit en camouflant des « guerres d'agression impérialiste », soit en encourageant l'utilisation de l'armée française pour des missions de police qui ne sont pas de son ressort. Une telle loi ne serait pas proposée si la situation en Algérie était réglée par la voie politique et non militaire. Une partie de l'assemblée s'oppose donc, pour ces raisons, à ce projet de loi. Malgré tout, le projet est voté à 514 voix contre 100. Mais la situation reste parfois assez incertaine pour l'armée elle-même qui doit faire face à des questions pratiques. Tendue entre un cadre de non-guerre, et des avantages étendus aux militaires participant au maintien de l'ordre en AFN, le commandement de la 10<sup>ème</sup> Région Militaire (Algérie) prend des précautions : ainsi dans une lettre adressée au Ministre de la Défense<sup>8</sup>, le général adjoint Kientz demande ce à quoi les veuves des militaires tombés en AFN peuvent prétendre, car jamais il n'est mentionné qu'elles peuvent obtenir le statut de « veuves de guerre ». La réponse apportée par le Secrétaire d'État aux Forces Armées « Terre » est la suivante : « les droits des veuves des militaires tués en opération de maintien de l'ordre sont, sur le plan général, identiques à ceux reconnus aux veuves dont le mari est décédé au cours de la guerre 1939-1945. »<sup>9</sup>. De la même façon que les veuves, c'est l'ensemble des ayants-droit des soldats décédés qui ont alors les même avantages que ceux des soldats décédés en temps de guerre, en particulier concernant les droits à pension.

Au terme d'une longue période de discussions et d'adaptations légales, les combattants d'Algérie se voient donc reconnaître un statut équivalent à celui des combattants des autres guerres, au moins dans la mort. Certaines familles en sont particulièrement touchées, et l'attribution de la mention « Mort pour la France » à leur proche décédé compte réellement pour eux :

« **MW**

Donc pour vous c'est important qu'il ait la mention « Mort pour la France » ?

---

7 Débats parlementaires du 26 juillet 1955, JORF n° 77 du 27 juillet 1955

8 SHD, 1 H 1399/2, lettre du Général commandant la 10ème région militaire au Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées, Alger, 6 février 1956.

9 SHD, 1 H 1399/2, lettre du secrétaire d'État/Terre au Général commandant la 10ème région militaire, Paris, 27 mars 1956.

**Monsieur D**

Ah oui, oui, oui, tout à fait. Tout à fait oui. »<sup>10</sup>

Pour les premières familles à perdre un proche lors de cette guerre, c'est d'ailleurs parfois un choc d'apprendre que leur proche n'a, au départ, pas droit à cette mention bien qu'il soit mort au combat :

« Entre temps, j'avais été ulcéré d'apprendre que mon fils n'avait droit qu'à la mention platonique de « DECEDE », heureusement rectifiée par celle de « MORT pour la FRANCE », par la Loi du 3 Avril 1955 l'accordant à la fois pour tous les Tués d'Indochine et d'Afrique du Nord. »<sup>11</sup>

Pour certains, cette mention permet de donner un sens à la mort de leur frère, de se dire que sa mort n'a pas été vaine, malgré sa cruauté :

« MW

C'est important pour vous qu'il soit « Mort pour la France » ? Qu'il ait la mention ?

**Monsieur U**

Oui. Oui. Oui parce que sinon il serait mort pour rien, c'est le cas de le dire. »<sup>12</sup>

Pour Monsieur O, cette mention est une reconnaissance supplémentaire apportée à la famille. Elle rend hommage à son frère disparu et leur permet au moins d'ajouter « un peu d'honneur » à la fierté familiale, même si elle ne peut évidemment pas combler la perte :

« MW

C'est important pour vous que \*\*\* soit « Mort pour la France », enfin qu'il ait la mention ?

**Monsieur O**

Oui vous savez, c'est comme quand, malheureusement, quand il y a un soldat, ou même un gendarme, qui se trouve tué, il a la médaille à titre posthume, ça lui fait une belle jambe hein. Je sais pas, c'est pas... Non, c'est... Oui, c'est sûr que c'est, enfin, on le garde pour soi hein mais, c'est un certain, oui, y a un peu d'honneur quand même je crois, oui. »<sup>13</sup>

Pour Monsieur R, enfin, c'est surtout indirectement que cette mention a de l'importance : il sait que cela comptait pour ses parents, et il est au moins rassuré qu'elle ait pu leur apporter un certain réconfort :

« MW

Et c'est important pour vous qu'il soit, qu'il ait la mention « Mort pour la France » ?

**Monsieur R**

[pause assez longue avant de répondre] Oui. Oui. Pour mes... vis-à-vis de mes parents oui. »<sup>14</sup>

---

10 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

11 SHD, GR 21 R 17, lettre de P. Caillol au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Orly, 6 septembre 1955.

12 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

13 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

14 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

Mais on voit aussi avec le témoignage de Monsieur O que même ceux qui reconnaissent que cette mention revêt à leurs yeux une certaine importance ne sont pas non plus farouchement convaincus par ce qu'elle représente. D'abord, elle ne rend pas la vie à ceux qui sont morts en Algérie, et renvoie plutôt à l'absurdité de leur mort : ça leur fait « une belle jambe ».

« **MW**

Et le fait qu'il soit « Mort pour la France », qu'il ait la mention « Mort pour la France », ça change quelque chose pour vous ?

**Monsieur I**

Non, pas du tout. Pour moi c'est du cinéma tout ça, c'est des, c'est des conneries. C'est des conneries pour moi, pas du tout du tout, non. Alors, « Mort pour la France », pfff... Pour moi c'est des... ça fait bien c'est tout hein... ça fait une belle jambe pour nous hein. »<sup>15</sup>

Ici, cette mention vient plus révéler la mise en scène de la mort héroïque du soldat que reconforter vraiment ceux qui pleurent sa disparition. La plupart des familles ne sont pas du tout convaincues par cette héroïsation et d'ailleurs, peu leur importe que leur fils ou leur frère soit mort en héros, seule compte la mort froide et la réalité du vide.

« **Madame B**

Et ils vous font des discours, des discours, des discours. « Et il est mort pour la France, et il a sauvé la France, et... ». S'ils savaient comme on s'en fout qu'il ait sauvé la France ! Bon ça va, dans des temps comme ça... A moins d'être une famille qu'est dans l'armée de père en fils, ça c'est très très très important, mais pour des petits gens comme nous... On s'en foutait qu'il soit « Mort pour la France », nous ce qui comptait c'est qu'il était mort... »<sup>16</sup>

Dans ce décalage entre les valeurs de l'armée et celles des familles qu'on a déjà mentionné, ce qui est d'une importance capitale pour ceux qui croient aux valeurs de l'armée tombe en fait à côté de ce qui pourrait réellement reconforter les familles qui n'y croient pas. Savoir que leur frère est tombé glorieusement au combat, et que sa mémoire sera conservée comme telle grâce à la mention, ne vient souvent pas reconforter les familles et modifier leur état de deuil :

« **MW**

D'accord. Et le fait qu'il ait la mention « Mort pour la France », ça change quelque chose pour vous ?

**Madame G**

Eh ben, ça change... Non je crois que pour le deuil c'est la même chose... »<sup>17</sup>

« **MW**

---

15 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

16 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

17 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

Oui, le fait qu'il ait la mention « Mort pour la France » ça change...

**Madame B**

ça changeait rien du tout. »<sup>18</sup>

Surtout, au contraire de Monsieur U, la mention ne vient souvent pas donner de sens à la mort de leur proche. Pour beaucoup de familles, leur proche est « mort pour rien »<sup>19</sup>, et la mention n'y change rien :

**« Madame S**

Mais mon papa disait, quand il parlait à d'autres gens, parce qu'on n'en parlait pas, on était trop malheureux de ça. Et quand il en parlait il disait « il est mort pour un rien ». Et c'est vrai. »<sup>20</sup>

**« Monsieur R**

Pour moi vous savez, il est mort. Il est mort bêêt... pour moi il est mort bêtement. Pour rien. Ça... ça fait encore plus de regrets. »<sup>21</sup>

Face à la guerre, et à la réalité cruelle de la perte, le sacrifice patriotique semble souvent perdre de son sens :

« Tant de perfection fut-elle donnée la patrie ou sacrifiée en vain ? Jane, en effet, doute immédiatement du bien-fondé du sacrifice consenti par son fils, et par elle. »<sup>22</sup>

Mais l'absence de sens ressentie ici par les témoins est peut-être également en partie liée au contexte particulier de la guerre d'Algérie. Jean-Claude Escaffit commente la présence des deux soldats qui veillent le cercueil de son père avant son enterrement :

« À quoi pensaient-ils durant ces deux heures d'immobilité ? À ce camarade qui les avait quittés ? À la faucheuse qui les avait épargnés ou qui les attendait peut-être ? À tous ces noms qui étaient partis pour cette guerre sans nom ? »<sup>23</sup>

« Guerre sans nom », la guerre d'Algérie est une guerre menée depuis la métropole par des autorités qui ne la reconnaissent pas, et attribuer aux disparus une mention ne vient souvent que révéler leur hypocrisie, sans amener aux familles la reconnaissance dont elles manquent. C'est aussi parce que vue comme une guerre peu légitime à conduire, les soldats qui y combattent n'ont pas la même

---

18 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

19 Dans la correspondance entre l'armée et Monsieur Chartreux, venant réclamer des affaires qui auraient été volées à son fils, et accuser ses supérieurs de l'avoir mis en danger et d'avoir provoqué sa mort, le chef de bataillon de son fils note dans l'enquête « Il comprendra peut-être que, contrairement à ce qu'il avance, son fils n'est pas mort pour rien. ». SHD, 1 H 1240/2, Rapport du chef de bataillon Vaugien, août 1959.

20 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

21 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

22 Stéphane Audoin-Rouzeau, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre », *op. cit.*, p. 52.

23 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.35.

reconnaissance que leurs aînés<sup>24</sup>, et leur mort n'en est que plus vaine. C'est d'autant plus vrai à mesure que la fin de la guerre approche : la population métropolitaine semble de moins en moins adhérer à cette guerre en Algérie, que ce soit dans ses buts ou dans son déroulement, et ceux qui la mènent, notamment l'armée, sont de plus en plus discrédités :

« De 1956 à 1960, je puis affirmer que j'ai rencontré très peu de réserves à l'égard de l'Armée, sauf dans les secteurs communistes. Il n'en est pas de même, hélas ! depuis quelques mois.

[...] Presque partout, plus nombreux sont ceux qui accablent l'Armée que ceux qui la défendent. Les uns en veulent au contingent, les autres aux militaires de carrière et à certaines Unités. Le désarroi est très grand et l'on peut craindre que nos appels aient peu d'écho : l'Armée est mise, en quelque sorte et pour des motifs souvent contradictoires, en quarantaine. »<sup>25</sup>

Voir mourir un proche dans une guerre qui ne paraît pas justifiée aux yeux de beaucoup de familles, cela semble plus vain encore, plus dur à accepter, et l'absurdité de la guerre rejailit sur l'absurdité de la mort à laquelle on ne peut pas donner de sens. Combattre pour maintenir la paix en Algérie, beaucoup n'y croient plus vraiment à la fin de la guerre. Mais penser que la France combat pour maintenir l'Algérie française n'est pas non plus d'une grande aide au vu du dénouement de la guerre. Que les familles aient été favorables ou non à cet objectif, le départ des forces françaises et la décolonisation de l'Algérie a alors rendu la mort de leur proche totalement inutile :

« **Monsieur A**

Surtout pour, en fin de compte ce que ça a donné, en fin de compte on est partis. C'est une mort pour rien quoi. C'est ce qui faut regarder, la finalité. »<sup>26</sup>

« **Monsieur D**

Le seul reproche, c'est qu'on s'est dit, dans la chasse aux sacrifices, à quoi il a servi, à une catastrophe de la fin de l'Algérie. Voilà, c'est toujours moi ce que j'ai pensé, est-ce que ça valait le coup, de faire tout ce qui a été fait, pour le finir de cette manière. Mais ça ça n'engage que moi... »<sup>27</sup>

Pour d'autres, qui rejettent totalement cette guerre et la façon dont elle a été menée, notamment la mobilisation du contingent, la mention vient presque même insulter la mémoire du défunt :

« **Monsieur I**

Non, il est pas « Mort pour la France » parce qu'ils nous ont obligés à aller là-bas, ils nous ont forcés. Ça aurait été des volontaires, pour moi, un gars qui est volontaire, qui signe et tout ça, c'est normal ça, ils ont le droit, il a le droit, il a le droit d'aller se faire tuer s'il veut hein. Mais nous on nous a forcés, obligés à y aller nous, c'est-à-dire y avait pas de, y avait pas d'alternative. On était obligés d'y aller. »<sup>28</sup>

---

24 Sur ce point, voir Raphaëlle BRANCHE, « La masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 20 | 2004, 20 | 2004, 111-122.

25 SHD, 1 H 2090, lettre de la Fondation Maréchal de Lattre au général Gambiez, Paris, 24 mai 1961.

26 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

27 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

28 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

Monsieur I semble suggérer qu'en faisant passer son frère pour un héros, qu'il l'ait été ou non d'ailleurs, l'armée dit surtout qu'il était volontaire et qu'il a choisi de se sacrifier pour la patrie : si avoir la mention « Mort pour la France » signifie cela, alors Monsieur I préfère qu'il n'y ait pas de mention du tout, car pour lui son frère n'a pas choisi de partir combattre en Algérie, de mourir pour la France, et il ne veut pas qu'on se rappelle de lui de cette façon là.

### *Un désir de reconnaissance*

Du point de vue administratif, la mort d'un proche ne s'arrête jamais à sa mise en terre. Il faut mettre en ordre ses affaires si ça n'a pas été fait, établir des dossiers de succession, correspondre avec le notaire, l'administration... Pour un mort de guerre, cette tâche est plus lourde encore, dans la mesure où le mort et sa famille ont droit à des reconnaissances spéciales. Or, non seulement beaucoup de familles ne sont pas convaincues par la reconnaissance apportée par la mention « Mort pour la France », mais elles entretiennent même une certaine rancœur liée aux tâches supplémentaires qui leur ont été imposées à cette occasion :

« **MW**

Oui, le fait qu'il ait la mention « Mort pour la France » ça change...

**Madame B**

ça changeait rien du tout. Ça a changé que ça m'a fait faire une pile de papiers comme ça, que ça faisait pleurer maman tous les jours, parce qu'il y avait tous les jours des papiers. »<sup>29</sup>

Perdre un proche est déjà d'une difficulté sans nom, et les tâches qui se surajoutent après sa mort pour régler sa succession ne peuvent que peser plus sur ceux qui les accomplissent, d'autant qu'elles rappellent constamment la perte subie. Pour certains, comme la mère de Madame B, ces papiers à remplir et à renvoyer font même partie du domaine de l'impossible, et provoquent une telle souffrance que sa fille décide de prendre les choses en main, ne pouvant compter que sur elle-même :

« **Madame B**

Parce que mes sœurs étaient en Suisse. Donc Pierrette, ma sœur aînée, est repartie en Suisse après parce que c'était sa vie là-bas, Lucette elle est restée. Donc elle sait pas les petits détails, mais c'est moi qui ai fait les papiers entre le mois de juin, et fin août qu'on l'enterre. Moi qui avais 15 ans, qui faisais tous les papiers à la maison. »

Cette famille n'est pas un cas isolé, et nombre de familles ayant perdu un des leurs en Algérie ont dû

---

29 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.



remplir une montagne de formulaires administratifs et effectuer un nombre incalculable de démarches :

« Que de démarches pénibles et fastidieuses imposées aux familles :

[...] J'ai dû rechercher les affaires personnelles de mon fils, et pour en obtenir le retour, faire établir à mes frais, l'acte de notoriété réglementaire justifiant de ma qualité d'héritier.

J'ai dû exiger le certificat des constatations de blessures.

J'ai dû [...] »<sup>30</sup>

S'ensuit encore une longue liste des démarches que le père de ce soldat décédé en Algérie a dû accomplir suite à la mort de son fils. L'autre problème qui pèse sur les familles, en plus de la somme de papiers à remplir, est la lenteur des correspondances et de l'aboutissement final des démarches : les dossiers sont lents à être traités, et la moindre erreur ou le moindre manque crée une nouvelle boucle dans la correspondance et allonge encore les délais d'attente.

« **Monsieur D**

Alors évidemment, s'il y a une chose que je peux vous dire c'est que à l'époque, comment dirais-je, la difficulté qu'on a eue, c'est dans tout le dossier de succession. C'était assez long, d'une part, et ensuite aussi l'armée était pas très réactive à l'époque, l'administration n'était pas très réactive et maman a attendu un certain temps avant de recevoir sa retraite, pas sa retraite mais sa... comment dirais-je sa...

**MW**

Sa pension ?

**Monsieur D**

La pension, oui, voilà. La pension. »<sup>31</sup>

Le Général de Gaulle lui-même prend acte de ce problème et propose d'adoucir l'attente, sans parler de raccourcir les délais, en suggérant à l'armée d'envoyer des lettres pour signaler le début d'une procédure et ainsi signifier à la famille qu'elle n'a pas été oubliée :

« L'attention du Cabinet du Général de GAULLE est parfois appelée sur des doléances émanant de familles de militaires décédés en ALGÉRIE qui se plaignent des lenteurs administratives dans les formalités consécutives au décès d'un de leur parent.

Ces doléances sont surtout provoquées par la période de silence, souvent très longue, qui sépare la date d'envoi de l'avis de décès par le Chef de corps à la famille, et celle de la notification de la décision ministérielle relative à la mention « Mort pour la FRANCE ».

Ce silence donne aux familles la désagréable impression d'être totalement abandonnées. »<sup>32</sup>

---

30 SHD, GR 21 R 17, lettre de P. Caillol au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Orly, 6 septembre 1955.

31 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

32 SHD, GR 3 R 171, Présidence de la République, note pour Monsieur le Colonel Chef du Cabinet Militaire du Ministre des Armées au sujet des formalités administratives consécutives au décès des militaires en Algérie, Paris, 4 mars 1969

Mais ce qu'il faut noter, c'est que toutes les démarches ne sont pas obligatoires. Si elles sont vécues comme subies, elles sont pourtant accomplies, même péniblement, même si elles pourraient ne pas l'être. Ainsi, la pension est un droit pour les familles, pas un devoir, cependant tous les témoins expliquent qu'ils se sont « décarcassés », qu'ils ont fait « des pieds et des mains » pour obtenir cette pension. Puisqu'ils semblent souvent ne pas attacher d'importance à la reconnaissance officielle, en tout cas la mention « Mort pour la France » ne semble pas vraiment compter à leurs yeux, peut-être est-ce simplement une question de moyens financiers : la pension représente toujours une somme supplémentaire à ajouter aux revenus du foyer, et c'est pour ça qu'elle serait systématiquement demandée. Pourtant la plupart disent également que la somme versée était en fait assez dérisoire :

« **Madame B**

Mais enfin après le plus dur c'est les papiers. Mon dieu ce qu'ils nous demandent comme papiers. Mes parents avaient le droit... mon papa avait le droit à 100 Francs par mois, comme pension de réversion, et maman à 50. Mais je vous dis pas le nombre de dossiers que j'ai faits. J'ai fait un nombre... [...] Et on m'a fait refaire les papiers 3-4 fois, oh mais 3-4 fois c'était toujours... Tout ça pour 50 F pour maman et 100 F pour papa... »<sup>33</sup>

Si ce n'était que pour l'argent, cette attitude pourrait sembler bien irrationnelle : accomplir une démarche pénible, qui fait souffrir, pour obtenir une somme négligeable... Bien sûr, selon les moyens de la famille, cette somme n'est pas « négligeable » pour tout le monde, mais ce n'est définitivement pas le montant versé qui importe aux familles :

« **Madame G**

Ils ont touché une pension jusqu'à, ben papa est mort en 66, donc il a touché la pension, et la pension après a été versée à maman, mais pas simple non plus ça. Parce que ça fait toujours des économies, si on réclame pas, on n'a rien. Mais moi j'avais, on avait fait des démarches, pour que maman la touche toujours. Ne serait-ce que, même, c'était pas mal d'abord, mais même si ça avait été symbolique on aurait été jusqu'au bout ! C'est quand même un militaire « Mort pour la France » quand même ! Alors faut que ça, faut que ça ressemble à quelque chose ! Si cette pension militaire était due elle devait aller jusqu'au bout. Ben c'est ce qu'on a fait, et ça a été jusqu'au bout. »<sup>34</sup>

Madame G explique bien ici qu'en réclamant la pension, elle fait surtout valoir un droit pour elle et ses parents. Plus qu'une aide pour arrondir les fins de mois, cette pension est vue comme quelque chose qui est dû, et, ce qui est plus significatif encore, les familles veulent faire valoir ce droit, et font le nécessaire pour faire aboutir leurs démarches, même si ça doit leur en coûter en temps et en

---

33 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

34 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

fatigue. Ici, on ne peut pas ne pas penser aux travaux de Viviana Zelizer autour de « la signification sociale de l'argent »<sup>35</sup> : elle montre avec brio que contrairement à ce qu'affirment en général les sciences économiques, la monnaie ne fait pas seulement sens pour sa valeur intrinsèque. Elle détient également un sens social : par exemple, l'argent n'est pas traité de la même façon selon son origine ou sa destination. De cette façon, et comme presque toutes les sommes qui sont versées dans un cadre judiciaire (amendes, dommages et intérêts), les pensions versées par l'État aux familles des soldats décédés ont surtout un objectif symbolique de « réparation ». Symbolique parce que la somme versée n'a pas de rapport avec ce qui a été perdu, d'autant plus quand la perte est incommensurable (à la fois au sens de ce qui ne peut pas être chiffré et de ce qui est irréparable). La pension représente bien peu au regard de ce qui a été perdu, mais aussi bien plus que la somme qui est finalement versée, car elle est pour les familles un droit : elles ont donné quelque chose à l'État, celui-ci leur doit quelque chose<sup>36</sup>. La valeur de ce qui a été donné, la vie de l'un des leurs, peut expliquer la ferveur avec laquelle elles se battent pour obtenir cette pension : elle est due, et surtout elle est réclamée.

#### « Monsieur R

Ils avaient demandé par la voie officielle, on leur avait répondu que mes parents, étant donné qu'ils étaient imposables, ils dépassaient le seuil pour toucher la pension. Donc ils avaient fait intervenir le maire de \*\*\*, qui lui avait dit qu'il pouvait rien faire, ou il avait peut-être cherché à faire et il avait pas les bonnes adresses, enfin j'en sais rien... Et c'est ce monsieur Pagnon qui a fait des pieds et des mains et qui a réussi à leur faire avoir une petite pension. Oh c'était vraiment minime hein, mais, ils avaient quelque chose. Pour eux c'était pas une question de finance, pour eux c'était... c'était une reconnaissance. »<sup>37</sup>

Plus encore qu'un droit, cette pension représente pour les familles « une reconnaissance ». Et contrairement à l'attitude observée face à l'attribution de la mention « Mort pour la France », cette reconnaissance est ici appréciée et recherchée. Finalement, peut-être observe-t-on ici le même schéma que lors de la présence de l'armée à l'enterrement : c'est une présence pesante et critiquée, mais elle ne pourrait pas ne pas être là, c'est « la moindre des choses ». De la même façon, peu de familles croient vraiment à ce que représente la mention « Mort pour la France », et cette reconnaissance semble être parfois une douleur quand elle est perçue comme hypocrite, mais son absence serait plus douloureuse encore. Lorsqu'elle n'est pas systématique, la reconnaissance officielle de l'État est recherchée : l'ampleur de la perte mérite qu'on se batte pour qu'elle soit

---

35 Viviana ZELIZER, *La signification sociale de l'argent*, Seuil, Paris, 2005 (1994 pour l'édition originale, *The Social Meaning of Money*)

36 Cela rejoint aussi les scandales provoqués, précédemment évoqués, lorsque des parents ont du payer des frais pour le retour des affaires de leur fils ou pour le rapatriement de son corps. S'il y a un tel unanimité autour de l'idée de scandale, de la presse à l'armée et à l'Assemblée Nationale, ce n'est pas à cause du montant en question, mais bien pour ce qu'il symbolise. Il est symboliquement inacceptable que les familles supportent le coût de cette mort, ce doit être l'État, qui en porte la responsabilité.

37 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

reconnue publiquement. Si l'on comprend que l'importance de la pension est liée à ce qu'elle représente, et non au montant réellement versé, on comprend également que les familles pensent qu'elle leur est due, et la réclament, même quand elles ne sont pas assez pauvres pour entrer dans les critères. La famille de Monsieur R ne s'arrête pas à ce premier obstacle, pas plus que celle de Madame G :

**« Madame G**

Ah non mais y a eu un truc qui était un petit peu aberrant, parce que mes parents ont, encore à l'époque ils travaillaient tous les deux, alors à un moment ils ont suspendu la pension militaire parce que... enfin ils étaient quelque part trop riches. Alors je me suis décarcassée, j'ai vu l'assistante sociale de l'armée, j'ai réussi à le rétablir mais papa il allait mourir. Alors j'ai réussi à ce que ma mère touche, y avait un an de retard, a touché un an de retard de pension, 3-4 jours avant qu'il ne parte lui. Alors comme ça maman a pu continuer à avoir sa pension militaire après. »<sup>38</sup>

D'une part cela peut lui sembler étonnant que sa famille soit « trop riche » pour une aide sociale, car elle ne semble pas considérer sa famille comme riche. Mais d'autre part, le niveau de revenu de ses parents n'est pas la raison pour laquelle elle pense qu'ils ont droit à cette pension, et c'est pour ça qu'elle se bat pour elle. De la même façon, ce n'est pas la somme considérée qui a poussé Madame G, des années après, à réclamer l'aide de la commune pour réparer la tombe de son frère abîmée à l'occasion d'une tempête :

**« Madame G**

Et y a eu une fois où, y avait un arbre entre les deux tombes, y avait un arbre qu'est tombé à cause d'une tempête, je sais même plus en quelle année, y a quelques années, le... La stèle derrière le tombeau a été abîmée, le christ qui était dessus a été cassé, enfin bref, quand je suis remontée j'ai dit « oh, c'est pas possible ». Alors je me suis, j'ai demandé, je suis allée à la mairie, j'ai demandé est-ce que, le cimetière étant communal, « est-ce que vous nous aidez à réparer cette tombe ? ». Je me souviens d'une employée de mairie qui m'a dit « ah mais non non, ça n'existe pas », j'ai dit « pardon mademoiselle, mais, vous avez trouvé ça toute seule ? » J'ai dit « le maire il existe hein, alors donnez-nous un rendez-vous avec ma sœur avec le maire, on verra bien si ça existe pas ». Le maire nous a dit « ah ben si, c'est un militaire d'Algérie, c'est nous qui payons la réfection ». C'était pas le fait de payer, mais c'était la... »<sup>39</sup>

Ce n'est en fait que rarement une question de moyens lorsque les familles font valoir leurs droits à un paiement des frais (de rapatriement du corps, des affaires, d'inhumation et d'entretien de la tombe...) par l'État, ou en tout cas ce n'est jamais seulement une question de moyens : l'État leur est redevable, et il serait inadmissible pour certaines d'entre elles d'avoir à payer ces frais. Pour poursuivre la réflexion avec Viviana Zelizer, il serait extrêmement intéressant de savoir comment était utilisé l'argent des pensions dans les familles. Dans son chapitre « le marquage de l'argent » elle montre que l'argent des prostituées d'Oslo dans les années 1980<sup>40</sup> était dépensé différemment

38 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

39 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

40 Viviana ZELIZER, *op. cit.*, « le marquage de l'argent », p. 29.

selon son origine : l'argent des prestations sociales était destiné aux enfants, à leur scolarité par exemple, quand l'argent de la prostitution était dépensé de manière fulgurante en sorties, achats de vêtements, alcool, drogue, etc. De la même façon, l'argent des pensions est-il mélangé avec le reste de l'argent familial et dépensé indifféremment, ou au contraire est-il conservé dans un endroit à part et destiné à des dépenses bien précises ? Cette question n'a malheureusement pas pu être posée aux témoins rencontrés, si tant est qu'ils avaient la réponse en tant qu'enfants dans leurs familles, car elle est venue bien après et il semblait assez inopportun de rappeler des témoins déjà généreux et éprouvés, avec une unique question.

Ce qu'on retient donc, c'est que certaines formes de reconnaissance officielle sont très appréciées par les familles, et surtout elles méritent qu'on se batte pour elles. Les familles se battent pour ce à quoi elles ont droit, mais aussi pour tout ce qui peut rappeler au passant que leur frère est mort en Algérie, en guerre. Ainsi, certaines familles ont fait apposer des plaques au nom du soldat décédé dans leur village d'origine, ou ont fait rebaptiser des rues à sa mémoire :

« **Monsieur D**

En plus, comment dirais-je, papa avait été le maire du village, euh, maman était maire à ce moment là, était déjà là... Du reste ça a... les gens du conseil municipal ont demandé qu'il y ait une rue qui s'appelle rue « \*\*\* », dans le village. »<sup>41</sup>

Pour d'autres familles, l'entreprise a été beaucoup plus longue et fastidieuse :

« **Monsieur I**

Ah oui parce que ben, je fais partie des anciens combattants de la FNACA maintenant, et donc on a demandé à la ville de Dives, ils ont fait une rue, donc à Dives, j'ai demandé, ça a, pendant au moins 30 ans que ça a duré. Et donc ils ont fait une rue « \*\*\* », avec, pis ils ont, parce qu'en fait y en a eu 3 autres, ils ont mis « avec ses camarades tués en Algérie ».

[...] J'avais demandé ça moi depuis au moins 20 ans ! Mais on pouvait pas, on pouvait pas, on pouvait pas. Alors le maire il me disait, j'étais bien avec le maire à Dives, il m'a dit « il faut que ça soit une association qui fasse ça ». Ah donc ça s'est fait avec une association, la FNACA, maintenant... »<sup>42</sup>

Ce qui compte, c'est de se souvenir, et de faire se souvenir. Il faut que les passants puissent voir, et que la mémoire soit matérialisée, qu'elle ne reste pas le souvenir vaporeux que seule la famille possède et qui disparaît avec elle :

« **Monsieur I**

Ça faisait 30 ans que je demandais, sans arrêt sans arrêt, 3 maires différents. Et pour moi, oui,

---

41 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

42 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

parce que... Ils nous ont volé notre jeunesse, déjà une, hein, tous les jeunes qui sont partis comme ça hein, et donc fallait marquer, fallait qu'il y ait quelque chose quoi, de concret quoi, de vrai, de réel. »<sup>43</sup>

Ce qui doit être inscrit, c'est non seulement le nom, mais une forme d'explication de la mort, un élément qui informe sur la cause de la mort et d'une certaine façon lui donne un sens. Souvent les dates, ou la mention « en Algérie », avec une référence au conflit, permet effectivement de situer et de faire comprendre au passant le sens de cette mort si jeune. Pour la famille de Madame G, c'est un élément beaucoup plus personnel qui compte :

**« Madame G**

Ils avaient mis « \*\*\* » sur le fronton du monument. Et papa et maman m'ont dit « quand même, il était sergent, j'aurais mieux aimé qu'ils mettent son grade ». Bon, ben je me suis battue pendant je sais pas combien de temps, papa et maman étaient partis quand enfin ils ont mis une plaque, et je les ai vus mettre la plaque, ils m'ont mis « \*\*\* » ah, j'ai dit « là je dis non, ça suffit là, mes parents sont plus là pour le voir mais c'est pareil, vous mettez sergent ou vous mettez rien du tout ». Du coup maintenant y a une plaque de chaque côté du monument aux morts où il y a son nom. Et sur son tombeau, c'est marqué « sergent \*\*\* », mais, non mais, ils se rendent pas compte les gens, ils font des trucs... »<sup>44</sup>

Le grade compte ici énormément pour les parents car leur fils est mort en tant que sergent, en prenant la place d'un lieutenant à l'avant de la voiture qui a eu un accident, parce ce dernier était absent :

**« Madame G**

En réalité je l'ai expliqué au monsieur qui est venu me voir, je lui dis « mais non parce que figurez-vous que, s'il avait pas été sergent, il aurait été peut-être à l'arrière du camion, donc il serait peut-être pas mort ». Donc c'est pour ça que papa et maman tenaient à ce... Bon vous allez me dire, sergent c'est pas général, mais quand même ! S'il avait pas eu ce grade, c'est sûr que... »<sup>45</sup>

Malheureusement, ses parents n'ont pas pu voir que leur souhait avait été exaucé, car quarante ans sont passés entre la première demande et son application finale : la bataille fut longue.

**« Madame G**

Mais malheureusement le grade sur le monument ils l'ont mis, les parents étaient plus là hein. [...] Non mais, quand je pense qu'il s'est passé au moins 40 ans avant qu'ils mettent la plaque, là... »<sup>46</sup>

Comment expliquer cette attente à laquelle doivent faire face les familles lorsqu'elles réclament que la mort de leur fils pendant la guerre d'Algérie ne soit pas uniquement leur problème, mais aussi celui du reste de la France métropolitaine ? Pour beaucoup d'entre elles, c'est surtout un élément qui

---

43 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

44 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

45 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

46 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

vient contribuer au manque de reconnaissance dont elles semblent souffrir à demi-mots.

### *La guerre d'Algérie : un manque de reconnaissance ?*

En effet, beaucoup de familles se plaignent du manque de reconnaissance des victimes de la guerre d'Algérie dont elles ont souffert, soit parce que rien n'était fait, soit parce que ce qui était fait prenait un temps infini, comme on l'a vu précédemment. On peut d'abord s'étonner de cette impression : l'idée de morts passant inaperçus et de familles isolées dans leur deuil est en effet battue en brèche par l'affluence massive au moment du retour des corps et lors des enterrements. Qu'il s'agisse de la population civile ou des autorités civiles ou militaires, les familles sont très entourées lors de ces moments et se plaignent parfois même de ces présences pesantes. Des batailles institutionnelles ont eu lieu pendant la guerre même pour accorder aux victimes des combats les mêmes avantages que les combattants des guerres précédentes, et beaucoup de familles trouvent même que ces reconnaissances (comme la mention « Mort pour la France ») ne leur sont pas d'un grand réconfort. Comment comprendre alors qu'elles se plaignent également du défaut de reconnaissance dont elles ont souffert ? Pour de multiples raisons, en fait, ce manque est constaté en général en comparaison avec d'autres guerres qu'elles ont connues, directement ou par l'histoire familiale :

« **MW :**

C'est comparable vous pensez les deux, la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie ?

**Madame S :**

Ah non, très très différent. Ah non ça n'a rien... C'était pas une guerre l'Algérie. Les gens ils se plaignaient, même mon père, se plaignait que ça soit pas reconnu comme une guerre parce que, ma famille, mes parents qui ont perdu mon frère, eh ben il est mort pour quoi, pour qui ? Pfff, aucune reconnaissance de rien... C'est horrible pour des parents. [...] L'honneur il est un peu bafoué dans ce sens. Quand vous allez donner votre vie pour une guerre qui n'existe pas. »<sup>47</sup>

Le premier problème de la guerre d'Algérie, qu'aucune manipulation légale ou institutionnelle ne peut compenser, est l'absence de reconnaissance du statut de guerre au moment où elle a lieu. Les autres « Morts pour la France » de la famille sont morts au combat, on peut les célébrer et chérir leur mémoire dans ce sens. La guerre d'Algérie n'était pas reconnue comme guerre, et attribuer la mention « Mort pour la France » aux victimes de ses combats n'est au mieux qu'une maigre consolation, au plus qu'une vaste hypocrisie pour les victimes d'une guerre « qui n'existe pas ». Dans ce contexte, toutes les démarches entreprises, toutes les procédures mises en place à l'occasion

---

47 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

de la mort de soldats en Algérie semblent être entachées de cette négligence officielle, de l'absence de reconnaissance publique de leur mort et de leur mérite, et les familles peuvent être amères face à cette impression de négligence :

« Combien de fois, durant ces huit années, s'est-il renouvelé ce sale boulot confié à la gendarmerie et aux municipalités ? Près de 25 000 fois. Suscitant au mieux un entrefilet dans la gazette locale. Et pas le moindre déplacement ministériel ou la plus petite déclaration officielle. »<sup>48</sup>

D'autre part, la gestion de la reconnaissance des morts de guerre par l'État a beaucoup évolué, et c'est au vu des évolutions récentes, en se comparant aux victimes des guerres actuelles, que les familles ressentent souvent cette impression d'abandon :

« **Monsieur D**

Donc si vous voulez, le deuil a été fait en famille hein si vous voulez, je suis pas sûr que le deuil ait été fait au niveau national, comme par exemple on le fait actuellement. Vous avez repéré que pour les hommes qui se font tuer, enfin oui, y a eu que des hommes jusqu'à maintenant, tant mieux, enfin tant mieux, pas forcément dans ce sens là... Il y a des honneurs qui sont fait, on vient les saluer lorsque les corps passent aux Invalides, y a une cérémonie aux Invalides, à l'époque y avait rien. Y avait pas tout ça, y avait pas de reconnaissance nationale quoi, tandis que maintenant y a une reconnaissance nationale, des gens qui ont donné leur vie soit en Afghanistan, soit au Mali, soit en RCA, etc. Et ça depuis un certain temps et c'est une très bonne chose, c'est une excellente chose. »<sup>49</sup>

Ce qui manquait à l'époque, c'était l'échelon national de la reconnaissance. Les autorités civiles et présentes à l'enterrement sont locales, les entrefilets sont locaux, les gens présents sont les concitoyens proches. Très rares étaient les déplacements d'autorités représentant l'État central au niveau national, et aucune cérémonie nationale n'est venue honorer les morts de cette guerre en cours : « Quant à l'État français, il avait délégué juste le secrétaire de la sous-préfecture. »<sup>50</sup>. Les médias ont également évolué, et alors qu'aujourd'hui des cérémonies sont célébrées au niveau national, et retransmises à la télévision de sorte que toute la France peut les voir, à l'époque de la guerre d'Algérie, l'absence de ce genre de cérémonies et de leur retransmission télévisuelle suggère que les familles sont seules dans leur deuil et que la logique est celle du « chacun pour soi » :

« **Monsieur O**

Comme aujourd'hui là quand ils reviennent d'Afrique quand même là, d'Afghanistan plutôt... Mais en 60-62, chacun pour soi, enfin... Comment... Y'avait pas, comme on voit ça tout de suite, on passe par les Invalides. Toute façon, c'était bon... Mais enfin, quand il y a un soldat qui est tué en Afghanistan, enfin tant mieux ça s'est arrêté mais, c'était du chacun pour soi... Les familles avaient pas, comment qu'ils appelaient ça là... La cellule de crise enfin... démerde-toi... »<sup>51</sup>

---

48 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.33.

49 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

50 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 37.

51 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.



Ce que Monsieur O suggère ici aussi, c'est une évolution des pratiques de gestion de « crise » et de soins psychologiques aux personnes. La deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle semble en effet connaître un vaste mouvement de reconnaissance des traumatismes et des victimes<sup>52</sup>. Si les familles des soldats tués en guerre peuvent aujourd'hui être reconnues comme victimes, puis suivies et orientées en fonction de leur besoins psychologiques, cette attention semblait être, pendant la guerre d'Algérie, moins aiguë, qu'elle vienne de l'armée ou de la société civile elle-même :

« **Madame B**

Vous savez à cette époque-là, on faisait pas... On faisait pas de cinéma, c'était comme ça et puis c'était tout, on faisait ce qui fallait pour que ça change. »<sup>53</sup>

« **Madame G**

Vous savez il faut se reporter des années en arrière, un psychiatre c'était, je sais pas, quelque chose qu'on n'aimait pas, pourquoi je sais pas mais... Maintenant on vous parle de psychiatres de tas de trucs, qu'on ne parlait pas à cette époque-là. C'est l'époque aussi. Un psychiatre c'était pour la folie, mais ça ne servait pas à autre chose, ça ne servait pas à une dépression, enfin elle ne comprenait pas... Moi je crois que c'était l'époque qui était comme ça, on ne voyait pas les choses de la même façon que maintenant. »<sup>54</sup>

Pour Monsieur D, c'est en partie lié à l'enchaînement des guerres qui a pu rendre la mort à la guerre normale ou en tout cas peu traumatisante pour ceux qui n'étaient pas directement concernés. Alors qu'aujourd'hui la rareté de la mort à la guerre en France la rend inacceptable, à l'époque de la guerre d'Algérie elle était encore acceptée avec tristesse mais résignation par la majeure partie de la population :

« **Monsieur D**

Et puis ça venait du fait, que, comment dirais-je d'une certaine manière, la population était moins sensibilisée au problème des pertes, je pense. On sortait de la guerre, où il y a eu des pertes civiles épouvantables, avec les bombardements et tout le reste, d'une certaine manière. Y a eu la guerre d'Indochine, en plus, après, la guerre d'Algérie. »<sup>55</sup>

De multiples raisons viennent finalement expliquer le manque de reconnaissance dont les familles des victimes de la guerre d'Algérie ont souffert au moment de la guerre et longtemps après. Surtout, face à l'abandon dont elles se sentent victimes, ces familles apprécient toutes les formes de reconnaissance sincère qu'elles ont pu rencontrer. Cette reconnaissance peut prendre des formes tout

---

52 Voir par exemple l'article de Didier Fassin « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes », *Vingtième siècle*, n°123, Juillet-Septembre 2014, pp.161-171. L'article porte, d'une part, sur la reconnaissance du traumatisme et la conversion en victime de certaines catégories de personnes, comme les auteurs de violence, et d'autre part, sur l'utilisation de ce statut de victime comme ressource politique.

53 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

54 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

55 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

à fait informelles et se présenter par exemple sous la forme d'un stigmat positif :

« **Monsieur O**

Mais bon d'un autre côté, plus maintenant mais à une époque, je dirais pas qu'on était montrés du doigt, mais, tiens ben c'est le frère à Pierrot, c'est ci, c'est ça, enfin bon... Pas tout, ça dépendait des, comment, des manifestations, mais... Quand c'était des, oui ça comme ça... Mais bon c'était pas méchant, c'était plutôt un, oui enfin, un hommage si on peut dire, c'est pas... C'est pas comme quand on dit « lui il ressort de prison » c'est pas pareil quand même, hein, c'est pas... »<sup>56</sup>

Si Monsieur O est gêné d'être identifié comme tel, il prend aussi cette identification comme « un hommage ». Monsieur D, lui, est réellement heureux d'être vu comme le frère de son frère et de pouvoir parler de lui avec des gens qui l'avaient connu, qui plus est à l'armée.

« **Monsieur D**

Là avec ses camarades, qu'on a, que j'ai connus, ils étaient plus anciens que moi, mais à chaque fois... dans l'armée je rencontrais de ses amis, ils me disaient « ah ben qu'est-ce que vous êtes par rapport à \*\*\* ? ». « Je suis le petit frère ». Ah oui, bon voilà. On en parlait, c'était sympathique du reste, c'était sympathique. C'était sympathique. »<sup>57</sup>

Cette reconnaissance interne à l'armée est propre à cette famille où le témoin a pris la suite de son frère dans la carrière militaire et où son frère a été nommé parrain d'une promotion de l'école Saint-Cyr. À l'occasion de cette nomination, un livret retraçant la carrière de son frère a été édité, et sa mère et lui ont apprécié de pouvoir témoigner en son honneur lors d'une invitation officielle. Dans les autres familles, plutôt liées au monde civil, les voies de reconnaissance traditionnelles, comme les cérémonies aux monuments aux morts, sont parfois très appréciées également. Monsieur O, très touché d'abord lorsqu'il fait référence à la cérémonie ayant lieu chaque 19 mars dans son village, raconte ensuite :

« **MW**

Vous allez parfois aux cérémonies officielles, autour des monuments aux morts ou...

**Monsieur O**

Ah ben à chaque fois qu'il y a quelque chose on y va hein. Ben \*\*\*, y'a le 11 novembre, y'a toujours un dépôt de gerbe, et puis ben je vous le disais, au début, ben la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, qui sont, à Condé-sur-Noireau, ils viennent tous les ans, bon ça dépend comment que ça tombe le week-end, mais ils viennent au monument aux morts, déposer une gerbe, en hommage à Pierrot quoi. »<sup>58</sup>

Certaines familles ne louperaient ces cérémonies pour rien au monde, et les lacunes dont elles font parfois preuve les irritent. Madame S, en particulier, raconte que la citation de l'ensemble des noms des morts des guerres commémorées a disparu des pratiques courantes de ces cérémonies

---

56 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

57 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

58 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

auxquelles elle assiste, et cela la désole :

« **Madame S**

Y en avait un qui m'avait dit, je me rappelle pas pourquoi. Il m'a dit non, ça se fait plus, il m'a dit. C'est tout. Mais là il paraît que le président des anciens combattants à \*\*\* il a demandé à ce que ça se refasse hein. [...] Parce que y en avait des listes et des listes mais moi j'estime que ceux qui sont là, qui sont pas de la famille ça leur casse les pieds, mais ceux qui sont de la famille au moins, on a perdu quelqu'un, on en a souffert, qu'ils aient au moins son nom de donné. Pour nous, c'est pas pour les autres, c'est pour nous. Qu'ils soient pas, comme dit mon père, qu'ils soient pas morts pour rien quand même. »<sup>59</sup>

Un événement récent, dans le Calvados, a particulièrement marqué les familles des soldats décédés à l'occasion de la guerre d'Algérie. En 2012, un mémorial en souvenir « des soldats tués depuis 1945 » a été inauguré au cœur même de la ville de Caen. Conçu en trois parties, la première porte les noms des « Morts pour la France » d'Indochine et de Corée, la seconde ceux d'Afrique du Nord, et une dernière, inachevée, concerne les tués lors des « opérations extérieures » (Liban, Afghanistan, ex-Yougoslavie...). Toutes les familles concernées ont été invitées à l'inauguration de ce monument, et toutes les familles rencontrées avaient effectivement reçu cette invitation. Certains ont préféré ne pas s'y rendre, par manque de temps, d'intérêt, ou par peur de raviver de mauvais souvenirs. Mais un certain nombre y sont allés, et d'autres, sans y aller, ont en tout cas apprécié l'initiative, comme Monsieur A, qui n'a malheureusement pas pu s'y rendre par défaut de mobilité<sup>60</sup>. Monsieur R s'y est rendu :

« **Monsieur R**

Il y a deux ans, ils ont fait une... une... Oh c'est plus qu'une stèle hein. Vous savez, dans le quartier du côté de Sainte Thérèse...

**MW**

à côté de la clinique du Parc ?

**Monsieur R**

C'est ça ! Dans le grand parc... Ah vous y êtes allée ? Oh ben ça on a été invités, on a été invités disons à la... Oui à l'inauguration de ce monument...

**MW**

Et vous y êtes allés ?

**Monsieur R**

Ah oui, mmh...

**MW**

c'était une belle cérémonie ?

---

59 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

60 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

**Monsieur R**  
Ah oui très ! »<sup>61</sup>

Pour certains, ce monument est l'occasion d'obtenir une reconnaissance officielle qu'ils n'avaient pas encore eu l'occasion de trouver :

« **Monsieur I**  
Parce que je cherchais partout, et c'est là que j'ai trouvé le nom de mon frère, il l'avaient marqué là-dessus hein. »<sup>62</sup>

Madame S, elle, ainsi qu'on l'a déjà vu, est émue aux larmes lors de ce moment :

« **Madame S**  
Oh c'était, mais alors, magnifique comme cérémonie, y avait le ministre, y avait le préfet, y avait les présidents des combattants. Et nous ceux qui avaient quelqu'un de tué en Algérie ou dans ces guerres-là, on avait les tribunes, et sur notre gauche, c'est ça qui m'a émue le plus parce que je suis très patriote moi. Alors sur ma gauche y avait des drapeaux. Quand ils ont sonné, quand ils ont fait la musique et que tous les drapeaux se sont levés, aaaah, les larmes roulaient toutes seules, ça me piquait là, et puis je voyais mon frère et je me disais « enfin, il est pas mort pour un rien ». »<sup>63</sup>

C'est l'occasion pour elle de refermer quelque peu une blessure ouverte il y a longtemps : le sens de la mort de son frère. Comme beaucoup d'autres, son père considère que la mort de son fils a été vaine, est d'autant plus cruelle qu'elle aurait pu être évitée et n'a servi à rien. Voir le nom de son frère inscrit sur ce monument a permis à Madame S d'apaiser cette douleur :

« **Madame S**  
Et quand il en parlait il disait « il est mort pour un rien ». Et c'est vrai. Et le jour où il y a eu les monuments j'ai pensé à eux et j'ai dit « ben il est pas mort pour un rien. Ça y est on a réussi ». »<sup>64</sup>

Cette reconnaissance ultime lui permet de se dire, enfin, plus de cinquante ans plus tard, que son frère n'est pas mort pour rien, et de savoir qu'on se souviendra de lui comme d'un soldat mort en Algérie.

## **Le deuil collectif**

Le deuil n'est pas seulement celui d'un individu qui perd un proche. S'il doit, dans ce cas précis des morts de guerre, composer avec une dimension publique de cette perte, et notamment

---

61 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

62 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

63 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

64 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

avec la question de la reconnaissance officielle, ce deuil est également collectif, deuil d'un groupe. C'est toute une famille qui est touchée par la mort d'un soldat en guerre : l'ensemble des individus qui la composent, mais également la famille comprise comme groupe, doivent trouver les moyens de continuer à avancer. Sous le même toit, différentes souffrances cohabitent, et si chacun peut aider l'autre, le deuil de l'autre peut également représenter un poids supplémentaire à porter. Le groupe familial, d'autre part, est déstabilisé, et doit chercher un nouvel équilibre dans la vie quotidienne, la gestion des tâches et des sensibilités de chacun : on peut assister à une véritable recomposition des rôles et des liens à l'intérieur de la famille. Le deuil collectif s'étend aussi à l'extérieur du groupe familial : qu'il s'agisse de soutien psychologique ou matériel, des personnes et des groupes étrangers à la famille se mobilisent parfois. Après la mise en terre, collectivement et progressivement, le deuil se met en place, les liens se recomposent et la parole émerge.

### *S'arrêter, continuer, recommencer : rythmes de deuil*

L'événement brutal que constitue la mort d'un proche semble introduire un rapport au temps particulier. C'est ce que mettent en avant certains témoins, en expliquant que ce décès a introduit une rupture dans leur façon de vivre et de concevoir le temps qui passe. Jean-Claude Escaffit note : « Depuis l'annonce de la mort de mon père, 19 600 jours se sont écoulés. Le temps s'est étiré dans une apparente indifférence. »<sup>65</sup>. Madame B, elle, réalise en se remémorant son passé que ses souvenirs n'ont pas la même matérialité, avant et après la mort de son frère :

#### « Madame B

J'ai un peu oublié, je vais vous dire une chose, moi le choc de la mort de mon frère fait que ma vie commence le 11 juin, le 5 juin 60. Avant je me rappelle plus, j'ai tout oublié. Sauf l'appartement. C'est drôle ! J'ai oublié co... Je pourrais dessiner l'appartement où on vivait avant, quand j'étais petite. Je sais que maman travaillait dans un hôtel l'été et que papa travaillait aussi, mais vous dire ce qu'on faisait... Rien. J'ai tout occulté jusqu'au 5 juin. »<sup>66</sup>

Le deuil lui-même s'installe dans le temps de manière très variable, selon les individus et les familles. À l'occasion du deuil, le temps s'arrête, ou non, reprend, se ralentit ou s'accélère : on peut repérer les rythmes spécifiques que le deuil suit au sein des familles interrogées.

Pour beaucoup de familles, le décès brusque provoque un choc qui ralentit le temps, voir

---

65 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.16.

66 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

l'arrête dans une parenthèse étrange et pesante. Le témoignage de Madame B est frappant :

« **Madame B**

C'est traumatisant pour toute la vie. On voit plus la vie de la même... D'un seul coup on devient adulte. D'un seul coup on est... on était encore un gamin, on était une gamine qui pensait à jouer, à aller au cinéma avec les copains, pis d'une seul coup, ça vous tombe dessus et vous devenez un adulte. [...] C'est une catastrophe. C'est brutal. Ça vous empêche presque de pleurer. »<sup>67</sup>

Ce qui vient d'abord, c'est un choc : le temps est réduit, mais la rupture est violente, la vie est changée. L'ensemble du groupe familial est concerné : « Ah ben ça a été un choc pour tout le monde, c'est certain. »<sup>68</sup>. Le temps est troublé, et les individus perdent leurs repères :

« **Monsieur I**

Ben c'est comme tout, hein, ça fait mal, quand on perd quelqu'un, ça fait mal hein. Ben je sais pas bien exactement, elles sont toujours là mes sœurs, elles sont toujours là, elles sont revenues à Dives là. Ben c'est comme tout, c'était un gamin qu'on aimait bien hein, c'est normal, pis comme c'était le dernier de la famille... Non, on a tous réagi mal, quoi, c'est normal hein... On était complètement déboussolés. »<sup>69</sup>

Le traumatisme est d'abord psychologique, mais peut être somatisé, et peut se transformer en maladie de longue durée. Beaucoup de témoins racontent qu'à l'occasion du décès de leur frère, leur mère est tombée malade :

« **Madame B**

Vous savez... Elle est tombée malade... Disons qu'elle a fait... C'est peut-être une dépression, c'est peut-être autre chose, je sais pas ce qu'elle a eu mais... Disons qu'elle avait plus envie de vivre. [pause] Vous savez perdre deux fils... ça fait beaucoup... [...] Elle tenait pas debout, fallait faire venir le médecin, fallait... Elle a été soignée pendant plus d'un an. Elle avait envie de rien. Elle avait plus envie de rien, elle avait plus envie de sourire, elle avait plus envie de... c'était ça... »<sup>70</sup>

Ce qui est frappant, c'est que ce choc vient parfois très longtemps après, mais est toujours présenté, dans le récit des témoins, comme conséquence de ce décès prématuré. Souvent, la maladie ou la mort de leur mère est lié à ce choc initial, redoublé des malheurs qui ont pu toucher la famille auparavant ou par la suite :

« **Madame G**

Ben c'est dur hein, un décès hein. Surtout, parce que maman après elle a, d'abord elle a été très malade, mais longtemps après, c'est drôle, c'est bizarre, parce qu'elle a eu un cancer du foie mais longtemps après. »<sup>71</sup>

« Après elle a fait une très grave dépression, enfin après elle s'en est remis, ça a été, mais après

---

67 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

68 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

69 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

70 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

71 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

elle a fait un cancer du foie enfin c'est un peu tout... et puis elle est décédée en 1973. »<sup>72</sup>

Même après des années d'écart, le choc de cette mort est tel qu'il peut provoquer le décès d'un des parents : « Ma mère est morte 9 ans après. Moitié chagrin, moitié... moitié système médical. »<sup>73</sup>. Ce qui est dit ici, plus que le choc immédiatement provoqué sur l'individu, c'est l'effet d'hystérèse de ce choc, et l'introduction d'une nouvelle étape dans la vie des parents : à partir du décès de son fils et jusqu'à sa mort, « ma mère ne s'en est pas remise »<sup>74</sup>. Et effectivement, le choc est rupture : il n'est souvent que le début d'un passage nouveau, d'une nouvelle étape dans la vie familiale. Il introduit une parenthèse, plus ou moins longue, dans laquelle de nouvelles pratiques s'installent, et qui s'étire, pesante. Cette parenthèse n'est, au départ, pas tout à fait spontanée, puisque le deuil est également un état social, ponctué de pratiques normées qui permettent justement de désigner un groupe comme étant en deuil et d'introduire une courte parenthèse dans son évolution. Pendant six mois, un an, deux ans, les témoins se souviennent avoir porté le noir du deuil :

« **Monsieur D**

Ben pour les hommes c'était, comment dirais-je, avoir un crêpe sur le veston, un crêpe noir sur le veston, plus ou moins discret, et puis les femmes c'était... celles qui étaient proches c'était s'habiller en noir. »<sup>75</sup>.

Pratique contraignante, elle est vécue comme inévitable à l'époque : « Si ni nous ni ma mère n'avait porté du noir on aurait été montrées du doigt presque, c'était pas possible ça ça se fait pas. »<sup>76</sup>. Certaines familles ne l'appliquaient d'ailleurs que par conformité, sans en voir l'intérêt véritable :

« **Madame G**

parce que c'était la mode de l'époque. Ça serait maintenant, je vois pas à quoi ça sert mais bon... Pis maman y tenait beaucoup mais bon, sinon... ça change pas grand chose à la question hein. Je trouve que maintenant si les gens ne portent plus d'habits noirs c'est aussi bien hein. »

D'autres, comme Monsieur D, y voient une véritable utilité individuelle et sociale, car les vêtements noirs constituent un signal, un rappel personnel et collectif de la situation dans laquelle se trouve la famille :

« **Monsieur D**

Ah ben ça me permettait de penser à lui, oui, c'est certain oui. Oui, et puis ça permettait, pour les gens qui nous voyaient de dire « qu'est-ce qui s'est passé chez vous, qu'est-ce qu'il y a eu ? ». D'informer un petit peu les gens qui n'étaient pas forcément au courant, oui. »<sup>77</sup>

Cependant les vêtements noirs ne sont pas la seule façon de porter le deuil, et les autres pratiques

---

72 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

73 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

74 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

75 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

76 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

77 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

ont pu être vécues de façon très contraignante par les témoins, en particulier ceux qui étaient encore jeunes lors de l'événement et habitaient sous le même toit que leurs parents :

« **Madame S**

Et ben, y'avait une fête au village, y'avait la miss, et on faisait des chars. Ben on n'avait même pas le droit de regarder les chars passer. Pas le droit d'allumer la télé. On était en deuil. Pas le droit de rigoler. Pas le droit d'écouter la musique. On était en deuil. [...] Et elle m'avait enfin acheté un joli petit manteau rouge. J'ai pas eu le droit de le mettre. Parce que j'étais en deuil. Je l'ai mis qu'une fois. Fallait être en noir. Pas de télé, pas de couleurs, pas de musique... »<sup>78</sup>

Ces contraintes ont pu rendre cette période plus triste encore que ce qu'elle n'était déjà, surtout en comparaison avec la vie parfois plus gaie dans les autres familles côtoyées par les enfants :

« **Monsieur U**

le deuil après ça a été, à l'époque c'était très marqué, tout le monde habillé en noir, moi gamin, le petit crêpe noir devant, ça a été... Jamais été en vacances, ma mère disant « j'en ai perdu un, je perdrai pas le deuxième ». C'était, ben oui, c'était très dur pour tout le monde, mais bon... [...] Un an. À l'époque c'était comme ça, un an. Interdiction de la radio. C'était très dur. Oh pour les enfants on fait plus ça, parce que, c'est pas, c'est pas possible, c'est pas une vie... Et même un jour, je rigolais avec des copains, ma mère est arrivée, deux grandes claques... »<sup>79</sup>

Monsieur U n'est pas le seul à avoir connu ça, la désobéissance aux règles introduites en période de deuil pouvait entraîner des sanctions dont les témoins conservent le souvenir :

« **Madame B**

Un des cantiques que je devais faire répéter aux enfants, je le fredonnais, et ma mère est arrivée par derrière moi, elle m'a collé une rouste parce que je chantais, elle a pas fait le rapprochement que c'était un cantique. Elle était colère de m'entendre chanter. Alors que d'habitude quand je chantais elle était toute contente « tu chantes quelque chose, joue moi un petit air ». Là je me suis ramassé une rouste...Parce que je chantais. [...] Elle a dû croire que j'étais gaie. Elle a dû croire que je, j'avais oublié mon frère. Mais ça je veux bien pardonner parce que oui... Voyez, du genre « il aurait mieux valu que ce soit toi » tellement elle était horrifiée que j'aie osé chanter. « Il aurait mieux valu que ce soit toi ». »<sup>80</sup>

L'ensemble de ces pratiques introduit une parenthèse dans la vie de l'individu et de sa famille. Elles permettent de se signaler à la société et de prendre le temps de se reconstruire, mais elles sont aussi contraignantes et les témoins en gardent souvent un souvenir triste et terne : « Moi je suis entrée dans cette famille, j'avais quoi, 20 ans à peine. C'était triste, ah, ouais... mémé toujours en noir, ta mère toujours en noir. C'était très, c'était très... c'était lourd... »<sup>81</sup>. Cette lourdeur est redoublée par l'évolution spontanée des attitudes et des activités des uns et des autres au sein du

---

78 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

79 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

80 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

81 Témoignage de l'épouse de Monsieur R, lors de l'entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.



foyer familial, après le décès de l'un de ses membres. Les habitudes sont rompues, et les liens collectifs en sont affectés.

« **Madame B**

Oh ben papa, il s'était un peu retranché dans... dans le travail. Dans le travail. Donc il s'occupait de maman aussi hein, attention il l'a pas laissée, parce que sa femme c'était sacré. Sa femme et ses enfants c'était sacré, donc il l'a pas laissée, mais disons qu'au lieu de rentrer à sept heures comme il rentrait normalement, il rentrait qu'à huit heures et demi. Mais il était au jardin, je savais où il était, je savais où je pouvais le joindre. »

« Mais c'est vrai qu'après, on voit plus les parents sourire, on les voit plus jouer, des fois on faisait des jeux de société... On les voit plus jouer, on les voit tristes tout le temps. Vous ramenez des choses merveilleuses à la maison, ça leur fait tout juste plaisir. Les Noël c'est fini... On fait un sapin, mais parce que c'est l'habitude. On le fait plus parce que c'est une fête de famille, on fête plus rien. C'est... C'est vraiment... »<sup>82</sup>

Les liens au sein de la famille sont affaiblis, mais également ceux en-dehors : ce retrait de la vie collective se fait parfois aussi entre la famille et le reste du monde. Longtemps, les parents de Monsieur R ont perdu l'intérêt qu'ils avaient à participer aux événements extérieurs :

« **Monsieur R**

Ça les a coupés un petit peu du monde ils étaient... Tout ce qui était, y avait plus que ça qui... ils vivaient avec ça. Y a que ça qui les... Donc ils pouvaient plus... Ils faisaient un refus de la vie si vous voulez... C'est revenu, longtemps après c'est revenu. Quand il y avait des cérémonies, parce qu'à l'époque y avait pas mal de familles ici, ils participaient, et ils avaient repris, pas goût, mais ils participaient, y avait moins de problèmes. Mais y avait toujours ce... ça restait quoi. Ça reste longtemps. »<sup>83</sup>

Mais tout ne s'arrête pas avec le deuil. La vie continue, et c'est justement ce qui se poursuit qui aide en général les familles et les individus à tenir au quotidien.

« **Monsieur D**

Non, non je pense pas, non je pense pas, si vous voulez la vie reprend, incontestablement qu'on le veuille ou pas la vie reprend. Et heureusement, on peut pas toujours être dans le degré, dans la peine ou dans... ou se faire des nœuds au cerveau, voilà, il faut vivre hein. C'est pas du tout une offense à sa mémoire hein, il faut.. »<sup>84</sup>

Ce qui continue, ce qui reste et ne change pas, constitue un repère solide auquel s'accrocher, qui aide à avancer. La famille reste présente, et les enfants qui ont déjà quitté le foyer familial d'origine et fondé leur propre famille avancent :

« **Monsieur D**

---

82 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

83 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

84 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

Mais chacun avait sa vie organisée, d'une manière ou d'une autre, dans la mesure où, ayant créé des familles, ben ils avaient leur boulot, ils avaient leur travail, ils avaient leurs préoccupations d'éducation, et de ceci, et de cela. Une famille aide aussi à supporter, la vie de tous les jours aide à supporter ce qui est un fait. »<sup>85</sup>

Pour ceux du foyer d'origine, les parents notamment, il est important d'avoir d'autres personnes sur qui reporter son attention et son affection :

« **Madame G**

Oh, ben il a continué à travailler, enfin bon. C'est pas... Vous savez on reporte, ça n'efface rien, mais on reporte une affection sur les autres, sur les autres enfants et sur les petits-enfants surtout. Parce que la vie ne s'arrête pas hein. »<sup>86</sup>

Ce qu'on voit également dans ces témoignages, c'est qu'avoir une activité, un travail à l'extérieur, au moment du décès et que l'on peut continuer à exercer après, joue beaucoup dans l'évolution positive du deuil :

« **Madame G**

C'était bien son travail, parce qu'elle travaillait au CREPS, un centre régional d'éducation physique et sportive, et maman elle travaillait là. Elle y a travaillé longtemps mais bon. [...] Elle y travaillait déjà quand mon frère est décédé. »<sup>87</sup>

« **Monsieur D**

Ah, ma mère était une femme très très active, qui s'est beaucoup occupée des autres, qui s'est occupée de beaucoup d'hommes. Ensuite elle a été maire pendant 20 ans, maire du village pendant 20 ans, ce qui l'a bien occupée, ce qui l'a tenue du reste, incontestablement. »<sup>88</sup>

Enfin, finalement, la vie reprend :

« **Madame B**

Après on a eu de la musique, mais pas avant 65 / 66. 65 je dirais. Là on a commencé à regarder les émissions de variété, donc c'était un peu plus gai, et puis moi je me suis remise à chanter un petit peu et puis voilà et puis ça allait. »<sup>89</sup>

La musique revient, les activités aussi, et la maison reprend des couleurs, longtemps après, progressivement. C'est souvent le neuf qui fait passer à autre chose, un nouvel élément dans le paysage familial, une reconfiguration du groupe, avec l'arrivée d'un conjoint par exemple, mais surtout des petits enfants :

« **Madame G**

---

85 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

86 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

87 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

88 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

89 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

C'est-à-dire que ma sœur a eu son deuxième enfant, et puis moi aussi, quelques mois après le décès... Alors ça faisait un petit rayon de soleil, des petits rayons de soleil qui arrivaient quoi. »<sup>90</sup>

« **Madame B**

J'ai vu ma maman re-sourire qu'en 67, voyez 7 ans après, quand j'ai eu mon fils. Parce que j'ai eu un petit garçon. Pour elle ça a été le bonheur suprême. Pas pour moi mais pour elle parce qu'elle s'est accaparée mon fils, et je n'avais plus aucune autorité sur lui. C'était devenu le garçon de la maison, il remplaçait \*\*\*. Et pour ma mère j'étais toujours sa fille, j'étais pas la mère de mon petit garçon. Et là je l'ai vue revivre. Je l'ai vue rire, jouer, chanter. Tant mieux, tant mieux. Pour moi ça a été pénible à vivre. »<sup>91</sup>

Ce qui peut aider à la reconfiguration, c'est aussi un changement radical pour le foyer familial, comme un déménagement :

« **Madame B**

et puis après on a déménagé alors... ça a mieux été, on n'était plus dans l'appartement. C'était un autre appartement pas très loin de là où je suis maintenant. Là ça a été mieux déjà.

**MW**

Oui ? Parce que l'appartement où vous étiez du coup avant, vous-même c'était difficile d'y vivre ?

**Madame B**

Oh oui, c'était très difficile. On n'avait pas, on n'avait pas beaucoup. On avait une petite cuisine, une salle et deux chambres. Donc y avait une chambre pour les parents une chambre pour les filles, et mes frères dormaient sur un, dans un cosy en bas. Dans la salle. Alors dès qu'on rentrait, qu'est-ce qu'on voyait, le cosy. C'était un petit peu... c'était difficile... Par contre quand on est arrivés dans l'autre appartement, ça a mieux été, ça a nettement mieux été. Bon ben c'était une nouvelle vie, c'était un nouvel appartement, une nouvelle vie, c'était mieux. »<sup>92</sup>

La vie familiale et sa mémoire, les bonheurs comme les malheurs, s'impriment dans les lieux qui nous entourent :

« Mais cette évocation des lieux peut aussi faire surgir des fantômes hostiles, venant rappeler des souffrances, des rancœurs difficiles à contenir. Les maisons sont parfois hantées de mauvais souvenirs et peuvent rester à tout jamais associées à des épisodes de douleur. La mort, la maladie peuvent imprimer les murs et éloigner durablement les souvenirs heureux. Et toutes les blessures de la vie affective, si vives dans les familles, peuvent transformer le souvenir d'une maison en un lieu définitivement fermé. »<sup>93</sup>

Le deuil est alors constamment rappelé à ceux qui le vivent et qui continuent à vivre à l'endroit où ils ont appris des nouvelles difficiles :

« **Monsieur D**

Et par contre c'est une maison où j'ai vu mourir mon père, bon devant moi, il est mort d'une crise

---

90 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

91 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

92 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

93 Anne MUXEL, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, Paris, 1996, p. 47.

cardiaque devant moi dans la cuisine, et c'est là que j'étais quand j'ai appris que [mon frère] était mort donc c'est certain, ça reste dans mon esprit tout ça, bien entendu... »<sup>94</sup>

Contrairement à la famille de Madame B, qui a fini par déménager et par s'éloigner physiquement de ces souvenirs malheureux, la maison dont Monsieur D parle est une maison familiale, et la quitter ne faisait pas partie des options envisageables. Le temps a fini par atténuer la douleur et par remplacer ce souvenir par des souvenirs plus heureux :

« **MW**

C'est vrai ? Vous y pensez quand vous y allez ?

**Monsieur D**

Euh... non. Moins maintenant, moins maintenant, mais à une époque oui, oui oui bien sûr. C'est une maison qui vit, y beaucoup de petits-enfants maintenant, y a les petits neveux là, les enfants de mon neveu qui sont là, c'est, comment dirais-je, une maison de vacances qui se remplit au fur et à mesure de l'évolution de la famille quoi voilà. »<sup>95</sup>

Il semble que l'espace ait un rôle important à jouer dans le vécu du deuil. Le temps joue bien sûr beaucoup, pour Monsieur D, qui a fini par ne plus revivre le malheur de la mort de son frère chaque fois qu'il voyait la maison de son enfance, comme pour tous les témoins, qui disent parfois que cette histoire est bien vieille désormais. Mais l'espace est significatif également. Chez les témoins, on a parfois l'impression que la mort de leur frère est un séisme, avec pour épïcêtre un moment précis, l'annonce, qui ne fait qu'étendre ses conséquences de moins en moins fortement à mesure que le temps passe, et un lieu spécifique : le foyer familial, maison de l'enfance où restent au moins les parents. S'éloigner de ce lieu, c'est s'éloigner un peu du malheur, chez Madame B. Pour Madame G au contraire, il lui a fallu se rapprocher de l'épïcêtre pour entrer dans une relation de soutien mutuel avec ses parents. En faisant construire une maison en face de chez ses parents, elle se rapproche de l'endroit où le deuil a été le plus intensément ressenti et vécu, rapprochement nécessaire à l'entraide mutuelle qu'elle veut mettre en place. Inversement, l'éloignement joue beaucoup dans la mise à distance de l'événement et du malheur qu'il a engendré. Tout au long de l'entretien, Monsieur A explique que la mort de son frère est loin désormais, qu'il ne s'en souvient plus tellement, et qu'il faut passer à autre chose. On comprend ensuite que l'éloignement de son lieu d'origine, pour raisons professionnelles, a pu jouer un rôle dans cette prise de distance :

« **Monsieur A**

Puis vous savez quand on a quitté une ville, si vous voulez, moi j'ai quitté \*\*\* y a très très longtemps, j'avais à peu près, oui 25 ans, oui ça fait 50 ans que j'ai quitté \*\*\* à peu près, donc je ne connais plus personne là-bas si vous voulez. Mes parents sont décédés, ma sœur aussi, donc je n'ai plus de... Je n'ai plus de point d'attache. [...] Comment dire, je n'ai plus de contacts là-bas, même mes beaux-parents, ils sont morts aussi. Mon beau-frère il habite plus là-bas, j'ai plus de

---

94 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

95 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

points de repère, si vous voulez quand je vais là-bas, je suis un petit peu comme un étranger quoi. »<sup>96</sup>

Au contraire, Madame B, qui a quitté Caen pour venir revivre dans son village d'origine après que ses enfants ont grandi, raconte son récit avec intensité et présence, comme si elle venait juste de vivre l'événement, ou plutôt, comme si elle ne l'avait jamais vraiment quitté. Si l'espace et les lieux jouent effectivement ce rôle, on comprend alors qu'un déménagement puisse permettre au groupe familial de passer à autre chose, de recommencer à vivre, d'une certaine façon.

La vie reprend, donc, en partie grâce aux nouveaux éléments qui restructurent la vie du groupe : conjoints, enfants, déménagement... La vie reprend, oui, mais différemment : elle est désormais ponctuée par les pratiques du deuil et de la mémoire des morts. Ces pratiques, nouvelles à l'origine, s'installent et deviennent progressivement des habitudes. Réconfortant pour certains, sujet d'anxiété pour d'autres, la visite au cimetière s'impose d'abord comme un devoir, du groupe ou de l'individu, envers le mort. Madame S raconte que lorsqu'elle vivait encore chez ses parents, les premières années après la mort de son frère, elle devait aller entretenir les fleurs sur la tombe de son frère, mais qu'elle n'aimait pas ça. Une fois même, elle a été prise de panique en apercevant des feux follets qu'elle a pris pour des fantômes. Quand je lui demande si d'autres n'auraient pas pu y aller à sa place, comme sa maman par exemple, elle répond :

« **Madame S**

Oh ben non, elle avait le repas à préparer. On avait chacun nos corvées hein. On changeait tous les 8 jours, des fois c'était la vaisselle, des fois aller chercher le lait à la ferme, des fois soigner les lapins, c'était chacun notre tour. »<sup>97</sup>

Le groupe familial s'organise pour répondre à ce devoir. Lorsque le groupe se disperse, chaque individu peut prendre comme un devoir personnel de rendre visite à la sépulture de son frère. On remarque d'ailleurs que ce n'est quasiment jamais uniquement la tombe fraternelle qui est visitée, mais que souvent d'autres sépultures expliquent cette visite

« **Madame G**

Oh oui, on y va souvent avec ma sœur. Parce que maman est enterrée à côté. »<sup>98</sup>

C'est peut-être comme ça qu'on peut expliquer que les visites au cimetière s'effectuent souvent une ou deux fois par an, à la Toussaint, et aux Rameaux : pratique sociale liée à l'éducation catholique de la majorité des témoins, la visite au cimetière s'impose comme un devoir mémoriel vis-à-vis de ceux qui sont morts. Mais il faut alors remarquer que ces deux dates ne font en général que

---

96 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

97 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

98 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

structurer cette pratique : certains témoins n'y vont qu'une fois, d'autres plus que deux fois.

« **MW**

D'accord. Et du coup avec votre sœur vous allez souvent...

**Madame G**

Oui, oh oui, aux rameaux, à la Toussaint. Même des fois entre les deux... »<sup>99</sup>

Mais les témoins interrogés se rendent tous au cimetière au moins lors d'une de ces deux fêtes. Autour de ces deux dates, la pratique s'organise. Pour Monsieur A, l'éloignement rend difficile une visite régulière, la Toussaint est donc l'occasion de visiter la sépulture du frère décédé, une fois par an. Pour Monsieur O, elle est celle d'une visite accompagnée, quand c'est tout seul qu'il s'y rend la plupart du temps :

« **MW**

Et vous allez souvent au cimetière sur sa tombe ?

**Monsieur O**

ça arrive, oui, oui, ben j'y monte, oui de temps en temps hein.

**MW**

Et du coup vous y allez, quand vous y allez vous y allez tout seul ?

**Monsieur O**

Ah oui, oui, oui. Oui ou alors, mais enfin c'est rare, c'est à la Toussaint et aux Rameaux quelquefois, avec ma femme quoi, quelquefois... Mais, non. Non puis je veux pas embêter, enfin bon, faut pas... Sinon. Pis j'aime bien être tout seul... »<sup>100</sup>

À l'inverse, Monsieur D considère qu'il est important de transmettre la mémoire familiale, et que la visite des sépultures est l'occasion de cette transmission : c'est donc presque toujours accompagné qu'il s'y rend.

« **Monsieur D**

Mais à chaque fois que j'y vais, je ne manque pas le moment d'aller avec mes enfants du reste, sur la tombe, oui, oui, sur la tombe de leurs grands-parents, et comment dirais-je, et puis nos petits-enfants, quand on les a avec nous, de leurs arrière-grands-parents, parce que ça va vite. La succession, ça va vite. »<sup>101</sup>

La visite au cimetière se présente finalement comme une pratique sociale normée, autour de laquelle les individus et les groupes brodent librement, en fonction du sens qu'il lui donnent : moment de recueillement, de transmission, devoir douloureux, ou action réconfortante. Au terme d'une histoire compliquée, Madame B ne peut plus se rendre, encore moins seule, sur la tombe de ses proches. Elle a alors trouvé un autre moyen de rendre hommage aux morts de sa famille, et ainsi

---

99 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

100 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

101 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

de reconforter son deuil :

« **Madame B**

J'y vais moins souvent. Alors, ça c'est encore autre chose. Avant j'y allais une fois la semaine, une fois la semaine je déposais des fleurs. Et puis euh, mon fils s'est tué, il est dans le Var, je ne peux plus aller sur la tombe, c'est trop loin, et même j'ai interdiction d'aller sur la tombe. Et je suis malheureuse de ne pas y aller, et ça me fait mal quand je vais sur celle de mes parents. J'y vais de temps en temps, parce qu'il faut mettre des fleurs, faut quand même nettoyer, faut... Mais j'y vais beaucoup moins souvent. Par contre, dans ma chambre, y a une petite armoire basse, et sur l'armoire y a une photo de mon frère, une photo de mes parents, et la photo de mon fils. Et ça c'est fleuri. Toutes les semaines y a un bouquet de fleurs pour eux, neuf. Les fleurs que je peux pas mettre dans le Var. Ça me fait mal, je suis mal après. Souvent quand je vais au cimetière, j'y vais pas toute... j'y vais pas seule. J'y vais accompagnée, parce que toute seule je fais une crise de tétanie, ou de spasmophilie, je suis là « ah, je peux plus respirer ». <sup>102</sup>

Les pratiques proposées socialement pour vivre un deuil ne semblent donc parfois pas suffisantes, ou tout du moins pas adaptées aux acteurs, qui en inventent alors d'autres pour commémorer leurs morts, comme Madame B qui a érigé chez elle un petit autel à la mémoire des morts de la famille.

Face au malheur qui les frappe, le groupe familial avance donc selon un rythme variable d'une famille à l'autre. Mais il ne faut pas voir le groupe seulement comme une entité, ou alors comme une entité divisible : il est également composé de plusieurs individus dont les deuils se juxtaposent et cohabitent, parfois en paix, mais parfois dans la douleur.

*S'entraider : autrui comme soutien et charge*

La famille est toute entière touchée par la mort du soldat disparu. Les autres membres de la famille sont donc les premiers à pouvoir comprendre l'état psychologique dans lequel l'individu se trouve, parce qu'ils connaissent la même souffrance. Ils sont aussi ceux avec lesquels il cohabite parfois, et souvent les premiers à vouloir apaiser la détresse d'un membre de la famille. Ils représentent donc le premier soutien du deuil, ceux sur lesquels on s'appuie ou ceux que l'on va vouloir aider à avancer : la famille est d'abord le lieu d'un soutien mutuel. Et effectivement, à travers l'épreuve à laquelle le groupe doit faire face, les membres de la famille peuvent se soutenir mutuellement et tenter d'avancer ensemble :

« **Monsieur D**

Et donc y a eu une grosse cohésion familiale, un soutien de ma mère qui elle a été très courageuse aussi d'une certaine manière. [...] Il y a eu beaucoup d'entraide d'une part, et puis de sympathie, et comment dirais-je, d'accompagnement, incontestablement, de la part des cousins,

---

102 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

de la part des amis, ça s'est bien mis en place là-dessus. »<sup>103</sup>

On remarque ici que ce qui est désigné par « famille » est assez variable. La « famille » de Monsieur D comprend à la fois la famille nucléaire (lui, sa mère, ses frères et sœurs) cohabitant, la famille nucléaire comprenant aussi ceux qui n'habitent plus dans le foyer familial, et la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, cousins...). « Se serrer les coudes », c'est à la fois une gestion nouvelle du quotidien pour ceux qui habitent ensemble, et un soutien ponctuel apporté par les autres membres de la familles. Monsieur D raconte les fêtes de Noël ayant eu lieu très peu de temps après la mort de son frère :

« **Monsieur D**

On a dû aller chez une de mes sœurs. Oui, voilà, je pense qu'on a du aller chez une de mes sœurs, pour comment dirais-je, pour passer Noël, et comme ça on se retrouvait pas seuls, et maman était pas seule etc, j'étais, je l'accompagnais. »<sup>104</sup>

Le décès survenu peut être l'occasion d'un rapprochement familial, quand ceux qui n'habitent plus dans le foyer d'origine décident de s'en rapprocher pour intensifier les aides ponctuelles qu'ils peuvent apporter à leurs parents, et ainsi faciliter leur quotidien. Ainsi Madame G explique qu'une conjonction de bonnes raisons les ont conduit, elle et son mari, à se rapprocher de ses parents, jusqu'à aller vivre en face de chez eux, pour pouvoir s'accompagner mutuellement dans cette crise :

« **Madame G**

Quand je me suis mariée moi j'ai habité Poissy, en région parisienne. [...] Et puis après, après la mort de mon frère, mon mari il est revenu travailler dans une usine qui s'appelait Tréfinmétaux, à Dives c'est à côté [d'ici]. Et là on a habité un petit peu avec mes parents, et puis on a fait construire une maison en face, en face de celle de mes parents. Voilà.

**MW**

ça vous permettait de vous rapprocher d'eux un peu ?

**Madame G**

Oh ben oui parce que bon ben y avait quand même le traumatisme de la mort de mon frère quand même.

**MW**

ça vous faisait du bien à vous ou c'était pour les aider eux ?

**Madame G**

Oh ben les deux, les deux. Les deux parce que c'est pas évident, on avait... Et puis parce que ça arrangeait mon mari, parce que si ça l'avait pas arrangé on l'aurait pas fait, enfin bon. »

Selon la configuration familiale et la place de chacun par rapport aux autres, c'est parfois un individu en particulier qui joue un grand rôle dans le soutien psychologique apporté à l'individu.

---

103 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

104 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.



Ainsi, Monsieur D explique que c'est parce qu'il était le dernier enfant de sa mère, et qu'il a vécu avec elle les deux deuils rapprochés qu'elle a connus (son père et son frère), qu'il a constitué pour elle un soutien affectif privilégié :

« **Monsieur D**

C'était très important que d'abord je lui téléphone, ensuite quand je me suis marié que nous venions la voir, etc. J'étais très lié avec ma mère, c'est certain. Le fait que j'ai connu son veuvage, que j'étais avec elle les moments difficiles, la mort de mon père et de mon frère a fait qu'incontestablement j'étais très lié à ma mère. Et puis comme j'étais le petit dernier ben j'étais un peu le chouchou voilà. [rires]. Des choses qui arrivent. »<sup>105</sup>

Les conjoints, souvent arrivés après l'événement, et en général au moins aussi observateurs extérieurs qu'acteurs du drame familial, se révèlent aussi parfois d'une grande aide pour les témoins que l'on a rencontrés :

« Assurément, Geneviève et Maryvonne [les épouses de l'auteur et de son frère] ont joué un rôle essentiel dans ce rendez-vous avec notre histoire. Elles nous ont encouragés, accompagnés, tempérés... Elles partagent nos espoirs, nos questions, comme les risques qui se profilent à l'horizon. »<sup>106</sup>

Touchés plutôt indirectement par ce deuil, ils peuvent se tenir un peu en retrait de la peine collective et seulement apporter leur soutien à leur conjoint. Pour la plupart des témoins, il faut aussi dire que les conjoints sont en général arrivés après le décès, quelques semaines mais plus souvent quelques années après, et ont peut-être alors représenté l'aide attendue par des individus qui étaient désormais prêts à avancer.

Ce soutien ne vient pas toujours et pas seulement des membres de la famille, qu'elle soit proche ou éloignée. Toutes les familles rencontrées mentionnent qu'elles ont été accompagnées dans leur deuil par leur entourage extra-familial, des amis, mais aussi des connaissances éloignées ou des membres d'associations. Toute cette sollicitude les a touchés et véritablement aidés à avancer. Groupes d'appartenance des témoins interrogés, ce sont aussi des groupes qui se sentent concernés, pour une raison ou pour une autre, par le décès du soldat et le malheur qui frappe la famille. La solidarité locale peut jouer un grand rôle, comme le montre le témoignage de Monsieur D :

« **Monsieur D**

Mes parents avaient, mon père était maire du village, ma mère aussi, donc si vous voulez, dans la région bon ben, on était très connus, et je sais que les habitants appréciaient beaucoup mes parents quoi. Ils ont beaucoup aidé pour passer ce cap quoi, je dois reconnaître que l'amitié et les

---

105 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

106 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 115.

signes de comment dirais-je, de sympathie, sont importants dans ces moments difficiles... »<sup>107</sup>

Ici, Monsieur D explique la sollicitude des habitants du village par le rôle central joué par sa famille : avec la mairie, ils étaient en effet connus de tous et généralement appréciés. Mais il semble que cette solidarité locale soit liée autant à la place de la famille dans le village qu'à la configuration spécifique de l'espace communal, dans lequel les effets d'interconnaissance peuvent jouer un rôle important :

**« épouse de Monsieur O**

Mais si je peux me permettre, moi quand je suis arrivée dans la famille, je venais de la ville, où les choses étaient moins, moins partagées je vais dire, parce qu'un peu plus anonymes. Moi ce qui m'avait frappée c'est qu'à chaque cérémonie là, et ça continue encore, tous les anciens du pays, ils sont là à chaque cérémonie, autour du monument, enfin à chaque fois qu'il y a une messe pour les anciens, pour les personnes décédées, tout le monde s'est senti concerné même quand ils n'ont pas eu dans leur famille de décès. »<sup>108</sup>

Si cette interconnaissance peut parfois rejaillir de manière pesante sur l'individu, qui peut se trouver également au cœur d'un grand système de contrôle social mutuel<sup>109</sup>, dans des cas de grande détresse comme celui-ci, il semble qu'elle se convertisse en solidarité touchante, tout le monde se sentant « concerné » par les diverses tragédies touchant les familles du village. Certains groupes qui apportent leur soutien aux familles sont parfois directement concernés par la guerre d'Algérie et les victimes qu'elle fait. Ainsi, les anciens camarades d'armes du soldat décédé écrivent ou cherchent parfois à rencontrer sa famille : « On a reçu des lettres extrêmement gentilles et très sympathiques des camarades de mon frère »<sup>110</sup>. Ce sont aussi parfois des associations d'anciens combattants, ou de victimes de guerre, qui apportent aux familles un potentiel soutien dans l'épreuve qu'elles traversent. Ainsi la mère de Monsieur I avait pris contact avec l'association nationale « les parents des tués »<sup>111</sup> et en recevait les bulletins d'information :

**« Monsieur I**

Ah ma mère, elle avait, elle s'était mis... elle s'était mis dans ce machin-là, pis elle recevait toujours des trucs comme ça, je savais même pas moi qu'elle recevait des... un bulletin d'information. C'était pour parler avec d'autres gens qui étaient comme elle, hein... »<sup>112</sup>

Parfois, ces soutiens extra-familiaux peuvent remplacer une sollicitude qu'on n'a pas pu trouver à

---

107 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

108 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

109 On peut penser simplement penser aux travaux d'Émile Durkheim ou de Ferdinand Tönnies autour des sociétés traditionnelles ou « communautés ». À l'inverse des « sociétés » où les relations sont plus calculées et définies par l'intérêt, mais où le poids des normes et des valeurs est plus faible sur l'individu, les communautés sont définies par une solidarité plus forte qui se transforme parfois en un contrôle social généralisé. L'épouse de Monsieur O semble opposer de cette façon la solidarité citadine et la solidarité villageoise.

110 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

111 Association nationale des parents des tués, reconnue d'utilité publique en 1966, absorbée en 2011 par Le Souvenir français.

112 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

l'intérieur de sa famille, et donner à l'individu les ressources pour avancer :

« **Madame B**

Alors quelquefois on est épaulés, d'autres fois on y est pas. Moi j'ai pas du tout été épaulée par ma famille. Par contre par mes paroissiens oui. Alors là c'est... Et encore maintenant, et encore maintenant. Quand ils voient que je suis pas très très bien, que j'ai mauvaise mine, ils me téléphonent, ils me disent « ça va ? T'as ce qu'il faut ? Je vais faire des courses, tu veux ça ? Est-ce qu'on peut venir faire le café ? ». »<sup>113</sup>

Ce soutien, s'il peut être d'ordre affectif comme on l'a vu jusqu'à présent, peut également devenir matériel. Traverser un deuil est d'autant plus difficile qu'il y a des tâches à accomplir, autant celles de la vie quotidienne que celles liées à la mort du proche, alors qu'on n'en a pas nécessairement la force. Les aides extra-familiales sont souvent plutôt d'ordre matériel, permettant de soulager la famille de ce qui est parfois trop dur à faire, ou lui apportant des compétences et des ressources qu'elle n'a pas forcément. Ainsi, on a vu que des représentants du pouvoir civil peuvent intervenir lors de moments précis, comme l'adjoint au maire qui est allé à Paris avec le père de Madame G rechercher le corps de leur proche. Souvent, c'est dans le domaine administratif que cette aide est la plus grande. Des membres d'associations d'anciens combattants ou des élus locaux peuvent en effet lutter de concert avec la famille pour faire obtenir une mention, mais également une pension, ou simplement régler la succession du défunt :

« **MW**

Et quand \*\*\* est mort, qui s'est occupé des papiers, des démarches etc. ?

**Madame G**

Oh non c'est la ville ça qui s'en occupe, et puis les anciens combattants, qui se sont occupés de tout. »<sup>114</sup>

Des associations nationales et locales ont fait de l'aide aux familles des tués l'un de leurs objectifs principaux. Nous avons déjà parlé de l'association « les parents des tués », mais se crée également pendant la guerre d'Algérie l'association d'entraide aux militaires du contingent, aux rappelés et à leurs familles, qui se donne pour but

« de seconder le Service de l'Action Sociale des Forces Armées, suivant les directives du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, en venant matériellement et moralement en aide aux militaires de toutes armes du contingent, aux familles de ces personnels et en premier lieu aux veuves et orphelins ainsi qu'aux familles des disparus. »<sup>115</sup>

---

113 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

114 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

115 SHD, GR 23 R 14, articles fondateurs de l'association d'entraide aux militaires du contingent, aux rappelés, et à leurs familles.

Cette aide semble essentiellement prendre la forme d'un secours financier, comme des dons directs, des prêts ou même des bourses. C'est aussi de cette façon que la fondation Maréchal de Lattre entend venir en aide aux familles des soldats mobilisés en Algérie lors de ses campagnes annuelles qu'elle met en place pendant la guerre :

« Plus de 500 millions ont ainsi été répartis, l'intervention ayant lieu chaque fois que les sommes versées par l'État ou les services privés spécialisés ont paru devoir être complétées. Ce sont les ascendants des tués qui ont eu la plus large part, car les pères et les mères ne reçoivent que de bien minimes apports officiels. Viennent ensuite les veuves et les orphelins, puis les familles qui se sont trouvées momentanément gênées du fait du départ en Algérie d'un fils ou d'un mari. »<sup>116</sup>

La fondation a également profité des fonds restants pour verser une subvention aux associations des veuves de guerres et des parents des tués.

Ces soutiens extérieurs mettent en évidence le fait que les difficultés liées au deuil ne sont pas seulement d'ordre affectif et psychologiques, mais parfois purement matérielles. Au-delà des difficultés financières, c'est l'ensemble des tâches quotidiennes au sein du foyer qui semblent parfois difficiles à accomplir. En particulier, des témoins ont raconté que leur mère était tombée malade après le décès de leur frère, et s'était trouvée ainsi dans l'impossibilité d'accomplir non seulement les tâches liées au décès et au règlement de la succession du défunt, mais aussi les tâches habituelles, quotidiennes, qu'elle avait l'habitude de prendre en charge avant le décès. Le groupe familial se réorganise alors, et les tâches se redistribuent. On a vu que ce sont parfois les enfants qui prennent en charge le traitement des papiers envoyés par l'armée et l'administration, comme c'est le cas chez Madame B. De même, dans la famille de Monsieur A, c'est le grand frère du témoin, de vingt ans son aîné, qui revient afin d'apporter son aide à leur mère dans les affaires administratives :

« **MW**

Mmh. Et c'était elle qui s'était occupée de remplir les papiers ou quelqu'un l'aidait ?

**Monsieur D**

Ah oui, oui. Oui, non, mon frère aîné surtout, mon frère aîné, qui était... il avait 20 ans de plus que moi, donc il était déjà lancé dans la vie à ce moment-là, et donc il a beaucoup aidé maman. »<sup>117</sup>

Mais cette aide ne se limite pas au champ administratif : Madame S et Madame B se souviennent d'avoir pris en charge une grande partie de la gestion domestique du ménage.

« **Madame B**

---

116 SHD, 1 H 2090, Fondation Maréchal de Lattre, Sixième campagne nationale d'aide aux soldats d'Algérie, du Sahara et à leurs familles, « 50 000 familles de soldats d'Algérie aidées par la Fondation Maréchal de Lattre ».

117 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

Oh vous savez je me suis mise à travailler, quand je rentrais fallait que je fasse à manger pour les parents, fallait que je fasse la lessive, on n'avait pas de machine à laver, que j'entretienne la maison. Donc jusqu'à ce que ma sœur, qui est à côté, arrive, j'avais pas le temps de penser à moi. Je me suis noyée dans le travail... »<sup>118</sup>

Elle se rappelle également d'une autre famille du village ayant perdu un fils pendant la guerre d'Algérie :

« **Madame B**

Je sais pas ce qu'il vous a dit, mais c'est pareil, la maman était handicapée, et quand ils ont annoncé ça, c'est la gamine qui a dû prendre la maison en charge. C'est Marie-Annick qui a dû prendre la maison en charge parce que... Sa maman elle se déplaçait plus. Et pis en plus le papa il buvait. »<sup>119</sup>

Cette prise en charge se combine en réalité souvent avec une autre attitude assez répandue : la volonté de protéger un parent affaibli par le choc :

« **Madame B**

Pis faut vider les affaires, et pis faut faire pour pas que maman elle fasse parce que ça la rend malade. »<sup>120</sup>

En fait, c'est toujours la mère qui doit être protégée dans les récits des témoins que l'on a rencontrés, en particulier parce qu'elle est, dans au moins deux familles, tombée en dépression peu après la mort de son fils, et que ses autres enfants veillent à ne pas la heurter plus encore. Madame B parle de l'appréhension familiale que sa mère tombe sur une lettre de son fils reçue après sa mort, et du moment du retour de son corps :

« **Madame B**

Fallait intercepter la postière pour pouvoir, que maman n'ait pas les lettres. »<sup>121</sup>

« **Madame B**

Est-ce qu'il avait été soigné, est-ce que il était comme ça, on savait pas, fallait surtout pas que maman voie. »<sup>122</sup>

La famille de Madame S, elle, a caché à sa mère la mort de son fils pendant près d'une semaine avant de lui annoncer finalement :

« **Madame S**

Alors je suis restée, le docteur a mis 8 jours pour lui annoncer tout doucement que mon frère avait été tué, et c'est la directrice de Victor Lépine, au lieu d'aller dans les cours elle me gardait chez elle, dans la maison qui était dans le centre. »<sup>123</sup>

---

118 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

119 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

120 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

121 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

122 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

123 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

C'est un travail quotidien que de ménager la souffrance de ses parents, de sa mère en particulier :

« **Madame S**

Moi je vivais mal tout ça parce qu'on évitait de faire du mal à ma mère, on en parlait pas, ou si elle elle pleurait n'importe on essayait de lui changer les idées, parce qu'on savait à quoi elle pensait hein. »<sup>124</sup>

Si dans ces deux familles, cette attitude peut s'expliquer plus facilement parce que les mères sont en dépression, il semble que ce soit malgré tout une attitude assez partagée au sein des familles : le soin accordé aux parents, et peut-être plus encore, aux mères, par les enfants, mais pas seulement, de façon collective même, par l'entourage :

« **Monsieur D**

On a dû aller chez une de mes sœurs, pour comment dirais-je, pour passer Noël, et comme ça on se retrouvait pas seuls, et maman était pas seule. »<sup>125</sup>

« **Madame B**

[À la fin de l'enterrement] Bon, on avait renvoyé maman, quelqu'un avait reconduit maman chez elle. »<sup>126</sup>

Peut-être la place d'enfant est-elle particulière, et peut-être est-il difficile, pour eux, de supporter, en plus de leur propre peine, celle de leurs parents qui d'habitude sont là pour les consoler :

« Sans toujours bien comprendre, nous ne supportions pas la tristesse de maman. »<sup>127</sup>

Les rôles sont inversés, et peut-être peut-on comprendre ainsi l'empressement qu'ont les enfants à protéger et rassurer leurs parents. Mais ce qu'il faut remarquer ici aussi, c'est que le reste de l'entourage semble également empressé de prendre soin des parents du soldat décédé, et en particulier de la mère. Il est difficile ici de monter en généralité, à cause du faible nombre de personnes interrogées. Mais ce n'est pas une étude statistique que nous visons, et il y a peut-être des traits importants du deuil familial à observer ici malgré tout. Dans les entretiens effectués, il semble ressortir une certaine hiérarchie des deuils. Les témoins se placent toujours en retrait face à la douleur de leurs parents : ce qu'ils ont vécu était douloureux, mais ce qu'ont vécu leurs parents leur semblait pire. Ils sont toujours présentés comme les premières victimes du deuil, les personnes les plus touchées et que l'on doit protéger coûte que coûte. Mais plus encore, dans ces récits, ce sont toujours les mères que l'on protège. Dans cette hiérarchie des deuils et des douleurs, celle des mères semble être la pire. Elle est visible, dite, prise en compte. Au contraire, la douleur du père semble souvent être silencieuse et en retrait. En effet, quand nous interrogeons les témoins sur la douleur de

---

124 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

125 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

126 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

127 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.25

leur père, les réponses se ressemblent : il parlait moins, et s'était retranché dans le travail (Madame B). Il souffrait, mais en silence :

« **Madame S**

Mon père qui était un homme assez dur, sentimental mais les hommes autrefois ils montraient pas leurs sentiments. Mon père il est comme ça lui aussi. Il râle. Des fois il a les larmes aux yeux mais il se camoufle quand c'est comme ça. Mais c'était un grand sentimental, et un homme ne veut pas montrer, alors il râle, il râle quand c'est comme ça. Mais moi je le connais, je sais que quand il râle c'est parce qu'il veut pas montrer qu'il est malheureux. »<sup>128</sup>

Même quand cette douleur était vue et prise en compte, elle vient après celle de la mère et n'est pas celle qui préoccupait d'abord l'enquêté :

« Je me suis accrochée pour que maman se sorte de cette maladie, de cette dépression. Et puis papa était malheureux aussi, donc fallait pas que je, que je le bouscule... Papa il rentrait du travail, il allait au jardin pour pas rentrer à la maison. C'était difficile. C'était très difficile pour lui aussi, pour mon papa... »<sup>129</sup>

Évidemment, les réponses apportées ici peuvent être dues au hasard de l'échantillonnage. Dans ces exemples, le chagrin des mères est d'autant plus visible que la forte dépression qu'elles connaissent les empêche d'effectuer les tâches qu'elles faisaient habituellement à la maison. Mais peut-être y a-t-il là quelque chose de spécifiquement lié au rôle et à l'image de mère, par rapport au rôle et à l'image de père. Diverses études montrent en effet que le rôle de mère est vécu, ou perçu, comme profondément lié à l'identité féminine : « tout se passe comme si, aujourd'hui encore, la maternité était vécue comme un étape nécessaire dans la construction de l'identité féminine, alors que la paternité n'aurait pas la même fonction identitaire dans la construction de la masculinité »<sup>130</sup> Si la maternité est vécue comme cela, alors perdre un enfant n'est pas uniquement perdre un proche, mais perdre une partie de son rôle social et de son identité. C'est vrai pour les deux parents, qui jusqu'alors devaient s'occuper de leur enfant et en prendre soin, et qui perdent non seulement quelqu'un qui les accompagnait et à qui ils tenaient, mais aussi quelqu'un dont ils s'occupaient. Une partie de leur rôle social tombe alors en désuétude, et surtout, on note parfois la culpabilité qui survient parce que ce rôle a été mis en échec : « Une porte s'entrouvre ainsi sur sa propre culpabilité : « Je me sens coupable », écrit-elle, « coupable de vivre quand il est mort... ». Plus loin, elle ajoute : « Je n'ai rien fait puisque je n'ai pas empêché cela ». »<sup>131</sup> À ce moment-là, c'est non seulement le deuil d'un enfant qui doit être fait, mais aussi le deuil de soi. D'autre part, si effectivement le rôle de mère est, encore aujourd'hui « vécu comme une affirmation de l'identité

---

128 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

129 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

130 Agnès FINE, « Maternité et identité féminine », pp.61-76 in Yvonne KNIBIEHLER (dir.), *Maternité : affaire privée, affaire publique*, Fayard, Paris, 2001.

131 Stéphane Audoin-Rouzeau, « Corps perdus, corps retrouvés », *op. cit.*, p.52.

féminine »<sup>132</sup>, c'est donc également une dépossession d'identité et pas seulement un deuil que doivent affronter les mères qui perdent un enfant. Le seul indice qui pourrait nous permettre, à partir de nos entretiens, de soutenir cette idée, est l'idée déjà relevée selon laquelle les femmes qui ont une activité à l'extérieur de la maison ont mieux supporté le deuil que les autres. Cela signifierait que celles qui ont une activité extérieure n'ont pas perdu la majorité de leur identité sociale, car celle-ci est composite, quand celles qui étaient mères au foyer ont du mal à poursuivre leur rôle après cet événement tragique. Sans avoir véritablement d'indices sur la façon dont ce deuil a été vécu par les mères des témoins, cette idée peut en revanche constituer une hypothèse pour expliquer la façon dont le deuil de leur mère a été vu par les témoins. Sans être une question d'identité vécue, l'idée que le rôle de mère est essentiel à l'identité des femmes qu'étaient leurs mères était peut-être une représentation qu'avaient les témoins.

Cette volonté de protéger leurs mères, ou leurs parents de manière générale, les enfants l'ont parfois vécu comme une charge supplémentaire, un poids douloureux à porter :

« **Madame S**

Quand vous vivez ça vous avez pas l'amour de la maman pour vous rassurer. Vous avez quand même le chagrin d'avoir perdu, mais quand en plus il faut cacher avec maman qui elle, peut mourir. Mmhh... Alors vous commencez à mentir pour pas y imposer encore du malheur alors qu'elle est malheureuse, mais à la fin... »<sup>133</sup>

« **Madame B**

Vous êtes obligés, d'être adulte, parce que les parents sont malades, parce que, et vous êtes obligés de prendre la tête de tout ça, de faire les papiers, et de répéter, de répéter, d'intercepter le facteur pour ramasser les lettres pour pas que ça arrive chez maman. »<sup>134</sup>

Plus généralement, la cohabitation de plusieurs deuils est parfois douloureuse pour l'individu, plus encore pour l'enfant qui vit sous le même toit que ses parents, en particulier à cause de l'ascendant qu'ils ont sur lui. L'aide que ces enfants ont dû apporter au moment du deuil, le surcroît de soin à apporter engendré par le deuil des autres, a pu être vécu comme un sacrifice personnel, qui s'est d'ailleurs parfois produit : « Du reste j'ai dû arrêter l'école à cause de ça parce que maman reprenait pas le dessus... »<sup>135</sup>. La combinaison entre l'aide constante à apporter, la douleur des autres et la nécessité de ménager cette douleur peut peser fortement sur l'individu, et entraîner des incidents :

« **Madame S**

Une fois je me souviens je revenais d'aller chercher du lait. « T'as été longtemps, oh la la, qu'est-

---

132 Agnès FINE, *op. cit.*, p.71.

133 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

134 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

135 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.



ce que tu as fait ? ». Fallait pas qu'on traîne hein. Je sais pas pourquoi, je sais pas, j'étais pas une révoltée, j'ai attrapé la timbale à lait pleine de lait, je l'ai balancée à travers la salle, elle est arrivée dans les carreaux, ma mère surprise et moi surprise, et je me suis mise à pleurer, je tenais plus debout, je trépegnaais, je tremblais des pieds à la tête, j'étais à bout de nerfs, à bout de nerfs. J'ai piqué une crise de nerfs, je pense que c'est une crise de nerfs. Ils ont été soufflés, ils m'ont pas punie ni rien, ils devaient être aussi surpris que moi, j'en pouvais plus de la voir pleurer. »<sup>136</sup>

D'autant que cette perte entraîne parfois chez les parents un changement de comportement, qui peut être dur à supporter pour les enfants. Souvent, les parents prennent peur, interdictions et obligations intensifient la discipline domestique, tentant de soulager l'angoisse de perdre un autre enfant : « Et fuir la rigidité d'une mère, angoissée de veiller seule sur l'avenir de sa progéniture. »<sup>137</sup>. La douleur est parfois telle qu'elle peut également les conduire à être très durs envers les enfants qui restent. Stéphane Audoin-Rouzeau note à quel point la présence des autres enfants ne vient pas toujours reconforter le parent en deuil :

« Symétriquement Jane souligne avec une cruelle lucidité l'inutilité de la présence auprès d'elle de ses autres enfants :

*Mes deux fils, Marcel et Raymond sont près de moi, avec leurs yeux rougis, leur tendresse. Je sanglote sur leurs mains... « Maman..., Maman... » C'est tout ce qu'il peuvent dire, mes pauvres bien-aimés. Mais, dans leurs chères voix douloureuses, j'entends la voix du plus petit qui ne dira plus jamais « Maman.. ». Primice était unique, en effet : « Je l'ai adoré... Je l'ai adoré... » Sa beauté... Il n'y avait que moi pour la connaître toute entière... Quand je serai morte, personne ne saura plus les secrets de sa perfection. »<sup>138</sup>*

C'est peut-être quelque chose de semblable qui se produit lorsque la mère de Madame B lui lance « il aurait mieux valu que ce soit toi »<sup>139</sup>, alors qu'elle croit que sa fille chante, peu de temps après la mort de son frère. La douleur de la perte, pas atténuée par la présence d'autres enfants, vient au contraire rendre cette présence difficile à supporter, et toute attention difficile à accorder.

## *Parler*

Collectivement, le rythme du deuil se met en place et les liens intra-familiaux se recomposent. À l'intérieur d'un groupe, ce qui fait lien, souvent avant le reste, c'est la parole. S'intéresser à la parole du deuil, ce qu'on dit, et surtout ce qu'on ne dit pas, c'est regarder la place que prend ce deuil dans le récit familial élaboré en commun, c'est regarder la capacité du groupe à assimiler ce malheur qui les frappe, mais donc aussi s'intéresser à la recomposition des liens

136 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

137 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.51.

138 Stéphane Audoin-Rouzeau, « Corps perdus, corps retrouvés », *op. cit.*, citant Jane Catulle-Mendès, p.51.

139 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

familiaux. En famille, parle-t-on du défunt ? Immédiatement ? Qu'en dit-on ? Et aux gens extérieurs ? Que dire des silences, nombreux, qui structurent cette parole ?

Nécessairement, la capacité à parler de la personne disparue au sein du groupe varie d'une famille à l'autre. Monsieur D semble lier l'aisance de sa famille à parler de son frère décédé à la sérénité avec laquelle ils ont accepté sa mort, parce qu'ils savaient à quoi s'engageait leur proche en choisissant la carrière militaire : « Ah oui on pouvait en parler, on en parlait, tout à fait. Mais je vous disais, c'était douloureux, mais serein. »<sup>140</sup>. Cependant ce cas est unique parmi les familles que nous avons rencontrées, et ce sont plutôt différents gradients de silence qui nous ont été présentés s'agissant de la parole à propos du défunt. Parfois, c'est à propos de la guerre d'Algérie, et pas seulement des morts du village, que le silence est absolu : « Sinon, personne n'en parlait hein... Moi quand je suis arrivée dans le village moi en 72, personne parlait de rien... »<sup>141</sup>. Une chape de plomb, provoquée par la gravité de la situation ? Diverses raisons sont amenées pour expliquer ce silence. Cet événement et son récit peuvent faire partie du domaine de l'indicible. D'abord, au sens des mots qu'on ne trouve pas : insuffisants, les mots du réconfort et de la peine semblent ici se dérober. Sans ces mots, lors de l'enterrement, le moment des condoléances peut se présenter comme une interaction particulièrement compliquée à gérer :

« **Madame B**

Mais des gens gentils, des gens qui savent pas quoi nous dire, ils viennent juste, ils nous embrassent. Ils viennent, ils posent la main sur le cercueil, ils vous embrassent et ils repartent, parce qu'ils savent pas quoi vous dire. Quoi dire, quoi dire quand c'est un soldat ? Parce que si c'est, je sais pas, comme pour mon fils, c'était un accident, est-ce qu'il a souffert ? Voilà, on peut dire ça. Mais là, quoi dire, quoi dire ? On nous a dit qu'il était mort, mais est-ce qu'il a souffert ? On sait pas. »<sup>142</sup>

Pour les plus jeunes, ou simplement face à la cruauté de la perte, les mots ne viennent pas non plus toujours en aide :

« **Madame B**

Non, mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise sur le chagrin que j'ai eu de perdre mon frère ? J'ai perdu un frère, un ami, un confident, mais comment dire ça à 15 ans ? Comment exprimer ça à 15 ans ? »<sup>143</sup>

Indicible, ensuite, au sens de ce qui ne peut être dit, de ce qu'on n'arrive pas à dire, car cela provoquerait trop de peine et de douleur.

---

140 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

141 Épouse de Monsieur O, lors de l'entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

142 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

143 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

« **MW**

Oui, oui, oui. Et à l'époque avec vos parents vous pouviez parler de lui ou pas tellement ?

**Monsieur A**

Ben c'est, c'est... c'était difficile quand même. Quand il y a quelque chose de douloureux, on peut pas non plus remettre ça, dire ça à longueur de journées, c'est pas possible. Faut passer aussi à autre chose hein. »<sup>144</sup>

« **Monsieur O**

Ils voulaient pas en parler, enfin quelquefois dans la conversation, il arrive de parler de Pierrot, et c'était, enfin bon, on n'en parlait pas, pour remémorer la mémoire, pour que les parents, enfin c'était pas la peine de... »<sup>145</sup>

« **Monsieur R**

J'en sais rien. J'en sais rien étant donné qu'après on avait du mal à en parler. Vu qu'on avait du mal à... même nous on avait du mal à aborder le sujet... »<sup>146</sup>

Ne pas en parler pour protéger les autres, mais aussi pour se protéger soi, des réminiscences d'abord (Madame S, à la fin de l'entretien : « Là je suis sûre que je vais rêver hein. Je sais pas combien de jours mais je suis sûre que je vais rêver. »<sup>147</sup>), mais aussi du regard des autres, pour éviter d'avoir la désagréable impression de gêner l'entourage et de le faire fuir :

« **Madame S**

Ben, parce que ça fait mal, et vous avez l'impression que vous embêtez les gens, les gens ils ont des soucis. Les gens ils ont tous des problèmes, vous les embêtez avec vos problèmes. Ils vont vous écouter, un coup, deux coups et pis... Hein. Vous auriez une copine sans arrêt à parler, vous allez l'aider. Bon pis au bout d'un moment, on change hein. Parce qu'elle vous empêche de vivre. Donc j'ai compris ça donc je le fais pas. »<sup>148</sup>

Ce silence peut donc paraître imposé, puisque c'est la gêne ou la peine des autres qui nous empêche en partie de parler. Si beaucoup y trouvent un confort car se protègent aussi eux-mêmes en ne parlant pas, l'amertume peut pointer chez certains : « Parler à papa et à maman, on pouvait pas, ça les mettait à pleurer. Alors je disais rien. »<sup>149</sup>.

« **Madame G**

Ça se fait beaucoup plus tard ça de parler des souvenirs. [...] C'est plus tard qu'on peut évoquer « Tiens tu te rappelles quand on faisait ça ? » ou ce qu'il avait fait à cette époque-là. C'est plus tard que ça se fait ça, pas sur le coup ça je peux pas. »<sup>150</sup>

Ce silence n'est en effet pas souvent durable. En général, à mesure que le travail de deuil se fait et

---

144 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

145 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

146 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

147 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

148 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

149 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

150 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

que la douleur s'apaise, la parole apparaît :

« **Madame B**

On essayait d'en parler, et puis progressivement c'est venu qu'on a pu en parler calmement, sans larmes, sans... On a commencé par parler des bons moments, des blagues qu'il faisait, des choses comme ça, et puis... Mais moi j'ai toujours parlé de mon frère à mes enfants. Parce qu'ils voyaient une photo et puis « c'est qui ça ? ». « Ah ben ça c'est tonton \*\*\* » ah ben oui mais... « Pourquoi je le connais pas ? ». Donc tonton \*\*\* était parti au paradis, puis on a commencé à raconter ce qu'il faisait, les blagues qu'il faisait, tout ce qui pouvait faire rire les enfants, et c'est comme ça qu'on a réussi à reparler de lui. »<sup>151</sup>

« **Monsieur I**

Oh si, maintenant si quand même, j'arrive quand même plus qu'avant, mais c'est sûr qu'à chaque coup ça remue, quoi, c'est normal, on serait pas humains quoi autrement... ça remue... »<sup>152</sup>

Quand on parle finalement du disparu, c'est pour évoquer les souvenirs vécus avec lui, les bons moments la plupart du temps, mais aussi rappeler certains de ses traits de caractère, ou alors parler de lui à des personnes qui ne l'ont pas connu, comme les petits-enfants ou le conjoint arrivé après. Encore une fois, la position d'observateur extérieur peut s'avérer libératrice pour l'individu, qui peut alors se permettre de parler à une oreille attentive sans avoir peur de blesser ou de heurter : « Ben c'est quand j'ai connu mon mari, on a commencé, j'ai commencé à parler »<sup>153</sup>.

La parole ne s'exerce pas qu'à l'intérieur du groupe familial ou avec l'entourage. Une parole importante à regarder est celle qui sert de base même à ce travail de recherche : pourquoi accepte-t-on de rencontrer le chercheur, qui accepte, qu'est-ce qui est dit, peut-on combler les silences ? Sur un sujet aussi sensible, l'analyse de la situation d'entretien, et surtout du développement de la parole en situation d'entretien semble inévitable. Tout d'abord, il faut rappeler que tous les témoins contactés n'ont pas accepté de me rencontrer. L'absence de réponse et la réponse négative peuvent s'expliquer par des raisons pratiques, comme le fait que je ne m'adressais pas à la bonne famille, ou que personne n'avait reçu ma lettre. Cependant elles peuvent être liées à la difficulté d'aborder ce sujet, d'autant plus avec une inconnue. Pour deux des témoins au moins, cette requête visait une dimension intime, qui n'avait sa place, à la rigueur, que dans une discussion privée, et certainement pas dans un travail de recherche historique. S'intéresser à la mort d'un autre, qui plus est, un mort de leur famille que je ne connaissais absolument pas, a pu en effet leur paraître intrusif, suspect, étrange. L'un des témoins, qui a accepté l'entretien, mais a refusé d'être enregistré, considérait que

---

151 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

152 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

153 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

ce sujet de discussion était « indiscret »<sup>154</sup>. Cela dit au moins quelque chose de la place de la mort dans l'espace public : sujet privé, intime peut-être, il n'est pas toujours vu comme ayant sa place au cœur de la recherche en sciences sociales. Il est malgré tout difficile de savoir à quel point ce point de vue est partagé parmi les témoins contactés, dans la mesure où la majorité n'a pas répondu, et que parmi ceux qui ont répondu, les plus nombreux sont d'abord ceux qui ne pouvaient pas aider car n'étaient pas concernés par la requête, puis ceux qui m'ont donné leur accord. Parmi ceux que je n'ai pas rencontrés, se trouvent aussi les autres frères et sœurs du témoin, qui souvent ont préféré déléguer cette rencontre et ne pas y assister :

**« Madame B**

Ben Lucette quand je lui en ai parlé, elle m'a dit « mais qu'est-ce que tu veux que je dise, j'étais pas là ». Et c'est vrai, elle était pas là. Elle est arrivée après.

**MW**

Et vous croyez qu'elle accepterait de me rencontrer ?

**Madame B**

Je crois pas. Parce que quand vous avez demandé, elle a dit « je sais pas quoi faire, je veux pas la voir, qu'est-ce tu veux que je lui dise »... Voilà. C'est exactement ce qu'elle m'a dit. C'est pour ça que j'ai pris la lettre et j'ai dit « bon ben moi je vais l'appeler, et lui dire que je veux bien répondre à ses questions ». »<sup>155</sup>

**« MW**

Et vous parlez de lui des fois avec vos frères ou ?

**Monsieur O**

Avec Michel, oui de temps en temps. Ben l'autre jour, je vous ai dit, je lui ai dit « tiens j'ai reçu une lettre là » [...] Mais je sais bien qu'il avait pas l'envie... Et là je lui ai dit « ben j'ai reçu une lettre là », il m'a dit « non », de toute façon... « Non, non, non, je veux pas, je veux pas en parler à... ». »<sup>156</sup>

On voit que le choix de la personne à qui est déléguée cette tâche, le témoignage, n'est pas fait au hasard. En général c'est la personne la plus au courant, parce qu'elle était plus présente au moment du décès et a vécu les événements en direct, qui se charge de répondre à ma requête. Il y a une véritable inquiétude à l'idée de « ne pas savoir quoi dire », comme si cet entretien était envisagé comme une interrogation, d'une part, ou parce que l'événement est lointain, la demande déconcertante, et l'envie d'en parler assez faible. Certains en effet ont été chargés de me répondre seuls parce que leur frère ou leur sœur n'avait aucune envie d'aborder ce sujet.

Il faut s'arrêter alors un instant sur la structuration de la parole à l'intérieur de l'entretien

---

154 Entretien avec Monsieur N, effectué le 6 octobre 2014 à son domicile.

155 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

156 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

même, avec ceux qui ont finalement accepté de me rencontrer. Si presque toutes les questions sont comprises et trouvent réponse, on observe en revanche parfois la mise en place de diverses techniques d'évitement et d'atténuation de la parole douloureuse. Le témoignage de Monsieur U est particulièrement intéressant de ce point de vue, oscillant entre réalisme précis voire cru, et esquive complète des questions. Des objets ayant appartenu à son frère, des photos, des lettres avaient été sortis, et ont semblé avoir comme fonction secondaire de donner à l'enquêté des échappatoires pour les questions gênantes. On remarque cependant que peu de questions sont restées sans réponse : l'attention reportée sur ces objets était peut-être plus souvent une façon de couper court à une réponse douloureuse que de ne pas répondre. C'est souvent cette attitude qui est adoptée dans les entretiens : peu de questions sont éludées, mais les réponses disent peu. C'est l'indicible précédemment évoqué qui revient : certains mots sont douloureux à prononcer, et gênants, encore plus face à une inconnue. Ne pas dire, souvent, consiste à utiliser le sens commun, à évoquer une compréhension commune entre l'enquêté et l'enquêteur, par des expressions comme « vous savez », ou par des comparaisons :

« **Madame B**

Parce que maman était malade.

**MW**

Qu'est-ce qu'elle avait ?

**Madame B**

Vous savez... Elle est tombée malade... Disons qu'elle a fait... C'est peut-être une dépression, c'est peut-être autre chose, je sais pas ce qu'elle a eu mais... Disons qu'elle avait plus envie de vivre. [pause] Vous savez perdre deux fils... ça fait beaucoup... »<sup>157</sup>

« **MW**

D'accord. Ok. Et comment vos parents ont réagi ?

**Monsieur A**

Ben comme peuvent réagir des parents quand ils perdent un enfant, surtout dans ces conditions-là c'est très pénible. »<sup>158</sup>

D'abord immédiatement déconcertée par ces réponses, gênée d'avoir posé ces questions dérangeantes et dont la réponse était si évidente, je me suis ensuite rendue compte que j'étais moi-même prise au piège de la structure de la conversation et du tabou entourant le sujet que j'abordais. Il m'a alors fallu prendre de la distance avec l'interaction et ses échecs. Ces façons de parler sont en fait des manières de répondre à la question sans dire, sans dire ce qui heurte, ce qui gêne : aucun mot précis n'est utilisé, et on donne sens à la conversation par d'autres moyens. Ces entretiens sont

---

157 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

158 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

donc en partie structurés par les évitements des témoins, présents dans tout entretien mais très significatifs pour un sujet comme celui-ci. En partie seulement, parce que la conversation a très souvent été fructueuse, et pas uniquement douloureuse : « Non, je vous rassure, ça ne me fait pas de peine. Sincèrement. Parler de mon frère ça m'a jamais peinée... »<sup>159</sup>.

## **Le deuil personnel**

Comment réagit l'individu face au décès d'un de ses proches à la guerre ? C'est une question qu'on peut imaginer centrale au départ quand on parle de « deuil de guerre ». C'est en tout cas l'une des plus évidentes, mais l'on a vu à quel point elle n'était pas centrale pour ce sujet. En fait, même pour l'individu, elle peut paraître la plus évidente, mais quand le deuil arrive, elle ne peut pas occuper la place centrale. Ce qu'on a vu, c'est que l'individu est d'abord aux prises avec différents niveaux de deuil : une strate publique, officielle, spécifiquement associée aux morts de guerre qui appartiennent à l'État ; une strate collective, familiale, où l'ensemble du foyer, ou du groupe familial, doit trouver un moyen d'avancer ensemble, avec mais parfois contre les autres. À travers ça, l'individu doit aussi tenter de faire son deuil : le deuil personnel, c'est ce qui reste quand toutes les obligations et dimensions collectives ont été évacuées. Il y a bien sûr des éléments collectifs qui aident à faire avancer l'individu, comme l'éducation, la culture familiale, le rapport à la religion, etc. Mais ce qu'il faut regarder ici, c'est comment l'individu met à profit ses ressources, individuelles et collectives, pour avancer, seul, sur le chemin du deuil.

### *Le deuil : obstacles et réconforts*

Comme nous avons pu le voir en introduction, le tolérable est construit, et la frontière entre ce qu'on tolère et ce qu'on ne tolère pas est mouvante<sup>160</sup>. Dans *La Civilisation des mœurs*<sup>161</sup>, Norbert Éliás parle de « seuils de sensibilité », qui en l'occurrence, auraient tendance à s'abaisser pour ce qui est de la violence dans les sociétés occidentales : nous tolérerions de moins en moins la violence. D'autre part, de nombreux chercheurs ont relevé que les sociétés occidentales seraient de plus en

---

159 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

160 Didier FASSIN et Patrice BOURDELAIS (dir.), *Les constructions de l'intolérable*, op. cit.

161 Norbert ÉLIAS, *La Civilisation des mœurs*, 1939, trad. fr. 1973, rééd. Calmann-Lévy, 1991.

plus soumises au tabou de la mort : de normale et acceptée, elle deviendrait exceptionnelle et surtout cachée<sup>162</sup>. Est-ce à dire, alors, que la mort est devenu un intolérable des sociétés occidentales contemporaines ? Elle serait cachée, car mal supportée et moins acceptée ? La mort à la guerre, violente, serait alors selon cette logique de moins en moins tolérée dans les sociétés occidentales, et notamment en France. Que nous disent les récits de nos témoins sur leurs seuils de tolérance individuels ?

En l'occurrence, c'est rarement la mort, ou même la mort à la guerre, qui définit le seuil de tolérance minimal des témoins rencontrés. La mort d'un proche est difficile à vivre, mais tous semblent l'avoir acceptée pour elle-même. Lorsque quelque chose n'est pas accepté, c'est un élément qui accompagne et spécifie cette mort en particulier. L'accompagnant, il la rend intolérable. Prenons un exemple :

« **Madame S**

Mais il savait qu'il allait pas revenir. Il pouvait pas tuer quelqu'un ben c'est ce qui est arrivé. Et même, j'aurais ici celui qui l'a tué, je lui en voudrais pas. C'est lui ou mon frère hein. Sauf s'il l'avait égorgé, alors là, alors là j'aurais pas aimé... »<sup>163</sup>

La mort de son frère, Madame S semble l'avoir acceptée. C'était une guerre, son frère ne voulait tuer personne, et l'ennemi qu'il a rencontré n'avait d'autre choix que tuer ou être tué. C'est son frère qui a été tué, mais quelque part, il y a une certaine logique dans ce dénouement qui pousse Madame S à ne pas entretenir de ressentiment envers celui qui l'a tué. Mais elle ajoute : « Sauf s'il l'avait égorgé, alors là, alors là j'aurais pas aimé... ». Didier Fassin et Patrice Bourdelais notent :

« Si l'on considère les termes de l'énumération initiale de ce que nous avons posé comme des intolérables du monde contemporain, il apparaît que l'inscription dans le corps en constitue le commun dénominateur. Au-delà de la diversité de ces intolérables, en effet, tous mettent au cœur de l'interdit moral qu'ils instaurent la question de l'intégrité corporelle. Corps supplicié, corps maltraité, corps souffrant, corps violé, corps de l'individu qu'on contamine au plus profond de sa chair. »<sup>164</sup>

On a déjà décrit la peur obsessionnelle que semblent avoir les familles des pratiques d'égorgeant, et les inquiétudes qu'elles ont des soins qui ont été portés au corps qu'elles ne peuvent pas voir. Il semble qu'il y ait effectivement une « frontière de l'intolérable » ici : le corps, et les atteintes qu'on lui porte, sont une limite indépassable. Madame S peut accepter que son frère ait été tué à la guerre, mais ne peut pas tolérer qu'il ait été égorgé. Peut-être peut-on ajouter ici un élément de

---

162 Voir par exemple Geoffrey GORER, *Ni pleurs ni couronnes* précédé de *Pornographie de la mort*, Paris, E.P.E.L., 1995 et Philippe ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

163 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

164 Didier FASSIN, Patrice BOURDELAIS (dir.), *Les constructions de l'intolérable. Étude d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, La Découverte, Paris, 2005, p.9.



compréhension. Ce que décrit Madame S, c'est un jeu dans lequel des règles sont établies : c'est une guerre, il faut tuer ou être tué, son frère ne voulait pas tuer, il a été tué, donc son adversaire respectait les règles. S'il l'avait tué en l'égorgeant, il aurait alors été en dehors de ces règles : ici, l'égorgeement est compris comme un surcroît de violence, une violence gratuite et non nécessaire, on peut tuer, mais pas égorger.

C'est une idée semblable qui joue lorsque les familles définissent l'ampleur du sacrifice qu'elles sont prêtes à faire pour la patrie. Ce n'est pas la mort sous les drapeaux, au sein du contingent, qui est inacceptable, ce sont certains éléments qui l'accompagnent et la rendent insupportable. Ici encore, c'est plutôt le non-respect de certaines règles, imaginées ou établies, qui n'est pas toléré par les familles.

« **Monsieur A**

C'est au cours d'une opération qu'il avait été blessé. Il avait reçu une balle dans la cuisse.

**MW**

D'accord. Et c'était longtemps avant qu'il soit... Qu'il doive être libéré ?

**Monsieur A**

Oh, quelques mois, et c'est pour ça j'étais pas très content, enfin pas content, c'est une expression, parce que c'est quelques mois, il lui restait que quelques mois à faire. Je me souviens plus, ça fait presque 60 ans, ça faisait 4/5 mois à faire, c'est presque tout quoi. Et c'est là que j'ai jamais admis qu'on l'ait renvoyé là-bas quoi. »<sup>165</sup>

Pour Monsieur A, son frère avait acquitté sa dette envers la nation, il avait accompli son service, puisqu'il s'était blessé en se battant pour la France. Le renvoyer, c'est lui demander plus, même trop. C'est peut-être la même logique qui sous-tend les manifestations de rappelés de l'année 1956 : s'il est normal d'effectuer son service sous les drapeaux, en revanche il devient difficile d'accepter de prendre à nouveau des risques pour la nation quand on a l'impression d'avoir déjà payé son tribut. De la même façon, aucune famille ne remet en question le principe de la mobilisation du contingent et de l'appel sous les drapeaux. Certaines sont heureuses de l'évolution de la législation en la matière<sup>166</sup>, mais ne remettent pas en question les règles de l'époque, ni aujourd'hui, ni au moment de la guerre d'Algérie. Mais si le principe est accepté, c'est dans la limite de certaines règles : tant que la mobilisation de leur frère se fait selon les règles (en vigueur ou imaginées), le départ est vécu

---

165 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

166 Madame S : « S'il y avait une grande guerre, et puis qu'ils manquent d'hommes, et qu'on appelle des jeunes pour aider à sauver son pays, je suis très patriote, j'adore mon pays, et je trouve qu'on a de la chance d'être Français, et ben oui, même si c'était mon fils. Mais aujourd'hui qu'on n'a pas besoin de tant de militaires, je trouve que c'est mieux, ça nous coûte moins cher au pays, mais surtout, c'est les jeunes qui choisissent d'y aller. Ils veulent en faire leur métier, ils sont payés en conséquence, c'est leur boulot, comme un autre boulot. ». Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

comme normal. En revanche, si des règles établies auraient dû lui faire éviter ce service, son départ et sa mort sous les drapeaux sont plus difficiles à accepter. On se rappelle le récit de Madame B, dont le frère aurait pu être exempté de service en France grâce à sa double nationalité franco-suisse, mais dont la preuve n'a pu être retrouvée à temps :

« **Madame B**

Alors qu'il aurait pu, si le papier n'avait pas été égaré... C'est ça surtout, c'est ça qui reste un petit peu en travers de la gorge. »<sup>167</sup>

C'est aussi l'idée d'une règle non-respectée qui nourrit le ressentiment de Monsieur O envers ceux qui ont été réformés, ne se sont pas acquittés de leur dette envers la nation et n'ont donc pas pris les risques que son frère a pris :

« **Monsieur O**

Et même, dans \*\*\* y'en a qui y ont pas été, on sait pas trop pour qui, pour quoi, enfin... Ils ont été réformés, tant mieux pour eux.. [soupir]. Mais bon enfin nous on a payé. »<sup>168</sup>

Mais de manière plus générale, c'est l'idée que la mort du frère aurait pu être évitée qui la rend plus difficile à accepter, comme on l'a vu tout au début de ce mémoire. Cela rejoint la désignation d'un responsable de cette mort : lorsque quelqu'un, un individu ou un groupe, est perçu comme responsable de la guerre ou de la mort du proche, les familles peuvent donc penser que cette mort aurait pu être évitée puisque la personne ou le groupe responsable aurait pu agir autrement. Quoiqu'il en soit, la désignation d'un responsable accompagne souvent les difficultés à accepter la mort du proche, en faisant se développer une rancœur persistante.

« En effet, si mon fils était, ainsi que vous l'écriviez, avec la totalité de sa compagnie en ce matin du 27 janvier, à proximité de son Capitaine et aux côtés de l'infirmier titulaire, comment les fellagha ont-ils pu le dépouiller, lui, et les autres, pour les laisser nus sur le terrain ?

[...]

Et c'est ce qui fait ressortir la lourde faute du Capitaine.

Quel gradé valable commandait ce détachement composé en majorité de soldats musulmans ? Pourquoi un infirmier novice avec ces quelques hommes et auxquels s'est joint volontairement l'infirmier en titre ? »<sup>169</sup>

Le deuil est rarement réglé complètement lorsque des ressentiments résistent au temps. Les motifs de ces ressentiments, et les groupes visés par cette rancœur souvent rencontrée, sont nombreux et variés. Rarement, elle est dirigée vers l'ennemi de l'époque. La plupart du temps, les familles n'entretiennent pas de haine envers les indépendantistes algériens, mais quand le ressentiment

---

167 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

168 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

169 SHD, 1 H 1240/2, lettre de Monsieur Chartreux au colonel de l'unité de son fils, Paris, 26 février 1960.

existe, il est dirigé vers ceux qui sont perçus comme les descendants de cet ancien ennemi : les Algériens d'aujourd'hui ou les Français immigrés d'origine algérienne.

« **MW**

Et vous en voulez parfois à, aux fellaghas qui, en Algérie, ont fait l'embuscade ?

**Monsieur O**

Oh ben, à leur... Enfin, oui si on peut appeler ça, c'est raciste, c'est sûr... Je vais pas, bon naturellement si j'en vois un qui est dans le fossé en train de mourir, je vais appeler les pompiers, c'est sûr, mais enfin bon d'un autre côté... Bon, c'est pour ça, bon, moi je veux bien que, il faut se serrer la main, comme les Français et les Allemands... Vous savez ceux qui ont été à Auschwitz ou je sais pas trop, bon y'en a peut-être plus beaucoup, aller resserrer la main des Allemands, je sais pas... C'est pas facile quoi... »<sup>170</sup>

En évoquant la Seconde Guerre mondiale et les politiques de réconciliation qui ont suivi en Europe, Monsieur O explique qu'il pense que cette réconciliation est difficile, voire impossible, entre Français et Algériens qui ont connu la guerre. Ce n'est pas l'avis de Jean-Claude Escaffit pour lequel le voyage qu'il entreprend sur les terres où son père a été tué prend aussi la forme d'une entreprise symbolique de réconciliation entre les anciens ennemis. Ce qui est frappant, c'est que les responsables désignés de cette guerre et de la mort du proche sont multiples, et varient fortement d'une famille à l'autre. Si les ennemis sont rarement évoqués, c'est que d'autres groupes ou individus sont considérés comme responsables : les familles rencontrées considèrent, aujourd'hui, mais rarement à contrecœur, que le combat pour l'indépendance de l'Algérie était juste et que la France aurait dû partir avant. Les responsables de la mort des soldats français doivent donc être cherchés ailleurs :

« **Madame S**

La guerre d'Algérie ce sont des attentats qui ont eu lieu à cause des pieds-noirs hein. C'est clair. [...] Les Arabes dans les champs c'était à coups de fouet. Alors ils se sont révoltés hein. Moi personnellement mon frère a été tué, mais j'en n'ai jamais voulu à celui qui l'a tué, jamais. [...] Parce que j'estime que quelqu'un qui est opprimé comme ça, il se révolte hein. C'est pas possible hein la mentalité des pieds-noirs. Des Français qui faisaient ça, ah non. Non, non, moi j'suis pas d'accord hein. »<sup>171</sup>

« **MW**

Et, euh, vous en voulez à quelqu'un par rapport à la mort de \*\*\* ?

**Monsieur I**

Ah ben oui, ah ben alors j'en veux, ah ben alors celui là ! Celui-là je peux... C'est à de Gaulle ! Ah lalala. Parce que cet homme-là, tout le monde le vénère partout, bon, je veux bien qu'en 45, en 40 quoi, il a fait du bien... Il était là... En 68 quand il est arrivé, en 58, là arrivé, on n'en voulait pas, il a pris le pouvoir, et lui il a fait durer la guerre 4 ans de plus ! Nous on a voté pour lui, moi en 58 là, je rentrais de l'armée moi, pis c'est pour ça que... il a dit qu'il arrêterait la guerre lui, de Gaulle. Mais c'est tout faux, c'est un menteur, il a fait durer la guerre 4 ans de plus que... Elle a duré 8 ans la guerre ! Ça faisait 4 ans il a fait 4 ans de plus lui... Lui il a presque 10 000

170 Entretien avec Monsieur O, effectué le 22 septembre 2014 à son domicile.

171 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

morts sur la conscience, des jeunes de 20 ans. Et personne n'en parle de ça parce que, attention, c'est le grand monsieur hein ! »<sup>172</sup>

La perte d'un proche, déjà douloureuse, s'accompagne donc d'un cortège d'obstacles, de ressentiment, de regrets et d'amertume. La difficulté qui suit le décès en est redoublée, et les conséquences psychologiques pesant sur l'individu peuvent durer longtemps. Dans l'immédiat, ce sont les doutes et les hallucinations qui peuplent un temps le quotidien des proches, comme on l'a vu précédemment, au retour du cercueil plombé. Certains membres de la famille tombent malades, en dépression, mais il faut noter que le suivi psychologique n'est pas forcément systématique à l'époque : une seule parmi les témoins rencontrés a été suivie par des médecins sur la longue durée. Mais les marques du traumatisme existent, et persistent parfois longtemps après l'événement :

« **Madame S**

Alors moi je suis très dure avec moi, surtout que je suis depuis toute seule. Très dure, j'embête personne. J'ai des très bon amis, des très bons voisins, ça fait 47 ans que j'habite là, à cause de mes voisins tellement ils sont gentils. Ils me disputent parce que je demande jamais rien, mais je préfère garder mes voisins et mes amis comme ça. Mais par contre, on me fait un chagrin, même petit, si c'est sentimental, vous êtes sûrs je dors pas, et je mélange tout ça. Alors, quand il est gros le chagrin, eh ben, j'en ai pour plusieurs jours à pas dormir, je fais que de... je me réveille en pleurant »<sup>173</sup>

Ce ne sont pas seulement les rêves, mais aussi les choix de vie, qui peuvent être influencés par cette expérience. La première fois que son mari l'a demandée en mariage, Madame S l'a refusé :

« **Madame S**

Il était militaire de carrière, il était en permission libérale mais il pouvait réengager. [...] Quand il m'a demandé, il m'a dit qu'il m'aimait qu'il voulait m'épouser, j'ai dit non, m'a dit « pourquoi ? », j'ai dit « parce que je veux pas d'un mari militaire ». [...] Ah non, j'ai tellement souffert... »<sup>174</sup>

Si beaucoup d'éléments viennent aggraver la douleur et les conséquences de la perte, il faut aussi noter que les familles trouvent aussi les ressources pour rendre le deuil moins douloureux, plus facile à vivre. Ce sont des pensées, des remarques et des points de vues qui tentent de leur apporter un certain réconfort. Certains témoins notent en particulier que leur situation n'était pas la pire, et que leur malheur aurait pu être plus profond encore :

« **Monsieur D**

---

172 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

173 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

174 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

Alors évidemment... Il était célibataire, il était pas marié, il était jeune encore hein, donc il y a pas eu de drame familial derrière de sa propre famille, si je puis dire, enfin de sa... de la famille qui aurait pu être, son épouse, ou ses enfants s'il avait eu des enfants. »<sup>175</sup>

La famille D est particulièrement intéressante de ce point de vue. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, Monsieur D décrit le deuil qu'ils ont vécu comme immédiatement « apaisé ». Différents éléments sont ensuite mobilisés pour expliquer pourquoi cette famille a pu traverser ce deuil sans trop d'accroches. D'abord, il considère que sa famille possédait une « culture militaire », c'est-à-dire une habitude de la carrière militaire, de père en fils, et des risques inhérents à ce choix de vie :

« **Monsieur D**

Nous on avait une culture militaire c'est certain, une culture de service de l'État, de service de la France, etc. Cet état d'esprit je l'ai retrouvé ici parmi les anciens, ils savaient très bien, qui ont perdu énormément de gens dans le cadre de la libération, mais souvent c'était très dur de voir partir des bons copains, mais qu'on le veuille ou pas, c'est la loi du genre. »

« Bien sûr ça a été lourd pour la famille, ça a été lourd pour ma mère, qui avait déjà perdu son mari peu de temps avant, ainsi que sa mère du reste. Mais je dirais, d'une certaine manière, c'était un peu... Enfin on l'a accepté dans la mesure où c'était la loi du genre, malheureusement. Le risque était pris, on le savait. Certains s'en sont sortis, d'autres pas, voilà, c'est comme ça. »<sup>176</sup>

Les risques sont connus, expérimentés par le passé ou par d'autres générations, et acceptés. Mais cette position semble faire partie d'un état d'esprit plus général de la famille et de ses membres, qui entretient un rapport à la mort relativement serein :

« **Monsieur D**

Enfin pour tout vous dire si vous voulez, la mort n'est pas une catastrophe, la mort est naturelle, on va tous y passer, donc faut pas la prendre comme une chose malheureusement que le monde actuel oublie, comme quelque chose de catastrophique et de final, pas du tout non. Et quand vous avez cette mentalité-là, ben vis-à-vis de tous ceux qui sont morts, on a une certaine sérénité. On accepte, et on le prend comme tel. »<sup>177</sup>

Cette manière d'envisager les choses est peut-être à lier avec la foi et l'éducation religieuse qu'ont connues les enfants de cette famille :

« **Monsieur D**

Si vous voulez, il est mort dans sa mission, il est mort avec un bel état d'esprit, il est mort... Y a rien à faire, non, non, on lui reproche rien, au contraire si vous voulez. Notre foi chrétienne nous aidant, sachant très bien que tôt ou tard un jour on le retrouvera. C'est apaisé aussi à cause de ça. C'est important si vous voulez, dans ce genre de choses. »

Pour Monsieur D, il est même évident que cet état d'esprit est en lien avec cette éducation familiale :

---

175 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

176 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

177 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

« **Monsieur D**

D'un autre côté, la famille il faut que vous le sachiez, c'était une famille qui était très croyante, donc on a été éduqués dans la foi catholique d'une façon très, même assez rigoriste au départ, mon frère aussi l'était, il savait très bien que si un jour il avait à donner sa vie, il la donnerait dans cet esprit-là. »<sup>178</sup>

Certains préceptes religieux, certaines croyances, peuvent aider l'individu à avancer. Dans cette famille catholique, c'est la croyance en la résurrection qui a permis à chacun d'avancer et de ne pas rester immobilisé dans un deuil douloureux et traumatisant :

« **Monsieur D**

on a une famille religieuse, très catholique, instruite dans les principes, et que pour nous la mort n'est pas une fin quoi si vous voulez. On sait très bien qu'à terme, plus tard, on retrouvera nos disparus et que y a la résurrection etc. Donc si vous voulez, ça a été dans la douleur peut-être, mais sereinement accepté. »<sup>179</sup>

Madame B également a pu avancer dans ce deuil grâce à ses croyances protestantes :

« **Madame B**

Mais c'est vrai je peux pas m'empêcher de leur parler. Pour moi ils sont toujours là, ils sont toujours là. Ils sont... C'est peut-être ma croyance qui fait ça aussi, je dis pas le contraire. Voyez quand je prie le soir, je prie pour les gens que je connais, qui sont malades et qui ont besoin de ma prière, et je remercie dieu. D'avoir accueilli mon fils, mes parents, mon frère. Parce que je suis certaine qu'il est là-haut, je suis certaine que je les retrouverai quand je vais partir. »<sup>180</sup>

Mais ce rapport à la religion n'est pas forcément partagé. La plupart des témoins considèrent que, pour ceux qui sont croyants, la religion est d'un certain réconfort : « Oui parce qu'elle était très croyante ma maman et bon, bon ça l'aidait un peu »<sup>181</sup>. Cependant, le décès de leur frère est pour certains l'occasion d'une rupture brutale avec les croyances religieuses :

« **Madame S**

Ceux qui y croient, je vais pas les blâmer, c'est bien, mais moi j'y arrive pas. Parce que j'ai été croyante et j'ai prié, mon dieu, pour que ma mère soit mieux et tout, et c'était de pire en pire. Alors j'ai dit c'est fini hein. Et pour être en, pour être en péché mortel, et ben j'avais dit à ma mère, qui était très croyante, elle elle disait son chapelet le soir, moi j'avais dit à ma mère, l'église sonnait, parce qu'on habitait à côté de l'église, alors j'ai dit je me lance, parce qu'on n'était pas comme aujourd'hui hein, on n'osait pas trop parler aux parents. Et j'ai dit « Maman, je crois plus au bon dieu », « Veux-tu te taire » elle me fait. « Non, je crois plus au bon dieu », exprès. Je m'étais mis si vous voulez en état de péché mortel, pour... Pour moi c'était « c'est fini », comme ça le bon dieu va plus nous faire du mal. Parce que moi dieu, c'est pas du bien, c'est du mal... Ma mère plus elle priait, plus elle mettait des cierges, on avait des malheurs sans arrêt. Alors j'ai dit faut que ça s'arrête, terminé hein. »<sup>182</sup>

« **Monsieur R**

---

178 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

179 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

180 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

181 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

182 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

Parce que je me rappelle la réflexion, j'étais avec un copain à Caen, on n'avait pas la même chambre, on n'avait pas le même hôtel, je lui avais dit « je ne comprends pas que... mon frère » oui il était un peu croyant Michel, moi pas du tout. Et bien quand même, j'avais dit au copain « je trouve ça inadmissible que le bon dieu rappelle quelqu'un qui était bien quoi ». Alors déjà j'étais pas pour la religion alors là c'était fini, je voulais plus en entendre parler. »<sup>183</sup>

Ces témoins étaient jeunes quand ils ont perdu leur frère, et ce choc peut venir heurter les principes qu'ils ont reçus par éducation. On se souvient Madame B disant à quel point l'événement était « brutal », « d'un seul coup vous devenez adulte ». Et du même coup, l'individu peut perdre foi en ce qu'on lui a appris, et notamment en des principes religieux qui, selon ce qui en est dit, peuvent entrer en contradiction avec la cruauté et la violence de la situation dans laquelle il se trouve. L'absurdité de la situation entraîne une perte de repères, un vide que la foi ne peut pas toujours compenser.

### *Sur les pas du défunt*

On a déjà vu au moment de l'annonce de la mort que les familles cherchent souvent à savoir plus que ce qui leur a été dit concernant la mort de leur proche. Soit en écrivant au capitaine d'unité, soit en rencontrant des anciens camarades de leur frère, soit par des connaissances sur place : sans toujours chercher, les témoins ont souvent eu des renseignements supplémentaires qui viennent compléter le récit de la mort de leur frère qui leur paraît bien insuffisant. Les affaires du disparu qui sont retournées aux familles après sa mort font partie de l'identité de leur frère lorsqu'il était en Algérie, un frère que les témoins n'ont pas connu comme tel : chez Monsieur U, par exemple, elles font alors l'objet d'une analyse et d'une conservation minutieuse, car comprendre à quoi servait chaque ustensile, chaque objet qui lui est revenu lui permet de reconstituer en partie la vie de son frère là-bas. Beaucoup de familles semblent finalement essayer de reconstituer ce moment de la mort de leur proche à laquelle elles n'ont pas assisté, mais aussi ce qui s'y rattache et qu'elles n'ont pas connu non plus : l'Algérie, le service militaire. Ne pas savoir, ne pas avoir vu, ne pas tout comprendre de la mort d'un proche semble constituer un vide insupportable, et le combler progressivement allège en partie le deuil. C'est donc peut-être pour combler ce manque qu'on observe des témoins qui tentent, par de multiples moyens, de se rapprocher de leur frère disparu : se rapprocher, c'est d'abord se rendre sur les lieux de sa mort, suivre ses traces dans le service, dans ce pays lointain, et mieux cerner le moment de sa mort ; mais c'est aussi le prendre pour modèle, l'imiter, et achever ce qu'il a parfois commencé.

---

183 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

Le voyage sur les lieux de la mort n'est pas propre à la guerre d'Algérie : C'est justement l'événement que rapporte Danièle Hervieu-Léger dans l'interview qu'elle donne à Libération le 12 septembre 2008<sup>184</sup>. Les familles des soldats française tombés en Afghanistan, notamment dans l'embuscade du 18 août 2008, ont demandé à se rendre sur les lieux de l'attaque, et sont accompagnées dans ce voyage par le Ministre de la Défense. De la même façon, plusieurs témoins rapportent qu'eux ou des membres de leur famille auraient voulu se rendre en Algérie, sur les lieux de la mort de leur frère, immédiatement ou même longtemps après. L'éloignement, le coup du voyage et son organisation les ont découragés, mais la volonté y était :

« **Monsieur U**

Donc mes parents ont failli aller en Algérie, mais financièrement c'était très dur déjà aussi, et puis bon, ça a pas pu se faire quoi... »<sup>185</sup>

« **Monsieur R**

Donc mes collègues musiciens ont fait 18 mois en France, certains avant de partir en Algérie, les bons musiciens restaient en France, et au bout de 6 mois, les gens de ma classe, les copains de ma classe partaient en Algérie... Moi j'étais exempt d'Algérie. J'ai voulu partir. Et mon chef de musique m'a pris à part et m'a dit que j'étais idiot de vouloir partir. Pour aller voir... [...] J'aurais voulu aller, j'aurais voulu... retourner sur les lieux... »<sup>186</sup>

De ce point de vue, l'ouvrage de Jean-Claude Escaffit est extrêmement significatif. Il s'agit justement du récit du voyage qu'il a effectué en Algérie avec son frère et leurs épouses, afin de se rendre sur les lieux de la mort de leur père. Il y décrit à la fois les prémices du voyage, les hésitations et les préparatifs, le voyage lui-même, et ses suites une fois rentré en France. Comment est-il poussé, finalement, à effectuer ce voyage ? C'est un double motif qui pousse Jean-Claude Escaffit à partir en Algérie : d'abord, pour voir les lieux où a eu lieu l'attentat qui a coûté la vie à son père ; ensuite, parce qu'il a l'impression de ne pas le connaître assez : enfant au moment de sa mort, il n'a que très peu de souvenirs avec son père et il lui semble finalement qu'il ne connaît rien de lui.

« Mon père, cet inconnu... Tu étais parti depuis plus de deux ans à la guerre. Dans la lointaine Indochine. Et te voilà revenu faire connaissance avec ta famille. Je devine ton émotion lorsque tu as découvert ton deuxième fils, né près de deux ans plus tôt. Et quand tu as soulevé dans tes bras ton aîné que tu n'avais jamais entendu encore parler. La voix ? Étrange tout de même. Aujourd'hui, impossible de me souvenir du son de la tienne. »<sup>187</sup>

« Mon père, ce « héros » inconnu. Que savais-je de toi en somme ? Là-bas, dans cette Algérie si proche et si lointaine ? Presque rien, quand j'y repense. »<sup>188</sup>

---

184 *Libération*, entretien avec Jean-Dominique Merchet, 12 septembre 2008, cité par Stéphane Audoin-Rouzeau dans « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », *op. cit.*

185 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

186 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

187 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.24.

188 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.43.



Monsieur U aussi est enfant lorsque son frère est tué en Algérie. Et lui aussi, il tente de combler un manque, par exemple en reconstituant sa vie en service grâce aux affaires qui lui ont été renvoyées. Il y a donc la volonté de connaître, oui, mais jusqu'à quel point ? C'est un risque que prend Jean-Claude Escaffit en faisant des recherches sur son père : celui de faire « vaciller l'image du héros ». Cette peur fait partie de ce qui peut retenir l'individu sur le chemin de la recherche :

« Étais-je prêt à aller recueillir des témoignages, à fouiller dans les archives ? Étais-je prêt surtout à accueillir la vérité sur ton rôle d'officier dans cette sale guerre ? À prendre le risque de faire vaciller ton piédestal de héros familial ? Cette question m'a taraudé tout au long de ma carrière journalistique, surtout après les révélations sur l'étendue des sévices de l'armée française en Algérie. »<sup>189</sup>

Mais ce n'est pas le seul motif d'appréhension. Si ce rapprochement avec le proche disparu trop tôt semble souvent désiré, le voyage n'est, lui, pas si souvent accompli. Diverses raisons ont retenu les témoins, les poussant à ne pas partir, ou dans le cas de Jean-Claude Escaffit, à retarder plusieurs fois son voyage. Les moyens financiers et la complexité d'organisation du voyage ont parfois joué un rôle, comme cela a déjà été évoqué : « Parce qu'aujourd'hui on peut aller en Tunisie facilement, on peut aller au Maroc facilement, et l'Algérie il faut un visa, c'est... »<sup>190</sup>. Mais il y a aussi la peur de l'Algérie, pays réputé dangereux en France, à raison parfois, mais pas toujours. Quoiqu'il en soit, les dangers réels ou supposés du voyage en Algérie ont effectivement découragé certains témoins :

« Plusieurs fois, j'ai eu des velléités de me rendre sur tes traces en Petite Kabylie. [...] Mais la décennie noire de la guerre civile avec les islamistes, jusque dans les années 2000, a retardé le projet. »<sup>191</sup>

« **Monsieur R**

Ah ben moi je serais parti parce que je voulais aller en Algérie... D'ailleurs... Je le ferais plus maintenant... C'est pas le moment, parce que tenez, celui qui s'est fait, qui a été assassiné<sup>192</sup>, c'était, c'est dans le coin où a été tué mon frère, c'était à la frontière tunisienne donc c'est... »<sup>193</sup>

Enfin, ces appréhensions sont surtout liées au deuil en train de se faire. Ce voyage peut risquer de remuer le passé, plus ou moins fortement, et comme le note Jean-Claude Escaffit, il faut y être prêt : si ce sont les dangers algériens qui ont d'abord découragé ce voyage, « de toute façon, c'était prématuré. »<sup>194</sup>.

---

189 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.17.

190 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

191 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.18.

192 Monsieur R parle d'Hervé Gourdel, guide de haute montagne français capturé puis assassiné par le groupe djihadiste salafite « les Soldats du Califat », le 23 septembre 2014, soit trois jours avant notre entretien.

193 Entretien avec Monsieur R, effectué le 26 septembre 2014 à son domicile.

194 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.18.

Si la peur de découvrir des vérités dérangeantes sur son père l'a retenu un temps d'entreprendre ce voyage, c'est malgré tout ce qui le pousse finalement à l'accomplir. Une prise de conscience collective touche la société française dans les années 1990, et des témoignages attestent l'usage de la torture et le rôle de l'armée française en Algérie. Jean-Claude Escaffit redécouvre des clichés que son père leur avait fait parvenir d'Algérie, et jette alors dessus un autre regard : que représentent-ils réellement, et quel rôle son propre père a joué dans cette guerre, comment s'est-il comporté ? La curiosité et la nécessité d'établir une vérité, fut-elle dérangeante, se fait plus forte que l'appréhension, et Jean-Claude Escaffit entreprend le voyage, allant ainsi plus loin que la plupart des témoins dans la volonté de comprendre ce qu'il s'est passé. Sur place, ils ont un guide, Rachid Bousdira, qui les conduit sur les lieux de l'attentat où leur père a été tué, leur faisant franchir les barrages militaires. À l'endroit de l'explosion, Jean-Claude Escaffit et son frère Serge enfouissent une photo de famille au dos de laquelle ils ont écrit un mot personnel<sup>195</sup>. Sur place, ils croisent un homme qui fut témoin de l'attentat, qu'ils soupçonnent même après coup d'y avoir participé. Cela donne envie à Jean-Claude Escaffit de poursuivre sa recherche, depuis la France. Il se rend aux archives militaires, ouvre le dossier de décès de son père. Il tente ensuite de contacter puis de rencontrer des témoins de l'attentat, et des anciens camarades de combat de son père. Finalement la rencontre avec les auteurs de l'attentat ne se fait pas, celui qu'il devait rencontrer refusant en fin de compte de le voir. Jean-Claude Escaffit est allé plus loin que les autres témoins rencontrés sur le chemin de la compréhension et de la recherche d'information. Il a pris le risque de détruire l'image qu'il avait de son père, et l'a en partie fait vis-à-vis de la guerre à laquelle il a participé, mais a été plutôt rassuré sur son comportement personnel sur place. Après toutes ces recherches, c'est une volonté de réconciliation qui l'anime : il a pris conscience des souffrances mutuelles que se sont infligés deux peuples en guerre, et son but, en allant en Algérie et en rencontrant des gens, n'est plus seulement de comprendre pour apaiser son deuil, mais de montrer son pardon et d'être pardonné, pour les générations précédentes.

« Puis sur cette terre insaisissable, ce furent des noms, des visages, des histoires. Des liens forts, charnels... Derrière le rideau opaque des statistiques, j'ai pris aussi la mesure d'indicibles souffrances. »

« J'étais revenu en Algérie avec le secret désir d'entamer une démarche de réconciliation. En tentant de mieux comprendre ceux que tu avais combattus, ceux qui avaient eu raison de toi, Papa. En essayant peut-être aussi de leur faire entrevoir ce qui t'avait animé en vérité. Ce n'est pas encore totalement réalisé. Peut-être un peu prématuré ? Mais c'est un projet qui n'a rien perdu de son actualité. Non pour ressasser le passé, mais pour regarder ensemble l'avenir avec les générations qui vont nous succéder. »<sup>196</sup>

---

195 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.123.

196 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.154.

Se rapprocher de son frère, de ce qu'il a vécu, et comprendre où, comment, et pourquoi il est mort, semble un désir pressant et partagé par les familles qui ont perdu un soldat pendant la guerre d'Algérie. C'est peut-être d'ailleurs une expérience plus générale liée à la guerre et à l'éloignement du proche au moment de sa mort, à voir ce que dit Jay Winter de la Première Guerre mondiale :

« Les parents, les veuves, les frères et sœurs, les enfants : tous désiraient en savoir plus. Et ils étaient nombreux à vouloir partager les derniers moments de leur mort, comprendre ce qu'il avait connu, et, ne fût-ce qu'un moment, essayer d'éprouver ce qu'il avait lui-même ressenti. Cette forme d'identification avec le mort nécessitait une information plus humaine et, à certains égards, plus brutale que celle fournie par l'État ou l'armée. »<sup>197</sup>

Essayer d'en savoir plus, se rendre sur les lieux, cela fait partie de cette opération d'identification avec le défunt. Mais ce rapprochement peut également être d'ordre plus général, et ne pas concerner uniquement le moment de la mort : certains témoins constituent leur frère décédé en un véritable modèle, et semblent en partie chercher à accomplir ce qu'il n'a pas pu lui-même accomplir. Monsieur U, lui, tient sa passion du bricolage de son frère, et a choisi de suivre la même voie professionnelle que lui :

« **Monsieur U**

Et quand je fais quelque chose, je lui parle, c'est plus fort que moi. Il était très bricoleur, il installait l'électricité dans les bâtiments de la ferme, et je retrouve pas de livres où il a travaillé. Je sais pas comment il faisait... Y a eu un électricien qui est venu après la guerre, il a copié sur lui, et il était pas du tout... sur le plan intellectuel, mais alors manuel incroyable. Et la mécanique pareil. Donc j'ai pris la filière, mécanique. Pareil. Et on fabrique, on invente, on crée. C'est ma satisfaction par rapport à lui, ce qu'il a pas pu faire. »<sup>198</sup>

De la même façon, Monsieur D a suivi la même voie professionnelle que son frère. Plus précisément, c'est la mort de son frère pendant la guerre d'Algérie qui a achevé de lui transmettre la vocation militaire, et c'est suite à ça qu'il prend la décision de poursuivre une carrière militaire :

« **Monsieur D**

Moi je lui ai pas tellement écrit, en tant que tel, mais chaque fois qu'il venait en permission, je dirais, je perdais pas un moment d'être avec lui, hein... Pour être avec lui, pour savoir ce qu'il faisait, comment ça se passait, etc. [...] J'étais toujours dans ses baskets, j'étais très lié avec lui. J'étais très lié avec lui, bien qu'il y ait une grande différence d'âge hein, malgré tout. »

« Je dirais même que sa mort m'a conforté dans ma carrière quoi si vous voulez, quand j'étais plus jeune. J'avais que 16 ans, j'étais, ben je devais être en Première, ou en Seconde, je sais plus très bien, à ce moment-là, donc je dirais que... Je vois très bien maman revenant de l'enterrement à Bône, je l'embrasse etc, et à ce moment-là je me suis dit : « eh ben je ferai comme lui ». Voyez c'est, ça m'a un peu conforté... Voilà. »

---

197 Jay WINTER, *Entre deuil et mémoire*, op. cit., pp. 46-47.

198 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.

« Mais enfin, il est certain que sa mort m'a presque décidé quoi, alors que j'avais que 16 ans.

**MW**

Parce que vous en étiez fier ?

**Monsieur D**

Oui, voilà, c'est ça. »<sup>199</sup>

Jean-Claude Escaffit a également failli suivre la même voie que son père, mais ça ne s'est finalement pas fait :

« Jusqu'à douze ans, j'ai voulu épouser la carrière militaire. J'ai été un peu ton héritier. Dans le regard des autres et dans mes penchants vers ce métier. « Soldat comme Papa ! » Ce qui angoissait Maman. Pourtant, j'ai été à deux doigts qu'elle m'inscrive, dès l'adolescence, à l'école des enfants de troupe d'Aix-en-Provence ou au Prytanée militaire. Je ne sais pourquoi cela ne s'est finalement pas fait. »<sup>200</sup>

Ce qui est certain, c'est que l'image que l'on conserve du père ou du frère disparu peut jouer un grand rôle dans la vie et dans les choix de l'individu. La plupart des témoins étaient jeunes quand leur proche a été tué, et ce n'est pas seulement leur mort qui les a marqués, mais leur vie aussi : L'aperçu qu'ils en ont eu, l'idée qu'ils s'en faisaient. Le héros, le bricoleur, le doux rêveur, ou simplement le grand frère, quelle image de leur proche décident-ils de garder, de transmettre ?

### *Se souvenir, transmettre*

Même mort, même longtemps après, le proche disparu peut être très présent dans la vie des membres de sa famille toujours en vie. Pour certains témoins, cette présence est un besoin, se souvenir d'eux leur fait du bien, et c'est une manière de vivre leur deuil. Les proches de Madame S et de Madame B ne semblent pas les avoir vraiment quittés :

« **Madame S**

Mais vous assisteriez à une soirée, vous seriez présente et en face de moi à table, et des trucs comme ça, vous vous allez pas vous en rendre compte. Mais moi si y'a un truc à manger : « oh tiens, ça c'était le truc préféré à mon papa », et je vais être contente parce qu'il est avec moi, je l'ai dit. Ou « oh ben tiens mon petit frère \*\*\* il était comme ça. ». Les gens connaissent pas, ils font pas attention à ce que je dis, mais moi je suis contente parce que j'ai parlé d'eux, ils sont avec moi (rires). »<sup>201</sup>

« **Madame B**

Voyez, des trucs tout bêtes mais j'aime à me souvenir de tout ça, j'aime à me souvenir de... de lui. [...] Mais c'est vrai je peux pas m'empêcher de leur parler. Pour moi ils sont toujours là, ils

---

199 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

200 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.40.

201 Entretien avec Madame S, effectué le 28 juillet 2014 à son domicile.

sont toujours là. Ils sont... »<sup>202</sup>

Elles semblent toutes deux avoir besoin de les convoquer, de rappeler leur présence, pour elles ou pour les autres. C'est une manière de ne pas les laisser partir complètement. Ce rappel peut prendre une forme plus latente, comme une sorte d'hommage, comme Monsieur I qui a appelé son fils de la même façon que son frère disparu. Ainsi, une trace du défunt reste après sa mort, son existence est rappelée à ceux qui restent. Mais parfois, ce rappel est explicite : choisir de parler du défunt à ceux qui ne l'ont pas connu, enfants ou petits-enfants, n'est pas anodin. Monsieur A explique que si cette parole est inévitable, qu'il est difficile de ne jamais parler de son frère à ses filles, il ne voit pas l'intérêt de leur rabâcher la vie de quelqu'un qu'elles n'ont pas connu :

« **Monsieur A**

Elles en ont entendu parler, mais si vous voulez, des enfants, qu'est-ce que vous voulez leur dire à des enfants ? Ils n'ont pas connu, rien, ils peuvent pas l'avoir connu toute façon, donc... Non.

**MW**

Mmh. Vous avez une photo de lui par exemple chez vous ?

**Monsieur A**

Oui j'en ai plusieurs oui.

**MW**

Qui sont exposées ?

**Monsieur A**

Non. Non, non c'est pas... C'est pas un... C'est pas un musée. Non ce que j'ai c'est mes filles et mes petits-enfants. »<sup>203</sup>

C'est un deuil discret, et pour ce témoin il n'est pas question d'ostentation : les photos existent, sont conservées et parfois vues, mais elles ne sont pas exposées ou sacralisées comme les œuvres d'un « musée ». La maison est un espace de vie, tourné vers l'avenir et non vers la contemplation du passé. C'est loin d'être le cas dans toutes les familles. Chez Monsieur D, les clichés sont conservés et exposés :

« **MW**

Et vous aviez des photos de famille que vous regardiez ensemble ?

**Monsieur D**

Ah oui, oui, beaucoup. Ça on avait beaucoup de photos. Maman avait beaucoup de photos, à la fois de son fils, \*\*\*, et de ses enfants etc, ah oui ça les photos c'est très important.

**MW**

Et vous les regardiez ensemble ?

---

202 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

203 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

### **Monsieur D**

Oui, oui. Ben de toute façon on les mettait déjà sur les meubles de la maison, donc tout le monde passait par là, donc on les voyait. Et puis à des moments, bien entendu, on pouvait les prendre et on les commentait, oui. Y avait pas d'albums à l'époque mais y avait beaucoup de photos. »<sup>204</sup>

La transmission de l'histoire et de la mémoire familiale aux jeunes générations fait partie de son rôle au sein de la famille, et cela compte beaucoup pour lui de montrer ces photos, de raconter, et de reconduire le souvenir de son frère en emmenant les enfants et petits-enfants sur sa tombe, comme on l'a déjà évoqué. Cette transmission n'est pas toujours l'objet d'une telle réflexivité, mais il est tout aussi important pour d'autres témoins de parler de ce frère disparu, soit parce qu'ils ne peuvent pas s'en empêcher, soit parce qu'il est important pour eux que son souvenir vivant perdure, et qu'il ne demeure pas seulement une présence froide, taboue, tragique. C'est même parfois grâce aux enfants, à ce qu'on leur dit, que la parole se délie :

### **« Madame B**

Mais moi j'ai toujours parlé de mon frère à mes enfants. Parce qu'ils voyaient une photo et puis « c'est qui ça ? ». « Ah ben ça c'est tonton \*\*\* » ah ben oui mais... « Pourquoi je le connais pas ? ». Donc tonton \*\*\* était parti au paradis, puis on a commencé à raconter ce qu'il faisait, les blagues qu'il faisait, tout ce qui pouvait faire rire les enfants, et c'est comme ça qu'on a réussi à reparler de \*\*\*. »<sup>205</sup>

Cette présence, importante pour ceux qui ont vécu l'événement et ont connu le soldat de son vivant, peut en revanche s'avérer extrêmement pesante pour ceux qui ont plus de distance avec le défunt, et créer des tensions avec ceux qui veulent s'en souvenir :

### **« Madame B**

Mon mari il était jaloux de mon frère. C'était un imbécile qui ne connaissait pas mon frère, qui l'a jamais connu, et quand j'ai voulu lui parler de mon frère, il est monté sur ses grands chevaux, il... ça s'est mal terminé alors... à un point que lorsqu'on est passé en réconciliation avec le juge, parce que je suis divorcée, il a carrément dit que je ne le supportais pas parce que je ne ressemblais pas à son frère, euh qu'il ne ressemblait pas à mon frère. Alors que c'est lui qui m'avait trompée, mais bon c'est pas grave. Fallait qu'il trouve une excuse et... Moi j'avais une photo de mon frère, que j'aimais bien avoir en vue, et puis je sais pas combien de fois il me l'a mise à la poubelle... »<sup>206</sup>

Pour Jean-Claude Escaffit, la disparition de son père a déjà constitué un événement tragique. Mais la présence de son fantôme, l'image construite par sa mère et le reste de sa famille, a pu amplifier la pénibilité du deuil, en pesant de tout son poids de modèle sur l'enfant grandissant :

---

204 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

205 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

206 Entretien avec Madame B, effectué le 18 décembre 2014 par téléphone.

« Il y a cette grande photo sur le mur de la chambre maternelle. Ce regard qui reste imprimé à jamais. Fixe, immuable, en noir et blanc. Statue du commandeur appelé sans cesse à la rescousse par une mère à l'autorité dépassée. « Si ton père te voyait. » Ou encore : « Votre papa vous regarde. » »<sup>207</sup>

« Il fallut apprendre à me construire sans mon géniteur. Ou plutôt me détacher de cette présence muette, un brin morbide, accrochée au mur de la maison. Il faut sortir de l'enfance... en tuant le père, vous diront les psys. Cyniquement parlant, comment faire ? À moins de le « supprimer » une seconde fois, pour chercher son chemin sans la statue du commandeur. »<sup>208</sup>

Une présence : voilà ce qui reste du proche disparu, une présence dans la vie de ceux qui l'ont connu, comme de ceux qui ne l'ont pas connu. Mais quelle présence ? De quoi les proches se souviennent-ils, que choisissent-ils de transmettre, quand ils parlent du défunt, quand ils montrent des photos ? La plupart des témoins, dans cet échantillon, étaient très jeunes lors de la mort de leur père ou de leur frère : ils ne l'ont donc connu finalement que sur un temps assez court, tout du moins par rapport à l'âge qu'ils ont aujourd'hui. Les souvenirs qu'ils ont de lui sont ceux de l'enfance et de la jeunesse passées en commun, et parfois, pour ce moment lointain, la mémoire fait défaut. On se souvient de Jean-Claude Escaffit qui explique que finalement il n'a que très peu connu son père, et qu'il a, aujourd'hui, oublié sa voix. C'est parfois aussi l'écart d'âge dans la fratrie qui joue : un frère trop jeune ou trop vieux n'a parfois pas tellement été fréquenté, et les souvenirs manquent.

« **Madame G**

Ben ma sœur j'ai 7 ans d'écart avec ma sœur, mon frère 5 ans mais mon frère il jouait beaucoup, il avait des petits copains, il jouait pas tellement avec moi hein. »<sup>209</sup>

« **Monsieur A**

Non, mais non, vous savez 4 ans et demi c'est beaucoup, parce que quand j'avais 10 ans, il en avait lui 15, lui il travaillait déjà, non il travaillait pas il était dans un centre de formation, vous savez pas... Non, non, je m'en souviens pas, j'ai pas le souvenir d'avoir beaucoup joué avec lui. »<sup>210</sup>

Mais il reste quelques souvenirs, et les récits, les histoires des autres, et les photos, et les affaires, et les lettres... Ce qu'il reste du défunt, ce que les témoins gardent et ce qu'ils transmettent, ils choisissent de le faire. L'image qu'on a de quelqu'un, l'image qu'on a d'une personne disparue, est toujours en partie construite, mais c'est d'autant plus vrai dans ce cas où les souvenirs sont finalement assez peu nombreux, et où la mémoire est particulièrement douloureuse. L'image gardée et transmise relève en grande partie d'une construction et d'un choix :

---

207 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.15.

208 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.51.

209 Entretien avec Madame G, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

210 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

« Te voilà à présent rangé au Panthéon des gloires de notre clan. Icône figée sur papier glacé. Tes parents, tes frères et sœurs ont placé eux aussi ta photo dans leur salle à manger. Avec ou sans képi. Au choix. Selon l'image qu'ils voulaient garder de toi. »<sup>211</sup>

« Enfants, nous avons chacun notre photo préférée. Pour mon frère c'était « Papa dans les fleurs ». On te voyait au milieu d'une nature luxuriante qui explosait au printemps. Le vert tendre des prés était pigmenté de mille jaunes éclatants. Dans cette floraison kabyle qui te noyait presque, tu étais rayonnant. La guerre semblait si lointaine, un peu oubliée. Moi je plébiscitais plutôt l'image virile de l'officier passant sa petite troupe en revue. Regard autoritaire, posture conquérante. Le poète et le guerrier captés en deux instants. Contraste saisissant. »<sup>212</sup>

Comme Serge, le frère de Jean-Claude Escaffit, c'est parfois l'image du civil, du frère, que choisissent de conserver leurs proches. Toujours positifs, les récits racontent souvent la complicité et le partage d'un bon moment :

« **Monsieur D**

C'est les vacances, les vacances qu'on avait ensemble, comment dirais-je, lorsqu'il était à la maison, on travaillait beaucoup dans... On avait un parc, on travaillait beaucoup dans le parc parce qu'il avait beaucoup souffert du débarquement, donc on coupait des arbres, on entretenait, le parc et la maison, on travaillait beaucoup, et c'était un moyen de se retrouver. On faisait du jardinage, mais on faisait aussi de l'entretien du jardin potager, de l'entretien de la maison proprement dite, à l'intérieur de la maison on avait des travaux etc. Et tout ça ben ça nous... et puis à un moment donné quand on était fatigués on allait à la plage, on allait se baigner, on faisait de la pêche etc. »<sup>213</sup>

« **Monsieur A**

C'était surtout au moment où, moi j'arrivais à un âge où on pouvait sortir, si vous voulez, même une petite anecdote marrante si l'on peut dire, mon père voulait pas que je sorte, si vous voulez, mon frère descendait l'escalier en faisant beaucoup de bruit, et moi je suivais en chaussettes derrière. Hein comme ça mon père en entendait qu'un sortir et en fin de compte y en avait deux qui sortaient quoi. »<sup>214</sup>

« **Madame B**

J'aime penser à lui, j'aime penser à lui. J'aime me rappeler les bêtises qu'on faisait, j'aime me rappeler les surnoms qu'il me donnait, j'aime me rappeler ce qu'on faisait, les parties de rires quand on jouait aux dames. Il nous fallait pas grand chose, 4 ... et une boîte à camembert, et on jouait. La table était un peu plus grande que ça, donc on se mettait chacun d'un côté, et on jouait. »<sup>215</sup>

Ce sont aussi les taquineries, les blagues qui sont rappelées, peut-être parce qu'elles montrent le disparu en pleine force de vie, riant et espiègle :

« **Monsieur U**

J'ai pas beaucoup de souvenirs mais j'en ai. J'en ai quand même de quand j'étais gamin, on chahutait, il me jetait, le comment ça s'appelle, le... le sac qu'il y avait dans l'aspirateur. »<sup>216</sup>

---

211 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.38.

212 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.47.

213 Entretien avec Monsieur D, effectué le 19 décembre 2014 par téléphone.

214 Entretien avec Monsieur A, effectué le 5 février 2015 par téléphone.

215 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

216 Entretien avec Monsieur U, effectué le 25 septembre 2014 à son domicile.



« **Madame B**

Pour vous donner une idée, on n'était pas très riches y a pas de souci là-dessus, et je dormais dans ce qu'on appelait un lika, c'est-à-dire un lit en métal qui se repliait. Ben il arrivait, il repliait le lit quand j'étais dedans. Mais c'était jamais méchant, jamais. C'était des blagues comme ça quoi, des petits surnoms. »<sup>217</sup>

C'est enfin parfois le dernier souvenir avec lui qui est raconté : marquant, parce qu'il s'agit de la dernière fois que le frère a été vu, il permet aussi peut-être de dire qu'il avait une vie, qu'il était là, agissant, entreprenant, avant de mourir comme soldat en Algérie :

« **Monsieur I**

Bon il travaillait comme tout le monde à cette époque là, et on s'est perdus de vue vers... [pause] Bon je suis parti de bonne heure moi, chez moi, enfin on s'est perdus de vue quoi disons. Et après quand il est revenu à Paris, quand il est revenu, avant de partir à l'armée, il avait une fiancée, et donc lui il venait nous voir à la loge à Paris, mais juste un passage comme ça... Et puis il a été appelé sous les drapeaux, pis après on l'a jamais revu quoi. »<sup>218</sup>

La plupart des témoins n'ont pas connu leur frère en tant que soldat. En général, ils possèdent des photos de lui en uniforme avant de partir, ou lors de ses permissions, et celles qui leur ont été envoyées d'Algérie ou d'Indochine pour le père de Jean-Claude Escaffit. Ils le connaissent ainsi par les récits qui leur ont été racontés, ou par ses propres récits. Sa famille ne le connaît donc pas vraiment ainsi, pourtant c'est en tant que soldat qu'il est mort : cette image peut donc prendre beaucoup d'importance pour ceux qui restent. Comment la famille reçoit-elle et transmet-elle cette identité de soldat, voire de héros ? Les albums, les photos qui nous ont été montrés permettent de voir que l'identité du défunt est souvent double : au sein de la plupart des familles, on conserve et on montre aussi bien les portraits en civils que les portraits en uniforme militaire. Dans certaines familles, cette image est fondamentale. Pour Monsieur D, l'identité militaire de son frère doit être entretenue et transmise, dans la mesure où elle définit qui il était, ce pour quoi il s'était engagé et ce pour quoi il est mort. Son frère est devenu, après sa mort, parrain d'une promotion du Prytanée national militaire. À cette occasion, les membres de sa famille ont été heureux de pouvoir témoigner et partager leurs souvenirs avec de jeunes militaires en formation. Un livret a été fait en son honneur, et nous a été présenté plusieurs fois durant l'entretien<sup>219</sup>.

Importante, cette image n'en est pas moins pesante pour d'autres témoins. Jean-Claude Escaffit raconte à quel point le portrait de son père en tenue d'officier, se recoupant avec l'image du héros construite par sa mère mais aussi d'autres membres de sa famille, a pesé sur son enfance et sur les choix qu'il faisait dans la vie :

217 Entretien avec Madame B, effectué le 24 septembre 2014 à son domicile.

218 Entretien avec Monsieur I, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

219 Entretien avec Monsieur D, effectué le 4 novembre 2014 à la fondation Maréchal Leclerc, Paris

« Mon père est là, visage émacié, tête nue, dans son uniforme d'officier. Fourragère à l'épaule et, sur le flanc gauche, décorations en cascade qui témoignent de glorieux états de service. L'image est martiale, le port altier. »<sup>220</sup>

« [...] être à la hauteur de l'image qu'il nous a laissée. Avec parfois un couplet sur l'aîné. « Tu devrais avoir honte de ne pas montrer l'exemple. » Pas évident d'être dépositaire à neuf ans de la mémoire d'un héros « mort au champ d'honneur ». »<sup>221</sup>

Surtout, et comme on l'a déjà entrevu, cette image est souvent perçue comme une construction, à laquelle les familles refusent, avec plus ou moins de véhémence, d'adhérer :

« **Madame G**

C'était pas un combattant.

[...]

Ouais ils ont fait un petit livre après, avec tous les gars du Calvados. [...] C'est les anciens combattants qui ont fait ça, parce qu'ils m'avaient demandé une photo. Ils ont mis une photo. [...] Donc on n'avait pas envoyé une photo en militaire parce qu'on n'en a pas, d'abord, et puis en plus... Il aimait si peu l'uniforme que... On l'a mis en uniforme et il aimait si peu que... On n'avait pas envie d'envoyer... »<sup>222</sup>

Si le refus de Madame G est calme, un peu triste, et se veut un hommage à son frère qui « aimait si peu l'uniforme », c'est parfois avec souffrance que ce rejet se fait :

« « Ils m'ont tué sans défense, tranquillement dépouillé jusqu'à l'os et laissé nu sur le terrain. « Pour masquer vos terribles responsabilités, vous avez monté la fable de ma mort « héroïque » au milieu de toute la Compagnie. »<sup>223</sup>

Si les familles ont souvent du mal à croire à cette image de héros, et la rejettent violemment parfois, il n'est malgré tout pas si simple de l'effriter. Incorrecte, injuste, elle peut quand même convenir au souvenir apaisé, si la réalité est pire. Doux rêveur refusant de tuer, cela fonctionne, mais couard, mais violent et injuste, est-ce possible à imaginer ? C'est ce que craint Jean-Claude Escaffit en allant loin, rechercher des informations sur son père : cette image de héros qui lui a pesé toute son enfance, est-il prêt à s'en débarrasser pour celle, éventuelle, d'un tortionnaire ?

« Étais-je prêt à aller recueillir des témoignages, à fouiller dans les archives ? Étais-je prêt surtout à accueillir la vérité sur ton rôle d'officier dans cette sale guerre ? À prendre le risque de faire vaciller ton piédestal de héros familial ?

[...]

[Plus tard, il annonce à son guide que son père était officier SAS, ce à quoi celui-ci lui répond

---

220 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p. 15.

221 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, p.41.

222 Entretien avec Madame G, effectué le 23 septembre 2014 à son domicile.

223 SHD, 1 H 1240/2, lettre de Monsieur Chartreux au Lieutenant-Colonel Baumont, Argenteuil, 27 janvier 1960.

« Ah ! Ce sont les pires... »] Une vraie douche froide. Moi qui, naïvement, ne voyais rien d'infâmant dans cette mission de « pacification sociale » - pour se faire un peu pardonner de faire la guerre ! - me voilà singulièrement déstabilisé. Que voulait-il dire ?

[...]

[Plus tard encore, il apprend que son père a refusé d'ouvrir le feu lorsque des soldats sont venus lui dire, la veille de sa mort, qu'ils avaient vu de l'activité derrière des rochers où fût effectivement posé la mine piégée, refusant de prendre le risque de tuer peut-être des enfants étant en train de jouer] Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce récit m'a plongé dans une étrange joie. Scandaleux, non ? J'ai ressenti... une forme indéfinissable de soulagement. Certes, si tu avais donné l'ordre de tirer, Papa, tu serais peut-être encore là. Mais cinquante-quatre ans après... quel sens donner à cette hypothétique résurrection ? »<sup>224</sup>

On le voit ici, ce qui compte désormais, c'est l'image que l'on garde du défunt. Jean-Claude Escaffit apprend que son père aurait pu ne pas mourir, mais ça n'a plus de sens désormais, alors que la fierté et le soulagement qu'il ressent à l'idée que son père était en effet un héros, pour ne pas avoir été un tortionnaire, l'apaisent réellement. Cette identification, cette volonté de rapprochement précédemment décrite, est peut-être finalement limitée. La plupart des familles ne croient pas à l'image du héros que l'armée leur propose, mais gardent une image positive de leur mort. C'est de cette image que les témoins veulent se rapprocher, et pour ça il n'est pas forcément utile de déterrer souvenirs et archives aux quatre coins de France : il suffit de garder en mémoire l'image construite au fil des années.

---

224 Jean-Claude Escaffit, *op. cit.*, pp. 15, 101 et 137.

## CONCLUSION

André Loez et le CRID 14-18 ont montré, en 2007<sup>1</sup> et 2010<sup>2</sup>, qu'entre l'obéissance et la désobéissance, ou plutôt, pour reprendre les termes polémiques de l'époque, entre la « contrainte » et le « consentement » – à la Première Guerre mondiale –, s'échelonnaient un certain nombre d'attitudes et de comportements difficilement classables et souvent hybrides. Il n'est pas si facile de mesurer l'adhésion à un ordre, à une situation ou à une cause : le silence peut cacher approbation ou révolte sourde ; la prise de parole, ou plus encore, le passage à l'acte, supposent des contextes sociaux spécifiques qui les rendent possibles, et leurs contours parfois difficiles à cerner ne permettent pas toujours de les identifier comme actes de rébellion. Ce sont des idées que l'on retrouve également dans les travaux de Tramor Quemeneur autour des manifestations de rappelés pendant la guerre d'Algérie<sup>3</sup> : il essaye de comprendre ces manifestations, en se demandant notamment quelle qualification utiliser, entre mutineries ou insoumission, manifestations et mouvements insurrectionnels.

C'est ici la question du sacrifice au nom d'un principe supérieur, la patrie, la nation, qui nous intéresse en particulier. Qu'il n'y ait pas d'acte ou de parole spontanée ne signifie pas non plus qu'une adhésion est complète. C'est en fait l'une des questions que pose ce travail : jusqu'à quel point la société française métropolitaine des années 1950-1960 était-elle prête à soutenir la guerre d'Algérie ? La mort de jeunes était-elle acceptable dans ce contexte ou était-elle au contraire l'épreuve limite ? Sans remettre en cause la situation de guerre elle-même, la mort à la guerre était-elle acceptée, quelle est la limite de la douleur qu'on peut, individuellement et en famille, accepter de supporter ? Diverses attitudes se dessinent alors : le témoignage de Monsieur D nous montre adhésion et acceptation du sacrifice, dans une douleur sereine ; dans les autres familles, c'est plus souvent l'endurance des souffrances qui est observée : pas nécessairement d'assentiment mais l'impression d'une fatalité douloureuse et silencieuse. Jamais l'on assiste à une réelle prise de parole, de contestation, ou de passage à l'acte, qu'il s'agisse de la guerre elle-même ou simplement de l'idée

---

1 Colloque « Obéir/Désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective », tenu à Craonne le 9 novembre 2007 et à Laon le 10 novembre 2007.

2 André LOEZ, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Gallimard, Paris, 2010.

3 Tramor QUEMENEUR, *Une guerre sans "non" ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, thèse sous la direction de Benjamin Stora, soutenue en 2007 à l'Université Paris VIII.

de sacrifice patriotique. Mais on repère en revanche une accumulation de petites limites entre l'acceptable et l'inacceptable, entre le normal et l'anormal : on peut mourir à la guerre, la question ne se pose souvent même pas ; si une responsabilité est en jeu, que la mort aurait pu ne pas se produire, accepter devient plus difficile ; si le corps est touché, mutilé, égorgé, ou que les derniers soins ne sont pas apportés, accepter devient plus compliqué ; si le mort n'est pas honoré convenablement, si cette mort n'est pas reconnue et ne passe pas dans la mémoire collective, le consentement peut devenir contrainte amère et douloureuse.

Face à cela, l'armée ne peut pas prendre cette question de la mort à la guerre à la légère. L'adhésion des populations est un enjeu particulièrement crucial de la guerre d'Algérie : on le voit avec la mise en place des SAS (Sections Administratives Spécialisée) et du développement de l'action psychologique, il s'agit de s'assurer le soutien des populations vivant en Algérie, ou au moins de ne pas les laisser soutenir l'ennemi. En métropole, des associations comme la Fondation Maréchal de Lattre tentent également de maintenir cette adhésion, qui est effectivement un enjeu car c'est une guerre qu'il faut gagner autant sur le plan militaire que sur le plan politique. S'assurer le soutien des populations, c'est s'assurer le soutien des autorités politiques qui seules peuvent décider de poursuivre la guerre ou d'entamer des négociations. Or, ce soutien passe par le respect des morts de guerre et par la politique adoptée en matière de gestion des morts, de rapatriement des corps, d'honneurs rendus et de mémoire officielle. On le voit au moment de l'interruption du transfert des corps entre mai 1956 et janvier 1957, la question du retour des corps est un enjeu, pour l'armée elle-même, qui semble considérer qu'il peut faire basculer l'opinion publique. Ces retours rendent la guerre visible et bouleversent parfois, et l'armée elle-même craint que les morts de la guerre d'Algérie constituent ce point de bascule entre adhésion et refus. On peut comprendre alors qu'elle surveille et régule minutieusement l'ensemble des contacts avec les familles et la société civile à l'occasion de la mort des soldats : de l'annonce de la mort, à l'organisation des cérémonies, en Algérie d'abord puis en France, en passant par le contenu de la lettre de condoléances, des procédures précises sont mises en place, leur respect est surveillé et les erreurs rapportées entraînent des rappels à l'ordre systématiques. D'autant qu'elle ne semble pas vraiment se trouver dans une position très favorable vis-à-vis de l'opinion publique en général, et des familles en particulier. En effet, les témoins interrogés semblent n'avoir que rarement confiance dans ce qui est dit et fait par l'armée. Qu'il s'agisse de ce qui est dit de la mort de leur proche, du retour de ses affaires ou même du retour du corps, le discours est soit dénoncé comme discours dans lequel on ne peut avoir confiance, soit, sans être dénoncé, apparemment insuffisant puisque des doutes persistent et les familles cherchent d'autres informations, complémentaires et fiables. Cependant, il semble ici s'agir

d'un problème de plus long terme, pas spécifiquement lié à la guerre d'Algérie : cette image d'une armée qu'on ne peut pas croire semble s'être construite au fil du temps et des mythes populaires, notamment avec le dévoiement de l'expression « grande muette », qui date à l'origine du moment où les militaires français n'avaient pas le droit de vote (jusqu'en 1945) et est ici utilisée pour dire que l'armée est connue pour ne pas tout dire et que les informations qu'elle donne ne sont pas fiables. Il s'agit plus ici d'une hypothèse que d'une affirmation, dans la mesure où nos recherches ne peuvent suffire à corroborer cette idée. Mais cela suggère que la question du « lien armée-nation », soulevée par le Ministère de la Défense aujourd'hui, par peur que les questions de défense deviennent uniquement celles de professionnels et de spécialistes et non plus celles de l'ensemble de la nation<sup>4</sup>, ne date pas forcément de la suspension du service militaire en 1997. Plus ancienne, plus profonde, et plus ancrée, l'érosion de la confiance entre l'armée et la société civile est déjà visible pendant la guerre d'Algérie, et constitue peut-être une construction de long terme.

---

4 Cette question est formulée comme telle sur le site du Ministère de la Défense : « La tradition républicaine veut que la défense soit l'affaire de tous les citoyens. Le lien entre celle-ci et les jeunes était auparavant assuré par la conscription : le service militaire était le moment privilégié d'association des citoyens à la défense de la Nation. ». C'est la suspension du service militaire en 1997 qui aurait entraîné une dissolution de ce lien, et rendrait nécessaire des actions comme la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense, devenue Journée Défense et Citoyenneté en 2011, ou des actions de sensibilisation de la jeunesse au sein des collèges ou des lycées, par exemple. <http://www.defense.gouv.fr/jeunes/jeuneactu/le-lien-armee-nation> consulté le 29 mai 2015.

## **ANNEXES**

*Le protocole d'enquête*

Au début de cette enquête de terrain, en juillet 2014, nous avions en notre possession la liste nominative des « Morts pour la France » du Calvados, ainsi que le lieu de leur dernier domicile avant le départ en Algérie. Nous avons donc cherché, dans l'annuaire, les adresses de parents à eux à l'aide de ces deux informations. 110 lettres ont été envoyées finalement, pour environ 90 familles différentes (ou noms de famille différents). Nous avons obtenu une trentaine de réponses, la plupart pour nous informer qu'ils ne connaissaient pas la personne dont nous parlions, mais également 11 réponses positives. Nous n'avons eu que deux refus affichés, l'un très catégorique, parce que le sujet était intime et n'avait pas à être évoqué par la discipline historique, l'autre parce que le sujet était trop douloureux à évoquer. À partir de là, nous avons effectué quatre sessions d'entretiens successives. La première a eu lieu en juillet 2014, et nous a permis de poser les bases et de reprendre le questionnaire. La seconde a eu lieu en septembre 2014, et elle a été la plus marquante. Nous avons passé une semaine à Caen, nous rendant chaque jour en vélo ou en bus dans divers villages dispersés dans le département. Cela nous a permis de nous plonger à la fois dans cette réalité passée, avec l'enchaînement des entretiens, et dans une connaissance vécue plus approfondie du département. Si les réalités sociales et géographiques ont changé depuis les années 1950-1960, cela nous a malgré tout permis de nous rendre compte de certains traits caractéristiques, notamment par rapport aux distances vécues, aux communications entre villes et villages, entre divers secteurs, et de nous rapprocher de l'espace vécu des enquêtés. La troisième session d'entretiens a eu lieu avec les enquêtés résidant en région parisienne. Enfin, nous avons recontacté quelques uns des enquêtés en décembre 2014 afin de dédoubler les entretiens déjà effectués par des entretiens téléphoniques. Hormis ces derniers, tous les entretiens ont eu lieu au domicile des enquêtés, pratiquement toujours en présence d'autres personnes (épouse, petit-fils...). Ils ont duré une à deux heures et se sont souvent poursuivis par des discussions hors micro. Un seul enquêté a refusé d'être enregistré. Tous les entretiens ont été retranscrits pour les besoins de l'étude.

*La grille d'entretien*

Ce questionnaire a été progressivement amélioré, au fil des entretiens, en particulier entre la



première et la seconde session d'entretiens. Il a servi de base à tous les entretiens, et n'a jamais été posé comme tel, avec ces questions dans cet ordre : la discussion avec l'enquêté a pu amener certaines réponses sans que les questions aient été posées, ou amener à poser les questions différemment et dans un ordre plutôt dicté par les réponses de l'enquêté.

grille	Questions générales
Informations sur l'entretenu, aujourd'hui et à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom, âge, occupation actuelle</li> <li>- occupation à l'époque de la guerre d'Algérie, lieu d'habitation, âge (notamment : aviez-vous l'âge d'être appelé / rappelé / engagé, avez-vous combattu en AFN, ailleurs?)</li> <li>- occupation entre les deux époques</li> <li>- Rapport à _____ ? Vous vous entendiez bien ? Vous vous voyiez souvent ?</li> </ul>
Rapport à la guerre d'Algérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>à l'époque est-ce que vous entendiez beaucoup parler de la guerre d'Algérie ? Dans votre famille, dans la presse, à l'école, au travail, dans le village ?</b></li> <li>- Si oui : vous même, vous préféreriez éviter le sujet ou en discuter chaque fois que vous le pouviez ?</li> <li>- Si non : vous auriez préféré qu'on en parle plus ?</li> <li>- Vous parliez de ce que vous entendiez à la radio ? De ce qu'il y avait dans les journaux ? De _____ envoyé en Algérie ?</li> <li><i>Si la personne n'a pas combattu en Algérie :</i></li> <li>- <b>Qu'est-ce que ça vous a fait quand vous avez su que devait partir en Algérie ?</b></li> <li>- Quand ? Où étiez-vous ? Avec qui ?</li> <li>- Qu'est-ce que ça a fait à vos parents ? A vos autres frères et sœurs ?</li> <li>- Vous connaissiez beaucoup de gens envoyés là-bas ?</li> <li>- à partir de là, vous avez plus écouté la radio ? Plus lu les journaux ? Ça n'a rien changé ?</li> <li><i>Si la personne a elle-même combattu en Algérie :</i></li> <li>- <b>Quand avez vous su que vous partiez en Algérie ? Avant ou après _____ ?</b></li> <li>- <b>Qu'est-ce que ça vous a fait ?</b></li> <li>- <b>Et quand _____ est parti en Algérie ? (cf. questions au-dessus)</b></li> <li>- Et vos parents ? Autres frères et sœurs ?</li> </ul>
Le décès de ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Quand _____ est-il décédé ? Quand l'avez-vous su ?</b></li> <li>- Où étiez-vous ? Avec qui étiez-vous ?</li> <li>- Qu'est-ce que ça vous a fait ?</li> <li>- A vos parents, vos frères et sœurs ?</li> <li>- Avez-vous su rapidement comment il était mort ?</li> <li>- <i>Avez-vous transmis l'information ? Article dans la presse ?</i></li> </ul>

	<p><i>Si la personne était elle-même en Algérie quand son frère (cousin) est décédé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avez-vous changé d'attitude face à la guerre à partir de ce moment ?</li> </ul>
L'inhumation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Quand l'enterrement a-t-il eu lieu ? Où ? Étiez-vous présent ? Qui était présent ?</b></li> <li>- Vous avez parlé ? D'autres gens l'ont fait ? <i>Vous avez laissé des fleurs, un objet ? Vous avez pleuré ?</i></li> <li>- <i>Qu'avez-vous fait de ses affaires ? Vous avez gardé quelque chose en souvenir de lui ?</i></li> <li>- demande de rapatriement ou automatique ?</li> </ul>
Les pratiques de commémorations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Vous allez souvent sur sa tombe ?</b></li> <li>- <b>Avec d'autres personnes ?</b></li> <li>- <b>Quand vous arrivez au cimetière, qu'est-ce que vous faites ?</b> Vous allez directement le voir ? Vous allez voir d'autres tombes ? Vous arrosez les fleurs ? Vous vous promenez ? Vous vous recueillez ?</li> <li>- d'autres personnes vont sur sa tombe parfois ?</li> <li>- Son nom est-il inscrit sur un monument aux morts ? Vous y allez parfois ?</li> </ul>
Le souvenir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Vous pensez souvent à lui ? Vous parlez souvent de lui ?</b></li> <li>- Avec qui ? Quand ?</li> <li>- Qu'est-ce que ça vous fait de penser à lui ? De parler de lui ?</li> <li>- Avez-vous un souvenir de lui ?</li> <li>- qu'est-ce qui vous fait penser à lui ?</li> </ul>
<p><i>Sens de cette mort</i></p> <p><i>à ne poser que si l'occasion se présente, pour éviter l'imposition de problématique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Y a-t-il eu beaucoup de décès liés aux opérations en Afrique du Nord dans votre entourage plus ou moins proche ?</i></li> <li>- <i>Que pensez-vous de ces décès ?</i></li> <li>- <i>Selon vous, pourquoi combattait-on en Algérie ?</i></li> <li>- <i>est « Mort pour la France », est-ce important pour vous ?</i></li> <li>- <i>Vous en voulez à quelqu'un, par rapport à la mort de ?</i></li> </ul>

### *Les enquêtés*

Il faut noter que tous les noms de personnes, comme les noms de lieux, sont dans cette étude anonymisés, soit par des surnoms (« Madame S », « Monsieur I »), soit par des symboles (« \*\*\* »).

**Monsieur A**

Employé en retraite, 76 ans. Une sœur et un frère, aînés. 18 ans à la mort de son frère.

**Madame B**

Employée en retraite, 70 ans. Deux sœurs et deux frères, aînés. 15 ans à la mort de son frère.

**Monsieur D**

Militaire de carrière, en retraite, famille d'officiers, 73 ans. Benjamin d'une famille de 9 enfants. 16 ans à la mort de son frère.

**Madame G**

83 ans. Une sœur et un frère, cadets. 29 ans et un enfant à la mort de son frère.

**Monsieur I**

Employé en retraite, 78 ans. Famille de 7 enfants, 4 filles et garçons. 24 ans à la mort de son frère.

**Monsieur L**

Ouvrier en retraite, 77 ans. 20 ans et en service à la mort de son cousin.

**Monsieur N**

Militaire de carrière, puis reconversion civile comme cadre, aujourd'hui en retraite, famille d'officiers (6 de ses frères ont fait Saint-Cyr).

**Monsieur O**

Retraité, 68 ans. 3 frères aînés. 15 ans à la mort de son frère.

**Monsieur R**

Employé en retraite, 74 ans. Benjamin d'une famille de 6 enfants. 18 ans à la mort de son frère.

**Madame S**

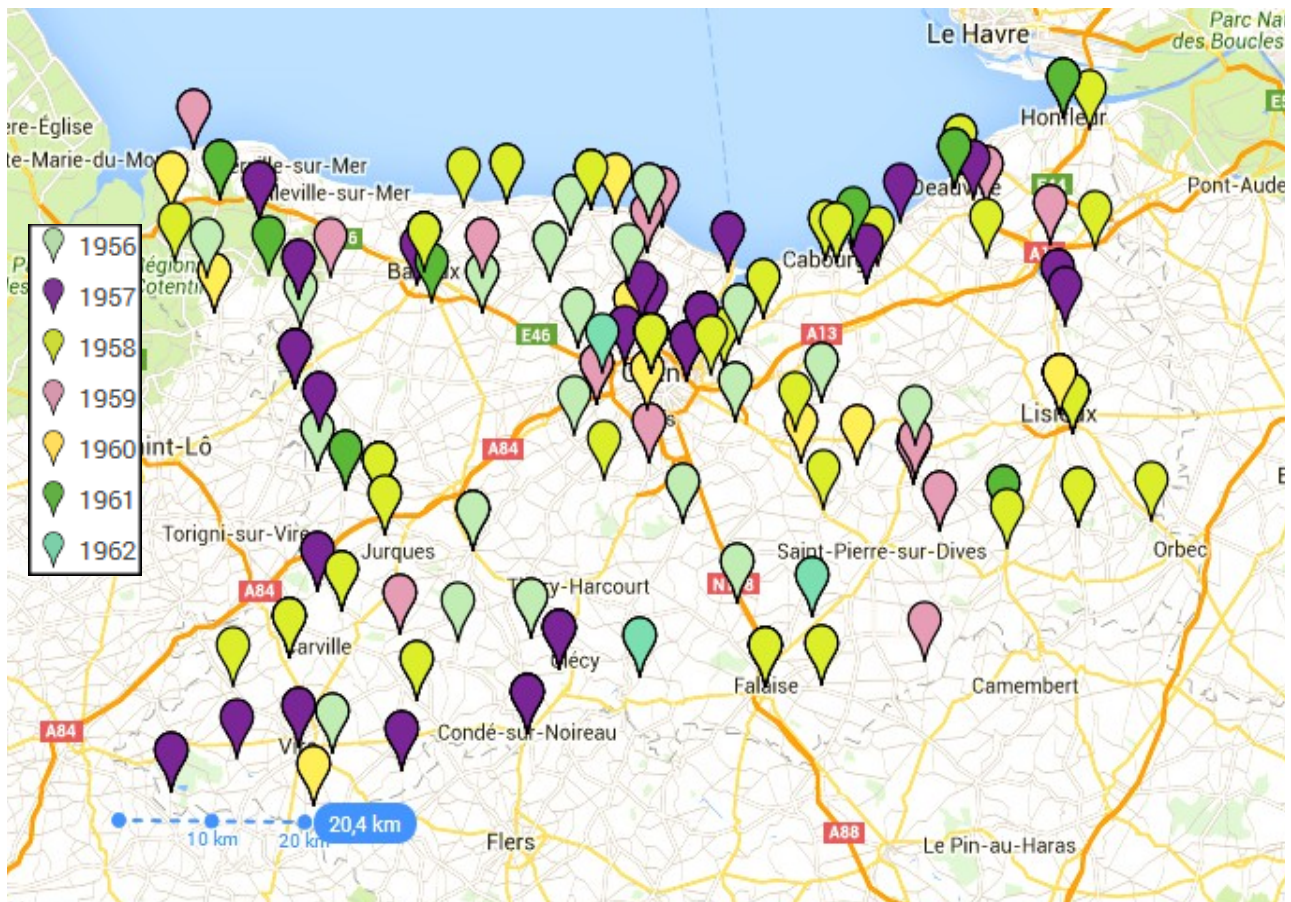
Employée et ouvrière, en retraite, 71 ans. Famille de 6 enfants. 15 ans à la mort de son grand frère.

**Monsieur U**

Artisan (?), en retraite, 68 ans. Un frère. 9 ans au moment de la mort de son frère.

Annexe 2 :

Carte : le Calvados en guerre d'Algérie



Calvados, "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie, répartis par domicile et date de décès.  
Source : Google Maps

Avec cette carte, ce qui est mis en évidence, c'est l'ensemble des foyers du Calvados qui ont connu un deuil (de soldat) pendant la guerre d'Algérie. On peut ainsi mieux se rendre compte de la réalité du deuil dans ce département. Nous avons vu que seulement 1,15 % des combattants partis en Algérie ne sont pas revenus. De même, s'il n'y a eu que 210 morts dans ce département, sur 8 ans (donc environ 26 morts par an), ce n'est pas comparable aux deux guerres mondiales que le département a connu. Mais ce n'est pas rien. Ces 210 morts pèsent d'autant plus qu'ils sont rassemblés par un événement commun. On voit par ailleurs par la dispersion des points que

l'ensemble du département est touché : en particulier, les frontières du département (pointillés gris clairs) sont redessinées en grande partie par la répartition des morts. Enfin, ces familles ne sont pas isolées. Si on n'entend pas parler des morts d'un bout à l'autre du département, en revanche tous les témoins ont mentionné au moins une autre famille, de la même commune ou d'une commune proche, qu'ils connaissaient pour avoir connu un deuil également lors de la guerre d'Algérie.

« **Monsieur U**

Mais le même jour, le même jour par contre, lorsqu'ils sont venus avec le camion militaire, arrivés à la mairie, y en avait plusieurs. Y en avait un autre, qu'ils allaient déposer à \*\*\*, c'est à 25-26 km d'ici. »

« **Monsieur I**

C'est comme ça que je l'ai... la première fois c'est comme ça que je l'ai su, on était ensemble tous les deux avec \*\*\* là, et son frangin c'est le premier à \*\*\*. Après le 2ème c'est un... \*\*\*, et lui ce gamin là il s'est retrouvé dans les montagnes, gelé, ils l'ont retrouvé mort gelé, dans la montagne, dans les Aurès là-bas. Après c'était \*\*\* le dernier, ben juste 6 mois avant la fin de la guerre, hein... Y'en a trois à \*\*\*. »

« **Madame S**

C'était des amis. C'était le neveu d'une dame qui était des amis à mes parents mais qui étaient chez la tante. Il était gentil Marcel, oh la la. Ben oui il a été tué aussi là-bas. »

« **Madame B**

Y avait un autre garçon à \*\*\* qui est décédé après. C'et après ou avant ? Avant... C'est pareil. Et eux ils ont pas eu le corps. Et eux ils l'ont eu longtemps longtemps après. Ils l'ont eu deux ans après si je me souviens bien. »

« **Monsieur O**

Surtout que y avait déjà une famille, là, qui habitait \*\*\* là, leur petit-fils, bon qui habitait pas \*\*\*, qu'était dans, à \*\*\*, la famille, sa mère, ses parents habitaient à \*\*\*, qui avait été décédé, enfin qui avait été tué alors... c'est... y avait un risque hein... »

Ce phénomène d'interconnaissance rend la guerre encore plus présente pour les familles. Ce n'est pas une seule famille qui a perdu un proche, c'est une autre dans de la même commune, ou dans la commune d'à côté. Ce sont ces morts, connus par les uns et les autres, qui rendent visible la guerre en Algérie.

## REMERCIEMENTS

Ma gratitude va d'abord à ceux sans qui ce travail n'aurait pu exister. Merci à mes enquêtés, que je ne peux citer ici pour des raisons d'anonymat, de m'avoir accueillie chez eux, et de m'avoir livré le récit d'une partie de leur vie, si délicate soit elle à évoquer. Merci pour ce récit, d'une valeur inestimable, mais aussi pour leur hospitalité et pour m'avoir ainsi fait découvrir à chaque fois un petit bout de ce pays normand qui m'était alors jusqu'à là inconnu.

Je voudrais ensuite remercier ma directrice, Raphaëlle Branche, qui par ses conseils, son suivi, et ses principes de travail, m'a permis de construire cette recherche grâce à laquelle j'ai beaucoup appris.

Enfin, merci à tous celles et ceux qui m'ont accompagnée durant cette recherche, avec qui nous avons ri, discuté, avancé, et en particulier à mes relecteurs, Isabelle, Laurent, Soukayna et Mathilde.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALEXIEVITCH Svetlana, *Les cercueils de zinc*, Christian Bourgeois Éditeur, Paris, 1991.
- ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Seuil, 1975.
- ARIÈS Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Cinq Deuils de Guerre, 1914-1918*, Paris, Noesis, 2001.
- \_\_\_\_\_, "Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? ", *Revue Historique Des Armées*, 2010, n°259, pp. 3-12.
- \_\_\_\_\_, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55e année, n° 1, 2000. pp. 47-71
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER, Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2009.
- BACQUÉ Marie-Frédérique, *Mourir aujourd'hui: les nouveaux rites funéraires*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- BARCELLINI Serge, WIEVIORKA Annette, *"Passant, souviens-toi !": les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995.
- BAUDRY Patrick, *La place des morts : enjeux et rites*, Paris, Armand Colin, 1999.
- BECKER Annette. *Les monuments aux morts: patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1988.
- BENSA Alban, FASSIN Éric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 5-20.
- BRANCHE Raphaëlle, *L'embuscade de Palestro : Algérie 1956*, Paris, Armand Colin, 2010.
- \_\_\_\_\_, "La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie." *Histoire@Politique*, 2007/3, p.6.
- \_\_\_\_\_, « La masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 20 | 2004, 20 | 2004, 111-122.
- CABANES Bruno, *La victoire endeuillée: la sortie de guerre des soldats français*, Paris, Seuil, 2004.
- CABANES Bruno, PIKETTY Guillaume, *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009.
- CAPDEVILA Luc, VOLDMAN Danièle, *Nos Morts: Les Sociétés occidentales face aux tués de la*

guerre, *XIXe-XXe Siècles*, Paris, Payot, 2002.

CHAUVIN Pierre-Marie, « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions », *Communications*, 2013/2 n° 93, p. 131-145.

CLAVANDIER Gaëlle, *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2009.

CORVISIER André, *Les hommes, la guerre, la mort*, Economica, Paris, 1985

DÉCHAUX Jean-Hugues, “La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Élias à l’épreuve.”, *L’Année sociologique*, Mars 2001, Vol. 51, n° 1, pp. 161–83.

\_\_\_\_\_, *Le souvenir des morts : essai sur le lien de filiation*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

ÉLIAS Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 [1939]

\_\_\_\_\_, *La solitude des mourants*, Paris, Christian Bourgeois, 1998.

FARON Olivier, *Les Enfants du deuil : orphelins et pupilles de la nation de la Première Guerre mondiale, 1914-1941*, Paris, La Découverte, 2001.

FASSIN Didier, « De l’invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes », *Vingtième siècle*, n°123, Juillet-Septembre 2014, pp.161-171

FASSIN Didier et BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les constructions de l’intolérable. Études d’anthropologie sur les frontières de l’espace moral*, La Découverte, Paris, 2006.

FINE Agnès, « Maternité et identité féminine », pp.61-76 in KNIBIEHLER Yvonne (dir.), *Maternité : affaire privée, affaire publique*, Fayard, Paris, 2001.

FRÉMEAUX Jacques, *La France et l’Algérie en guerre: 1830-1870, 1954-1962*, Paris, Economica, 2002.

FREUD Sigmund, *Notre relation à la mort précédé de La désillusion causée par la guerre*, Paris, Payot & Rivages, 2012.

FREUD Sigmund, ABRAHAM Karl, *Deuil et mélancolie*, Paris, Payot & Rivages, 2010.

GLASER Barney G., STRAUSS Anselm L., *Time for dying*. Chicago, Aldine, 1968.

GORER Geoffrey, *Ni pleurs ni couronnes précédé de Pornographie de la mort*, Paris, E.P.E.L., 1995.

HIGGINS Robert William, “Fins de vie. L’invention du mourant.” *Esprit*, Janvier 2003, pp. 139-169.

JAUFFRET Jean-Charles, *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000.

\_\_\_\_\_, « La question du transfert des corps 1915-1934 », in CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy, FERRO Marc (dir.), *Traces de 14-18: actes du colloque international tenu*



- à Carcassonne du 24 au 27 avril 1996, Carcassonne, Les Audois, 1997, pp. 133-146.
- JAUFFRET Jean-Charles, AGERON Charles Robert (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003.
- LOEZ André, 14-18. *Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Gallimard, Paris, 2010.
- MAUSS-COPEAUX Claire, *Appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris, Hachette littératures, 2002.
- \_\_\_\_\_, *À travers le viseur. Algérie 1955-1962*, Aedelsa, Lyon, 2003, chapitre « l'exotisme à l'ombre de la guerre », pp.53-79.
- MORIN Edgar, *L'Homme et la mort*, Paris, Seuil, 1976.
- MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, Paris, 1996.
- PETIT Stéphanie, *Les Veuves de la Grande Guerre, d'éternelles endeuillées ?*, Éditions du Cygne, Paris, 2007.
- PROST Antoine, "Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918.", *Le Mouvement Social*, 2008/1, n°222, pp. 41-60.
- \_\_\_\_\_, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, Paris, 1996.
- QUEMENEUR Tramor, *Une guerre sans "non" ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, thèse sous la direction de Benjamin Stora, soutenue en 2007 à l'Université Paris VIII.
- RIOUX Jean-Pierre, *La Guerre d'Algérie et les Français* [Actes du colloque organisé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent à Paris, 15-17 décembre 1988], Paris, Fayard, 1990.
- SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femme du Nord*, Paris, PUF, 1990.
- STOETZEL Jean, "Les Français et leurs morts.", *Population*, 1980/3, pp. 529-544.
- THÉNAULT Sylvie, BRANCHE Raphaëlle, *La France en guerre, 1954-1962: expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008.
- THOMAS Louis-Vincent, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1975.
- TRÉVISAN Carine, *Les fables du deuil: la Grande guerre : mort et écriture.*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- VIDAL-NAQUET Clémentine, *Couples dans la Grande guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Les Belles Lettres, Paris, 2014.
- VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2000.
- WINTER Jay Murray, *Sites of memory, sites of mourning: the Great War in European cultural history*. Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- ZELIZER Viviana, *La signification sociale de l'argent*, Seuil, Paris, 2005 [1994]

# SOURCES

## Enquête de terrain

### *Témoignages oraux*

**15 entretiens ont été effectués, avec 11 personnes différentes. Pour plus de précision, voir Annexe 1, « l'enquête et les enquêtés ».**

### *Photographies*

- **Un certain nombre de photographies nous ont été fournies par les enquêtés lors de l'entretien à leur domicile. Nous les reproduisons ici avec leur aimable autorisation.**
- **Nous avons par ailleurs été photographe nous-mêmes plusieurs sépultures de soldats calvadosiens décédés pendant la guerre d'Algérie.**

## Archives

### *Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC), Caen*

- **Fichier des morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**
- **Fichier des restitutions de corps de victimes militaires**

### *Centre des archives du personnel militaire (CAPM), Pau*

- **Dossiers de décès**

### *Archives départementales du Calvados, Caen*

- **Série W – archives publiques depuis le 10 juillet 1940**

### *Cabinet du préfet*

**648 W 7580**

**2600 W 2**

*Préfecture – Secrétariat général*

**1902 W 179 – 180 – 181 – 182 – 183 – 184 – 185**

**1902 W 264 – 265 – 266 – 267 – 268 – 269 – 270 – 271**

*Service Historique de la Défense (SHD), Vincennes*

- **Sous-Série 1 H – Algérie**

**1 H 1240 (dossier 2)**

**1 H 1399**

**1 H 1402**

**1 H 1410**

**1 H 2090**

**1 H 2116**

**1 H 2452**

**1 H 2453**

**1 H 2457**

**1 H 2557**

**1 H 4232**

- **Série GR R - Cabinet du ministre et organismes rattachés, Secrétariat général pour l'administration et organismes rattachés (1934-1999)**

**GR 1 R 247**

**GR 2 R 110**

**GR 3 R 115**

**GR 3 R 171**

**GR 3 R 193**

**GR 9 R 378**

**GR 21 R 17**

**GR 23 R 14**

**Sources imprimées ou audiovisuelles**

*Titres de presse (Bibliothèque Nationale de France) ou coupures de presse*

- ***Ouest-France***

- *Les Nouvelles de Falaise*
- *Liberté de Normandie*
- *Le Bonhomme libre*
- *La Voix du Bocage*

*Autres sources*

- *Mémorial des calvadosiens Morts pour la France entre 1952 et 1962 au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie*, Service départemental de l'ONAC du Calvados, Caen, 2003.
- Jean-Claude Escaffit, *Sur les traces du père. Questions à l'officier tué en Algérie*, Salvator, Paris, 2014.
- *Les Nuits d'été*, Mario Fanfani, France, 2015.